

1

Le Volume contient trois tomes.

—

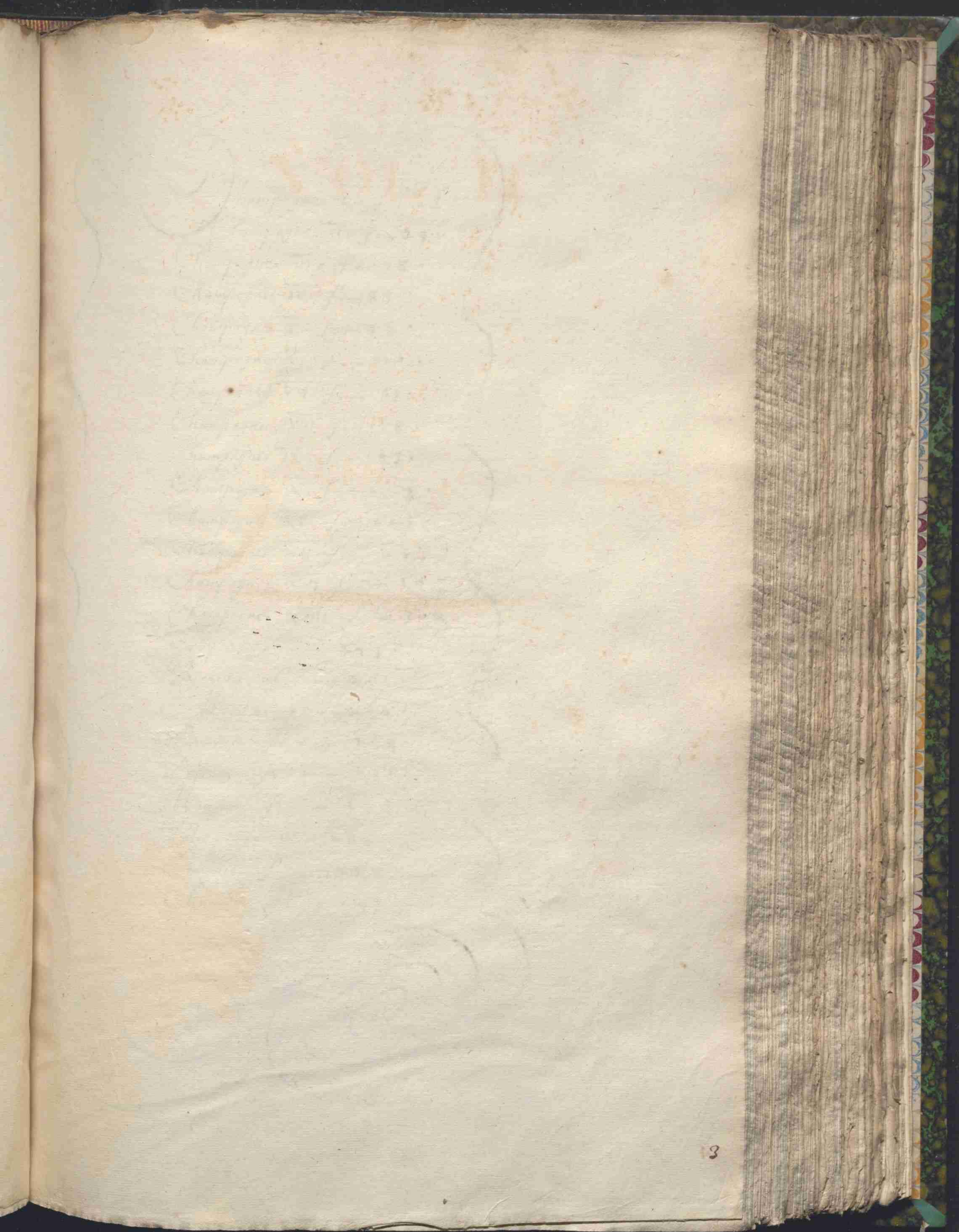
Le tome 2 contient la Champagne
Le tome 3 contient La Normandie, La Picardie
et la Bretagne.

VOL. II.

Champagne

VOL. II.

Cambridge



Champagne i. fol. 2.
Champagne ii. f. 29.
Champagne iii. f. 48.
Champagne iv. f. 83.
Champagne v. f. 95.
Champagne vi. f. 121.
Champagne vii. f. 163.
Champagne viii. f. 178.
Champagne ix. f. 193.
Champagne x. f. 209.
Champagne xi. f. 223.
Champagne xii. f. 247.
Champagne xiii. f. 249.
Champagne xiiii. f. 302.
Troyes f. -- 259.
Reims f. -- 261.
Meaux f. -- 266.
Provins f. -- 269.
Portian f. -- 271.
Mouzon f. -- 273.
Valery f. -- 284.
Luxeuil f. -- 288.
Chambly f. -- 293.

Chapter I. 1-20.
 Chapter II. 21-40.
 Chapter III. 41-60.
 Chapter IV. 61-80.
 Chapter V. 81-100.
 Chapter VI. 101-120.
 Chapter VII. 121-140.
 Chapter VIII. 141-160.
 Chapter IX. 161-180.
 Chapter X. 181-200.
 Chapter XI. 201-220.
 Chapter XII. 221-240.
 Chapter XIII. 241-260.
 Chapter XIV. 261-280.
 Chapter XV. 281-300.
 Chapter XVI. 301-320.
 Chapter XVII. 321-340.
 Chapter XVIII. 341-360.
 Chapter XIX. 361-380.
 Chapter XX. 381-400.
 Chapter XXI. 401-420.
 Chapter XXII. 421-440.
 Chapter XXIII. 441-460.
 Chapter XXIV. 461-480.
 Chapter XXV. 481-500.

2
Champagne I.

1
Lettre du Roy Louis VII, Par Lesquelles il declare
que Ansel du Triangle tient deluy la moictie de la forteresse de
de Villencusue sur Vane. Et que l'autre moictie est tenue de
Henry Comte de Troyes Sans neantmoing que le Roy ou ledict
Henry et leurs heirs se puissent forfaire ladicte forteresse les
cons aux autres Saufues neantmoings les Justices et services que
Ledict Ansel doit au Roy et aud. Henry et a leurs heirs.
A Paris l'an 1177.

S. Comitibus Theobaudi Dapiferij.

S. Guidonis Buticularij.

7

S. Raginaldij Camerarij

S. Radulfi Constabularij

2

Lettres de H. Comte de Rethel Par lesquelles il
delaisse à Thiebaut Comte de Troyes Palatin le fief de
Sainte Menchoud en eschange du fief de Rainaumont.
1200. Septembre.

3

Accord entre la Comtesse de Champagne, d'une part
et Symon Seigneur de Chasteauvillain, d'autre, par lequel on
recompense que ledict Simon reconnoist tenir ligement Chasteau-
villain du Comte de Champagne ladicte Comtesse luy delaisse
ce que les Comtes de Champagne auoyent à Saint Leger,
Dinteville, et à la forest de Roure, excepte la garde du
de la forest de Roure laquelle demeure au Comte de
Champagne, Davantaige, promet ladicte Comtesse ne retenir
les hommes qui doibuent service en ladicte Chastellenie de
Chasteauvillain l'an 1208. May.

Ledit Symon Seigneur de Chasteauvillain pretendoit
devoir tenir ledict Chasteauvillain de son frere aisne Symon
Seigneur de Commercy.

4

Aveu de Renaud de Choiseul par lequel il aduise
tenir de Blanche Comtesse de Troyes, Palatine 20 livres
Prouine qui luy doibuent estre payee tous les ans aux foyes
Bar plus tenir de la mesme Comtesse ce qu'il a a Venfaul,
Bondonville, et à Chanfor. l'an 1210 Nouemb.

5

Lettres de lude Duc de Bourgogne par lesquelles

il promet à Blanche Comtesse de Champagne que. Si —
est trouue' que les acquests faicts par elle en la Chastellenie de
Chaumont soyent du fief de Guillaume Euesque de Langres
de L'adjuger par sa Sentence arbitrale audict Euesque; Soit
que lesdicts acquests soyent dans le Chateau de Chaumont,
ou de hors l'an 1212 Feburier.

6 Lettre de Gillette Dame de Vergy par lesquelles elle
promet avec ses filz Guillaume et Hugues garentir de tout
dommaige la Comtesse de Champagne de ce qu'elle auoit
oblige' a L'Abbe' et Religieux de Longuay son fief qu'elle
tenoit a la ferte' de ladicte Comtesse l'an 1212 Juin.

7 Aduen de Thiebaut de Chasteauneuf par lequel il
reconnoist estre homme lige de Thiebaut Comte de Troyes et
promet de l'ayder contre tous, Exceptez le Comte de Bourgogne
et Guillaume de Chastillon Oncle maternel dudict Thiebaut de
Chasteauneuf Aduoie avec cela led. Comte pour son Seigneur
a cause du Chateau de Selli et promet de l'ayder contre
toute force contre Hugues de Ribaumont. A Isles l'an
1209 Septembre.

8 Lettre de Eude de Guarnay par lesquelles il reconnoist
estre homme lige pour sa ville du Chastel proche Guarnay de
Blanche Comtesse de Champagne et de son filz le Comte Thiebaut
Saufue la ligeite' qu'il doit au Comte de Bar le Duc, au Comte
de Rethel et au Comte de Grandpre l'an 1215 Apuril.

9 Lettre de Guillaume Euesque de Langres par lesquelles

ensuite du Contract qu'il auroit fait avec l'Abbe et Chapitre
de Saint Benigne de Dijon. A cause de la ville de
Montigny il associe en ladicte ville Blanche Comtesse de
Troyes Son fils Thiebaut Comte de Champagne et leurs
hoirs. Et y pourront establir d'un commun consentement
Preuost Avec cela ce qu'ils acquerront en ladicte ville et
finaige sera commun, en payant chascun la moictie du prix
Avec cela est conuenue qu'il y sera fait vne forteresse a
communs fraix. l'an 1217 Aoust.

10

Lettres de Symon de Clermont par lesquelles il recon-
gistre homme lige de la Comtesse Blanche et de son fils
Thiebaut Comte de Champagne a cause de trois fiefs
A scauoir pour le Chateau de Hyez qu'il tient de par son
pere. Pour ce qu'il a ala ferte sur Aube, et aux foires
de Champagne de par sa mere et encores de ce qu'il a a
Vendeuvre de par sa femme. Promet outre plus de ayder
contre tous ladicte Comtesse et ledict Comte de son Chastel
de Clermont Excepte contre le Comte de Bourgogne dux
il recongnoist tenir ledict Chateau. Quicte d'auantage
ladicte Comtesse et audict Comte ce qu'il auoit ou pouoit
pretendre au vicomte de Montigny et a Argeuille l'an
1219. A puril
Au seel y a vne Clef.

11

Lettres de Hugues Seigneur d'Annigny par lesquelles
il recongnoist estre deuenue homme lige de Blanche Comtesse
de Troyes et du Comte Thiebaut Son filz. Salue la ligeite

qu'il doit au Duc de Bourgogne, et aux Comtes Guillaume
et Estienne, et encores saufue la ligeite' des Seigneurs desquelz
son pere est homme lige. Et avec cela promet d'ayder ladicte
Comtesse, et ledict Comte, son fils contre Erard de Brenne
et Philippe, sa femme, la Roynne de Cypre, et leurs heritiers
l'an 1219. Juillet.

12 Lettre de Symon Seigneur de Sessfontaine par
lesquelles il promet à Blanche Comtesse de Troyes et à son
fils Thiebaut Comte de Champagne de leur rendre et à leurs
hoirs Comtes de Champagne la forteresse de Sessfontaine
A la charge que au bout de quarante Jours que les Comtes
de Champagne seront delivrez de leur affaire que elle luy
sera rendue l'an 1220 Aoust.

13 Lettre de Oudard de Anet Marechal de Champagne
par lesquelles il s'oblige pour ses deux fils pour l'hommage
lige qu'ils doivent à Blanche Comtesse de Troyes et a son
fils Comte de Champagne, pour ce que sesdicts fils
tiennent à Goncourt Saulue la ligeite' deües a Guy de
Dampierre, et à ses hoirs l'an 1215 Avril.

14 Lettre de Renier de Nogent par lesquelles il reconnoist que
son gendre futur fils de Toubert de Chaumont doit hommage lige
au Comte de Champagne, et est obligé à la garde de Chaumont
un mois durant l'an 1205 Decembre.

15 Sentence arbitrale de Eude de Grancy et autres par

laquelle ils ordonnent que Erard de Chatenay promettra a
Blanche Comtesse de Troyes et a son Fils Thiebaut Comte de
Champagne delis aydre contre tous et Specialement contre la
Royne de Cypre au cas qu'elle pretendist aucune chose en
Comtez de Champagne et de Brie et en leurs appartenances
l'an 1221 Marte.

Et se doibuent obliger pour ledict Erard de Chatenay
Erard de Brene, Symon de Clermont, Philippes de Planoy
et ledict Lude de Grancy.

15 **L**ettre de Simon Seigneur de Clermont par laquelle
il recongnoist tenir la terre en la Chastellenie de Vendœuvre
à foy et hommaige de Blanche Comtesse de Troyes Et
ainsi que ayant oblige ladicte terre cest sauf le droict et le
Service deu à ladicte Comtesse l'an 1221 Marte.

16 **L**ettre de Jean Roy de Jerusalem à Blanche Comtesse
de Champagne et a son Fils Thiebaut par laquelle il les
prient de vouloir rendre et mettre en possession du Comte de
Brenne son nepueu Gautier Fils de Gautier Comte de Brenne et qui
n'en facent difficulte sur ce que luy Jean Roy de Jerusalem sen
seroit recongnu leur homme pendant le bas aage de sondict nepueu
l'an 1221 Apiril.

17 **L**ettres de Guillaume d'Aspremont par lesquelles il se
recongnoist estre lige de Blanche Comtesse de Troyes et de son
fils Thiebaut Comte de Champagne contre tous Excepte contre
le Comte de Bourgogne. A Rosnay l'an 1221 Apiril.

18 Lettre de Symon de Passavant par laquelle il se
reconnoist estre homme lige de Thiebaut Comte de Champagne
et de Brie pour raison de 30 Livres de rente qu'il doit
percevoir par chacun an es foires de Bar, Et quide par mesme
moyen audict Comte Thiebaut ce qu'il pretendoit a Montigny
en Bassigny. l'an 1223 Avril.

19 Lettre de Regnier Seigneur de Nogent par laquelle
il reconnoist que son jeune fils Guillaume est devenu homme
lige du Comte de Champagne pour la Ville de Aieville que
il luy auroit donnee et que la forteresse de ladicte ville est
Jurable et rendable aud^t Comte a sa volonte l'an 1223 Juin.

20 Lettre de Geoffroy de Bar par laquelle il reconnoist que sa
maison forte de la Tors en Vieuvre est Jurable et rendable a Thiebaut
Comte de Champagne et a ses hoirs contre tous Excepte Contre le
Comte de Bar le Duc d'auantage qu'il est homme lige dud^t Comte
pour 15 Livres de rente annuelle a percevoir es foires de Bar
Sauf l'hommage lige qu'il doit au Comte de Bar le Duc et au
Comte de Lucemont. l'an 1224 Juin.

21 Lettre de Gaucher Seigneur de Commercy par laquelle
il reconnoist debuoir hommage lige a Thiebaut Comte de
Champagne et Brie pour la Ville de Ban, et pour 500 arpents
de bois que ledict Comte auoit auparauant acsepte de Hugues
Seigneur de Breuse son frere. l'an 1225 Apiril

22 Lettre de Thiebaut Comte de Champagne et Brie Palatin

par laquelle il aduoc que Guillaume de Bellerame luy a fait
foi et hommaiges lige pour quinze liures d'rente annuelle
foires de Bar Saufue la ligeure qu'il doit au Comte de Bar le
Duc. Et Encores pour ce qu'il a à Perfitte qu'il tenoit auparavant
Comte de Bar le Duc. l'an 1227 Juin.

23

Lettre de Thiebaut Comte Palatin de Champagne et Brie
par lesquelles il donne a Pierre de Hanicourt en accroissement
le fief que Symon de Chaumont fils de Hay de Bar Cheualier
debuoit tenir dudit Comte a Condes a Bretenay a Somherj et en
maison de Ermand en la Chastellenie de Chaumont Plus luy
donne les fosses de Bar sur Aube. Et encores le fief en la
disme de la paroisse de Chaumont l'an 1232 Octobre.

24

Lettre de Erard de Brenes Seigneur de Rameru par
laquelle il mande a Estienne de Saligny qu'il ayt a faire foi
et hommaige du fief de Beaumont a Thiebaut R. de Navarre
et Comte Palatin de Champagne et Brie, comme il l'auroit fait
auparavant audit Erard et declare que ledit Roy Thiebaut
auroit donne autre chose a l'exchange dudit fief l'an 1238
feurier.

25

Idem d'une Lettre de Blanche Comtesse de
Troyes Palatine par laquelle elle reconnoist auoir receu
hommaige avec son fils Thiebaut Comte de Champagne, Herve
Seigneur de Sombernon pour raison de 20 liures a percevoir
led. Herve es foires de Bar. Et dauantaige que ledit
Herve a promis ausdicts Comtes et Comtesse de les ayder contre
Erard de Brenne et Philippe sa femme et contre Alie

Royne de Cypre, et leurs hoirs et aydans. Et sera tenu —
ledict fief de 20 liures par l'heritier dudict Serue qui —
tiendra Malein. l'an 1219 Juin.

26 Lettre de Hugues Seigneur de la fauche par laquelle
pour auoir este inuesty de la moictie de la ville de Monteaue
par Thiebaut Roy de Nauarre et Comte de Champagne, et —
Brie il constitue pour pleige enuers ledict Thiebaut Eude de
Breux pour faire approuuer par Gilbert de Chaumont que
ladicte moictie luy auoit este desgaigee par ledict Hugues.
A Vassy l'an 1238 Juillet.

27 Redimue du don fait par Thiebaut Comte de Champagne
et Brie a Pierre Seigneur de Janicourt et a ses hoirs de ce qui —
appartenoit audict Thiebaut en la ville de Marec tant par
forfaicture de Gilbert de Chaumont, que autrement l'an 1232
Decembre.

28 Lettre de G. Seigneur de Wignorry au Roy Saint
Louis par laquelle il luy mande quil tient a foy et hommaige
de Thiebaut R. de Nauarre Columbei aux deus Eglises et non
du Comte de Chalon. Et quil ne tient rien dudict Comte si ce
n'est la ville de Haimbeuille. l'an 1239 Juin.

29 Lettre de Hugues de Antigny, Seigneur de Paigny —
par lesquelles il aduoue auoir fait hommaige lige a Thiebaut
Roy de Nauarre et Comte Palatin de Champagne et Brie de
140 liures de terre, es forres de Bar que tenoit Gerard de
Vienne. Saufue la ligeite deue par ledict Hugues au Duc de

Bourgogne, au Comte Estienne, et a Guillaume de Viennes
l'an 1239 Juin.

30

Lettre de Mathieu de Toques par laquelle il met sa
terre en la paroisse de Saia achetée de Jean de Quincy Chevalier
et l'adjoute en accroissement de fief au fief qu'il tient de
Thiebaut Roy de Navarre, et Comte de Champagne et Brie
l'an 1239 Juillet.

31

Lettre de Guillaume de Mellot, Sire de Saint Omer
par lesquelles il aduoue auoir fait Loy et Hommage liges a
Thiebaut Roy de Navarre, et Comte de Champagne et Brie
pour 60 livres de terre a prendre en la foire de Bar sur
Aube, Sauf la feauté et l'hommage due par led' Guillaume
au Comte de Nevers l'an 1242 Janvier.

32

Lettres de Jean prieur du val des escoliers et de Hues
prieur de Conde par lesquelles ils declarent que Estienne de
Chaumont autres fois Bailly de Langres et lors Preuost de
Chaumont a receu a foy et hommaige de Thiebaut Roy de Navarre
et Comte de Champagne et Brie des Moulins sise sur Marne
entre Chaumont Reclimourt et Choignes qui estoient aux
Prieur et moines Valliscallium Sauf l'hommaige deu a l'Evêque
de Langres. l'an 1246 Decembre.

33

Denombrement de ce que Symon Sire de Chastellain
tient en fief lige de Thiebaut Roy de Navarre, et Comte de
Champagne et Brie l'an 1250 Janvier.
Par ce denombrement ledict Symon reconnoist tenir

Chasteauvillain Marmecelle Dessous Chasteauvillain tout ce qu'il
a à Chutreuille et a Braom, a Orges, Arsi, Binteuille, Viller
le sec, Broies, &c.

94 Lettres de Juliane Dame d'Aspremont par lesquelles elle
reconnoist debuoir a Thiebaut Roy de Nauarre le relief de la
tierce partie de Chaumont qui feut a Rogier de Rosej frere
de la dicte Juliane. Et a cest effect donne pour plege son filz
Gobert Seigneur d'Aspremont. l'an 1251 Juin.

95 Lettre de Gautier Sire de Vignorrey par laquelle il
reconnoist tenir de Thiebaut Roy de Nauarre et Comte de
Champagne et Brie le Chastel de Vignorrey pour defect de
conuenances qui furent entre ledict Thiebaut et le Comte de
Bourgongne du Mariage de leurs enfans l'an 1251 Octob.

96 Lettre de Simon Seigneur de Clermont en Bassigny par
laquelle il aduoue tenir a foy et hommaige de Thiebaut Roy
de Nauarre, et Comte de Champagne et Brie dict Chasteau
de Clermont jurable et rendable audict Thiebaut et a ses hoirs
l'an 1252 Juin.

97 Lettre de Henry de Vergi Seneschal de Bourgongne
par laquelle il declare mettre entre les mains de la Roynne
de Nauarre le fief de Monsangon qu'il tient d'elle. Si messire
Wachier d'Agare Cheualier ne se remet en prison dedans la
quinzaine de Pasques A à Victri si la paix ne tient suiuant
ce qu'il aeste aduise. l'an 1255 feburier.

38

Lettre de Guy luesque de Langres sur l'Accord fait
entre Marguerite Royne de Navarre, et son fils Thiebaut
d'une part, et Jean Seigneur de Choiseul d'autre. par cest
accord est convenu que les villes de Ny et de Cussy demeureront
a ladicte Royne et a son dict fils pour les tenir dudit
Luesque de Langres. Avec ce est permise a ladicte Royne
et a son dict fils de faire forteresse esdicts lieux ne
retiendront ladicte Royne et son dict fils les Hommes l'un
de l'autre. L'Abbe et les moines de Molemes octroyent qu'il
ny ait point d'entrecours esdicts lieux l'an 1255 Juillet.

39

Lettre de Guy luesque de Langres par laquelle
il declare que Estienne fils du Comte de Chalon et sa femme
Jeanne fille de Gautier Seigneur de Vignorrey se sont obliges
pardeuant luy a peine d'excommunication de reconnoistre
a foy et hommaige lige le Chastel de Vignorrey de Thiebaut
Roy de Navarre, et Comte de Champagne, et Brie Jurable
et rendable audit Roy Thiebaut et a ses hoirs l'an 1262
Mars.

Ledit Comte de Chalons s'appelloit Jean et fut
Comte de Bourgogne, et Seigneur de Salins.

40

Approbation dudit Jean Comte de Bourgogne de
l'obligation que dessus nu. 39 de son fils Estienne l'an
1262 Mars.

41

Original de l'obligation de Estienne fils du Comte
de Chalon pour le Chastel de Vignorrey dont y a coppie es pieces
que dessus nu. 39. et 40 l'an 1262 Decembre.

42

Lettre de Guillaume Archevesque de Besancon
a mesme effect que dessus nu. 39. l'an 1262 Mars.

43

Lettre de Guillaume Sire de Daulley par laquelle il
requiert le Roy de Navarre de recevoir son filz aîné
Geoffroy a foy et hommaiges du Roy es foires de Troyes et de
Bar et en la terre de la Ferté. Et avec cela reconnoist tenir
a foy et Hommage du mesme Roy le donjon de Daulley.
l'an 1265.

44

Obligation de Gautier Seigneur de la Ferté sur
Amance, Ecuier et de Jeanne sa femme de tenir a foy et
Hommage lige de Thiebaut Roy de Navarre et Comte de
Champagne et Brie leur Ville de Guionville avec leurs
appartenances qu'ils tenoient auparavant en franc aleu Et ce
en recompense de 40 liures de terre annuelles Avec promesse
de ayder ledict Roy enuers et contre tous, Excepte Estienne
de Chalon Seigneur de Vignorrey et Jean Seigneur de Choiseul
desquels ils tiennent la Ferté sur Amance en fief et arrierefief
Outre ce reconnoissent ledict Gautier et sa femme avoir repris
dudict Roy ladicte Ferté sur Amance jurable et rendable
audict Roy contre tous saufue la ligeite deue ausdicts
Seigneurs de Vignorrey et de Choiseul. Et la charge que la
dicte Ferté fera rendue huit jours apres que ledict Roy
s'en sera ayde. l'an 1265 Aoust.

45

Lettre de Jean Sire de Tilechastel par laquelle il
reconnoist tenir a foy et Hommage lige de Thiebaut

Roy de Navarre, et Comte de Champagne, et Brie, ce qu'il a
Jemcaux. Ledit Hommage neantmoingz apres celui qu'il a
ad l'Evesque de Langres au Duc de Bourgogne, et au Comte
Bourgogne, Seigneur de Salins l'an 1265 Septembre

46

Promesse de L'Abbesse et Convent de Valleben que
aduenant le decedz de Perenelle, fille de Girard de Roune
et Religieuse en ladicte Abbaye, ils ne pretendront rien en la
rente de 12 septiers de bled au mesnil francard qui auroit este
donnee a ladicte Perenelle, par Oiry de Ormancey, Clerc. l'an
1267 Septembre.

47

Lettre de Radulphe, Evesque d'Albe, Legat du siege
apostolique aux Collecteurs de la Decime, deputez au siege
de la terre sainte, en la Cite et diocese d'Orleans par laquelle
leur mande de recueillir et mettre en lieu seur ce qui se trouue
auoir este audict diocese a l'effect dudit subside l'an 1268
Aoust.

48

Obligation de Hugues Comte de Brene de payer
Thiebaut Roy de Navarre, et Comte de Champagne, et
la somme de 2000 livres Tournois a cause du droit au Comte
de Brene et es bois de Drele et de Mant et leurs appartenances
tenus a foy et Hommage dudit Thiebaut qui luy seroit
escheu par le decedz de Jean Comte de Brene, son frere,
de Emery son autre frere. A Marseille l'an 1270 la
veille de la Natiuite S^t Jean Baptiste.

49

Lettre de l'ude de Bourgogne Seigneur de Salins

Laquelle il aduoues tenir a foy et Hommage de Henry Roy
de Nauarre et Comte de Palatin de Champagne et Brie la
Chastellenie de Selliers laquelle luy appartient de droict hereditaire
en aleu. En tel sorte neantmoings que si ledict Eude suruit sa
more, Alis Comtesse Palatine de Bourgongne et de Sauoye
il tiendra a foy et Hommage dudict R. Henry au lieu dudict
Selliers la Chastellenie de Sussy sise au Comte de Bourgongne
es confins de Bassigny promet d'auantage pour luy et ses
successeurs Comte de Bourgongne n'aliener jamais ladicte
Chastellenie de Sussy le tout moyennant 500 liures tournois
de rente a perceuoir par ledict Eude sa vie durant es foires
de Prouins l'an 1272 Janvier.

Au Seel dudict Eude y a une aigle.

Lettre de Jean de Vergi, Cheualier, Sire de Fouuand et
Seneschal de Bourgongne par laquelle il aduoue tenir a foy
et Hommage lige deuant tous de Henry Roy de Nauarre
et Comte de Champagne et Brie Monttaiffon, Pierre frere
Plus ce que le pere dudict Jean tenoit a Montaingon et encores
90 liures tournois de rente en la fore de Bar et ce moyennant
500 liures tournois que ledict Roy Henry luy auoit donne.
L'an 1273.

Denombrement de quelques fiefs du Bailliage
de Chaumont.

Etat des rentes de la preuosté de Montefclaire et de
Nogent en Bassigny.

Est fait mention de Liebaux Esuyer de Beffroimont.

83

Rolle des vassaux de la Chastellenie de Chaumont de Nogent en Bassigny, de Montigne, de Coiffi et de Montelaire, de la ferte sur Aube de Bar sur Aube et de Waffi.

Est fait mention de Joffroy de Clermont, Sire de Rinel de Jean de Dampierre et Pierre de Dampierre Pierre de Bolesmont, Giraut de Fontenay de ce qu'il tient a Wauuiler et a Ablouuiler, Jacques de Cusance Liebant de Beaufroimont, et de Miles de Jaucourt.

84

Rolle des fiefs de Bar sur Aube

Est fait mention de Thomas et Erard de Jaucourt et encores de Jean frere de Erard.

85

Adjudication par decret de 606 arpens en la forest de Commercy au profit du Roy pour la somme de 200 livres en vertu de L'Arrest de condamnation du parlement de Paris (a) contre Jean de Sarbruck Chevalier Seigneur de Commercy et de Venisy lequel auroit este condamne par ledict arest en la somme de 2000 livres envers les habitants (b) pour quelques Exces et dommaiges faicts aux dicts habitants par ledict de Commercy Confirmee par Arrest du Parlement l'an 1383. 4 Aoust. (c)

(a) l'an 1382. 3 Aoust.

(b) du Mesnil et de Horgne

(c) Lesdicts Habitans soustenoyent q. les redevances
qu'ils debuoyent audict Seigneur de Commercy estoient abornees
Que les Villes du Mesnil et de Horgne et la Ville et
Chastel de Commercy estoient du Royaume de France et situees
au ressort et souverainete du Bailliage de Vitry.

Est fait mention de Jean Comte de Sarbruck Seigneur
en partie de ladicte Ville de Commercy lequel vivoit l'an 1370
et estoit mort l'an 1382.

Est dict que ledict Seigneur de Commercy auroit l'an
1370 voulu tailler lesdicts Habitans en la somme de 500 tt.
Ce que ayant este desnie par lesdicts Habitans debvoir faire
auroit este rose de grande violence contre lesdicts Habitans
par ledict de Commercy.

Au contraire est soustenu par le Seigneur de
Commercy que à cause de la Chastellenie de Commercy
il a toute haute, moyenne et basse Justice, es Villes du Mesnil
et de la Horgne.

Plus que lesdicts Habitans doibuent la garde audict
Chateau de Commercy, Et que au joyeux aduenement de leur
Seigneur, à la cheualerie au mariage et autres cas ils luy
doibuent la taille de 500 livres ou environ.

Item dict que le Chastel et toute la Chastellenie de
Commercy estoit d'anciennete et est encores à present de
L'Empire et non du Roiaume de France tenue de L'Euesque
de Metz.

Et que il y a eu accord entre les Rois de France et

Les Seigneurs de Commercy du Consentement des Euesques
Metz, que les gens et officiers du Roy de France ne puissent
exploiter aux Chastel, Marche et foires de Commercy.

Par arrest du parlement de paris de l'an 1382. 30
Aoust la Jurisdiction des Villes de Horgne et du Mesme
comme confisque sur ledict Seigneur de Commercy est
appliquee au domaine du Roy.

Et par mesme moyen est ledict Seigneur de Commercy
condamne en 2000 livres d'amende envers le Roy et encore
en 2000 livres pour les despenes dommaiges et interets
envers lesdicts Habitanz.

Ledit Seigneur de Commercy avoit eu la Preuostie de
Vitry les Villes du Maignil, la Horgne, Vaux la grande
Meligni le grand, Saux, et Saint Aubin qui furent lors
criees et mises en vente de par le Roy pour payement des
dictes 2000 livres ausdicts Habitanz.

56

Roolle des fiefs dependans de Vertus.

Est faict mention de Eustache et Hugues de
Couulans.

57

Vente de la Chastellenie de Bray sur Somme au
Philippe Auguste par Gautier Chastellain de Bray lequel
pour plus grande seurete oblige au Roy sa Chastellenie de
Peronne l'an 1210 Apuril

58

Vidimur des lettres de Pierre Comte d'Auxerre et
de Tonnerre par lesquelles il reconnoist tenir de Blanche
Comtesse de Champagne Mailly et Bitry qui est de la

Chastellenie de Mailly Et encores Vairerne et la Maison du
Comte de Joigny a Colenges. Combien que L'uesque d'Auxerre
pretend que Mailly depend de luy. L'an 1210 Juillet.

Ce Vidimus est de l'an 1415. 26 Avril pardeuant
Tanneguy du Chastel garde de la Preuoste de Paris.

Bulle du Pape Honore III. aux Abbez de Saint
Victor et de Hermeries de L'ordre de Premonstre au
Diocesse de Paris. Et encores au Chancelier de Paris par
laquelle il leur mande qu'ils ayent à accorder a l'amiable
le differend entre l'uesque de Troyes, d'une part, et Blanche
Comtesse de Champagne et Thiebaut son fils d'autre touchant
la forteresse de Mery et Viterbe l'an 4 de Jean son
Pontificat au Mois de Decembre.

Exchange entre Renauld Abbe de ~~Montier~~ monstier
Andeuf et le Conuent dudit lieu d'autre part et Thiebaut Roy de
Navarre et Comte de Champagne et Brie d'autre de la maison
de Daicienes et appartenances avec ce que ledict Thiebaut auoit
en la rue de Somenore que on appelle Viliers et encores avec
ce que ledict Roy Thiebaut auoit en la dymie d'yeure 1261
Octobre.

Don de Blanche Roynne de Navarre veufue de
Edmond fils de Henry R. d'Angleterre et Comte de
Lancastre a Jeanne Roynne de France sa fille de ce que
Blanche de Chalon Dame de Belleuille veufue de Beraud
de Mercueil Cheualier auoit apud fontem Mastonis et alibi

in diocesi Trecenti, en Justices coustumes et autrement Excepté ce
ce que ladicte Dame de Belleuilles avoit a Nogent l'an 1299
apres la feste de la Purification devant G. Evesque de Troyes.

62

Don fait par Jean de Chalon Sire d'Arlay et de Neale
parcellis de Neale Dame dudict Neale sa femme au Roy
le Bel du droit qui pouvoit appartenir ausdicts mariez en la
de Brion es moulins de Saint Crit et au viuer d'Amegnon
l'an 1314 le Mardy de la Toussaint. Seelle. J.
Jean de Henan Chevalier souloit tenir en fief du
des choses que dessus donnee.

63

Vente de 95 livres tournois de rente sur la recepte
de Champagne au Roy Philippe de Valois par Ysabeau
Broys Dame de Sergines veufue de Giles de Sergines
Et encores par Jean et Jeuffroy de Sergines freres enfans
dicts Ysabeau et dudict Giles a Bray sur Seine l'an 1331

64

Echange de 10 livres 15 solds sur les moulins
de la ville de Fontaines pres de Bar sur etube acquises
Jean de Fontaines Escuyer avec les hommes et femmes que le
Roy pouvoit avoir en la ville de Vauchouillers entre Herve
de Noeux Chevalier d'une part et le Roy d'autre. A
sur etube l'an 1318 May

65

Vente au Roy de 100 livres tournois de rentes en la
de Champagne par Renier de Choisel, Chevalier, Sire
d'Atigremont et Troyes l'an 1322.

66
 Adjudication par decret de plusieurs heritages boie,
 rentes, et aues. Droits à Bony Bey et environ adjugez au
 Roy sur Jean de Saucelles Gouger pour reliqua de compte deu-
 par le pere dudit de Saucelles. A Nogent l'an 1325.
 Est fait mention de Jean Seigneur de Trignel.

67
 Quittance de etime de Choiseul, Cheualier Seigneur
 de Montaguillon et de Claude de Grancy la femme
 veufue de Philippes de Chauires Cheualier Seigneur de Buffieres
 pour la somme de 1000 livres tournois par eulx receue de Jean
 de Rougemont, Cheualier, Seigneur dudit Buffieres a cause
 de Marguerite de Chauires sa femme fille et heritiere
 dudit Philippes et de ladicte Claude. l'an 1314 fev. 1.

68
 Lettre du Roy Charles le Bel par lesquelles il
 confirme l'Assignation qui auroit este faite par son pere
 le Roy Philippes le bel et son frere Philippes le long a
 Philippes de Chauires et a Estienne de Chantenay Cheualiers
 et a leurs femmes et belle. socur de 550 livres de rente sur le
 peage de Troyes en recompense du Chateau de Salion au
 diocese de Langres acquis par Eschange par ledit Roy
 Philippes le bel et la fontaine du Hous l'an 1327. Juin.

69
 Copie de la vente du Chateau et ville de Vignorry
 faite au R. par Humbert sire de Buligniulle Cheualier
 pour le pris de 3500 deniers d'or appellez francs du coing
 du Roy l'an 1364. 26 Juillet.

70
 Vidimus du don de 100 livres tournois de rente

aux foires de Bar fait par le Roy Philippe le bon
a Liebant Seigneur de Bauffremont et a ses hoirs l'an 1366
Juin. Cancellée en la Chambre des Comptes.

71 Vente a Jean de Tintrey Chevalier Baillif de
Vermandois de 126 livres 13 solds tournois de rente es foires
de Bar par Jeanne de Regni Dame du Preffoir et de
Marfontaine. Lesquelles appartenoient a ladicte Jeanne
de la Succession de Briffaut de Mery Chevalier frere
de ladicte Jeanne. l'an 1366. Juin.

72 Revente de ladicte rente au Roy par
ledict de Tintrey Seigneur dudict lieu l'an 1371 Juillet

73 Lettre du receveur du Roy a Troyes sur le mandement
de la Chambre des Comptes du Roy a Paris ou est fait
de l'ordonnance du roy sur la revocation des dons a honneur
et a vie des domaines du Roy. Et par mesme moyen est
enjoinct audict receveur de laisser Jouir Jean de Vaucou
des terres de Bouilly et de Preffy l'an 1368, octobre

74 Lettres du Roy Charles V. a son receveur de
Troyes, par lesquelles il luy commande de payer a Liebant
Seigneur de Boiffromont Chevalier 100 livres tournois
de rente sur les foires de Saint Jean de Troyes. l'an
1369. 6 Avril

75 Avec. Lettres dudict roy Charles V. a ses

Thresorier a paris par lesquelles il leur commande de
payer audict Liebaut Sire de Boiffroy mont ce quil leur
apparoistra estre deu audict Liebant a cause de 200 livres
tournois de rente que ledict Liebaut prend chacun an a vie
sur le Thresor du Roy a Paris au Chastel du Louvre
l'an 1372 le 27 Janvier.

Vente de 100 livres de rente sur la recepte de
Troyes Saicte au Roy par Raoul de Coucy, Cheualier
Seigneur de Montmirail en Brie a Chasteau Thierry l'an
1389 Decembre.

Ceste rente estoit escheue audict Raoul par le
deces de sa femme soeur Marie de Coucy Dame de
Rommeny et de Amegny.

Est fait mention de Jeanne de Harcourt Dame
dudict Montmirail et femme dudict Raoul

Vente de plusieurs droictz a Parroy a ythier de la Broce
Escuyer Seigneur de Parroy et du Lombus par Jean et Gautier
de Pigny, freres Escuyers. A Saint Florentin l'an 1397
Septembre.

Revente des mesmes droicts au Roy par ledict
Seigneur de Perrecy l'an 1399 Decembre. (a)

Lettres des gens des Comptes et Thresoriers du Roy
a Paris au Receueur de Troyes pour enquerir sur l'hypothecque
et valeur de ladicte terre de Perrecy et si elle est trouuee
bonne et profitable au Roy la retenir a son domaine l'an

1398 Novembre 10

80

Instruction audict receveur pour le fait de
Lettres que dessus nu. 79 l'an 1398 Decembre.

81

Lettres de Henry de la Tour Ecuier seigneur
Pierrefort par lesquelles il declare que ayant de nouveau es-
retenu Garde et Capitaine de par le Roy des Chastel et
de Sainte Menchould ~~receus~~ aux gaiges de 300 livres de
au Roy les gaiges de 500 livres que il avoit auparavant
vie durant l'an 1424. Novembre. Seelles.

(a) Pardevant Pierre Hennequin, Ecuier, Garde
Sect de la preuostie de Troyes.

82

Vente au Roy de 380 livres tournois de rente
recepte de Troyes pour le pris de 3000 escus d'or par
Cardinal de Bar, et Administrateur perpetuel de L'ueuse
et Duché de Langres. A Paris l'an 1410 Novembre
Pierre des Effars Chevalier et Maistre d'hostel du
estoit lors garde de la preuostie de parice.

83

Rapport Dion Sergent de Saint florentin
Cris par luy faicts pour raison des droicts que dessus
Parrecy nu. 77.

84

Vente au R. de 65 livres tournois de rente sur les
receptes de Troyes et de Chaumont par Gaucher de Lande
Seigneur de Soutiaux Chevalier tant en son nom que de Jean
Flamen Milet et Gmcri et Jeannot de Lande ses Enfans.

qu'il auroit eu de sa femme. Alis de la Tour. A Paris l'an
1365 Octobre.

La mere dudit Jean de Lande s'appelloit Marie
de Noyers et estoit soeur germaine de Mille Seigneur de
Noyers Bouteiller de France.

Vente de 126 livres de rente es foires de
Bar et Troyes a Estienne de Suissi Cardinal du titre de S.
Ciriace par Nicole Guy Cheualier florentin heritier de
Mouche et Biche Guy ses freres. A Paris l'an 1307 Janvier.
Vidimee l'an 1366.

Lettres des Prieur et Conuent du Bois de Vincennes
de l'ordre de Grandmond, par lesquelles ils quictent au Roy
10 livres 4 solds de rente sur la recepte de Prouins en
recompense de ce que le Roy leur auroit admorty Quincy
en la Chastellenie de Prouins ensemble 300 arpens de bois
tenus du Roy en gruerie au pris de 13 deniers l'arpent
par an et encores 10 solds de rente sur le petit Quincy.
l'an 1373 Decembre.

Est porte que lesdicts Prieur et Conuent auroient
vendu au Roy Charles V. certaines heritaiges sur la
ruiere de Marne deuers Saint Mor pour l'accroissement
du bois de Vincennes.

Est fait mention de Marie de Maignelleix
veufue de Hue de Resnet Cheualier.

Vente au Roy de 400 livres de rente sur la

recepte de Troyes par Raoul Sire de Rayneval
et Isabel de Coucy sa femme, fille de Aubert de Coucy
auroit donne ladicte rente en mariage a ladicte Isabel
A Paris l'an 1387 feburier.

88

Vente au Roy et a la Roynie de l'osurfruct
et viage de la tierce partie de Saint Disier et de la moitie
de Vignorry par Egon Comte de Kibourg et sa femme
Jeanne de la Haute Ribaupierre Dame de Mignier
a laquelle lesdicts tiers et moitie seroyent escheus par
la succession de Edouard Seigneur desdicts lieux de
Disier et de Vignorry. pour en jouir par lesdicts
et Roynie, la vie, durant seulement de ladicte Jeanne
Haute Ribaupierre ladicte vente faite pour la somme
de 5500 livres tournois. A Paris l'an 1410 Juin
Jean de Vergy, Chevalier, Seigneur de Fouu
auoit quelques pretentions esdicts lieux de Saint Disier
et Vignorry

89

Vente au Roy Philippe de Valois et a la
Roynie Jeanne sa femme de la Vicomte de St Florentin
et des appartenances qui sont specifiees par Marguerite
de St Florentin Dame de Saillenay Veuve de Jean
Seigneur de Saillenay pour le pris de 3000 livres tournois
A Saint Florentin l'an 1343.

Est fait mention de Gauchier de Saillenay
Guyer fils de ladicte Marguerite et dudit Jean
de Saillenay ./.


Accord entre le Procureur general du Roy et les Doyen
et Chapitre de L'Eglise de Saint Quiriace de Prouins, d'une
part et les bourgeois et Habitans de ladicte Ville de Prouins
d'autre part, A cause des roulier et forage des vins vendus
audict Prouins Approuve par le Roy à Paris l'an 1368
Mars.

Le Roy et lesdicts Doyen et Chapitre doibuent avoir
2 solds pour chacune queüe de Vin.

Champagne II.

1

Rente au Roy de 16 livres parisis de rente sur les
receptes de Chaumont en Bassigny et de Troyes et de l'osufre
d'autres 16 livres de rente sur lesdicts receptes par Jean de
Grauille Seigneur de Montagu Cheualier Conseiller Chamb
du Roy, et grand fauconnier de france, et Jeanne de
Bellengues sa femme, auparavant femme de Regnault
Troye, Cheualier, Admirail de france, pour le prix de
Escus d'or de 18 solds parisis la piece. A Paris l'an
May.

Philippes de Troye, Cheualier, Seigneur de Mareuil
lez Lusarches estoit frere dudit Regnaut.

2

Cession et transport a Regnaut de Troye Cheualier
et Admirail de france de 32 livres parisis de rente sur les
receptes de Chaumont en Bassigny et de Troyes par Philippes

de Trye Cheualier Seigneur de Marucil lex Gonnesse
A Paris l'an 1398 Septemb.

9 Don de 200 livres tournois de rente es foires de
Troyes fait par le Roy Philippes le bel a liebaut Seigneur
de Beffroimont Cheualier et a ses hoirs qu'il aura de sa
femme pour en faire hommaige lige au Roy sauf
l'hommaige deu au Comte de Bar. A Lontoise l'an
1294 Juillet. Cancellée .j.

4 Echange entre le roy Philippes le bel, d'une part,
et Fouques sire de Rigny, et Seneschal de Bourgogne
d'autre de l'usufruit de 3 fours de Gonnesse et du roulieu
de la dicte Ville avec l'usufruit que ledict de Rigny auoit
es Chastellenies de Vesou et de Chastillon sur Loignon
l'an 1296

5 Lettre de Guillaume Archeuesque de Reims par
lesquelles il declare auoir receu a foy et hommaige Blanche
Comtesse de Champagne pour ce que les comtes de Champagne
doibuent tenir des Archeuesques de Reims. l'an 1219 Juin
Henry Comte de Champagne est nomme ayeul de
Thiebaut Comte de Champagne fils de la dicte Blanche.

6 Lettre de L'Abbe' et Conuent de Montier Anderf
par lesquelles ils reconnoissent que le Comte de Champagne a
la garde de la dicte Abbaye et de la terre et de son giste et
son ost et sa cheuauchee ainsi comme il les auoit deuant la

compaignee faicte. entre ledict comte de Champagne et ledict
Abbe et Conuent Plus que le comte de Champagne a 300 liures
de Lrouenisieus de la Taille de ladicte terre qui luy doiuent
estre rendues par chascun an l'an 1241 Mars.

7 **V**idimus des lettres de Thiebaut Roy de Nauarre
et Comte de Champagne et Brie par lesquelles il declare
que Giles de Roiff Cheualier a recongnu deuant luy que ap-
res son decez de sa femme le Chastel en Portian et les dependances
viennent entierement aux enfans de Isabel Dame dudit
Chastel en Portian. l'an 1252 Juillet

8 **L**ettres de Jean de Lancastre Seigneur de Beauffort
et de Nogent l'artaut par lesquelles il declare auoir
plusieurs lettres de sa soeur Jeanne Royne de France et de
Nauarre. concernans l'Abbe et Conuent de Saint German
des prez, ceux d'Espiri, et autres. l'an 1304 Janvier

9 **O**bligation de Pierre Hebert Juge de Lauragais de
representer en Justice deuant Jean de Malecouche Seigneur
de Blienuille Cheualier et Seneschal de Thoulouze, et
A Chastelnau d'Arny l'an 1305 Aoust.

Sont cautions pour ledict Herbert Gailard du Doy
et Jean de Arpillan Cheualiers, Bernard de Roquesfort,
Aymeri du Doy, et Pierre de Chasteauneuf Escuriers.

10 **A**pprobation du Roy Philippes le bel de la
que dessus de 126 liures Champagne 1 nu. 85 ladicte

11 Approbation de l'an 1309 Marie

Delaiffement Saict au Roy de la terre de Brioles sur Meuze, et des appartenances par Jean de Garlande, Ecuier, et Agnes sa femme pour et au lieu de 400 livres tournois de rente, a prendre sur le Tresor du Roy à Paris l'vie durant desdicts Jean et Agnes jusques a ce qu'il leur soit faicte une assignation en la Vicomte de Paris A Paris l'an 1312 Avril.

Lesdicts mariex se deffaisirent de ladicte terre en la main de Guillaume de Nogaret Cheualier et Vichancelier de France.

12 Vente de 7 arpens de terre au terroier de Montigni le Guedier faicte par pierre Plommiaus Ecuier et Isabeau sa femme A Brocy sur Seinne l'an 1315.

13 Vente au Roy de 10 livres de rente sur le peage de Bar sur Seinne par Joffroy de Louuieres Ecuier et Jeannotte sa femme A Andelou l'an 1322 Juin.

14 Vente au Roy Charles le Bel de 40 Livres de rente sur les forsaictures et mortemains de la comte de Champagne et sur les emolumens de la foire de May de Trouins faicte par Margueritte de la Latimiere fille de Jacques dict le Latimiere Cheualier. l'an 1322.

15 Accord entre le Roy Charles le bel d'une part, et l'Abbe et Conuent de Morimont, d'autre. Par lequel demeurent au Roy 40 arpens de bois en la forest de

Moremont Et ausdicts Abbe' et Conuent aues 40 arpens au
 Couche et Breneheix reserve' au Roy son droit Royal
 1323, Juillet

Est fait mention de Guillaume de Saint Marcell
 Oudart du Creus Maistres et Enquesteurs des forests et
 eaues du Roy.

Et Encores de Hugues Danlesi et de Gobert
 Sommenoire Gruyer de Champagne et de Brie.

16

Obligation des Doyen et Chapitre de L'Eglise
 Troyes pour 6 livres de rente qu'ils assignent au Roy Louis
 Hutin sur les dimes d'Acenay, Roncenay et Valery pour
 distribuer tous les ans pour l'anniversaire dudit Roy Louis
 et de ses progenitures en recompense de ce que ledit Roy
 Louis auroit confirme la Vante qui leur auroit este faite
 desdicts dimes par Erard Lucque d'auxerre, Milon de
 Longueville, Cheualier, Heluide, sa femme, Huet frere
 dudit Cheualier Isabelle, sa femme. l'an 1324.

17

Rente au Roy Charles le bel de 400 livres de rente
 sur les Villes de Barbonne et de Chantemerle faite par
 Anseaulx Sire de Joinville de Rynel et Seneschal de
 Champagne lequel les avoit eu en don s'aveu durant du Roy
 Louis hutin. A Paris l'an 1325 Novembre.

18

Prise des heritages que Maubert Turrel
 Gienville Preuost de Monteflaire avoit audit Gienville
 Et ce pour la dette que ledit Turrel devoit au Roy.

Vuayssi l'an 1327.

19 Delaissement au Roy de plusieurs heritaiges a Moloinnes et environ fait au Roy par Jacques Maignant preuost Derry à cause de 200 livres qu'il deuoit au Roy pour cause de ladicte preuostie. A Derry l'an 1327.

20 Vente au Roy de la Justice haute moyenne et basse en la ville de Toruillier faite par Jeanne Dame de Toruillier A Troyes l'an 1328.

21 Vidimite du partaige et diuision de biens fait entre Guillaume dict le Moine de Jugny d'une part, et ladicte Jeanne de Toruillier sa femme separee de luy par l'Eglise quant au lict, d'autre part. A Troyes l'an 1320.

Ils auoient des terres a Jugny, Bouilly, Toruillier, en la ruiere de cors de Juuigny, et à Sommenan.

22 Vente au Roy d'une maison au bourg de Luxui l'an 1331 May.

23 Lettre de Godemar du Fay sire de Botheon Cheualier Bailly de Vitry et de Chaumont au Gardien de Lixeu pour payer aux enfans de L'aduocat de Lixeu la somme de 60 livres a cause de ladicte Maison. A Lixeu l'an 1330 Avril.

24 Ordonnance du Roy Philippes de Valois pour la reformation et liberte, franchises et anciens vsaiges des forres de Champagne et de Brie. A Paris l'an 1331.

Decembre. Seellée.

Les Maistres desdicts foires ont le pouuoir d'establi-
Notaires.

Il ny aura que 150 Sergens.

Si les marchans Ultramontains font mener leurs
marchandises autre part que par Aigues mortes ou par
Seneschaupees de Carcassonne et de Beaucaire, ou par
le Bailliage de Mascon, si leurs marchandises sont
prises ou desrobées ils ne jouyront du Conduict des foires
ne des privileges.

Tous Oultremontains presteurs sont tenus venir
demeurer et faire compaignee esdictes foires.

Les Changeurs sont ordonnez par les Maistres
des foires.

Esdicts foires y aura deux Tabellions pour les
contracts qui se feront entre Italiens.

Les Marchans de Cheuaux Oultremontains sont
tenus d'auoir leurs estables esdicts foires.

25

Coppie des lectres du Roy Philippe de Valois
au Preuost de Saint Florentin Que en ensuiuant la Sentence
donnée pour Louys de Vaucemain son Conseiller contre
Huuet de Polisy Cheualier il ait a mettre ledict
Vaucemain en possession de la Jurisdiction de la terre de
Parrecy. lan 1334 Avril.

26

Obligation de Henry par la grace de Dieu
Comte Palatin du Rhin et Duc de Baviere de seruir

300 chevaux. le Roy Philippes de Valois contre le Roy
d'Angleterre, avec promesse d'en faire guerre audict Roy
Philippes et a ses enfans sous quelque pretexte que ce soit.
L'an 1337 Novembre.

Seellée du Seel dudict Duc de Bauiere.

Et aussi du Seel des Jean Roy de Boheme et Comte
de Luxembourg lequel se constitue fidejusseur pour ledict
Duc de Bauiere son gendre.

Ledict Duc de Bauiere reconnoist avoir receu du
Roy 56000 florins petits de florence.

Vente au Roy de 100 solda tournois de rente
sur Lemolument de la halle de Sainte Manchoud faicte
par Poinceite de Veimars, A Troyes l'an 1341.

Adjudication par decret de plusieurs heritaiges
au terroier de Sance en bois adjugez au Roy po. dette
deue au roy a cause de la preuostee de Sainte Manchoud,
l'an 1342.

Obligation de Jaquinot de la Noe, Escuyer pour
2 fours et 1 moulin a Troyes dont il doit au roy 60 liures
tournois de rente par an l'an 1344 Mars.

Jacques de la Noe, Cheualier, estoit pere dudict
Jaquinot.

Et Marie de la Noe sœur du mesme Jaquinot et
femme de Guillaume de Besançon Escuyer.

Vente au Roy de 6 liures 10 solda tournois de

rente en la recepte du Roy en Champagne faicte par Syme
de Neelle, Esceuyer fils de Jean de Neelle, Chevalier. l'an
1344 Novembre

31

Lettres du Roy Philippes de Valois au Bailly
de Troyes pour purger les hypothèques d'une grange pro-
Sezanne appartenant dudict Jaquinot de la Noe, l'an
1344 feburier.

32

Rapport d'un sergent de Sezanne sur les
Cris par luy faicts, pour purger les Hypothèques d'une gr-
appellée la grange aux bourgeois assise vers Lachy
de Sezanne que ledict Jaquinot de la Noe auroit obligé
au Roy et Sezanne l'an 1345.

33

Lettre de Erard de Ligno, Chevalier, Seigneur de
Ligno, et Bailly de Troyes et de Meaux, f aux Genes des
Comptes du Roy a Paris nu. 32.

34

Don de Louys Evesque de Chartres a Jean de Vaucem-
son nepveu de ce qui appartenoit audict Evesque en la terre
de Darrecy l'an 1349 feburier.

35

Vente au Roy de 27 septiers fourment de rente
les moulins du Roy en la Ville de Drouin-
faicte par Philippes de Neufais Esceuyer demeurant a
Linieres en la Chastellenie de Sezanne. A Paris
l'an 1364 Juillet.

Vente au Roy par Marguerite Dame de Traignet et de Vauclet de la ville et greuoste de Vauchartie pres du Chastel de Montagu de l'etz Troyes, tenus en fief de la Comtesse de Flandre et encores des droicts appartenans à ladicte Dame à Laignette au bois, Prugny, Errey et Villarcet. l'an 1364, Octobre.

Jean Seigneur dudit Traignet et Marie de Barban con- estoient pere et mere de ladicte Marguerite. Et Jean Seigneur d'iceluy Traignet frere de ladicte Marguerite.

Lettre par lesquelles Jean Sire de Chasteillon en Basois, Cheualier, et Margueritte de frolois sa femme Dame dudit lieu de Chasteillon, du Moulinet et Darcies en Champagne declarent que ayans rendu au Roy les Chastel et Chastellenie Darcies en Champagne a eulx aduenus par la succession de Guy de frolois frere de ladicte Dame, ils entendent que sous ladicte vente soit compris le droict qu'ils auoient es Villes de Villette, et de Martray tenues du Seigneur de Dampierre, A Paris l'an 1666. 28 Juillet.

Est fait mention de Nicolas de Pacq Seigneur de Bry sur Marne

Vente au Roy des Chastel et Chastellenie d'Arcies en Champagne sur la riuere d'Aube faite au Roy par Jean Seigneur de Chasteillon en Basois, Cheualier Et Marguerite de frolois sa femme qui leur seroient aduenus par le deces de Guy de frolois Cheualier frere germain de ladicte Dame. Au Chastel dudit lieu de Chasteillon

Barois Van 1366 apres la feste de la Natiuite Saint
Jean Baptiste.

39

Lettre du Roy Charles V. a ses Baillis et receueurs
de Troyes de ne molester Jean de Tincy Bailly de
Vermandois lequel il declare luy auoir fait foy et homaie
de tout ce qu'il tient de luy. A Bois de Vincennes le
1368 Nouemb.

40

Lettre du Roy Charles V. au Bailly de Chaumont
par laquelle il luy mande que Philibert de Baufremont
luy auroit fait hommaie de ce qu'il tient de luy au Bailliage
de Chaumont Et partant qu'il ayt a luy donner
main leuee de ce qui auroit este saisy. A Paris l'an
1375. 17 Avril.

41

Vente au Roy de 30 lures de rente sur le
hallage de la Ville de Bar sur Aube faite par
Anxeau de Salins sire de Montferrant Cheualier
tant en son nom que celui de Jeanne de Montferrant
sa femme. A Paris l'an 1377. 9 Juin.
Ensemble la Procuration de ladite Jeanne Dame
de Montferrant audict Anxeau de Salins pour faire
ladite Vente Seellee sous le seal de la Comtesse de
Flandres d'Artois et de Bourgogne en presence de
de Salins, Cheualier, Seigneur de Poupet.

42

Vidimus de l'obligation que dessus nu. 26.

fait du commandement du Roy Charles VI l'an 1397.

43
Accord entre la Roynne, d'une part et Jeanne du
Solier Abbessse et le Conuent de L'Eglise du pont aux dames
lez Crecy en Brie, de l'ordre de Cisteaux, d'autre. par
lequel ladicte Roynne delaisse a ladicte Abbessse et audit
Conuent quelques pieces de vigne proche dudict Crecy avec
promesse de les faire admortir par le Roy aux despend
d'icelle Roynne l'an 1402. 6 Mars
Avec la confirmation dudict Accord par Jacques
Abbe de Cisteaux.

44
Vente faite au Roy par le Prieur et le Conuent
d'Espineuseval lez Saint Disier de L'ordre du Val des
Escholiers des Villes de precy sur Marne et de
Berthencourt la ferree qui leur auroient este delaisseees
par le Testament d'Edouart Cheualier et Seigneur de
Saint Disier qui auroit esleu sa sepulture en ladicte Eglise
d'Espineuseval en la Chappelle Saint Jean Baptiste
A Vuassy l'an 1404, 18 Avril

Jeanne de roche femme de Jorry de Chardongne
Cheualier, les Dames de Port, et de Migniers, &
Golant de Bar, Dame de Grancy se disoient heritieres
dudict Edouart

45
Lettre du Roy Charles VI par lesquelles il
cede et transporte a son cousin germain Charles III. Roy
de Nauarre la Chastellenie de Beaufort en Champagne,

Les Villes de Solaines, Nogent l'artaut et Larexicourt
 Chastellenies de Nogent sur Seine, Pons sur Seine,
 Florentin, Bray sur Seine, et Coulommiers en Brie, Les
 Villes de Lixi, de Doolot de Pons sur Yonne, de Chagny
 de Noux, de Flagy, de Lorrez, ou Boscage des Chastellenies
 de Grez en Gastinoie, et de Nemours, les Villes de Me
 le Marechal, Granches et Dymon, Et encores la Chastellenie
 de Chasteaulandon pour tenir le tout sous le tiltre de
 Duché et Pairie de Nemours, pour valoir audit Roy
 de Navarre 12000 livres de rente en recompense de
 que Iceluy Roy de Navarre auroit delaissee audit Roy
 Charles VI le droit qui luy pouvoit appartenir par succe
 de ses pere et mere Roy et Roynes de Navarre, tant
 Comtes de Champagne, et appartenances, que es Seigneurs
 d'Eureux, d'Amenches, Pontandemer, Dacy, Nonnancourt
 Ezy, Beaumont le Roger, Conches, Bretueil, Orbec
 Carentin, Valongnes, Mortaing, Gauray, Nogent le Roy
 Anet, Brenat, Monchaunet, Mante, et Meulant, et
 est comprise la Chastellenie de Cheribourg, laquelle est
 delaissee pour autres Traictez. A Paris l'an 1404,
 Juin Seellees.

Ledit Duché de Nemours doit estre tenu en
 partie, et à une foy et hommage lige sous la souveraineté
 et ressort du Roy à semblables libertez et prerogatives
 que le Comtes d'Eureux auroit este tenu par les Comtes
 d'Eureux.

Le Roy Charles VI se reserve audit Duché

Les gardes des terres des Eglises Cathedrales, Les Eglises qui sont de fondation Royale, et en la garde du Roy d'ancienneté, et aues. Eglises priuilegiees de ne pouuoir estre mises hors de la Couronne de France.

Se reserve semblablement ledict Roy Charles VI les autres droicts Royaux.

Pour raison dudict Duché de Nemours et des terres qui en dependent led. Roy de Nauarre ne doit ressortir et ses causes ne doibuent estre traictées s'il ne luy plaist fors que en la Cour de Parlement a Paris.

Peut ledict Roy de Nauarre faire tenir les grands Jours vne fois l'an en tel lieu qu'il luy plaira dud' Duché et en tel temps qu'il vouldra Excepte au temps que le Roy fera tenir ses grands Jours au Comté de Champagne Desquels grands Jours l'appellation viendra en ladicte Cour de Parlement de Paris et non ailleurs.

Ledit priuilege des grands Jours est aussi octroyé aux hoirs et successeurs dudict Roy de Nauarre.

Edicts Duché et terres le Roy aura vn Bailly qui s'appellera le Bailly des exemptions d'iceluy Duché et doit tenir son siege es lieux exempts.

Le Roy Charles VI. aduoue que ledict Roy de Nauarre luy a fait hommaige pour ladicte Duché, et aussi pour ladicte Parrie.

Confirmation de la vente que dessus nu. 44 par Jacques Prieur du Val des Escoliers de L'ordre Saint Augustin au diocese de Langres l'an 1405. Avril

47

Procuracion de dreux de raverie de Chaumont prestee
a Nicole de Condes et autres de ceder au Roy certaines
possessions assises a Insainnecourt En recompense de l'amortissement
de 26 livres tournois de terre octroyees par le Roy pour la
fondation d'une Chappelle en l'Eglise de Saint Jean de
Chaumont a L'Autel Saint Nicolas. A Chaumont l'an 1405.
Juin.

48

Cession au Roy et declaration des possessions que dessus
nu. 47. A Paris l'an 1405. Juin.

Est porte que aux gens des Comptes et Tresoriers du Roy
a Paris appartient l'execution et l'expedition des amortissements
octroyez par le Roy.

49

Procuracion de Jeanne de la Haute Ribau pierre
Comtesse de Riboure et en partie Dame de Saint Dizier
son mary Egen Comte et Seigneur desdicts lieux pour vendre
la part qui luy appartient audict Saint Dizier. l'an 1409.
Avril.

50

Vente au roy de 100 livres tournois de rente sur
recepte de Troyes faicte par Philibert Seigneur de
Beffremont, et Jean de Beffremont son fils, Chevalier
A Paris l'an 1411. 17 Juillet Lors estoit Garde de la
Procure de Paris Bruneau de Saint Cler, Chevalier
Maistre d'hostel du Roy.

51

Cession et transport faict au Roy de la terre et de
tout le droit que Isabel de Lamque fille et seule heritiere
de Jean Seigneur de Lamques Escauyer et de Isabel de Briffart

pouvoit avoir en la Ville Danguenville pres de Chaumont
valant par an de revenu 11 livres 3 Sols 4 deniers tournois
Et ce en recompense de ce que le Roy auroit amorty 93 livres
10 Sols tournois de rente pour la fondation d'une Chappelle
en L'Eglise de Saint Jean de Chaumont a l'autel Saint
Estienne. A Chaumont l'an 1411 Juillet.

Vente de 100 livres tournois de rente sur la recepte
de Troyes en Champagne faicte aux executeurs du Testament
de Guy de Bray Maistre des Comptes du Duc de
Bourgongne a Dijon par Blanches de Coucy, fille de feu
Raoul de Coucy, Chevalier et veufue de Hugue de Rouffy,
Chevalier, Chambellan du Roy. l'an 1412, 19 May.

Le mesme Jour ladicte Blanche de Coucy vendit
au roy 300 livres tournois de rente sur ladicte recepte
de Troyes

L'escu d'or ala Couronne ne valoit lors que 18 Sols
parisis.

Et celui qui avoit la garde de la Prevostie de Paris
se nommoit Pierre des Effars Chevalier Seig.^r de Guillerual
et de la Motte de Tilly et Chambellan du Roy

Procuracion de Jean de Roigemont, Chevalier
Seigneur de Buxieres et de Creuant en partie et de sa
femme Margueritte a Thiebaut de Roigemont, et de leurs
de Besancon et autres de vendre en leur nom 570 livres
tournois de rente sur les portaiges et entrees des vins a
Troyes A Langres l'an 1413. Juin. En presence de

Antoine de Montmartin, Seigneur dudit lieu, Esuyer.

54

+ A parir

Rente au Roy de dictes 870 livres tournois de rente faictes par ledict Jean de Roigemont, Cheualier, et Marguerite de Chauvrey, Cheualier et de Claude de Grancey depuis remariées a et mes de Choyfel, Cheualier. L'an 1413 Juillet.

Auoit lors la garde de la preuostie de Paris Robert de Heurze dict le Borgne, Cheualier, Seigneur de Ventes, Chastellain de Belencombre et Chambellan du Roy.

55

Cession et transport fait au Roy de 10 livres tournois de rentes a Nogent ^{en} Bassigny pour l'amortissement fait par le roy pour deux Chappelles es Eglises de Chaumont et de Nogent en Bassigny. A Poissy l'an 1413. 12 Janvier.

Ceste Cession faicte par Marguerite Dannoys Dame de Blaise et Simon de Bourmont, Cheualier Bailly de Troyes Exécuteurs du testament de Simonnes de Nogent Mere de ladicte Margueritte, et femme de Simon de Nogent, Cheualier pere de ladicte Margueritte.

56

Rente au roy des 100 livres que dessus nu. 52. par les executeurs du testament de Guy de Bray, Maistre des Comptes à Dijon. L'an 1415 May.

Estoit lors garde de la Preuostie de Paris Tannequoy Chastel, Cheualier, et Chambellan du Roy.

57

Idemue des lettres du Roy Charles VII par lesquelles declare vouloir que denis de Chailly, Cheualier son

Chambellan et Bailly de Meaux, tiennent la ville de Crecy en
Brie et Jouasse du reueu Jusques a ce qu'il luy a paye a
une fois la somme de 2000 livres tournois A Amboise
l'an 1432 Mars.

Regnier de Boulligny estoit lors general Conseiller
du Roy sur le faict et gouvernement de toutes ses finances tant
en Languedoit comme en Languedoc

Original des lettres que dessus nu. 57 —

Cancelles.

Declaracion de la valuer des rentes du Chastel
de Sany et appartenances, Garfu, Verno, Poisuel, Ano.

Declaracion des rentes du Chastel de Sens de
Tarsu, Verno, Poisuel, Ano, Lusoroy.

Escriture pour Erard de Brenne et Philippes
femme Contee la Comtesse de Champagne.

Est porte que la Coustume de France est telle que les
Barons doibuent demander permission du Roy d'aller faire
la guerre en terre sainte.

L'edict Erard estoit cousin germain du Roy de
Jerusalem.

Il poussa une des filles de Henry Comte de
Champagne.

Guy de Dompierre estoit du dict Erard.

Est fait mention de Lambert de Chastillon
Cheualier.

Eut ledict Erard detenu prisonnier a Marseille
Gennes et au Dux en Auvergne de par ladicte Comtesse
Le Chateau de Moyers appartenoit a la sœur
dudict Erard.

Chasteauvillain appartenoit aux parens d'ud. Erard
Selon la Coustume de France le Roy differe de
donner son Jugement pour la succession du Comte de
Champagne jusques a ce que le Comte de Champagne
aage de 21 ans.

Il y eut treues de guerre entre ledict Erard et
ladicte Comtesse de Champagne pour 4 ans

Champagne **III.**

I. Lettre du Roy Louys VII. par lesquelles il declare
que toutes fois que L'Archevesche' de Sens vacquera, et viendra
en ses mains que le Sergent qui sera establi de sa part pour la
garde de Brignon jurera au Comte de Troyes de rendre au
Sergent dudit Comte les reuenus qui prouviendront du marche'
dudit Brignon et Paris l'an 1176. Scellee.

S. Theobaldi Comitis dapiferij.

S. Guidonis Buticularij.

S. Reginaldi Camerarij.

S. Radulfi Constabularij.

Lettre des Doyen et Chapitre de L'Eglise de Saint

Pierre de Troyes par lesquelles ils approuvent le Jugement
par Michel Archevesque de Sens et Geoffroy Marechal de
Champagne pour le different qui estoit entre eulx, d'une part
Thiebaut Comte de Champagne d'autre, Touchant la Justice
des hommes desdicts Doyen et Chapitre. lan 1198.

Le Comte de Troyes n'a droit de capture es maisons
Chanoines de ladicte Eglise de Troyes soit pour larcin, faulx
mesure ou autrement ceux qui serviront es dictes maisons seront
frances de toutes coustumes.

Les Grenetier Cellerier et Maire dudit Chapitre si
n'est en flagrant delict s'ils sont pris en la Justice dudit
Comte seront rendus à la Cour dudit Chapitre.

3

Lettres des Doyen et Chapitre de Saint Pierre
de Troyes par lesquelles ils approuvent l'accord fait entre
eulx, d'une part et Henry de Chigny d'autre, par Blanche
Comtesse de Champagne, L'Abbe de Pontigny, et autres
touchant la Justice Voirie et Coustumes et 6. muids de
de rente es villes de Oruilers, Valanz, et Saint Georges
Sont delaissez aux dicts Doyen et Chapitre par ledit
Chigny. et Troyes l'an 1204 scellees.

4

Sentence arbitral des Abbez de Quincy et de
Fontaine Jean et de Pierre de Boy au nom de Blanche
Comtesse de Troyes sur l'usage des bois de Corvins et de
Bosreaut qu'ils adjugent a l'Abbe et freres de Saulvignan
l'an 1215.

Affisterent a ladicte Sentence le Comte de Saint Louis

Garnier de Triangle, Robert de Millij, Guy de Chappes,
Oger de Saint Rinon, et Raoul de Dons.

Lettre de Erard Seigneur de Villeharduin par
lesquelles il cede et transporte a Blanche Comtesse de Troyes et
au Comte Thiebaut son fils le droit qui luy pouoit appartenir
a Villemaux Et en eschange lesdicts Comtes et Comtesse luy
cedent ce qui leur appartenoit a Suilliaus, a Willi, Rucenay,
Jsses, Val, Ville de Loup, Ville de Merle, et Azenay. l'an
1219 May.

Du consentement de Mabilie, femme, et de Guillaume,
fils dudict Erard.

Lettre de L'Abbe et Conuent de S. Pierre
de Celle par lesquelles ils approuuent la Sentence innarbitrale
donnee par la Comtesse de Champagne sur le differend qui
estoit entre lesdicts Abbe et Conuent, d'une part, et L'Abbesse
et Conuent de nre Dame de Troyes d'autre. Touchant la
disme de Saint Potain et l'osage du bois de Joigny l'an
1220 Avril.

Vente de 55 livres de rente annuelle es forres de Troyes
aux Religieuses de Argenceuilles par Erard de Villeharduin,
Mareschal de Champagne l'an 1223. May.

Lettres de Simon de Joinville, Seneschal de
Champagne par lesquelles il declare que en sa presence
Laurence femme de Ponce de Quiseaux, auroit eu pour

agreable

agréable l'aveu qui auroit esté fait en son nom par
 du Mont Saint Jean de l'escheoite qui seroit aduenue a
 l'aurice au Comte de Bar sur Seine par le decedz de son oncle
 maternel Milon Comte dudit Bar sur Seine a Dimon l'an

1223

9

Lettre de Guillaume Seigneur de Dampierre
 lesquelles il aduoue estre homme lige du Comte de Champagne
 et luy baille pour seurte le bourg et Chastellenie de Dampierre

Dauantaige promet qu'il sera en forte que et archa
 Son frere, Jean Comte de Chartres, et Mathieu Son frere
 Guillaume et Drogon de Merlon, ses oncles maternels et
 de Apremont et encores l'uesque de Verdun Jureront audit
 Comte de Champagne de l'ayder contre Alix Roynne de
 Cypre.

Est fait mention du Mariage dudit Guillaume
 contracte avec la soeur du Comte de Flandres lequel n'auroit
 esté encores confirme par le Pape lequel auoit enuoié ses
 bulles a deux Abbez et au Chantre de Langres contre ledit
 mariage, et Chasteauthierry l'an 1223 la veille de la
 Circoncision.

10

Vente de la ville dicte en latin Bannas et de 300
 arpens de bois a Thiebaut Comte de Champagne et Brie par
 Hugues Seigneur Breccarum. l'an 1225 Avril. Seelles
 du seel dudit Hugues.

11

Vente a Thiebaut Comte de Champagne et Brie par
 de Brenne et Philippe sa femme de ce que les dictes

Philippe aueient à Herbitie et Richebourg comme aussi de
bois de S. Medard et Saint Boeme. Excepte le bois de Saint
Boeme que lesdicts Erard et Philippe auroient delaisse par
Echange à Garnier de Triangle Seigneur de Marigny et
Helisende sa femme Comtesse du Perche 1226 Janvier

Lettre de l'abbé et Conuent de Moris par lesquelles
ils cedent et transportent sous certaines conditions à Thiebaut
Comte de Champagne le droit qui leur appartenoit en la forest de
Beroart en recompense de 4. septiers de froment de rente que
ledit Thiebaut leur auroit baille a Bar sur seine l'an 1230.

Copie des lettres de Thiebaut Comte de Champagne et
Brie par lesquelles il declare quelles sont les franchises
et Coustumes de la ville de saint florentin. l'an 1231.

Ledit Comte se reserve la congnoissance du meurtre, du rapt,
et du larcin.

Plus l'amende du Champion uaineu

Et encores la Justice et la garde de ses Eglises, et Cheualiers,
comme aussi de ses fiefs et de ses Juifs.

Les bourgeois de saint florentin cuiront et moudront aux
fourz et moulins du comte de Champagne à tel marche que les auers.

Obligation de Thiebaut Comte de Champagne et brie
pour les Maire, Escheuins et Communauté de la ville de Troyes
qu'ils payeront à Jean Bretel bourgeois d'Arras sa vie durant
40 liures par. de rente pour argent presté par ledit Bretel
à ladicte ville de Troyes. l'an 1232 Juin

15

Lettre de l'Abbesse et Convent du Paraclet par
 lesquelles elle reconnoissent que Thiebaut Comte de Champagne
 et Brie leur ayant delaisse 60 arpens du bois de Schempnois
 s'est reserve esdicts arpens toute la Justice et la Garenne et
 cela que lesdictes Abbesse et Convent ne pourront effarter les
 60 arpens l'an 1233 Aoust.

16

Lettre de Hugues Seigneur Breccarum par la
 il reconnoist que Thiebaut Comte de Champagne luy
 donne pouvoir de se. une forteresse a son Chastel de Breccarum
 15 pieds alentour qu'il ne pourra faire une autre forteresse
 audict Breccarum sans le Consentement dudit Comte l'an 1233

17

Sentence arbitrale du Chantre de Troyes et d'un
 Danoine de Reims sur le differend qui estoit entre Thiebaut
 Comte de Champagne et Brie d'une part, et les Doyen et Chantre
 de Troyes d'autre sur le droit d'entree des vins en la ville de
 Troyes l'an 1233.

Sont exempts du peage du vin en ladicte ville les
 Chapitre et Danoines de Saint Pierre de Troyes et les
 de ladicte Eglise et encores les Curez de Saint Remy, S. Nicaise
 et S. Benys pour leurs distributions quotidiennes en lad. Eglise
 et pour les vins pour l'usage de chacun d'eulx.

18

Vente d'une maison au bois proche le grand chemin
 Journans faicte au Roy par Perronnet et Humbert
 Bleterans. A Maseon l'an 1335.

19

Idimus des lettres de Nicolas Evesque de Troyes

par lesquelles il declare, que les religieuses de Nostre Dame
du pre. proche de Troyes ont recongne pardevant luy pour
leurs patrons et fondateurs Hugues de S. Maurice, Chex
et Margueritte sa femme. Avec promesse, que au cas que
lesdicts fondateurs viussent en necessite' qu'ils les ayderont de
leurs biens propres selon leur pouvoir l'an 1234, Juin.

Ledit de S. Maurice et sa femme auoyent donne
ausdicts Religieuses le quart de leurs biens Et encorcs
quelques rentes de bled et d'avoine, a Sauerie, Oches, Ville Loup
S. Etubain Moriac Jouvan, Villeneuve sur Marly et aue.
part.

Lettres de Thiebaut roy de Navarre et Comte de
Champagne et Brie par lesquelles il donne a Michel Raie
bourgeois de Troyes la pescherie, des fosses de Troyes selon
l'espace designe pour en Jouir par ledict roy de Navarre, et led.
Ras et leurs heirs chascun par moictie' l'an 1236 May.

21 Lente, a Thiebaut Roy de Navarre et Comte de
Champagne par Gauterin de Buxei Esuyer de ce que ledict
Gauterin auoit au peage de Merri et de Villeneuve, soubz
Bar sur seine. Et Bar sur seine l'an 1242 Mars.

22 Lente, de 20 liures de Prouins de rentes es foires de S.
Jean de Troyes a Thiebault Roy de Navarre et Comte de
Champagne et Brie par l'Abbe' et Conuent de Miratoru de
L'ordre de Cisteaux, ausquels ladicte rente auoit este' donnee par
Scolastique Comtesse de Viennes et Mascon fille de Henry
Comte de Champagne. l'an 1243 Janvier.

23

Rente de 17 livres de Prouins de rente sur le peage de
Troyes à Thiebaut Roy de Navarre et Comte de Champagne
Helie Dame de Vacarie veufue de Fromond, Chevalier l'an
Juin

24

Idem des lettres de Thiebaut Roy de Navarre et
Comte de Champagne de l'establissement qui auroit esté fait
à Troyes de l'Impost de 4 deniers pour le livre, jusques à
de ce qui seroit vendu en ladicte ville. ledict impost po
ladicte ville de ses debtes ordonne par Jean Chastelain
Noyon et de Thorece et par Lironnes de Sexanne, Chevalier
l'an 1241 Apuril

25

Rente au Roy de Navarre, Comte de Champagne
33 livres de rente es forres de Bar et de Troyes fait
Lude de Clermont Chevalier l'an 1243 Decembre

26

Rente de 28 septiers d'avoine de rente et avec
a Daarnum et Saueries Saicte à Thiebaut Roy de Navarre
et Comte de Champagne par Simon de Humbauville, Chevalier
et Ermengarde, sa femme. l'an 1246 feburier

27

Rente a Lyon de Sefanne Chevalier pour et au nom de
Thiebaut Roy de Navarre et Comte de Champagne par Jean
Crecy, Chevalier de ce que ledict de Crecy avoit a Crenex proche
Troyes, tant en Justice, hommes, que autrement a Troyes
1246. Aoust

28

Lettre de Guillaume Abbe de S. Denis en
France et du Convent du mesme lieu par lesquelles ils

enuers Thiebaut Roy de Nauarre, et Comte de Champagne, et
 Boie de luy payer tous les ans a Colommiers 21 liures de
 prouins en recompense de ce que il leur auroit fait cession et
 transport de la Gruerie, et fief de leur bois aux bontez contenant
 168 arpens de bois et encores 8 arpens deuers ledict bois. l'an
 1246 Septembre scelees .i.

Le treffons dudict bois demeure en la garde dud' Roy
 de Nauarre, et de ses hoirs, sans le consentement desquels
 il ne pourra estre aliene par lesdicts Abbe et Conuent.

Vente a Thiebaut Roy de Nauarre, et Comte de Champagne
 par Alis Dame de Saint Sepulchre, et de Chantot du
 droit appartenant a ladicta Alis, tant en Justice, que
 autrement au bois de Semont qui sied entre Bar sur seine, et
 Ville sur Arce, et encores du bois de Fage, deuant la porte
 du Chastel de Bar sur Seine. l'an 1247 Juillet

Lettre de Thiebaut Roy de Nauarre, et Comte de
 Champagne par lesquelles il declare que Mauger des Erus
 son Sambellan a fait l'assignation qu'il deuoit en rentes terres
 et autrement pour la fondation des prieur et freres
 de l'ordre du Val des choulx. Et que lesdicts
 Prieur et Freres s'en sont tenus pardeuant luy pour contene
 l'an 1249 Juillet.

Auec cela led' Roy Thibaut approuue ce qui auroit este
 donne par ledict mauger ausdicts Prieur et Religieux, tant
 en arne, granges que prez, et terres.

Est fait mention de Ansel de Flacy, Cheualier;

et de la Comtesse, sa femme.

31

Vente de 120 arpens de bois entre Lucy en Océ et Cheuesy à Thiebaut Roy de Navarre et Comte de Champagne par Milon de Thusy, Esuyer, et Helisende, sa femme, l'an 1249 Aoust.

32

Lettre de Thiebaut Roy de Navarre et Comte de Champagne par lesquelles il confirme le don de 10 arpens de pré entre Parregni et pont sur Seine qui auroit esté fait par Religieuses du Jardin proche de Praioffre de l'ordre de Cisteaux par Elizabeth veufue de Milon de Limigny, l'an 1249 Aoust.

33

Vente d'un moulin a Pont sur Seine faite par Thiebaut Roy de Navarre et Comte de Champagne par Girard de Pourtelaines, Cheualier et Margueritte, sa femme, l'an 1249 Septemb.

34

Reconnoissance de Jean de Pampelune ne pouoir edificier un moulin à moudre du bled proche d'un moulin a fer à Nogent sur Seine entre l'estang du Roy et l'eau de Seine lequel luy auroit baillie et octroyé avec fosse par Thiebaut Roy de Navarre et Comte de Champagne l'an 1249 Novemb.

35

Lettre de Thiebaut Roy de Navarre et Comte de Champagne et Brie qui portent que L'Abbe et Convent de Moleme ayans assoué l'edict Roy Thiebaut et ses successeurs Comtes de Troyes en toute la Justice, eschevites d'hommes

Somme abonnemens et tailles, bois et autres droicts es villes
de Rumilli, Serre, Monces, Waides, Vuoues, S. Patrocler,
proche de Chappes, Coegelains, Solchieres, Framities et Selle
pour en percevoir par moictie les reuenus que cest ala Sarge
que ledict Roy de Nauarre, et ses successeurs seront tenus garder
tous les biens desdicts Abbe et Conuent appartenans esdicts lieux
comme les leurs propres, et aussi qu'ils ne pourront mettre
hors de leurs mains ceste societe, ny la Bailler et recommander
que aux dicts Abbe et Conuent l'an 1250 Juillet.

Vidimus des Lettres de Milon Comte de Bar sur Seine,
de Helisende sa femme, et de Gaucher son fils touchant la
Fondation qu'ils auoient faicte audict Bar a l'honneur de
S. Jean Baptiste, ou sont declarees les terres et reuenus qu'ils
donnent a ladicte maison et la Sarge neantmoins que ledict
Milon et ses heritiers de presenter un Prestre et un Maistre
a ladicte maison a l'uesque de Langres l'an 1210 Juin
Vidimus l'an 1255 Juin

Lettre de Margueritte Roigne de Nauarre, et
Comtesse de Champagne, de son fils Thiebaut et d'Isabeau
Sille de Roy de France femme dudict Thiebaut par lesquelles
ils confirment la vente faicte aux freres de la Cheualerie du
Temple de 2500 arpens de terre et de bois assis es bois de
Deuf avec les appartenances et encores du pastutage es dicts bois
de Deuf et en la Chastellenie de Vendeuvre moiennant 50
liures de terre assises en heritage dedans les portes de Troyes,
qui sont donnees en recompense audict Thiebaut. Et pourront

lesdicts freres du temple tenir a tousiours en main
ce qui leur est vendu l'an 1255 Aoust sceellées.

Ledit Thiebaut n'auoit lors plainement l'administ
Des Comtez de Champagne, et Brie.

Jean de Durnai retient la garde et la Justice
choses cy dessus vendues.

38

Lettres de Mathieu Abbe de S. Denys en
et du Conuent du mesme lieu par lesquelles ils se soumettent
a l'arbitrage de Jean de Guarrois et Guillaume de Brie
Cheualier et encores a celui de Perron le Chambellan par
different qui estoit entre lesdicts Abbe et Conuent, d'une
et Thiebaut Roy de Nauarre, et Comte de Champagne
Touchant 3 muirs de bled de rente es moulins deffous
de Nogent sur Seine et aues. Differens. l'an 1260.

Est dict que les terres de Marnai sont en la Justice
de l'Abbaye de Saint Denys.

39

Lettre de Jean de Brene, Baillif de Troyes
lesquelles il s'oblige enuers Margueritte Dame de Villy
obtenir des lettres de Thiebaut Roy de Nauarre, et Comte de
Champagne, et Brie par lesquelles en recompense de ce que
ladicte de Villy delaisse audict Thibaut ce qui pouroit appartenir
a ladite de Villy a Jaisse, Chaeli, Valieres et Estournay
Thibaut promettra bailler a ladite de Villy le double du
reuenue en aues. terres, la vie durant d'icelle de Villy l'an 1260
Juin.

40

Lettre de l'Abbe et Conuent du Monastere de

Celles à Troyes par lesquelles il declarent leur estre Deuls 4.
Sols tournois de cens par an pour chascun arpent de vignes —
dependant deus es paroisses de Noys de Sainte. Sauve de Ville-
Dieu, de Chichirei, de ruiere de cors de Croncelle, de Sancy —
et autre part Et 5 Sols pour le droit d'entree Dont le tiers —
appartient à Thiebaut Roy de Nauarre et Comte de Champagne
l'an 1267 Mars

41 *vidimus* des lettres de Thiebaut Roy de Nauarre
et Comte de Champagne, et Brie, par lesquelles il confirme la
vente de la ville de Primefaict et appartenances faicte par
Jean Seigneur de Arcies à Nicolae Euesque de Troyes ladicte
vente l'an 1268 et puril.

Et ladicte Confirmation l'an 1270.

Est porte que ladicte ville de Primefaict avec les
appartenances est tenue en franc aleuf et nest mouuante —
d'aucun fief ou arriere fief ou bien de quelque domaine En
sorte qu'elle peut cheoir demeurer et estre en main morte.

Ledit Roy Thiebaut se reserve en ladicte ville de
Primefaict et appartenances les pleines regales, et que aduenant
que le Siege de Troyes soit vacant il pourra tailler et exploicter
les hommes de ladicte ville et appartenances selon leurs —
facultes et selon que les aues. hommes de L'euesche et
Troyes ont accoustume estre tailliez et exploicter l'ors que
ledit Roy Thiebaut tient les Regales dudict Euesche.

42 *Lettres* de l'Abbe et Conuent de Moleymes et
du prieur de Varennes par lesquelles sur ce que Thiebaut

Roy de Navarre et Comte de Champagne les auroit accompagnés
 en la moitié de ce qu'il avoit en la ville de Montcharuot et
 appartenances ils accordent audit Roy Thibaut que ceux qui
 demeureront en ladicte ville de Montcharuot pourront avoir
 plaine franchise et pasturages que lesdits Abbé Convent et
 Prieur ont es Linages dudit Montcharuot et qu'ils y pourront
 effarter pour bruler ou bastir l'an 1267 Octobre

43

Lettres de Lustache de Conflans Connestable de
 Champagne par lesquelles il declare que pardevant luy Hue
 de Conflans fils de Hue de Conflans Marechal de Champagne
 a vendu a Henry fils de Thiebaut Roy de Navarre et
 Blanche fille de Robert Comte d'Arrois ce qu'il avoit en la
 ville neufve du Chemin l'an 1269 Janvier

44

Vente de dixsept liures de rente en la ville de
 Saint Florentin et en la Chastellenie Saict a Henry
 de Navarre et Comte de Champagne et Brie par Guillaume
 de Rigni Chevalier l'an 1271 Octobre

45

Vente d'une Maison a Chablais au Roy de Navarre
 Comte de Champagne par Girard de Charly, Clerc. A
 Sens l'an 1271 Mars

46

Vente a Henry Roy de Navarre et Comte de Champagne
 et Brie par Regnaud de Corsant GUYER, et Marguerite
 sa femme de la part qui leur appartenoit en un four
 Villeneufve du Chemin l'an 1271 Decembre

Vente. aud. Henry Roy de Navarre par Damoiselle
Marie de Fontenay de la huitiesme partie qui luy appartenoit
en un foun de Villeneuve du Chemin A S. florentin 1272 Mars.

Vente. audict Roy par Gerard de Venise Chevalier
Seigneur de Polate de ce que ledict Gerard avoit es reueuue
de Villeneuve de Chemin en coustumes, teraiges, censives, ou
autrement comme aussi de ce qu'il avoit es teraiges de
Venonne et de Nogent en Oche. l'an 1272 May.

Vente de Vingt Sept liures de rente en la foire de
S. Jean de Troyes a Henry Roy de Navarre et Comte de
Champagne par Jean Sire d'Arcies Chevalier, et Isabeau sa
femme. l'an 1272 Decembre.

Vente d'une maison a Nogent sur Seine audict Roy
Henry par Jean de Dampilone, bourgeois dudit Nogent. l'an
1272 Decembre.

Vente de 10 arpens de bois en la forest d'Oche aud.
Roy Henry par Adam de laims Clerc et feliffet son frere
l'an 1273 Fevrier.

Echange entre ledict Roy Henry d'une part et
Guy de Melligny, Sire de Montigny Chevalier, d'autre, de
terres rentes et autres droicts que ledict Roy Henry avoit
laisses avec les terres et droicts que le dict de Montigni avoit
a Danemoine. l'an 1273 May.

53

ente audict Roy Henry par Gaucher S.
S. florentin, Cheualier, de ce que led. Gaucher auoit en
Justice, franchise, peage et autrement au Chastel et Chastellain
d'Erny et alentour Et nommement la part de dix fiefz
deuers ledict Erny tenus par Guillaume de Chambelain
Robert de Asey Cheualiers et autres. l'an 1273 Septemb.

54

ente audict Roy Henry par Andre de la Broce Ch.
Sire de Yillers et Margueritte Dame de Mailly sa femme
de ce qui appartenoit audict Andre a Estormi et a Chaali et
environs, Exceptes les hommaiges des Gentilshommes. l'an 1273
Auril.

55

ettres de Jean Euesque de Troyes par lesquelles
il ratifie loue et approuue la reserve que s'est fait oy des
nu. 41. Thiebaut Roy de Nauarre et Comte de Champagne
a luy et ses successeurs Comtes de Champagne des plemes
en la ville de Primefait et appartenances, et avec cela que
quand le Siege de Troyes sera vacant ils puissent tailler
exploicter raisonnablement les hommes dudict Primefait
et appartenances selon leur facultez et suiuant ce que
coustumierement les autres hommes et Subjectz dud. Euesque
sont tailliez du temps que le Comte de Champagne tient
les Regales d'iceluy Euesque. l'an 1284 Jan. scelle

56

idimus de la Confirmation de Henry Comte de
Palatin de ce que son pere le Comte Henry auoit donne
aux bons hommes du bois de Erny de l'ordre de Grandmont

tant en la disme de Bouilly, en l'eaue dicte la forest
proche Saint Thiebaut que autrement l'an 1190.

Lettres de Hugues Duc de Bourgogne, par lesquelles
il declare que Blanche Comtesse de Troyes ayant a sa priere
ressaisi Miles de Monreal du Serment que les habitans de
Chables debuient audict Miles elle s'est reserue la garde et
le giste de ladicte ville Et aussi que cest sans les priuileges
que a l'Eglise de S. Martin de Tours du Comte Henry
l'an 1209

Lettres de l'Abbe et Conuent Monstier Rani par
lesquelles ils associent sous certaines conditions en la ville et
Seigneurie de Pargis Blanche Comtesse de Troyes Palatine
et Ses successeurs Comtes de Champagne l'an 1209 Marie.

Lettres d'Elizabeth Dame de Chasteauvilain et de
Simon de Chasteauvilain Son fils par lesquelles ils cedent
et transportent a Blanche Comtesse de Troyes a Thiebaut son
fils le droit qui leur appartenoit en la Chastellenie de
Baudemant et es villes de Corbason, Soisi, Thommes, Estrechy,
et Duaise l'an 1210 february.

Vente au Comte de Champagne par Fromond de
Corroi de ce qui appartenoit audict Fromont tant a Villemaur
que en la Gruerie de Ote l'an 1211 Octobre.

Lettres de l'Abbe de Molemes par lesquelles il
recongnoist que Blanche Comtesse de Troyes luy ayant permis

d'achepter trois monstres de bois en la gruerie de Nogent en Brie
que cest de grace que ladicte Comtesse le luy a accorde. Sans
cela puisse tourner au prejudice de ladicte Comtesse et des Comtes
de Champagne l'an 1214 Juin.

62

Lettres de L'Abbe et Conuent de Cormery par lesquelles
en recompense de 120 livres que leur Prieure de Pons de Brie
a Blanche Comtesse de Champagne ils luy vendent leur maison
sise auz pres du pont de pierres de Pons et avec cela luy qu'il
la terre en laquelle ladicte Comtesse auoit fait planter les vignes
l'an 1216 A puril.

63

Lettres de Guillaume du Mont de Saint Jean
par lesquelles il reconnoist estre deuenu homme lige de
Thiebaut Comte de Champagne et Brie Palatin pour raison
de 30 livres a percevoir annuellement es foires de la S^t Jean
de Troyes Exceptee la ligeite qu'il doit au Duc de
Bourgogne et au Comte de Nevers Et avec cela promettre
ayder ledict Thiebaut Contre Erard de Brene et Philippe
sa femme et aussi contre Alis Roine de Cypres et leurs hoirs
et assistans l'an 1222 Octobre

64

Lettres de Ponce de Cuiseaux et de Laurence
femme par lesquelles ils approuuent la vente qui auroit
faite pour et en leur nom par Ponce du Mont S^t Jean
a Thiebaut Comte de Champagne et Brie Palatin du droit
appartenant a ladicte Laurence au Comte de Bar sur Son
par la succession de son oncle maternel Milon Comte de Bar

Par l'an 1223 Avril.

Lettre de Oudard Marechal de Champagne par
lesquelles il declare que ladicte Laurence auroit en sa presence approuve
la vente que dessus nu. 64. l'an 1223 Avril.

Lettre de Erard de Brene par lesquelles il reconnoist que
pour raison de sa ville de Marais il ne peut rien pretendre en la
Forest de Othe outre les metes et limites qui ont establis par Moutel
de Vertus et Gerard le Meilerons. l'an 1223 Aoust.

Lettre de Guy de Dampierre Seigneur de S^t Juste
par lesquelles il reconnoist que Thiebaut Comte de Champagne
luy ayant donne la permission de vendre jusques a 500 liures
des bois appartenans audict Guy en la forest de Othe pour la
vente en seront payees audict Guy 20 liures de Prouvins
ce qu'il soit recongnu que lesdicts bois sont de la Grienerie dudit
Comte. l'an 1229 Jun.

Ny sont compris les bois de Monchampins que Guy de
Dampierre pere dudit Guy de Saint Juste avoit achetez
Estienne de Somierey ny pareillement le bois de la Saffainne.

Obligation de Gautier de Chappes enuets

Thiebaut Comte de Champagne et Bre Palatin de le recompenser
de tout le dommage qu'il pourroit encourir pour s'estre constitue
plege pour luy enuets l'Eglise et freres de Riviere ausquels il
auroit vendu 4. muids de bled de rente a percevoir en la grange
de Beaumont l'an 1232 May.

Obligation des Maïre Eschevins et de toute la communauté

De Troyes enuers Thiebaut Comte de Champagne, et Brie de
recompenser de tous les dommaiges qu'il pourroit recevoir et des
Lrais qu'il pourroit faire pour estre constituee plege pour eulx
pour quelques Sommes de deniers qui leur auroient este prestees
leur besoin par certains bourgeois d'Arras et de Peronne l'an
1232 Juillet Seelles .f.

70

Lettre de L'Abbe et Conuent de S. Denis par
lesquelles ils compromettent pour le differend qu'ils auoyent avec Thiebaut
Comte de Champagne et de Brie Palatin touchant un Parc
auoit fait en leur censive a Nogent sur Seine. l'an 1233. Aoust.

71

Lettre de L'Abbe et Conuent de Jouy par lesquelles
ils cedent et transportent a Thiebaut Comte de Champagne, et de
Brie et a ses hoirs l'usage qu'ils auoyent au bois proche Pont
Seine dict Anet en recompense de quoy ledit Comte leur baille
13 arpens dudict bois l'an 1233 Aoust.

72

Lettre de L'Abbe et Conuent de Moleme par laquelle
ils associent sous certaines conditions ledit Thiebaut Comte de
Champagne et ses heritiers Comtes de Champagne a Effoy
Warpilleres, Poligny et Seruigny. l'an 1238.

73

Lettre de Milon Seigneur de Noyers par laquelle
il confirme la vente faite par son homme Pierre
Denemoine Cheualier a Thiebaut Roy de Nauarre dudit
appartenant audict Pierre a Perrecy. l'an 1242 Mars.

74

Vente de 20 liures de Prouins de rente annuelle

es Loires de s. Jean de Troyes a Jean Bastellain de Noyon et
de Torcy et a Jean Doyen de Prouvins pour et au nom de
Thiebaut Roy de Navarre par l'Abbe et Conuent de ^{mirroir} Miratoire
du consentement de l'Abbe de Cisteaux l'an 1243 Janvier
Lesdicts 20 luites de rentes auoient este donnees audict
Monastere de Miratoire par Scolastique Comtesse de Vienne
et maseon fille de Henry Comte de Champagne.

Lettre de l'Abbesse et Conuent du Paraclet par
lesquelles ils reconnoissent que ledict Roy Thiebaut leur ayant
affis 116. arpens de bois au bois qui sont Guillaume de la
Court Cheualier et de Perron de Jancourt la Justice demeure
audict Roy et a ses hoirs. l'an 1245 Septembre.

Echange entre ledict Roy Thiebaut d'une part et
l'Abbe et Conuent de S. Denis en France d'autre de la gruerie
au boutz contenant 168 arpens de bois avec 21 luites de
prouvins de rente a Colommiere A Jfles l'an 1246.

Entre audict Roy Thiebaut par Seruis de Gaur
Ecuier et de Alis Dame du Saint Sepulchre sa femme
de ce qui pouuoit appartenir a ladicte Alis a Bar sur seine
a Villeneufue, a Metz, et a Seres l'an 1249 May

Reconnoissance du Maytre et freres de la
Maison Dieu de Hans que la Maison Dieu de Haury et 30
arpens de terre sis au terrouer dudit Haury donnez par Ade
Dame de Hans a ladicte Maison Dieu de Hans sont de

la garde du Comte de Champagne l'an 1250 Avril

79

Lettres de Pariage de L'Abbe et Convent
Molefme par lesquelles ils associent sous certaines conditions
Thiebaut Roy de Navarre Comte de Champagne et ses successeurs
Comtes de Champagne a Rumilly, Serre, Monces, Unan
Voues, Saint Patrocle, proche Chappes, Corgelains, Fulch
framines et scelees l'an 1250 Juillet.

80

Vente de la ville de Euroles a Leon de Seranne
par Seeri de Ganx Geuyer Seigneur du Saint Sepulchre
et sa femme l'an 1250 Aoust.

81

Vente de 100 arpens de bois au lieu de Nouis
Pont sur Seine a Marie Roine de Navarre Comtesse
de Champagne par Jean Chanoine de Rossai en Tierasche
Cure de Etran et Hermet de Ongnis freres de Guillaume
Rossai et encors par Ermergarde de Ongnis femme dudit
Hermet l'an 1254 May.

82

Vente a Milon de Longeuille pour et au nom
Roy de Navarre par Isabeau de Floigni veufue de Hugues
Beru, Chevalier de ce qui appartenoit a ladite Isabeau au
entre le bois Saint Benoist et le bois Godin de Floigni
1258. Avril.

83

Exchange du chaste de Bernon et des appartenances
avec la maison de Siuri et quelques terres situees en la

Chastellenie d'Enui, entre le Roy de Navarre, Comte de
Champagne, d'une part, et Hues Viconte de Lignieres &
Marie sa femme, d'autre l'an 1258 May.

Vente à Henry fils de Thiebaut Roy de Navarre, et
à Blanche fille de Robert Comte d'Artois par Hues de
Conflans Esquier fils de Hues de Conflans Marechal de
Champagne de ce qui appartenoit audit Hues à Villeneuve du
chemin et es appartenances l'an 1269 Janvier.

Vente de 13 livres 12 sols et demy de rente fonciere
à Perrecy en la Chastellenie de Saint Florentin à Henry roy
de Navarre, et Comte de Champagne, par Jean et Milon de
Cuffaing, Freres, Esquiers, l'an 1271 Avril.

Vente à Guy de Meligny Seigneur de Montigny
Chevalier par Guy de Mez Bailly d'Auxerre, ce que ledict Guy
de Mez auroit achete à Denemoine de Guy de Enne Chevalier
l'an 1271 Aoust.

Lettres de L'Abbe et Convent de Dientieu par lesquelles
ils reconnoissent que à Henry roy de Navarre, Comte de
Champagne, et à ses successeurs Comtes de Champagne,
doibuent leur appartient la Gruerie en 30 arpens de bois
en la ville de Eanfise et en la vallee de Jusane qui leur
auroient este delaissez par Echange par ledict Roy Henry
l'an 1272 Janvier.

Approbation des Doyen et Chapitre de Troyes de

ce que Jean Evesque de Troyes auroit donne son consentement
 en ce que Thiebaut Roy de Navarre Comte de Champagne
 et ses successeurs Comte de Champagne pussent Jouir du
 droit de Regale et tailler les Habitans de la ville de
 Primefaict laquelle auroit esté vendue a L'Evesque de
 Troyes par Jean de Arcies Chevalier, de mesme que les
 autres subiects de l'Evesche de Troyes ont coustume d'estre
 taillés le siege d'iceluy vacant. l'an 1284 Janvier.

Voyez sup. nu. 41 et 55 Et inf. nu. 90

89

Sente a Henry Roy de Navarre par Jacques
 de Lingey Preuost de Par sur Seine et par Acelme
 femme du droit qui leur pouvoit appartenir au Villages
 Amirei au bois l'an 1272 Septembre

90

Idimus tel que dessus nu. 41.

91

Lettre de Jean de Chalon, Sire de Artois
 Chevalier par lesquelles il reconnoist avoir receu et pris en
 garde du Roy Philippe le bel le Comte de Bourgogne
 pour le tenir et gouverner tant qu'il plaira audit Roy
 Avec promesse de rendre ledit Comte aud' Roy Philippe
 et a ses successeurs Roys de France toutes fois qu'il en
 sera requis. l'an 1306 Scellées .1.

92

Sente de la Torre de la Greue et des appartenances
 à Scauoir de Crisancy, Faueroles, Gerannes, et Origny
 Louis aîné fils du Roy de France Roy de Navarre
 et Comte de Champagne, et Brie par Guillaume Seigneur

du Til et de Marigny en Champagne, Chevalier
l'an 1312.

La femme dudit Guillaume, Seigneur du Til se
nommoit Ysabeau et estoit fille du Comte de Grandpré.

Les hommes Jurez desdictes terres ne se peuvent
marier ny avoir de privilege de tonsure sans le Congé
expres du Seigneur.

Vente d'une Maison et appartenances
Morreffart au Roy de Navarre, Comte de Champagne
l'an 1343 Octobre.

Procuracion de Aubert de Coucy, Chevalier,
Seigneur de Tronay à Enguerran de Cuize et aues de
vendre en son nom 100 liures tournois de rente sur la
recepte ordinaire du Roy a Troyes laquelle luy seroit
escheüe par le decetz de Marie de Coucy, la Soeur l'an
1388. Mars.

Vente de ladite rente de 100 liures au Roy par
ledit Enguerran de Cuize Esuyer pour et au nom
dudit Aubert de Coucy l'an 1390 february.

Roule des fiefs de Sezanne

Est fait mention de Estienne des Saint Loup

Oger de Bordes Guillaume de la Grange, Oger d'Englure

Ansel de Triangle, et Guillaume de S. Quentin, Chevalier

Et encores de Milet de Courteneu Esuyer

97

Denombrement des fiefs de la Chastellenie de
Jouy, le Chastel.

Est fait mention de Adam de Jouy, Robert
Puiffiaux, Guillaume de Champoietreu, Simon de Tilloy Guy
de Gallande, Guillaume de Planoy, et Guillaume de Clois
Chevaliers.

98

Denombrement des fiefs du Bailliage de Purn
Est fait mention de Thomas de Coucy de L'Empereur
de Constantinople de Jean de Vinues de Jean de Valeri et de
Hugues de Valery

99

Ratification de Jacques Roy d'Arragon Major
et Valence, Comte de Barcelonne, et Vrgel, et Seigneur
Montpelier du Traicte de mariage fait par les Procureurs
de sa fille Isabelle, avec Philippes fils du Roy Saint Louis
Laquelle ledict Philippes doit espouser dans l'an apres qu'elle
aura accompli l'age de douze ans l'an 1258 Aoust

Champagne, IV.

Aduen de Ansel de Triangle, par lequel
il aduoie tenir a Loy et hommaige lige de Blanche Comtesse
de Champagne et de ses hoirs sa maison de Villeneuve la
petite des riches hommes. l'an 1205 Juillet.

Semblable Aduen de Hermanne Dame de Triangle
pour ladicte maison de Villeneuve. l'an 1205 Juillet.

Lettre de L'Abbe et Conuent de L'Eglise de Saint
Loup de Troyes par lesquelles ils cedent et transportent a
Blanche Comtesse de Champagne et a ses hoirs Comtes et
Champagne tout le fief de Rihcuille tenu d'eulx par lude

Seigneur de Grancy. l'an 1211 Septembre

4

Semblables Lettres desdicts Abbe' et Convent
pour ledict fief de Rihcuille à mesme effect. l'an 1211
Septembre.

5

Lettres de Guy Seigneur de Melligny, par
lesquelles il aduient tenir du Comte de Champagne le Chastel
de Melligny et appartenances et encores ce qu'il a à Chal
du Chef de sa femme. l'an 1219 february.

6

Lettres de Roger Seigneur de Roset en Tuerast
par lesquelles il reconnoist tenir a foy et Hommaige
lige de Blanche Comtesse de Troyes et de Thiebaut
Comte de Champagne son fils et de leurs hoirs les Chastel
et Chastellenie de Chaumont et Epernai, l'an 1220
Janvier

Est fait mention de Nicolas frere dud. Roger
lequel tenoit quelque fief du Seigneur de Malles.

7

Lettres de Simon de Rochefort par lesquelles
il reconnoist estre homme lige de ladicte Comte de
Troyes et dudict Thiebaut Comte de Champagne son fils
pour la portion qui luy seroit escheue par le decez du
Comte de Bar sur Seine. l'an 1220 Juillet Seeller

8

Lettres de pierre Abbe' de Saint Denys par
lesquelles il reconnoist que Blanche Comtesse de Troyes
luy a fait a Paris l'hommage auquel estoit tenu

neantmoins declare que ledict hommaige. luy debuoit estre
rendu a Saint Denis contre ce que ladicte Comtesse disoit
qu'elle n'estoit tenue de le rendre que au Comte de Troyes
A Paris l'an 1521 february.

Lettres de Clarembaud de Chappes par lesquelles il
oblige pour 5 ans a Blanche Comtesse de Troyes et a son
fils Thiebaut Comte de Champagne le fief qu'il tient de
au cas que dans ledict temps ils receussent dommage a raison
du Chasteau de Plancy tenu Immediatement dud. Clarembaut
par Philippes de Plancy l'an 1221 Avril

Lettres de Guy Seigneur de Senecy par lesquelles
il s'oblige que en cas que les fiefs de Guy de Chappes
et de son nepueu Clarembaut ~~lesquels~~ lesquels doibuent
appartenir a Colin fils dudict Guy et a sa femme Agnes par
succession du Comte de Bar sur seime aduiennent a Marguerite
fille dudict Guy qu'elle ne les pourra aliener non plus
que lesdicts Colin et Agnes sans le Consentement de Blanche
Comtesse de Troyes et de son fils Thiebaut Comte de
Champagne. A Isles l'an 1220 Juillet.

Lettres de Guy de Saily par lesquelles il reconnoist
tenir a foy et Hommage lige de Blanche Comtesse de
Troyes et de son fils le Comte Thiebaut le Chastel et bourg
de Juilly jurables et rendables ladicte Comtesse et aud. Comte
et a leurs hoirs a Grande et petite force. l'an 1221 Aoust
Confirmées par Clarembaut de Chappes.

La femme dudit Guy Seigneur de Saily estoit fille
de Guy de Chappes.

Ledit Guy Seigneur de Saily n'est tenu d'assister ladite
Comtesse et ledit Comte s'ils endommagent Guillaume de Dampierre.

12

Lettre de Mathieu Tosquin Chevalier par laquelle
il declare que plusieurs Chevaliers et bourgeois de la Chastellenie
de Joigny ont fait le serment d'assister Blanche Comtesse
de Troyes Palatine et son fils le Comte Thiebaut au cas que
Pierre Comte de Joigny defaillist de rendre le Chateau de
Joigny a ladite Comtesse et audit Comte son fils lors qu'il
en seroit requis d'eulx. l'an 1221.

13

Lettre de Beatrix Comtesse de Joigny par
laquelle elle reconnoist avec son fils Guillaume Comte
de Joigny avoir fait le serment a Blanche Comtesse de Troyes
et a son fils Thiebaut Comte de Champagne de leur rendre
le Chateau de Joigny lors qu'ils en seront requis de leur
part et la charge neantmoins que ledit Chateau leur sera
rendu 40 jours apres qu'ils seront hors de leur exoine
a Chasteaithierry l'an 1222.

14

Lettres de Ponce du Mont de Saint Jean
Seigneur de Charni par lesquelles il reconnoist que les
forteresses de Soyre et de Ostricourt tenues autrefois par
Comte de Bar sur Seine sont jurables et rendables
grande et petite force a Thiebaut Comte de
Champagne et a ses hoirs l'an 1223 Juillet.

Lettres de Milon Seigneur de Noyers estre. devenu
vassal de Thiebaut Comte de Champagne pour 500 livres de terre
sises a Nemtry Sauves la Sideluce qu'il doit a la Duchesse de
Bourgogne a la Comtesse de Nevers a Guy de S. Paul a Anseric
Seigneur de Montreal au Seigneur de Montmirail a l'Abbe
de S. Martin d'Autun a Clarembaud de Chappes a Gaucher
de Joigny, et Erard de Brene l'an 1223 Mars.

Lettres de Hugues Seigneur Brekarum par lesquelles il
oblige avec sa mere Nicole a Blanche Comtesse de Champagne
et a son fils le Comte Thiebaut tous les hommes et femmes
de la Chastellenie Brekarum po. 560 livres de Pouuins l'an
1225 Decembre.

Lettres de Pierre Abbe de Saint Denis par lesquelles
du consentement de son Chapitre il octroye a Thiebaut Comte
de Champagne lequel luy auroit fait hommaige du Chateau
de Nogent sur Seine avec ses appartenances de mesme qu'aupa-
rauant auroit este fait par Milon de Chalon Seigneur
dudict Chateau que pour raison dudict Chateau il ne sera
tenu de comparoistre en autre Cour qu'en celle de L'Eglise
Saint Denis l'an 1226 May.

Lettres de Philippe Seigneur de Plancy par
lesquelles il declare que Gaucher Vicomte de S. Florentin
auroit en sa presence recongnu tenir a Loy et hommaige
lige de Thiebaut Comte de Champagne ce que iceluy Gaucher
a a Jauges et a Chau l'an 1228 Juillet

19

Lettres de Jean de Saligny par lesquelles il recongne
avoir fait hommage lige a Thiebaut Comte de Champagne
pour 40 liures de revenu es foires de Provins et de Troyes
Saufue la ligeite que ledict Jean doit a son frere Estienne
Et promet de l'assister en la guerre que iceluy Thiebaut aura
contre le Duc de Bourgogne l'an 1229. Mars

20

Lettres de Thiebaut Comte de Champagne par lesquelles
il declare avoir donne a Evarard de Chierreui le fief que
tenoit d'iceluy Thiebaut Symon frere dudict Evarard Et avec
cela avoir octroye audict Evarard 100 solds de rente annuelle
a prendre au marche de Bar sur Seine pour raison de ce
il est devenu son homme lige saufue la ligeite due au
Seigneur de Chalenay l'an 1229.

21

Lettres de Guy Seigneur de Arcies par lesquelles
il recongne que si dans un an il ne fait hommage au
Comte de Champagne de 30 liures de Provins a prendre
es revenus du Comte de Bar le Duc a Troyes led. Comte
ne sera davantage tenu de luy rendre led. argent l'an 1230.

22

Lettres de Hubert de Plaisis par lesquelles il
soblige envers Thiebaut Comte de Champagne que ses deux
fils seront ses hommes liges contre tous Et ce en consideration
de ce que le dict Comte Thiebaut luy auroit donne le giff
qu'il avoit a Barz. l'an 1231. Juin.

23

Lettres de Evarard de Brene, Seigneur de Rammeu

par lesquelles il reconnoist que Thiebaut Comte de Champagne
luy ayant octroyé de faire vne forteresse a Baigniaux, que
cest sous condition que si ledict Comte a guerre contre le
Comte de Neuchenois que iceluy Erard et ses hoirs seront
tenus de desmolir la forteresse de Baigniaux. l'an 1230.

Lettres de Thiebaut Comte de Champagne. Par
lesquelles il donne a foy et hommage lige a Guy de Vaucemain
que iceluy Thiebaut avoit au terraige de Rue. l'an 1231 Mars.

Lettres de Gutier de Chappes par lesquelles sur la
permission que luy auroit donne Thiebaut Comte de Champagne
de vendre au Chapitre de Sens ce qu'il avoit a Brenon
relevant immédiatement de Perennelle Dame de Juli et de
Chanlot et médiatement dudit Comte Thiebaut Il s'oblige
au lieu de ce qu'il auroit vendu mettre sous le fief de
ladicte Perennelle ce qu'il avoit à Larreccin Pour le tenir
par ladicte Perennelle dudit Comte l'an 1231 Aoust.

Don de 30 livres de rentes annuelle es foires de Troyes
à Guyard Perinet Baillif de Hugues Evesque de Langres
pour les tenir à foy et hommages liges par ledict Evesque
Saufue la ligeite deüie audit Evesque et a Clarembaud de
Chappes ledict don fait par Thiebaut Comte de Champagne
l'an 1231 Novembre.

Lettres de Guillaume Comte de Joigny par
lesquelles il reconnoist tenir à foy et hommages
Thiebaut Comte de Champagne leaüe et le tontieu qu'il

auroit acquis des freres de l'an 1232 Mars

28

Lettres de Jean de Thorete par lesquelles il reconnoit que la Forteresse de Ayllebandieres est jurable et rendable grande et petite force à Thiebaut Comte de Champagne contre le Seigneur de Sampierre. l'an 1233 Mars.

29.

Lettres de Philippes Seigneur de Plancy par lesquelles il reconnoist tenir a foy et hommage de Thiebaut Roy de Navarre Comte de Champagne le bois sis entre Eptor et Melisi qu'il auroit achetés de Huguenin de Eptor Ecuier l'an 1235 Decembre.

30

Lettres de Eude Ragoz Seigneur de Saint Sepulchre par lesquelles il requiert Thiebaut Roy de Navarre et Comte de Champagne de vouloir confirmer l'affranchissement qu'il auroit fait de Huet de Chauchini, de sa femme, et enfans. l'an 1238 Janvier.

31

Lettres des Abbez de Celle et de Saint Loup de Troyes par lesquelles ils declarent que Renaud Seigneur de Pongi Ecuier a recongneu en leur presence estre hommelige de Thiebaut Roy de Navarre et Comte de Champagne pour 20 livres de Prouins de rente annuelle au peage des vins de Troyes Saufue la ligeite deue par ledict Renaud à Jean de Valeri, et au Comte de Brene. l'an

1239 Janvier

32

Lettres de Jean Chastellain de Noyon et de

91
Thorette. par lesquelles il reconnoist que la Sorteressie. & Ellebauderies est du fief de la Chastellenie de Sexanne et est jurable et rendable a grande et petite force. à Thiebaut Roy de Navarre Comte de Champagne et à ses hoirs contre toutes personnes fors contre le Seigneur de Dampierre l'an 1239 Juin. Seellées.

92
Lettres de Thiebaut de Pomer Official de Troyes, par lesquelles il reconnoist tenir à foy et hommage du Roy de Navarre Comte de Champagne le bois de Periers en recompense de l'usage du bois de Maante que ledit Roy auroit donne l'an 1242 Decembre.

93
Lettres des Prieurs du Val des Choulx et de Clerlieu par lesquelles ils reconnoissent que ce que ladicte Maison de Clerlieu a acquis dans le Comte de Champagne est en la perpetuelle garde du Comte de Champagne et nommement ce que icelle Maison a acquis a Perleix a Bordenai Charmoi et a Montfeuil l'an 1245.

94
Lettres de Guillaume Sire de Dampierre et hoir de Flandres par lesquelles il promet au Roy de Navarre Comte de Champagne de rendre sa terre qu'il tient en Champagne en fief dudit Roy à l'un de ses freres lequel on fera hommage lige à Iceulx Roy et à ses hoirs l'an 1246. Octobre. Seellées.

95
Lettres de Guillaume Comte de Flandres et Sire

de Dampierre, par lesquelles il declare, consentir que ce que
Jean Sire d'Arcies tenoit de luy a Maisons à Loysie, à Celes
et a Blacy et qu'il auroit assis a son Cousin Jean Chastellain
Noyon et de Forete, soit tenu dorenavant du roy de Navarre
Comte de Champagne, et de ses hoirs Seigneurs de Champagne
l'an 1247 Avril Seelles.

37

Lettres de Gautier Chevalier Seigneur de Rignel
par lesquelles il s'oblige envers Thiebaut Roy de Navarre
et Comte de Champagne contre Gautier Comte de Bresne
et ses hoirs de l'indemniser pour les Seigneuries de Onjeu
et Loieres mouuantes du fief dudict Roy et lesquelles
auroit saisi a faulte de foy et hommage l'an 1249

38

Lettres de Jean Sire de Cuiffel par lesquelles il
recongnoist tenir a foy et hommage du Roy de Navarre
ce qu'il a a Baleno et a Buiffen. l'an 1251.

39

Lettres de Jean Comte de Bourgongne, et Sire
Salins a Thiebaut Roy de Navarre et Comte de
Champagne par lesquelles il le requiert que pour l'infirmité
de son Corps il le veuille recevoir par procureur pour raison
du fief de fontainnemaccon Et luy nommer pour son procureur
Guillaume de Salins, Chevalier. l'an 1267.

40

Lettres d'adict ^{Jean} Comte de Bourgongne Seigneur
Salins au Thiebaut Roy de Navarre et Comte de
Champagne par lesquelles il luy mande avoir donne

La ville de fontaine maillon tenue a foy et hommage dudict
Roy Thiebaut a sa fille Blanche veufue de Guichart Seigneur
de Beaujeu Et partant requiert ledict Roy Thiebaut vouloir
recevoir ladicte Blanche pour et au lieu de luy a foy
hommage de ladicte ville. l'an 1267.

Lettres de Jacques dict Malferas Chevalier et de
Marie sa femme par lesquelles ils reconnoissent tenir a
foy et hommage lige du Roy de Navarre ce qu'ils tiennent
en la ville de Turgi qu'ils tenoient auparavant en alcu
l'an 1272 Decembre.

Quittance de Guillaume de Champbelain
Chevalier pour la somme de dix huit livres onze Solds
tournois receüe du Roy de Navarre pour et au nom de son
nepveu Guillaume fils de Guillaume de Champbelain
à cause de quelques terres proches de Heruy vendues aud.
Roy de Navarre l'an 1271.

Denombrement des fiefs des Chastellenies de
Troyes, d'Isles, de Bar sur Seine, de Chaorse, d'Erui, de
Saint Florentin, Villemor, Pons sur Seine, Nogent sur
Seine, Trouvins, Et de Laiens.

Est fait mention de Guy de Rumilli et de
Anseaulde Rumilli enfans de Jean de Rumilli.

Denombrement des fiefs de Meri, et de Peaus.

45

Denombrement des fiefs de Bar sur Seine

46

Denombrement des fiefs d'Isles.

47

Denombrement des fiefs de la Chastellenie
de Bray l'an 1249.

48

Denombrement des fiefs de la Chastellenie
de saint florentin.

49

Denombrement des fiefs de Eruy.

50

Denombrement des fiefs des Chastellenies
Dons sur Seine et de Nogent sur Seine l'an 1249.

51

Denombrement des fiefs de Troyes

Campagne V.

Lettres de L'Abbe' et Conuent de Saint Eugend
par lesquelles ils cedent et transportent a Henry Comte
de Troyes Palatin le ban et Justice de Sarmaise. Accordent
aussi que la moietie du marche appartienne audict Comte, Declarent
pareillement que celui qui viendra demeurer audict Sarmaise
payera annuellement audict Comte une mine d'avoine. A
Besancon l'an 1187.

Lettres de Henry Comte de Troyes Palatin par lesquelles

il reconnoist de buoir aux freres de Reduse 8 muids et
4 Septiers de rente annuelle moitie en awoine Jusques a
ce qu'il leur ait acquis vne terre a Noeroy A Prouins l'an
1176

Sont tesmoins Guillaume Marschal, Deumbert
Ternant Ertaud le Chambellan.

3

Exchange entre l'Abbe et Conuent d'Espernay d'une
et Blanche Comtesse de Troyes Palatine d'autre de Heluide
de Hugues Coranth et de leurs descendants avec 20 Solds de rente
sur le tontieu d'Espernay A Espernay l'an 1202 Decembre.

4

Lettres de l'Abbe et Conuent de Saint Jean des Vignes
Soissons par lesquelles ils conuient avec Blanche Comtesse
de Troyes Palatine qu'elle et ses hoirs payeront tous les ans aux
Chanoines doulche 60 solds de monnoye de Prouins pour deues
pasts deus aux dicts Chanoines selon qu'il est contenu en la chartre
du Comte Henry pere du Comte Thiebaut pour l'anniversaire
Comte Leulphe et de sa femme Hyldearde A Soissons
1203, Juillet

5

Lettres de l'Abbe et Conuent de Saint Medard
Soissons par lesquelles ils s'accordent avec Henry de Crochet
aues Cheualiers de Villegruis que iceulx Cheualiers et leurs hoirs
payeront annuellement a ladicte Eglise 40 Solds de Prouins
monnoye et un denier d'or l'an 1205.

Sont reservees a ladicte Eglise les diemes de Villegruis
6 arpens de bois

6

Lettres de pariage de l'Abbe et Conuent de Saint Vrain

de Verdun par lesquelles ils associent Blanche Comtesse de Troyes —
 et ses hoirs Seigneurs de Champagne en la moictie du lan et Justice —
 assise, terrages et cens de Chaud Fontaine, proche de S^t Manchoud
 Conuiennent aussi pour ce qui est de la pescherie, les carriages, toutes —
 sortes de reuenus en general audict lieu et encorcs pour la cheuauchee
 et ostise. Item pour l'election du Maire et Escheuins, S'oblige —
 ladicte Comtesse pour elle et ses hoirs garder ledict lieu comme —
 le sien propre l'an 1206 Juillet.

Lettres de partage de l'Abbe et Chapitre de S^t Remy —
 de Reims par lesquelles ils associent Blanche Comtesse de +
 Champagne et ses hoirs de Champagne en leurs bois de Saint
 Remy proche de Villars pour y faire une nouvelle ville l'an 1206.

Lettres de L'Abbe de Chexi par lesquelles il reconnoist
 n'auoir aucun droit d'usage es bois d'outre Marne. Et q^d Blanche
 Comtesse de Champagne luy ayant octroye de prendre esdicts bois
 du bois pour brusler que cest tant qu'il plaira a ladicte Comtesse
 l'an 1210 Septembre.

Lettres de l'Abbe de S^t Remy de Rheims par lesquelles +
 ils s'accordent avec Blanche Comtesse de Troyes pour les droits de
 mortemain et de formariage a la Villeneuve dicte le Fresne
 l'an 1212 Janvier. Voyez cy dessus nu. 7.

Lettres des Preuost Doyen et Chanoines de L'Eglise de
 Reims par lesquelles ils s'accordent avec Blanche Comtesse de
 Champagne pour ce qui est des droits de terrages coustume et +

de Sergent en la Ville du Pont. l'an 1212 Octobre.

11

Lettres de L'Abbe et Conuent de Saint Remy de Reims par lesquelles ils reconnoissent que Blanche Comtesse de Troyes leur ayant permis de vendre leurs bois de Morme et de Libiaiz que cest sans prejudice du droit appartenant a ladicte Comtesse et a son fils. l'an 1212 Decembre.

12

Lettres de Enguerrand de Coucy par lesquelles il declare que son frere Robert a fait hommage lige a la Comtesse de Champagne de sa terre de Maruet saufue la ligeite d'Enguerrand. Et dauantage que ladicte Comtesse est quitte enuers ledict Robert de 260 liures qu'elle luy auoit prou pour rendre ledict hommage a elle. l'an 1213 May.

13

Lettres de Blanche Comtesse de Troyes Palatine par lesquelles elle confirme le don fait a L'Eglise de Saint Remy par Geoffroy de Saint Remy des deuse parts des terres et reuenus de Rouroy, pour ce qui est tenu a Loy et hommage d'elle. l'an 1217 Nouembre.

14

Lettres de Guy et Hugues de Chastillon freres fils du feu Comte de Saint Paul par lesquelles ils reconnoissent que toute la Gruerie en leur bois de Vuilly appartient a Blanche Comtesse de Troyes. l'an 1219 fev. Seellees.

Est expose que ladicte Comtesse auoit receu un marc pour raison de ladicte Gruerie a cause de la vente de 200 arpens de bois audict lieu de Vuilly par ledict Comte de Saint Paul.

Lettres de parage de l'Abbe' et Conuent de S^t Valery Par
 lesquelles ils associent sous certaines conditions Blanche Comtesse
 de Champagne Thiebaut Comte de Champagne son fils et leurs
 successeurs Comtes de Champagne, en la moitie des reuenus qu'ils
 ont au diocese de Chaalons ou auparauant leur estoient faict
 plusieurs torts et injures l'an 1219 Juin

Lettres de l'Abbe' et Conuent de Longpont par lesquelles
 ils reconnoissent que en l'octroy qui leur auroit este fait d'une
 maison à V'iche' par Blanche Comtesse de Troyes Palatine elle
 s'est reservee toute Justice. l'an 1219.

Lettres de l'Abbe' et Conuent d'Igny par lesquelles ils
 quietent et transportent sous certaines conditions l'usage en la
 forest de Vuaiffes à Blanche Comtesse de Troyes Palatine
 et à son fils Thiebaut Comte de Champagne en recompense de
 ce que ladicte Comtesse et ledict Comte leur auroient donne
 la permission d'essarter Jusques à 180 arpens de bois es bois
 de Bety de Corremont de Milli et de Montbeton l'an 1221

Lettres de Henry Comte de Grandpre par lesquelles
 il reconnoist estre tenu de rendre, à grande et petite force
 et lors qu'il en sera requis à Thiebaut Comte de Champagne
 le Chastel et forteresse de Portian l'an 1222 Juilliet.

Lettres de l'Abbe' et Conuent de Monstier en Argonne
 par lesquelles ils reconnoissent estre sous la garde du Comte de
 Champagne, et que Jamais ils nont eu ny n'auront autre

gardien. l'an 1224 April.

20

Lettres de Gautier Sieur de Rincel par lesquelles
soblige enuers les bourgeois de Neufchastel deuant Thiebaut
Comte de Champagne que de Chascune famille desd bourgeois
qui viendra demeurer en ses terres il n'exigera par an que
marc d'argent. l'an 1224 Decembre scellees. /

21

Lettres de l'Abbe et Chapitre de Valsecrete par
lesquelles ils baillent en eschange a Blanche Comtesse de
Champagne ce qu'ils ont a Basil proche de Montmaur
et au lieu de 40 septiers d'avoine de rente annuelle a Jauger
autres reuenus qui leur sont cedes l'an 1220 Novembre.

22

Declaration de Thiebaut Comte de Champagne des Cou
de la ville de fimes. Ammeaux. l'an 1226 Janvier

23

celuy qui sera vaincu en duel appartiendra au Comte.
Lettres d'accord entre les Abbez de Caladic et de Maurimont
le differend qui estoit entre eulx pour les bois de Bieme et
Chenauchie lesquels ils reconnoissent estre en la garde du
de Champagne. l'an 1228 Decembre.

24

Lettres de Ansel de Dampierre, Seigneur de Cercis
lesquelles il approuue que ses Subjects de la ville de Chastel
demeurent sous la sauuegarde de Thiebaut Comte de Champagne
et que chascun homme et femme de la dite ville rendent
annuellement au Preuost de Vitry 6 deniers
1228. Juillet scellees. /

Lettres de Jean Comte de Chartres et Seigneur d'Orléans
par lesquelles il reconnoist avoir eu en don de Thiebaut Comte
de Champagne la Gruerie du bois de Barbellon l'an 1228 Septemb.

Sentence arbitral de Jean Archidiaque de Chaalons par
laquelle est declare que les Doyen et Chapitre de nostre Dame
de Vitry pourront transferer leur Eglise du Chasteau de Vitri en la
rue dicte Rachaz Et pour recompense est accordee au Cure
dudict Vitri vne prebende en ladite Eglise de nostre Dame
l'an 1227 Octobre

Lettres de Thiebaut Comte de Champagne et de Brie
Palatin par lesquelles il declare quelles sont les coustumes et
Charges de la ville de Escuil l'an 1229 Aoust.

Idem des lettres de Thiebaut Comte de Champagne et
Brie Palatin par lesquelles il accorde à Jean Comte de Chartres et
Seigneur de Montmirail la tierce partie des Effarts et ventes de la
forest de Roüe l'an 1229 Decembre.

Copie des lettres de Thiebaut Comte de Champagne et
Brie Palatin et de l'Abbe et du Convent de Saint Manger et
Chaalons où sont declarees les Coustumes redevances et debvoirs
auxquels sont obligez les habitans de la Commune dudict Saint
Manger l'an 1231 May.

Lettres de Thiebaut Comte de Champagne et Brie Palatin
où sont declarees les Coustumes redevances et Privilèges

Communes de Chastillon sur Marne et de Dormans. l'an
1231 Aoust

Ledit Comte se reserve la congnoissance du meurtre, du
rapt, du larcin du Champion vaincu et de la faulx mesure.

31

Lettres de H. Archevesque de Reims par lesquelles
il recognoist ne pouoir faire forteresse à Gueux sans le
consentement du Comte de Champagne. l'an 1231 f. 96

32

Idem des lettres de Thiebaut Comte de Champagne
et Brie Palatin par lesquelles il donne a Henry de Oye son
faulconnier à foy et hommage lige 3 muirs de froment et
muirs d'avoine de rente annuelle à prendre au minage de
Chasteauthierry. l'an 1231. Octobre. 97

33

Lettres de Gautier des Ardillieres par lesquelles il recognoist
devoir a Thiebaut Comte de Champagne et Brie et à ses heirs
la garde au Chateau de Vitry trois mois durant chascue année
toutes fois et quantes qu'il en sera requis de la part dudit Comte.
l'an 1231 Octobre. f. 98

34

Lettres dudit Gautier des Ardillieres à semblable effect
par lesquelles il promet rendre ^{aud.} Comte Thiebaut 200 livres de
Prouins, au cas qu'il apparaisse qu'il doibue ladicte garde au
Chateau de Vitry l'an 1231 Le Lundy apres la feste
Luc l'Euangeliste. 99

35

Lettres de Ansel de Dampierre par lesquelles il donne

et transporte a Thiebaut Comte de Champagne le droit d'usage
qui luy appartenoit es forests dudit Comte a Sainte Manchould
tant pour luy que pour ses subiects de Verrières En recompense de
80 arpens de bois entre Chanetouru et Chatrices que ledit Comte luy
auroit baille l'an 1232 le Dimanche apres l'epiphanie. Seelées.
Voyes cy dessus nu. 24.

Lettres de Thiebaut Comte de Champagne et Brie Palatin
par lesquelles il donne a Goelomar son sergent un muil de Bled
de rente annuelle a prendre au grenier de Chasteau Thierry l'an
1232 septembre.

Lettres de Thiebaut Comte de Champagne et Brie
Palatin par lesquelles il confirme la donation fait par feu
sa mere Blanche Comtesse de Champagne du bois de Communie a
L'Eglise d'Argenteuil. Comme encores f. Confirme l'accord fait entre
les habitans de Cuis, d'rnepart, et ladicte Eglise, d'autre par lequel les
deux tiers dudit bois demeurent a ladicte Eglise et l'autre tiers ausdictz
habitans. l'an 1233 Novembre.

Lettres de Jean Archidiaque de Chaalons a Alix Roynne de
Cypre, par lesquelles il luy donne a entendre que l'Abbesse et Convent
de Auenay n'ont coustume que d'ice d'un seel dours lequel ils ont
seellé la quittance de l'usage du bois de Vuisfi qui auroit este octroyé
a ladicte Roynne par le Roy de Navarre Comte de Champagne
l'an 1234. Avril

Lettres de Alix Roynne de Cypre, par lesquelles elle reconnaist
avoir receu de son cousin Thiebaut Roy de Navarre et Comtes de

Champagne. les lettres des Eglises et autres personnes par lesquelles
 elle quittent l'usage que elles auoyent es bois de Vuoiffi et de
 Mante. et que ledict Roy de Nauarre luy auoit assigne pour son
 liuree de terre conformément au traicté de paix. et accord fait
 entre ledict Roy et ladicte Roynne pour les pretentions qu'auoit
 ladicte Roynne es Comtez de Champagne et Brie et leurs appartenances
 l'an 1235 Avril. Seellees.

40

Lettres des Maire, Jurez, et de toute la Communauté
 d'Espernay, par lesquelles ils quittent a Thiebaut Roy de Nauarre
 et Comte de Champagne l'usage qu'ils auoyent au bois de Batis
 l'an 1235 Novembre.

41

Lettres dudict Thiebaut Roy de Nauarre, par lesquelles
 il donne a l'Abbesse et Conuent de Saint Jacques de Vitry
 de Cisteaux. le bois de Maignis Reseruez l'usage et droict au
 bois a ceulx ausquels ils appartiennent l'an 1236 May.

42

Lettres de Hugues Chastelain de Vitry audict Thiebaut
 de Nauarre par lesquelles il le requiert de Confirmer la vente
 auoit faicte a l'Abbesse et religieuses de Saint Jacques de Vitry
 de L'eaue de Merlan avec tout le droict de pescherie du consentement
 de sa femme Alis et de ses enfans Robert et Henry, Cheualiers
 Anselme, Archidiaque de Langres, Jean Archidiaque du Liege,
 encores de Guillaume son autre fils, Et pour seurete de cette Vente
 oblige ses terres de Chamcej, et de Merlan l'an 1237. May
 Seellees.

43

Lettres de Henry Archeuesque de Rheims par lesquelles

il declare, que La Sœur Isabelle, de Brene, autrefois Comtesse, de Rouci a en sa presence recongneu que elle n'a rien en la gruerie, de Ses bois de Marcuill ains que toute ladiete Gruerie, appartient audit Thiebaut Roy de Navarre. L'an 1238. Feb.

Lettres de Erard de Saint Remy par lesquelles il recongneist debvoir trois mois de garde l'année à Sainte Manchould toutes fois et quantes qu'il en sera requis par ledict Roy Thiebaut et ses hoirs. Et ce, en recompense de ce que ledict Roy Thiebaut luy auroit promis de ne retenir ses hommes de Saint Remy et de la chape, tenus f. par ledict Erard à foy et hommage lige dudit Roy Thiebaut l'an 1238. Juillet.

Lettres dudit Thiebaut Roy de Navarre, par lesquelles il confirme la donation de 30 septiers de seigle de rente annuelle en la grange de Lacon et encores de 20 solds de rente aud' Lacon. faicte par Simon de la Chappelle a L'Eglise de Argenteol. L'an 1238. Juillet.

Lettres de L'Abbe et Convent de Recluse, par lesquelles ils cedent et transportent aud' Roy Thiebaut tout l'usage qui leur appartenoit en la forest de Vuand Et encores luy quictent 8 muids 4 septiers de bled de rente annuelle que ledict Roy leur debvoit Et ce en recompense de 180 arpens de bois a Chapetons que ledict Roy leur auroit donne l'an 1239. Juin.

Lettres de L'Abbe et Convent de Chastries par lesquelles ils cedent et transportent audit Roy Thiebaut l'usage qu'ils

auoyent au bois de Verrieres En recompense de quoy ledict
leur donne 120 arpens de bois à Aleu pour Jouir plaimement
des pasturages excepte du panaige. et de l'arente du bois, laquelle
selon la coustume du pays dure 5 ans quand le bois est coupe
1239 Juin .

48

Lettres des Abbe' et Conuent de Chastries par lesquelles
ils reconnoissent que leur Eglise de Chastries et tous leurs biens
et possessions sont sous la garde dud' Thiebaut Roy de Navarre
l'an 1239. Juin

49

Lettres de pariage desdicts Abbe' et Conuent de Chastries
par lesquelles ils associent ledict Thiebaut Roy de Navarre aux
reuenus de la ville de Montrond

Est octroye' aud' roy dy faire vne Forteresse. Et encor
dy faire vne Chappelle exempte de tout droit parochial

Les fours bannaulx doibuent appartenir audict roy .

Et quant aux moulins bannaulx ils seront Communs .

Les habitans de ladicte ville de Montrond doibuent aller
Cheualchees et osts du mesme Roy selon l'usage et Coustume
de Sainte Manehould. l'an 1239. Juin //

50

Lettres de pariage de L'Abbe' et Conuent de Cresto de L'abbaye
de Cisteaux. par lesquelles ils associent sous certaines conditions a
ville de Saint Julian sur Roignon ledict Roy Thiebaut et ses
successeurs pour Jouir de la moictie' des reuenus. Sont par mesme
moyen declarees les Coustumes, charges et priuileges de ladicte
ville. l'an 1240 Septembre

Lettres de L'Abbe et Conuent de Chartrices, par lesquelles ils reconnoissent que ce qu'ils ont ou acqueront au finage de Passauant doit estre en la garde dudit Roy Thiebaut. L'an 1241 Mars.

Lettres desdicts Abbe et Conuent de Chartrices par lesquelles ils reconnoissent qu'ils ne peuvent rien pretendre en la Forteresse du Chateau de Passauant qui appartient audit Roy Thiebaut, si ce n'est en dimes et choses spirituelles.

Outre plus reconnoissent que le mesme Roy leur ayant donne la Chappellenie dudit Chateau, il s'est reserve le pouuoir de changer le Chappellain et en prendre un autre en ladicte Eglise de Chartrices a sa volonte. Et d'auantage selon qu'il luy plaira ledict Chapelain demeurera dedans et dehors ladicte Forteresse. L'an 1241 Mars.

Lettres desdicts Abbe et Conuent de Chartrices par lesquelles ils donnent audit Roy Thiebaut le mont de Passauant Et avec cela l'accompaignent et associent au bois de Aloes contenant 1700 arpens. Sont aussi declarees les Coustumes et Charges des habitans dudit mont de Passauant. L'an 1241 Mars.

Lettres de Erard de Brene Seigneur de Ramerci, et de sa femme Philippe par lesquelles ils reconnoissent auoir receu dudit ^{Roy} Thiebaut la somme de 1000 livres de Prouins pour luy auoir fait cession et transport de ce qu'ils auoient a Poance. L'an 1241 Juin.

Lettres de Thomas de Coucy Seigneur de Veruin par lesquelles

il cede et transporte audict Roy Thiebaut le reuenu qu'il auoit
en auoine a Cergi, Cierges, Courremont, Fraincs et ville en
Tartenois et encores a Monceton pour et en eschange de ce que
ledict Roy luy donne en accroissement de fief a l'Echele proche
Raoul et es appartenances l'an 1242 Janvier

56 Lettres dudict Roy Thiebaut par lesquelles il assigne
40 liures de terre a Souppie et autre part a L'Abbesse et
Conuent de Auenai l'an 1242

57 Lettres de Alain de Roucy, Cheualier par lesquelles
il vend audict Roy Thiebaut la moictie d'un bois a Jonqueri
la grosse forestz, qu'il tenoit a foy et hommage d'iceluy Roy
l'an 1243 Mars.

58 Autres lettres dudict Alain de Roucy et de sa femme
Eustache a mesme effect pardeuant l'official de Rhoms l'an
1243 Mars.

59 Lettres de l'Abbesse et Conuent de Auenai par lesquel-
les approuuent derechef l'eschange que elles auoyent fait
avec ledict Roy Thiebaut du lieu de Prelle au lieu de 40 liures de
terre que iceluy Roy leur auroit assigne a Souppe Auenay et Muis
l'an 1243 May.

60 Sentence arbitrale de Thomas de Coucy Seigneur de
Veruin et de Jean Chastelain de Noyon et de Gorote sur le
different qui estoit entre Henry Comte de Grandpre d'une part

et Guillaume de Germagne Chevalier d'autre pour laquelle la
moitié de la ville et appartenances de Autre est adjugée audict
de Germagne et l'autre moitié aud. Comte de Grandpre. ladicte
Sentence confirmée par ledict Roy Thiebaut l'an 1245 Octobre.

Lettres de l'Abbe et Conuent de Chexi par lesquelles
ils cedent et transportent audict Roy Thiebaut leur bois de
Barbillon en recompense de 15 livres de rente que ledict Roy
leur quitte l'an 1246 Avril

Lettres dudict Roy Thiebaut ou sont declarees les
Coustumes privileges et charges des habitans de Chastillon sur
Marne et de Dormans. l'an 1246 Avril

Lettres de Henry Comte de Grandpre par lesquelles
il reconnoist que la ville qu'il doit bastir a la Neufuillere avec
l'Abbe et Conuent de Saint Venne de Verdun doit estre en la garde
dudict roy Thiebaut Auquel Chascun bourgeois de ladicte ville
doit bailler annuellement un septier d'avoine et deux poules. l'an
1246 Octobre.

Lettres desdicts Abbe et Conuent de Saint ^{Venne} Viton de
Verdun pour les mesmes redevances et ledict droit de garde
qu'ils reconnoissent appartenir audict Roy Thiebaut. l'an
1246 Octobre.

Lettres de Isabeau Comtesse de Grandpre par lesquelles
elle approuve la vente qui auroit este faicte par son mary

Henry Comte de Grandpre, audict Roy Thiebaut de ce qui appartenoit audict Comte en la Chastellenie de Saint Jean sur Tourbe. l'an 1246 Octobre.

66

La Vente que dessus nu. 65 faicte par ledict Henry Comte de Grandpre. l'an 1246 Octobre.

67

Vente au Roy de Navarre par Oudart Escuyer fils de Guy de Dammart, Chevalier de ce qui appartenoit audict Oudart es bois de Nulli. l'an 1247 Janvier.

68

Vente audict Roy Thiebaut par Guy Ripant et sa femme de ce qui leur appartenoit au minage de Chasteauthierry. l'an 1247 May.

69

Vente audict Roy Thiebaut par Baudon du Plessis Brabant Chevalier de ce qui pouvoit appartenir audict Baudon a Virgulte et Yauilaren tailles, cens, rentes, heritages, et autrement. l'an 1248 Juin.

70

Idimus des Lettres de l'Abbe et Conuent de Beaulieu Ordre de Saint Benoist au diocese de Verdun. par lesquelles ils cedent et transportent au Roy de Navarre Comte de Champagne le droit qui leur appartenoit en la Sixiesme partie du bois de Verreis et ce pour le pris de 800 livres de Province. l'an 1249 Novembre.

71

Lettres de Guy de Buzenci, Chevalier par lesquelles

171
il approuue la vente de 60 arpens de bois a Brellou faicte au
Roy de Nauarre par Guillaume Crochet de Coursement Esuyer
l'an 1260 Janvier .

Lettres de Ade. Dame de Hains par lesquelles elle
reconnoist que la maison de Hauxi et quelque quantite de
terres et bois que elle auroit donnee a la maison Dieu de Hains
doibuent estre sous la garde du Roy de Nauarre Comte de
Champagne, En recompense de ce que ledict Roy auroit donnee
son consentement audict don faict par ladicte Ade. l'an 1250.
Auril .

Lettres de l'Abbe et Conuent de Maurimont de
l'ordre de Saint Benoist, diocese de Chalons par lesquelles ils
cedent et transportent audict Thiebaut Roy de Nauarre, et Comte
de Champagne plusieurs pieces de prez qu'ils auoyent en la
parroisse de Sainte Manchould pour et en eschange d'autres
pieces de prez en la parroisse de Maurimont que ledict Roy leur
delaisse, ou neantmoins il se reserve le droit de garde comme
aussi font lesdicts Abbe et Conuent pour ce qui est des dimes
tant es prez qu'ils cedent et transportent que en ce qui le demeure
l'an 1250 May .

Vente audict Roy Thiebaut par Jean Bureix de Saint
Yerain Esuyer de ce que ledict de Saint Yerain auoit en la
Ville de Saint Liemer en Barrois. l'an 1251 Juillet .

Vente de 15 Sephiers de Bled de rente annuelle

Secrut et de 15 Solds de rente à Vuasnou audiet Thiebaut de Navarre. par garnier de Gironcourt Esuyer, et Isabelle femme. l'an 1251 Octobre.

76

Rente audiet Roy Thiebaut par Hue Abigan Esuyer Marguerite sa soeur Ponceard de Marnai Esuyer et Elzabe sa femme de ce qu'ils auoient en la ville de Bille. et es appartenances à Noyers, yz, et Chaufour pres Langres l'an 1252 May.

77

Vidimus des lettres de Blanche Comtesse de Troyes Palatine. par lesquelles elle Confirme. avec son fils Thiebaut la vente de 26 Septiers de rente en bled et auoine. Sur le huc de la disme de S. Manchoud faicte du consentement d'Elze de Dampierre, sur Aulne. et de son fils desquels ceste rente mouuoit a l'Eglise de Chastrice. par Aluard de S. Manchoud Cheualier l'an 1218 Septembre.

78

Autre Vidimus des lettres que dessus nu. 77.

79

Lettres de Guy de Milli Cheualier par lesquelles declare ne rien pretendre en la Chasse de la Forest de Rique sa vie durant seulement l'an 1254 Aoust scelees.

80

Lettres de Renaud Euesque de Paris par lesquelles donne pardons et Indulgences à ceux. qui visiteront la Chappelle de Hugui au diocesse de Soissons l'octave de la dedicace. l'an 1260 May.

81

Obligacion des Chappelains de nostre Dame de Rique

de celebrer tous les ans l'anniversaire de Thiebaut Roy de
Navarre et Comte de Champagne, et de sa femme Isabelle, pour
leur avoir octroyé de pouvoir retenir 100 Solds de rente au Comte
de Rhetel mouans en arrierefief dudict Roy lesquelles ils auroient
acquis de Baudouin du Chesne, Chevalier. l'an 1260 Juin.

Lettres de l'Abbe et Conuent de Nre Dame de Vertus
par lesquelles ils s'obligent à l'entretienement de la Maladerie de
Vertus laquelle leur auroit esté octroyée par ledict Thiebaut Roy
de Navarre. Sur le debat qui estoit entre lesdicts Abbe et Conuent
d'une part et la Communauté de Vertus d'autre pour la Seigneurie
au spirituel et temporel de ladicte Maladerie. l'an 1261 May.

Lettres de Henry Comte de Grandpre par lesquelles il
met en la garde et sauvement du Roy de Navarre Comte de
Champagne, et de ses hoirs Comtes de Champagne sa ville de la
Croix. Et doit chaque bourgeois de ladicte ville de la Croix
payer annuellement au Septier d'auoine au Comte de Champagne
pour ladicte garde l'an 1262 Juin.

Semblables Lettres que dessus nu. 83 de l'Abbe et
Conuent de Mouson par lesquelles ils mettent en la garde des
Comtes de Champagne ladicte ville de la Croix et les bourgeois a
eux appartenans. l'an 1262 Juin.

Lettres de l'Abbe et Conuent de Bellcual et de Henry
Comte de Grandpre par lesquelles ils mettent en la garde &
sauvement dudict Thiebaut Roy de Navarre Comte de Champagne

et de ses hoirs Comtes de Champagne, leur franche, Ville de Noyon
et de Baricourt. Et obligent chacun des bourgeois de ladicte franche
de payer annuellement au Comte de Champagne, un septier d'avoine et
une poule. A la charge aussi que les Comtes de Champagne
garderont ladicte Ville et les bourgeois contre tous. l'an 1262
Juillet. Seelles.

86

Reconnaissance des Prouiseurs Maistre freres et
Soeurs de l'hospital de Saint Antoine de Reims que les 60 septiers
de rente annuelle en bled et avoine, qu'ils tiennent à Londees, pruche
de falloise, sont sous le domaine et garde du Roy de Navarre
l'an 1264.

Ladicte Rente, avoit este acceptee par Guy de Naily
Prouiseur dudict Hospital de Guy de Saigny Chevalier, et
Catherine, sa femme.

87

Rente, audict roy Thiebaut par Guichard Seigneur de
Passavant au diocese de Besancon, et Ediarde, sa femme, de ce
qu'ils tenoient en franc a leu en la ville de Humes, et appartenant
l'an 1265 Juillet.

88

Obligaon des Doyen et Chapitre de l'Eglise de Chalons
de celebrer tous les ans l'anniversaire dud' Roy Thiebaut et de ses
ancestres en recompense de ce qu'il leur auroit quicté la Gruerie
bois de Ambonnai, Billi, et Trepailli, l'an 1267 Avril.

89

Lettres de l'Abbe et Convent de Saint Basile diocese
de Reims par lesquelles ils reconnoissent que les 9 septiers

De froment 14 poultes de rente annuelle et la tierce partie
du viconte de la ville de Villars Marmier qui leur auroient esto
vendus par Geoffroy de Chabue, Escuyer Sont et doibuent estre sous
la garde du Roy de Navarre Comte de Champagne l'an 1268
Novembre.

Le
Echange entre ledict Roy Thiebaut, d'une part, et
Raoul de Chastel en Portian, Chanoine de Soissons, d'autre par lequel
ledict Raoul cede et transporte audict roy Thiebaut tout le droict
qui luy pouvoit appartenir audict Chastel en Portian et a lenuiron
pour raison de quoy ledict Roy luy doit assigner autant de
revenu à fines. l'an 1268 Decembre.

Le
Rente audict roy Thiebaut de 100 livres de terre a Fimes
par ledict Raoul de Chastel en Portian, Chanoine de Soissons l'an
1269 Decembre.

Le
Don fait par ledict Roy Thiebaut a Jean Dentart de
Chaumisi Chevalier de 20 livres de terre en la Gruerie du bois de
Barbillon pour les tenir par ledict de Chaumisi a Loy et hommage
lige. l'an 1270.

Le
Lettres de l'Abbe et Conuent du Monastere de Saint
Jean des vignes de Soissons par lesquelles ils s'obligent envers Henry
Roy de Navarre et Comte de Champagne de faire dire chaque
Semaine trois Messes par le Cure de leur Eglise parochiale de
Trelod pour ledict Henry la Semme et ses antecessours et successeurs
Et avec cela s'obligent de celebrer l'anniversaire dudit Henry

tous les ans apres qu'il sera decede. A Soissons l'an 1272.

94

Vente audict Roy Henry d'un four à Vertus par Geoffroy de Villeneuve Esuyer et Agnes sa femme. l'an 1272.

95

Lettres des Doyen et Chapitre de L'Eglise de Saint Jean de Vertus par lesquelles ils reconnoissent debvoir trois Jours de chaque semaine faire celebrer vne messe par vn de leurs Chanoines en la Chappelle de la Court dudit Roy Henry. Et en cas quiceluy roy Henry, sa femme, enfans, heritiers et successeurs Comtes de Champagne demurent à Vertus qu'ils seront celebrer vne messe tous les Jours par vn de leurs Chanoines ou Chapelain. Et d'auantage que aduenant le decedz dudit Henry ils celebreront tous les ans son anniuersaire. Et ce en reconnoissance que ledit roy Henry leur auroit octroye tous les reuenus appartenans à ladite Chappelle l'an 1273.

96

Idem des lettres dudit Roy Henry par lesquelles il assigne à L'Abbaye de Charnoye de l'ordre de Citeaux diocèse de Chaalons 15 liures de rente annuelle à prendre sur la Jure de Vertus pour vne Chappellenie perpetuelle et lesquelles auroient este leguees à ladicte Abbaye par son frere le roy Thiebaut. l'an 1273 Juin.

97

Lettres de Guillaume Dacy Cheualier, Sire de Nogent Lartaut par lesquelles il reconnoist debvoir tous les ans à ses propres cousts et despens trois mois de Garde à Chasteaunherry. Et ce à cause de ladicte Seigneurie de Nogent l'an 1274 Janvier.

98 Lettres de Marguerite Dame de Cuingni proche
 Ouchie le Chastel par lesquelles elle reconnoist estre tenue a ses
 propres cousts et despens a cause de ladicte Seigneurie de Cuingni a
 faire la garde dudit Ouchie le Chastel chascun an, an et Jour
 toutes les fois que elle en aura commandement de la Roynne de
 Navarre ou de ses hoirs Comtes de Champagne l'an 1274 Janvier

99 Lettres du Roy Philippes le bel et de sa femme Jeanne
 Roynne de Navarre et Comtesse de Champagne par lesquelles ils
 donnent a Jean de Saint Verain Bailly de Vitry en consideration
 de ses services 50 liures de rente annuelle et perpetuelle sur les
 revenus de la Preuoste d'Espernay outre et pardessus 100 liures
 de rente viageres es foires de Champagne qu'ils auroient donne
 auparavant audit de Saint Verain a Saint Denys en France
 l'an 1300 Aoust scelees

100 Lettres dudit Jean de Saint Verain, Bailly de Vitry
 par lesquelles il baille a l'Abbe et Conuent de Saint Martin
 d'Espernay diocese de Reims Ordre de Saint Augustin pour
 et au nom du Roy Comte de Champagne la moictie du moulin
 dict le moyen sis audit Espernay. A la charge de 25 liures tournois
 de rente annuelle Et aussi que le roy aura la Justice en ladicte
 moictie, A Espernay l'an 1300

101 Lettres du Roy Charles le bel par lesquelles il aduoie auoir
 receu a soy et hominages Gaucher de Chastillon, Sire du Tour pour
 toute le Comte de Portian, les bois d'Estoremont, les acquests faicts
 au Comte de Soissons, au Seigneur de Chastel, a la Dame de Conde.

à Auancon, et es autres acquests faictz audict Comte avec le
Chastel et Chastellenie du Tour et appartenances.

Avec cela est confirmé L'Accord que ledict Gaucher de
Chastillon Sire du Tour auroit fait avec son pere Gaucher de
Chastillon Comte de Portian Connestable de France de luy
delaisser sa vie durant l'usufruit dudit Comte et appartenances
cy dessus specifices Et encores que ledict Connestable son pere en
puisse disposer a sa volonte Avec promesse dudit Sire du Tour
de le faire agréer par Gaucher et Jean ses enfans. A Poissy -
l'an 1223 May. Seellées.

Est fait mention des freres dudit Sire du Tour, sans
les nommer

1 Gaucher de Chastillon, Comte de Portian, Connestable de
France 1223

Gaucher de Chastillon, Sire du Tour. 2 N. 2 N. 2 N.

102

Bulle du Pape Urbain IV, en faveur de L'Abbesse
et Conuent du Monastere de Argenteuil, Ordre de Cisteaux -
diocese de Chaalons. par lesquelles il leur octroie que elles ne
pussent estre contraintes de recevoir aucune Religieuse ou bailler
pension ou benefice à aucun en ce qui est de leur collation au cas
que les lettres Apostoliques ne fassent expresse mention dud' Indult
A Vitorbe. l'an premier de son Pontificat.

103

Vente des Moines de Morimont de la moictie de leurs bois
à Thiebaut Comte de Champagne l'an 1200 Octobre.

104

Lettres de L'Abbe et Conuent de Saint Jean des Vignes etc

Saisons par lesquelles ils s'accordent avec Blanche Comtesse de Champagne sur le differend qu'ils auoient pour quelques estaux en leur maison de Culche l'an 1209 Avril

Don fait par Bertrand de Saint Menchoud a l'Eglise de Saint Viton de Verdun de la tierce partie que ledit Bertrand auoit a Chaud Fontaine. Et vente des deux autres parts par ledit Bertrand a Blanche Comtesse de Troyes. A Vitry l'an 1206.

Vente par l'Abbe et Conuent de Beaulieu ordre de Saint Benoit, Diocese de Verdun au Roy de Nauarre Comte de Champagne de la sixiesme partie du bois de Verrieres pretendue par lesdicts Abbe et Conuent

Lettres de Dudart autrefois Mareschal de Champagne a Thiebaut Roy de Nauarre Comte de Champagne par lesquelles il luy declare auoir appris par enqueste faite avec Henry des Bordes Cheualier que les habitans de Igneleuat n'ont point d'usage au bois de Bruel et ne l'auoient point du temps de Guy de Garlande Cheualier.

Lettres de Thiebaut Roy de Nauarre et Comte de Champagne ou sont declarees les Priuileges de buours et Coustumes des habitans de Castillon sur Marne et de Dormans. Sans date et Sans Seel.

Lettres de l'Abbe et Conuent de Saint Viton de Verdun a Thiebaut Comte de Champagne par lesquelles ils

requierent que comme tous leurs biens estoient sous sa
garde, que encores il veuille recevoir sous la mesme garde
leur ville de Giursi qu'ils ont en commun avec les Seigneurs
de Dampierre.

Declaration de plusieurs fiefs & heritages
de Chasteauthierry alienee. 1. 1.

Champagne VI.

Lettre du Roy Louys le Jeune, Duc
des Aquitaniens par lesquelles sont confirmées les possessions et
declarez les droicts du Priore de Saint Eloy et de Sainte Aude
a Paris. A Paris l'an 1140.

S. Radulfi Viromandorum Comitum Dapiferi.

S. Guillelmi Buticularij.

S. Mahei Constabularij.

Appert que ledict Priore tenoit lors plusieurs possessions

a Paris. S. Paul hors la cite, Vitry, Etampes, Chartres, Saugy,
Villeneuve le Roy, Arcueil, Gentilly, et Orly.

Ledit Priore depend du Monastere de S. Maur
des fosses.

2

Lettres du mesme Roy Louis le Jeune par lesquelles
il declare que en sa presence Barthelemy Evesque de Beauvais
auvoit fait hommage pour certain fief au Comte Henry, Et que
luy et ses successeurs luy deburent un Chevalier de service l'an

1161.

S. Comitis Theobaldi Dapiferi.

S. Guidonis Buticularij.

S. Mathej Camerarij.

S. Radulfi Constabularij.

3

Lettres de Henry Comte de Troyes Palatin, par lesquelles
il confirme ce qui auroit este donne a une certaine maison du
Temple tant par son ayeul le Comte Thiebaut que par son pere
Henry Comte Palatin. Et avec cela permet a ladicte maison de
faire toutes sortes d'acquisitions si ce n'est d'une Cite ou d'un
Chateau. L'an 1191.

4

Lettres du Roy Philippes Auguste par lesquelles il
recoit a foy et hommage lige son nepveu Thiebaut Comte de
Troyes pour toute la terre que son pere le Comte Henry Oncle
dudict Roy Philippes et le Comte Henry frere d'iceluy Thiebaut
auroient tenu tant du Roy Louis le Jeune que dudict Roy
Philippes Auguste.

Ledit Comte Thiebaut promet de ayder ledit Roy Philippes comme son Seigneur lige contre toute creature qui puisse viure et mourir. Et à cest effect s'obligent pour ledit Comte Guy de Nampierre, Gaucher de Chastillon, et auers.

Au reciproque ledit Roy Philippes promet de ayder ledit Comte Thiebaut comme son homme lige contre toute persoe qui puisse viure et mourir. Et s'obligent pour le Roy a mesme fin Pierre Comte de Nevers, Drogon de Mellou Gaucher de Toigni et autres.

Dauantage en cas de manquement ledit Roy Octroye que Guillaume Archeuesque de Reims son oncle, et les Euesques de Chaalons et de Meaux, puissent mettre à interdit sa terre qui est soubs eux.

Au semblable ledit Comte Thiebaut suppose à interdit sa terre ausdicts Archeuesques et Euesques. A Meleun l'an 1198. Avril

Lettres de Thiebaut Comte de Troyes Palatin par lesquelles il donne en douaire à sa femme Blanche fille du Roy de Nauarre sept de ses Chastellenies, Scauoir Espernay, Vertus, Sezanne, Chantemerle, Pons, Nogent, et Mori, Es presences d'Adèle Roine de France, Berungere, Roine d'Angleterre Geoffroi Comte du Perche, Guillaume Comte de Toigni Geoffroy Comte de Brene, Geoffroy Seneschal de Champagne, Gaucher de Chastillon, et auers. A Chartres l'an 1199.

Lettres de Eude Duc de Bourgongne par lesquelles en faueur de son Cousin Thiebaut Comte de Troyes qui se seroit

croise pour aller en Jerusalem il octroye audict Thiebaut et a
ses hoirs qu'ils ne puissent estre tirez en la Cour du Duc de
Bourgogne. A Prouins l'an 1200 Seellees.

7 Lettres du mesme Eude Duc de Bourgogne par
lesquelles il recoit a foy et hommage ledict Thiebaut Comte de
Troyes son cousin fils du comte Henry pour raison de la terre
tenue par ledict Henry de Hugues Duc de Bourgogne pere
dudict Eude. Et avec cela promet de le garantir pour ladicte
terre contre tout homme qui puisse viure et mourir. l'an 1200

8 Lettres de Elizabeth Dame d'Amboise par lesquelles
elle s'oblige de payer la somme de 5000 liures de Prouins a
Blanche Comtesse de Troyes et au comte Thiebaut son fils pour
raison du rachat de la terre qui luy seroit escheue par le decedz
de Thiebaut Comte de Blois, son nepueu. Et constitue pour
pleiges Guillaume des Roches, Seneschal d'Angers Archambaud
de Bourbon, Guillaume de Dampierre, Gaucher de Bar sur
Seine, Guillaume de Melou, Drogon de Melou Guillaume
Comte de Joigny Guillaume Euesque de Chaalons, et Eudes
de Sancerre l'an 1208 Aoust

9 Lettres de Guillaume Euesque de Langres par lesquelles
il approuue ce que le Roy Philippes Auguste auroit accorde par
Lettres a Thiebaut Comte de Troyes et a sa mere Blanche de
ne pouoir estre tire en cause pour raison de ce que son pere
Thiebaut tenoit jusques a ce que ledict Thiebaut ait accompli
l'age de 21 an Pour ce que l'usage et coustume du Royaume

de France est telle. Et pource consent ledict Euesque, que si —
 aucun les veut tirer en cause, pour raison du fief tenu de luy —
 qu'il ne leur donnera audience. l'an 1209 Janvier |

Lettres de Eude Duc de Bourgogne de mesme teneur —
 et a mesme fin que dessus nu. 9 l'an 1209 Janvier.

Lettres de Blanche Comtesse de Troyes par lesquelles elle —
 s'oblige payer au Roy Philippes Auguste la somme de 15000. —
 livres Parisis

Est conuenu entre eulx que le roy aura deuers luy quatre —
 ans durant Thiebaut Fils de ladicte Blanche.

Et d'auantaige qu'il tiendra Brai et Monstreuil —
 Jusques à ce que ledict Thiebaut ait vingt et un an, lequel —
 alors il recevra à soy et hommage lige pour la terre que son —
 pere tenoit lors qu'il deceda.

Est pareillement accorde que si les filles du Comte —
 Henry ou quelque autre tiroient en cause, pour raison du Comté —
 de Champagne, ledict Thiebaut ou ladicte Blanche, avant que —
 ledict Thiebaut ait accompli l'age de vingt et un an qu'ils —
 ne seront tenus d'en respondre, pour ce que l'usage et coustume —
 de France est telle que nul n'est tenu de respondre, touchant —
 l'heritage que tenoit son pere sans procez, lors de son decedz, —
 jusques à ce qu'il ait accompli l'age de vingt et un an —
 A Paris l'an 1209 Juillet. Seellees. |

Lettres de Louis Fils du Roy Philippes Auguste —
 par lesquelles il approuue l'Accord contenu cy dessus nu. 11.

À Paris l'an 1209 Aoust Seellees.

13

Double des lettres que dessus nu. 12. Seellees.

14

Lettres de l'ude Duc de Bourgogne par lesquelles il approuve le Jugement fait par le Roy Philippes Auguste que Thiebaut Comte de Champagne ne soit tenu de respondre de la terre que son pere Thiebaut tenoit l'ors de son decex jusques à ce que ledict Thiebaut fils ait accompli l'age de vingt et un an l'an 1209 Septembre.

15

Lettres de Guillaume Comte de Sancerre par lesquelles il reconnoist tenir à foy et hommage lige de Blanche Comtesse de Troyes Sancerre avec les grand fiefs qui en dépendent à sçavoir le fief du Seigneur de Montfaucon le fief du Seigneur de Seilly le fief du Seigneur de Vuacure et Lerey Et d'auantage Saint Brisson et Chastillon sur Loing Ainsi que son pere le Comte Estienne en estoit homme lige du Comte de Champagne. A Nogent l'an 1209.

16

Lettres de Jean Comte de Brene, et de Guillaume Comte de Joigni par lesquelles ils declarent que ledict Guillaume Comte de Sancerre auroit en leur presence fait la foy et hommage lige pour ce que dessus nu. 15. à ladicte Blanche Comtesse de Champagne l'an 1209. Seellees.

17

Double des lettres que dessus nu. 15. Seellees.

18

Lettres de A. Archevesque de Reims par lesquelles

il approuve la Coustume approuvee par le Roy Philippes
 Auguste Selon laquelle il auroit accorde a Thiebaut et a sa mere
 Comtesse de Champagne. quilz ne puissent estre tirez en cause de
 ce que le pere dudict Thiebaut tenoit sans plaide lors de son decez
 jusques a ce que ledict Thiebaut ait accompli l'age de vingt et
 un an. Si ce n'est que aucune Eglise en personne Ecclesiastique
 leur en Intentast action auquel cas nonobstant ladicte coustume
 il leur fera plaine Justice l'an 1210 Auriel scelees.

19 Lettres de Guillaume Evescue de Langres a mesme
 effect que dessus nu. 18 pour ce qui est tenu a foy et hommage
 de luy l'an 1210.

20 Lettres de Blanche Comtesse de Troyes Palatine par
 lesquelles elle ordonne du commun consentement de ses Barrons
 et Vauasseurs Que si aucun Baron ou Vauasseur de Champagne
 et Brie decede sans hoir male, et delaise plusieurs filles
 que l'aînée des filles aura le Chasteau, et s'il y a plusieurs
 Chasteaux l'aînée des filles aura le meilleur Chasteau la seconde
 le meilleur d'apres la troisieme le tiers, et ainsi consequemment.
 Et d'avantage que en cas de duel l'heritier puisse représenter
 celui qui est decede. l'an 1212.

estoyent apposez les Seaux desdicts Barons et
 Vauasseurs Scavoir des Comtes de Rhetel, Roucy, et Sancerre
 de Thiebaut de Bar, Gaucher de Joigny, du Vidame de Chaalons,
 du Mareschal de Champagne du Comte de Bar sur Seine, de
 Robert de Milly, de ladicte Comtesse de Champagne, de Gaucher
 de S^r Cheron de Guillaume de Galande, de Eude des Barres

de Henry de Bar de Clarendon de Chappes, du Vicomte de
S. Florentin, du Comte de Grandpre, du Comte de S. Paul
de Pierre Tosquin, de Jean des Barres, de Garnier du Triangle
de Guy de Sampierre, Erard de Brene, Guy de Sarney, Simon
de Jonaille, Gautier de Vangerme, Jean de Arcies et autres.

21

Lettres de Eude Duc de Bourgogne par lesquelles
different qui estoit entre Blanche Comtesse de Champagne, d'inepar
et Guillaume Evesque de Langres, d'autre, Tant sur ce que ledite
Comtesse avoit acquis de la Dame de Chamond, que sur ce que ledit
Evesque avoit acquis à Chome. Il promet que apres l'enqueste
qui en sera faicte, s'il est trouue que ledit Evesque aye droit
le Chateau de Chaumont neantmoins ne luy adjuger aucun droit
Simon hors ledit Chateau. l'an 1212 feburier. Seellees

22

Lettres dudict Guillaume Evesque de Langres par
lesquelles il compromet sur le different que dessus nu. 21
l'an 1212 feburier.

23

Lettres du Roy Philippes Auguste par lesquelles il
ordonne du Conseil de ses Barons, Que Blanche Comtesse de
Champagne et son nepveu Thiebaut Comte de Champagne, fils
de ladite Blanche ne soyent tenus de respondre pour raison
des Comtez de Champagne et Brie et pour tout ce que tenoit
sans contredit le pere dudict Thiebaut lors de son decex, Jusques
à ce que ledit Thiebaut ayt accompli l'age de Vingt et un ans
Et ce suivant la Coustume du Royaume de France. A
Paris l'an 1213 Juillet.

24
Lettres de Louis fils aîné du Roy de France. à Jean —
Roy de Jerusalem qu'il appelle Con sanguineum suum. Par
lesquelles suivant les Lettres que dessus nu. 23. Il luy mande
avoir octroyé audit Thiebaut Comte de Troyes, qu'il ne sera
teu de respondre aux filles du Comte Henry pour raison de ce
que le pere d'iceluy Thiebaut tenoit Et qu'il est notoire que le
feu Comte Henry lors qu'il voulut aller en Jerusalem delaisa
et bailla sa terre à feu son pere Thiebaut Comte de Troyes au cas
que ledit Henry ne reuint des parties d'outre mer. Avec cela
il luy mande qu'il ne veut point que Erard de Rameru aye
pour femme la fille dud' Comte Henry, considere mesmes la
parenté qui est entre eulx. l'an 1214 Mars.

25
Lettres du Roy Philippes Auguste par lesquelles il
declare avoir receu a foy et hommage lige le Comte Thiebaut
son neveu pour tout le Comte de Champagne et Brie, Et avec
cela avoir accordé à Blanche Comtesse de Champagne que ledit
Thiebaut sera sous son bail et gouvernement jusques à ce qu'il
ait l'age de vingt et un an l'an 1214 Aoust.

26
Semblables Lettres de Eudes Duc de Bourgogne pour
ce qui est tenu à foy et hommage de luy par le Comte de
Champagne. l'an 1214. Septembre.

29
Autres Lettres dudit Eudes Duc de Bourgogne
par lesquelles il declare que encors qu'il ait receu la foy et
hommage de Thiebaut Comte de Champagne à Fontenay Abbaye
de l'ordre de Cisteaux, a cause de sa Maladie, que neantmoins

le Comte de Champagne n'est tenu la luy faire que a Augustines
ou autres lieux es confins. l'an 1214 Septembre.

28

Semblables Lettres que dessus nu. 26 de Gerard
Evesque de Chaalons pour ce qui est tenu a foy et hommage de luy
par le Comte de Champagne. l'an 1214 Septemr

29

Parvilles Lettres que dessus nu. 26. 28. de A.
Archevesque de Reims pour ce qui est tenu a foy et hommage
de luy par le Comte de Champagne. et Reims l'an 1214 Septemr

30

Semblables Lettres que dessus nu. 26. 28. 29. de
L. Archevesque de Sens pour ce qui est tenu a foy et hommage
de luy par le Comte de Champagne. l'an 1214 Octobre

31

Lettres de Herue Comte de Meurs au Doyen de
Chartres et à l'Archidiaque de Paris par lesquelles il les requiert
de relascher pour son regard lesquelles il les la Sentence
d'interdict jectee par l'Evesque d'Autun sur ce que ledit Evesque
pretend que Blanche Comtesse de Champagne luy doit faire
foy et hommage pour raison de Castrum censforij, Petra portusij
et Huchionum Encors que ses predecesseurs Comtes de Meurs
ayent icelles Seigneuries des Comtes de Champagne. A Bulucij
l'an 1214.

32

Lettres de Gautier Seigneur de Guignori rive, par
lesquelles il promet de rendre a grande et petite force toutes
fois et quantes [#] qu'il en sera requis par eulx l'an 1216 May.
[#] Les Fortresses de bois et Isle à Blanche Comtesse de Troyes et a
Thiebaut son Fils Comte de Champagne

lettres de Rotrou de Montfort par lesquelles il s'oblige
enuers Blanche Comtesse de Champagne de tenir d'elle ce qui luy
eshera du Comté de Perche mouuant du Comté de Chartres et
la charge que ladicte Comtesse payera pour luy le rachat audict
Comte l'an 1220 Avril. scellées.

lettres de A. Archeuesque de Reims par lesquelles est
declare le Jugement donne en presence du Roy Philippe
Auguste à Meleun par les Pairs de France et quelques Euesques
et Barons qui Jugerent que le roy ne debuioit aucunement recevoir
la foy et hommage pour le Comte de Champagne de Erard de
Brienc et de sa femme Philippe du Comte Henry Tant et si
long temps que la Comtesse Blanche et son fils Thiebaut seroyent
en volonte de ester à droict en la Court du Roy Pour ce que
l'usage et Coustume de France est telle que depuis qd quelqu'un
est saisy d'un fief par le Seigneur du fief, le Seigneur d'iceluy
fief ne doit recevoir un autre à foy et hommage pour raison
dudict fief Tandis que celui qui est saisy du fief par le Seigneur
du fief est delibere de ester a droict en la Court du Seigneur Or estoit
il que ledict Roy Philippe Auguste du consentement des Barons
de France, auoir receu à foy et hommage pour le Comte de
Champagne et Brie le Comte Thiebaut, et puis ladicte Comtesse
Blanche et enfin ledict Comte Thiebaut leur fils. A Meleun
l'an 1216 Juillet

Les Pairs de France feurent ledict Archeuesque de Reims,
Guillaume Euesque de Langres, Guillaume Euesque de Chaalons,
Philippe Euesque de Beauvais, Estienne Euesque de Noyon,
et Eude Duc de Bourgogne.

Les Euesques ceulx d'Auxere, de Chartres, Senlis et
Lisieux.

Les Barons Guillaume Comte de Ponthieu, R. Comte
de Dreux, L. Comte de Bretagne, G. Comte de Saint Paul,
Guillaume des Roches, Seneschal d'Angers, Guillaume Comte
de Joigny, Jean Comte de Beaumont, et Robert Comte
d'Alencon.

Ladicte Comtesse de Champagne feut citee à ce Jugement
par le Duc de Bourgogne Mathieu de Montmorency, et
Guillaume des Barres.

35 **A**utres Lettres du Roy Philippes Auguste
est declare le mesme que dessus nu. 34. A Meleun l'an
1216 Juillet.

36 **S**emblables Lettres que dessus nu. 34, 35 et
Gaucher Comte de Saint Paul A Meleun l'an 1216. Juillet

37 **P**areilles Lettres de Thiebaut Comte de Blois et de
Clermont A Meleun l'an 1216 Juillet.

38 **S**emblables Lettres de Eude Duc de Bourgogne
A Meleun l'an 1216 Juillet

39 **L**ettres de mesme reueu de Guillaume des Roches
Seneschal d'Anjou. A Meleun l'an 1216 Juillet.

40 **L**ettres de mesme teneur de Guillaume Euesque de
Chaalons. A Meleun l'an 1216 Juillet

41
Lettres d'Achambaud Seigneur de Bourbon par lesquelles
il reconnoist que la Connestablie de Champagne ne luy est hereditaire
de Champagne ne luy est hereditaire, et ins que aduenant qu'il aliene
icelle Connestablie, ou qu'il decede, que ladicte Connestablie reuiendra
à Blanche Comtesse de Troyes de laquelle il l'auroit eue, ou bien à
son hoir. l'an 1217 Avril

42
Lettres de Oudart de Alnet, Marechal de Champagne —
par lesquelles il promet à Blanche Comtesse de Champagne de luy
rendre la ville de Mastricourt qui estoit à Gilles de Saint Jean
et que elle luy auroit donnee. Cas aduenant que ladicte Comtesse
s'accorde avec les enfans dudit de Saint Jean. l'an 1218 feb.

43
Lettres de Margueritte Comtesse de Bourgogne Dame
d'Orléans par lesquelles elle reconnoist tenir a foy et hommage lige
de Blanches Comtesse de Troyes et de son fils Thiebaut ce qui luy
est escheu par le decez de son nepueu Thiebaut Comte de Blois,
Sauf le droit de sa sœur Isabelle Dame d'Amboise. l'an
1218 May.

44
Lettres de Herue Comte de Nevers par lesquelles sur ce
que Blanche Comtesse de Troyes, et son fils Thiebaut Comte de
Champagne luy auroient donnee la garde de Saint Germain
d'Auxerre depuis la ruiere d'Emenson jusques au Comte de
Nevers en laquelle garde Itier de Tocy tenoit un fief desdicts
Comte et Comtesse, il reconnoist estre tenu assigner autre terre
audit Itier, Pour la tenir à foy et hommages desdicts Comte
et Comtesse. l'an 1218 Juillet.

45

Lettres de Hugues de Chastillon fils du feu Comte de Saint Paul par lesquelles il reconnoist que la Bouteillerie en Champagne ne luy est point hereditaire.

Ledit Comte de Saint Paul avoit eu en don du Comte de Champagne ladicte Bouteillerie. Et depuis ledit Hugues eut en don à la priere dudict Comte de Saint Paul ladicte Bouteillerie de Blanche Comtesse de Troyes. l'an 1219 Septembre.

46

Lettres de Estienne de Sancerre par lesquelles il se constitue pleige pour la somme de 300 livres parisis envers Blanche Comtesse de Troyes, et le Comte Thiebaut son fils po. Elizabeth Dame d'Amboise laquelle leur devoit 5000 livres parisis pour le rachapt de la terre qui luy seroit escheue par le decès du Comte de Blois l'an 1218 Aoust.

47

Lettres de Guy de Senesci par lesquelles il constitue pour pleiges envers Blanche Comtesse de Troyes Lambert de Chastillon et Raoul de Pons pour la somme de 240 livres de Prouins deus par ledit de Senesci pour le rachapt de la part qui luy appartient au Comte de Bar sur Seine. l'an 1219 aux Octaves de L'Épiphanie.

48

Lettres de Gerard de Durnai par lesquelles il constitue pour pleiges envers ladicte Blanche Comtesse de Troyes Erard de Villi, Milon de Cherreui et les deux freres de Fontai pour la somme de 300 livres de Prouins deus par ledit de Durnai pour le rachapt de la part qui luy appartient au Comte de Bar sur Seine. l'an 1219 aux Octaves de L'Épiphanie.

49 Lettres de Guillaume Seigneur de Dompierre par lesquelles
il reconnoist que la Connestablie de Champagne ne luy est
hereditaire, et ins que elle luy auroit este' donnee' a vie par
Blanche Comtesse de Troyes, et son fils le Comte Thiebaut. Et
Troyes l'an 1220 fest. Voyez cy dessus nu. 41 |

50 Lettres de Ponce Seigneur de Cuiseaux et de Laurence sa
femme par lesquelles il s'oblige de n'aliener sans le consentem.
de la Comtesse de Champagne et du Comte son fils ce qui luy
escherra par le decès du Comte de Bar sur Seine. l'an
1220 Aoust.

51 Lettres de Guy fils de Robert de Milli par lesquelles
il reconnoist que la Chambellenie de Champagne ne luy est
hereditaire. Et ins que elle luy auroit este' donnee' seulement sa
vie durant par Blanche Comtesse de Troyes et son fils le Comte
Thiebaut. l'an 1221 Janvier |

52 Lettres de L'Abbe' de L'Eglise de Nece, par lesquelles
il declare que L'Abbe' Prieure et tout le Chapitre de
Bicor pour avoir esleu une Abbe' sans la permission de
Blanche Comtesse de Champagne l'auroient depuis amende'
enuers ladiete Comtesse. l'an 1221 Novembre. |

53 Lettres de Thiebaut Comte de Champagne par lesquelles
il prend sous sa garde et protection le Monastere du monstier
en Argonne, Ordre de Cisteaux, avec les Granges de Beaumont,
Eppeine, et autres, comme le tout auroit este' d'anciennete' sous

la garde et protection de ses predecesseurs Comtes de Champagne
l'an 1224

54

Lettres des Doyen et Chapitre de Troyes par lesquelles
ils soubsmettent à arbitres pour le different qui estoit entre eux
d'une part, et Thiebaut Comte de Champagne et Brie Palatin
d'autre Touchant la Justice des hommes de l'Evêché de Troyes
le siege d'iceluy vacant, et aussi pour la prise faire d'un homme
Courtois. l'an 1224.

55

Lettres de Pierre Evêque de Meaux par lesquelles
il declare que en sa presence Robert Comte de Brene et de
Breux auroit fait foy et hommage lige a Meaux a Thiebaut
Comte de Champagne et Brie Palatin pour le fief que feu son
pere le Comte Robert auroit tenu de Blanche Comtesse de
Troyes et du dict Comte Thiebaut fils de ladicte Blanche.

Est aussi porte que auparavant que ledict Robert auroit
fait la foy et hommage que dessus que Pierre Comte de
Bretaigne son frere luy auroit rendu la forteresse de la For
pour la tenir à foy et hommage du Comte de Champagne l'an
1225.

56

Lettres de Othon Duc de Moranie, Comte de
Bourgonne, Palatin, et de Beatrix sa femme par lesquelles
ils conviennent avec Thiebaut Comte de Champagne et Brie
Palatin pour le mariage de leur fils Othon avec Blanche fille
du dict Thiebaut lors que leur dict fils aura accompli l'age
de 14 ans.

Plus se promettent lesdicts Comtes secours mutuelles

Les uns avec autres Et notamment ledict Comte de Champagne
audict Comte de Bourgogne. en la guerre. touchant l'affaire
du Comte de Bar le Duc Et encores en la demolition des Chasteaux
de Rochefort et de Traue.

L'edict Comte de Bourgogne ne pourra donner le
gouvernement du Comte de Bourgogne. au Comte. Estienne, à
Henry de Vienne, et à Jean Comte de Chaulons.

L'edict Comte de Bourgogne promet donner a son
fils lors dudict mariage. le Comte de Bourgogne. entierement,
Excepte 300 liures de terre. et une maison mediocrement
forte pour sa fille.

Le Mesme Comte de Bourgogne. oblige à cest effect
les fiefs de Richard de Dampierre, du Seigneur de Clermont,
des Seigneurs de Chaulite, et avec. l'an 1225. scellees.

Lettres de Hugues de Chastillon à mesme effect que
dessus nu. 55. l'an 1225.

Lettres de Alix. de Streteual par lesquelles elle s'oblige
de tenir de Blanche Comtesse de Champagne. ce qui luy eschera
du Comte du Perche. mouvant du Comte de Chartres, l'an 1226.
Voyez cy dessus nu. 33

Semblables lettres que dessus nu. 33 et 58 de
Geoffroy Vicomte de Chasteaudun. l'an 1226 Avril.

Autres lettres à mesme fin de Aimeri de Chateau-
renaud. l'an 1220 Avril.

61

Lettres de L'Abbe' et Conuent de Saint Denys
 Esquelles est contenu l'Accord fait avec Thiebaut Comte de
 Champagne et Brie Palatin par lequel doit demeurer ausdicts
 Abbe' et Conuent la cinquiesme partie du reste de la forest de
 Maant qu'ils pourront effarter, l'an 1227 May.

62

Lettres de Mathieu de Montmorency, Connestable
 de France, par lesquelles il s'oblige enuers Blanche Comtesse
 de Champagne pour Jacques de Chastaugontier que Jamais il
 ne viendra contre la saisine faite ou à faire a ladicte
 Comtesse et à ceux qui seront participans avec elle en la
 moitie du Comte' de Perche et en toute l'escheoite prouenant
 de feu Guillaume, Euesque de Chaalons sur Marne Comte
 du Perche. l'an 1227 Juin.

63

Lettres de Oudard de Alnet, autresfois Marechal
 de Champagne, par lesquelles il delaisse à Thiebaut Comte de
 Champagne la Marechaussée de Champagne pour et au
 lieu de 30 liures de terre a Saint Jean sur Meuse et
 a Saint Leger que ledit Comte luy auroit baille' l'an
 1227 Juillet.

64

Lettres de L'Abbe' d'Espernay a Thiebaut Comte
 de Champagne par lesquelles il luy mande auoir resigné l'a
 dicte Eglise et mains du Chapitre d'Espernay Et partant
 requiert ledit Comte de donner licence audict Chapitre
 d'Espernay d'eslire vn autre Abbe' a ce que la puissance
 d'eslire ne soit deuolue a L'Archeuesque de Reims l'an 1230
 Marte .f.

65

Lettres de Mathieu Seigneur de Montmorency, et de Laval, Connestable de France, par lesquelles il declare que son nepveu Jacques de Chastaugontier a eu pour agreable le partage qui a este fait de la terre du Perche par Thiebaut Comte de Champagne pour Blanche Reine d'Angleterre sa tante maternelle, et aussi pour ledit Comte, et ses Compersonniers, d'une part et ledit de Chastaugontier d'autre, l'an 1230 Juin
Escheint a une part les fiefs de Gues de Vieupont et de Mathieu de Coimes

66

Lettres de Robert vicomte de Beaumont et de Sainte-Suzanne par lesquelles il promet dans la feste prochaine de Saint Jean faire hommage lige ou pour luy l'un de ses fils a Thiebaut Comte de Champagne a cause de ce que ledit vicomte tient au Comte du Perche par l'escheoite qui luy seroit aduenue par le deces de Guillaume Comte du Perche l'an 1231
A avril .1.

67

Lettres de R. Evesque de Langres ouest declare que Thiebaut Comte de Champagne ne seroit soubmis a peine d'estre excommunie par ledit Evesque et par l'Evesque de Troyes, a l'autre d'accomplir les conventions faictes par led. Thiebaut avec Archambaud Seigneur de Bourbon en son traicte de mariage par paroles de present avec Marguerite fille dudit Archambaud a laquelle il constitue en douaire, Sexanne, Lachi, Borbone, Nogent sur Seine, Pont sur Seine, Mori, Deance, Chantemerle, et Semoines, l'an 1232 Marie

68

Semblables Lettres que dessus nu. 67 de R.

Euesque de Troyes l'an 1232

Mar

69

Lettres de Hugues Duc de Bourgogne par lesquelles il promet d'ayder Thiebaut Roy de Navarre et Comte de Champagne contre toutes personnes qui puissent viure et mourir excepte contre le Roy de France, la Roigne sa mere, et l'Euesque de Langres.

Pour le regard du different que ledit Hugues a avec le Comte de Nevers, il s'en soubmet a ce que en jugera ledit Roy Thiebaut.

Promet en outre ledit Hugues d'observer le Traicte d'alliance fait avec Archambaud de Bourbon.

Et en cas de doute, s'en remet a ce qui en jugeront Robert Euesque de Langres et Pierre de Jancourt l'an 1234 Janvier.

Ledit Duc de Bourgogne dict avoir ce privilege de ne pouoir estre excommunié par aucun que par le Pape.

70

Lettres du Roy Saint Louys a son Cousin Thiebaut Comte de Champagne par lesquelles il luy mande avoir receu le serment de fidelite comme de Coustume est de Nicolas esleu de Troyes et luy avoir rendu les regales de l'Eglise de Troyes Et pour ce qu'il ait a deliurer audict esleu les mesmes regales. l'an 1233 Juillet.

71

Lettres de pierre Duc de Bretagne, Comte de Richemont par lesquelles il s'oblige envers Thiebaut Roy de Navarre, et Comte de Champagne pour l'accomplissement

Du Traicte de mariage de son Fils Jean de Bretagne avec
 Manche fille dud' Thiebaut lequel donne à ladicte fille Le
 Royaume de Navarre pour le tenir apres son decés, encores que
 iceluy Thiebaut veint à avoir un hoir masle. Se reserve
 neanmoins ledict Thiebaut les Comtez de Champagne, et Brie,
 pour en faire à sa volonte. l'an 1235 Janu.

Les pleiges dudict Thiebaut furent les Archevesques de
 Reims, et de Sens, Les Evques de Chaalons, et de Langres, Le
 Duc de Bourgogne, le Comte de Bar le Duc, Les Comtes de
 Saint Paul et de Mascon, Erard de Chacenay, Symon de
 Chasteauvillain, les Comtes de Grandpre, et de Roucy, Enguerrand
 de Coucy, Thomas de Coucy, Jean Comte de Saffons, Roger de
 Roset, Gerard de Bournai, et Renaud de Choiseul.

72 Lettres de Hugues de Lusignan, Comte de la Marche,
 et d'Engoulesme et de Jeanne, Reine d'Angleterre, sa femme
 par lesquelles il s'obligent d'ayder le Roy de Navarre par le Con-
 seil de P. Duc de Bretagne, et Comte de Richemont, Au cas que
 guerre, fust meue par aucun audict Roy de Navarre. l'an 1236.
 Avril.

79 Lettres de Jean de Nelle, et de Pierre, Abbe' de
 Nostre Dame de vertu par lesquelles ils declarent que Pierre
 Prieur de L'Eglise de Chantemerle, estant advenu le decés de
 l'Abbe' dudict Chantemerle, avoit en leur presence, requis et obtenu
 permission de Jean Chastelain de Noyon et de Thorote
 Lieutenant de Thiebaut Roy de Navarre, et Comte de Champagne
 d'eslire un autre Abbe' dud. Chantemerle. l'an 1237 Septemb.

74

Lettres du Convent de L'Eglise de Rebec a Thiebaut Roy de Navarre, Comte de Champagne par lesquelles ils le requierent de leur donner permission d'eslire un Abbe. l'an 1239.

75

Lettres de Pierre Tristanz Chevalier par lesquelles il aduoie que le bois de Cersfroy Et le pre^t deffoubs S. Martin sont du fief du Comte de Champagne. l'an 1239 May.

76

Vidimus des lettres de Thiebaut Roy de Navarre Comte de Champagne par lesquelles il donne a soy et hommage lige a Pierre Seigneur de Jancourt la vie durant dudit de Jancourt la Panneterie de Champagne A Tudele, l'an 1234.

77

Lettres des Prieur et Convent de Saint Pierre de Cellles de Troyes a Thiebaut Roy de Navarre, Comte de Champagne par lesquelles ils le requierent de leur donner permission d'eslire un Abbe. l'an 1241.

78

Lettres de Guy Seigneur de la Ferte sur Amance par lesquelles il vend aud. Thiebaut Roy de Navarre le fief de Auvincourt que tenoit de luy Curard de Auvincourt. l'an 1247 Octobre.

79

Lettres de L'Abbe de Prully Esquelles est rapportee l'enquete Saicte des Juifs demeurans a Monstreuil taillables du Comte de Champagne l'an 1247.

80

Lettres du Prieur et Convent de Chazi aud. R. Thiebaut

par lesquelles ils le requierent de leur donner permission d'eslire
un Abbe. l'an 1247

Lettres de Simon Sire de Clermont cest Clermont
entre Langres et la Motte proche de Choiseul par lesquelles il
aduie tenir a foy et hommage lige du Comte de Champagne.
Clermont et 200 liures de terre à Parrices Buiffieres, Alcemont
consignés, le Pont menant a Alemon le bano de foissy & la ville de
Eors et autre part Excepte neantmoins le Comte de Bourgogne.
l'an 1245 May

Lettres du Roy Saint Louis par lesquelles il confirme.
l'Accord fait entre Thiebaut Roy de Navarre d'une part, et les
Templiers d'autre par lesquelles est porté que les Templiers ne
pourront rien acquerir es Comtees de Champagne et Brie sans
le consentement du Comte de Champagne. l'an 1241 Aoust.

Denombrement de quelques fief releuans du
Comte de Champagne l'an 1240.

Scauoir ceulx tenus par Isabelle Comtesse &
Chartres.

Beatrix de Remilli.

Eustache de Dampierre.

Philippe Comtesse de Bar

Ansel de Dampierre.

Guy de Dampierre.

La Comtesse de Soissons Dame de Hano

Henry de Vergi et autres.

84

Traicte d'alliance, de plusieurs Princes et Barons
de France, pour la deffence, de leurs droicts contre le Clerge.
Entre lesdicts Princes et Barons estoient le Duc de
Bourgogne, Pierre, Comte de Bretagne, le Comte d'Engoulesme,
et le Comte de Saint Paul, l'an 1246. Novembre.

85

Lettres du Conuent de Saint Jacques de Prouins à
Thiebaut Roy de Nauarre, Comte de Champagne, par lesquelles
ils le requierent de leur donner permission d'eslire vn Abbe'
l'an 1249.

86

Lettres des Prieur et Conuent de Saint Pierre de Celliers
de Troyes, audit Thiebaut roy de Nauarre, par lesquelles ils le
requierent leur donner permission d'eslire vn Abbe'. l'an 1249.
Voyez cy dessus nu. 77.

87

Lettres de Ansel Euesque d'Autun Par lesquelles il
declare que la Loy et hommage que ledict Thiebaut Roy de
Nauarre, luy auroit rendu à la Perreire ne puisse faire aucun
prejudice à L'Eglise d'Autun Ne plus ne moins que celui fait
à son predecesseur à Pontdeneseles, l'an 1249.

88

Lettres des Prieur et Conuent de Saint Loup de Troyes
aud. Thiebaut Roy de Nauarre, par lesquelles ils le requierent
leur donner permission d'eslire vn Abbe'. l'an 1249.

89

Lettres de Jean Chastellain de Noyon et de Torote
par lesquelles il reconnoist que la Bouteillerie de Champagne ne

luy est hereditaire, ainsi que elle luy auroit esté donnée, savoir
durant seulement par led. Thiebaut Roy de Navarre, et
Comte de Champagne l'an 1240 Juin Seellée. /

90 Lettres de Agnes Sille du Seigneur de Sailei et veufue
de Ansel Seigneur de Dampierre, en Ettenois par lesquelles elle
met en la garde du Roy de Navarre, Comte de Champagne
ledit Dampierre, Hâns, les Planches, Herpont, la Nueuile,
et Vuarimont tant que ses bail et douaire dureront Et encore
Dommartin que elle dict estre de son propre heritage. Et
sera tenu & asque habitant desdicts lieux payer annuellement
audit Thiebaut au septier d'avoine l'an 1259 Juille. /

91 Lettres de Thiebaut Roy de Navarre, Comte de
Champagne, et Brie, a tous les Barons, Chastelains, Cheualiers
et Vassaux, des Comtez de Champagne, et Brie, par lesquelles il
leur mande, qu'ils ayent par leur serment à nommer tous les
fiefs et arrierfiefs desdicts Comtez à Giles de Villenoffe, Chér
et Jacques son Secrétaire, qu'il envoie à cette effect A Bourges
l'an 1250. /

92 Lettres des Evêques d'Eureux, Orleans, Sens, et Paris
par lesquelles ils déclarent que la Roigne Blanche auroit en
leur presence rendu de grace les regales de L'Eglise de Tours
à Pierre de Lambale, esleu Archevesque de Tours lequel de
Lambale, luy en auroit rendu grace A L'Abbaye de nostre Dame
La Royale, proche Pontoise, l'an 1251 Janvier Seellée. /

93 Lettres de L'Official de Troyes par lesquelles il declare

que en la presence les Maistres et freres de la Maison Dieu
 Saint Nicolas de Troyes auoyent promis de ne rien acquerir
 en Champagne et Brie qui seut tenu en fief de Thiebaut roy
 de Navarre et Comte de Champagne sans permission dudit
 Thiebaut et de ses hoirs Et au cas qu'il soit donne a ladite
 Eglise a quelque. Personne mouvant en fief dudit Roy, qu'ils mettront
 hors de leurs mains dans l'an 1252 Janvier.

94

Lettres de Jean Comte de Bourgogne Seigneur de
 Salins par lesquelles il reconnoist avoir requis led' roy Thiebaut
 de recevoir a foy et hommage lige son gendre Seigneur de
 Beaujeu pour le fief de fontaine Macons.

Et avec cela reconnoist avoir receu a foy et hommage
 lige dudit Roy Thiebaut le fief que tient de luy le Seigneur
 de Tilchastel es puis de Salins.

Et encores le fief que tient de luy le Seigneur de
 Paigui en la moictie de la ville de Boucelange, et en la moictie
 du minage de Ledon l'an 1252 Juillet.

95

Lettres des Prieur et Convent de Saint Pharon
 de Meaux a la Roynne de Navarre, Comtesse de
 Champagne et Brie par lesquelles ils la requierent de leur
 donner permission d'eslire un Abbe l'an 1253 Seelles.

96

Lettres de Gilon Archevesque de Sens et des Evescues
 de Chartres, Paris, Orleans, Auxerre, Meaux, et Troyes
 a Thiebaut roy de Navarre, Comte de Champagne et Brie
 par lesquelles ils le requierent de leur donner main leue de

biens d'Eglise depuis 40 ans jusques à ce qu'il ait apparu —
 évidemment du droit dudit roy Thiebaut. Et ce suivant que —
 auparavant de la part du Concil provincial de Sens ils l'en —
 auroient requis par leurs lectures monitoires. Paris l'an —
 1252 sceellées.

97 Lettres du Roy Saint Louis par lesquelles il confirme —
 L'accord fait entre Marquerite Roynne de Navarre et —
 Thiebaut Roy de Navarre son fils, d'une part et Jean Comte —
 de Bretagne et Blanche sa femme, d'autre. Par laquelle —
 led Comte de Bretagne et ladicte Blanche sa femme fille —
 du feu roy de Navarre renoncent a ce qui leur pouvoit —
 appartenir au Royaume de Navarre, et autre part à cause —
 dudit feu roy de Navarre. Moienmant 9000 livres de —
 rente annuelle et perpetuelle, qui leur doibuent estre affiges —
 en terres et en rentes. l'an 1254 Decembre. sceellées.

98 Copie des Lettres que dessus nu. 97.

99 Lettres de G. Evêque de Langres par lesquelles —
 il declare que encores que Marguerite Roynne de Navarre —
 et Comtesse de Champagne et Brie ayant le bail de son —
 fils le roy Thiebaut luy ait fait la loy et hommage à —
 Chasteauthierry que cela ne puisse porter prejudice ladicte —
 Roynne et à ses successeurs Comtes de Champagne, lesquels —
 ne sont tenus luy faire loy et hommage que en l'Evêché —
 de Langres. A Chasteauthierry l'an 1255.

100 Lettres de Renaut de Richier, Maistre de la

Cheualerie du Temple de Jerusalem, et du Conuent de la
mesme Cheualerie, par lesquelles sur le debat qu'ils auoient
auec Margueritte Roine de Nauarre et Comtesse de
Champagne et Brie Thiebaut son fils aussi Roy de Nauarre
et Comte de Champagne et Brie, et Isabelle fille du Roy
de France femme dudict Thiebaut Ils s'accordent qu'ils ne
pourront rien acquerir es Comtez de Champagne et Brie es
fiefs arrieufiefs et censues desdicts Roy et Roine si ce n'est
par leur octroy si se n'est par ausmosnes et par laigs, lesquels
ils mettront encores hors de leur main. Pourront neantmoins
lesd^s Templiers acquerir et tenir dymes es dicts Comtez l'an
1255 Juillet Seellees //

Est porte que Thiebaut Roy de Nauarre mourut l'an
1253 au mois de Juillet, apres la feste Saint Benoist.

Le Roy Thiebaut qui lors estoit n'auoit plainement
L'administration des Comtez de Champagne et Brie. Voyez
cy dessus nu. 82

101

Testament de Thiebaut Roy de Nauarre et Comte
de Champagne et Brie ou sont contenus plusieurs legs a ses
seruiteurs et a diuerses Abbayes Monasteres et Hospitaux
l'an 1257 Novembre

Les Exceuteurs dud^s Testament sont Margueritte
Roine de Nauarre mere dud^s Roy Thiebaut, lesquel
d'Auxerre de Troyes et de Meaux, L'Abbe de Clervaux
le Seigneur de Thorete et Cuerron de Sictri, son Chappelain

102

Lettres de Eude fils du Duc de Bourgongne Comte

de Nevers, et Sire de Bourbon par lesquelles il reconnoist
que encores que il faict Loy et hommage à Chablies à
Thiebaut roy de Navarre, et Comte de Champagne, et Brie
pour raison de ce qu'il tient de luy au Comte de Nevers,
qst toutesfoi^s ledict hommage est deu au pont de Nezeles.
l'an 1257 scellees.

103 Lettres des Prieur et Conuent de Resbec audict
Roy Thiebaut, par lesquelles ils le requierent de leur donner
permission d'eslire vn Abbe. l'an 1258.

104 Lettres des Prieur et Conuent de Saint Martin
d'Espervai par lesquelles ils luy presentent l'Abbe dont il
leur auroit este pourueu par l'Archeuesque de Reims Et
par mesme moyen le requierent de mettre en possession led'
Abbe des biens temporels dudict Monastere. l'an 1259.

105 Lettres du Roy Saint Louys par Lesquelles il
ordonne que suivant ce qui a este observe par les Rois
de France, ses predecesseurs il soit donne annuellement de la
bourse du Roy en temps de Carisme 2000 livres parisis,
63 muids de bled et 68000 harenes aux pauvres monastres
Maisons Dieu, et Leproseries du Royaume l'an 1260 octob.

106 Lettres de Eustache de Conflans Marechal
de Champagne et de Jeanne sa femme à Thiebaut roy de
Navarre Comte de Champagne et Brie par lesquelles ils le
requierent de vouloir confirmer l'Eschange qu'ils auroient fait

avec les Doyen et Chapitre, de L'Eglise, Saint Eustienne de
Troyes du droit qu'ils auoyent en la vicomte de Troyes avec
que ladicte Eglise auoit à Ver deffous Moymer l'an 1269
Scellées

107

Reconnoissance de Fortaner de Laucdam Ecuier
par laquelle il aduoie tenir de Thiebaut Roy de Nauarre et
Comte de Champagne et Brie le Chasteau de Beusen au Comte
de Bigorre et promet a B. Comte d'Astarac et a Camelin
Secretaire dudit Roy pour et en son nom de luy rendre ledit
Chasteau toutes fois et quantes il en sera requis. A Thoulouze
l'an 1266.

108

Lettres de G. Lucque du Puy en Velay par
lesquelles il promet a Thiebaut Roy de Nauarre et a ses
successeurs de le receuoir a foy et hommage pour le Chastel de
Lourde et le Comte de Bigorre, cas aduenant qu'il entre en
possession de la Seigneurie par Sentence ou par Accord
Et d'auantage qu'il ne conuendra pour ladicte Seigneurie
avec le roy d'Angleterre, Edouard, son fils et Echinard de
Chabanois, Cheualier et autres sans le consentement dudit
Roy Thiebaut a Paris l'an 1266.

109

Lettres des Doyen et Chapitre des bienheureux Apostres
et de Saint Simphorian de Reims, audit roy Thiebaut
par lesquelles ils luy promettent de celebrer pour luy tous les
ans vne Messe en leur Eglise, sa vie durant, Et apres
son decez son anniuersaire. l'an 1267 Scellées.

Semblables Lettres que dessus nu. 108
l'Evêque du Puy, et du Chapitre, l'an 1264.

Lettres des Prieur et Moines de Saint Sauveur
de Vertus audict Roy Thiebaut par lesquelles sur ce que
l'Archevesque de Reims auroit depose leur Abbe pour ses
Saultes et delict ils le requierent leur donner permission d'effire
un autre Abbe l'an 1267.

Lettres de Henry fils de Roy de Navarre,
Comte de Ronai par lesquelles il promet au Roy de
Navarre son frere de ne se marier ne prendre femme hors
du Royaume de France, si ce n'est du commandement et
volonte dudit Roy son frere. En la presence de Erard de
Valeri, Eustache de Conflans, Connestable de Champagne et
Erard de Jancourt Cheualiers, A Longjumeil l'an 1268 scellées

Lettres de l'Abbe et Convent de Nogelai par lesquelles
en consideration de plusieurs bienfaits receus dudit Thiebaut
Roy de Navarre, ils s'obligent de celebrer Messes
Anniversaires pour ledict Roy, et pour ses pere, et mere
l'an 1269

Lettres du Roy Saint Louis audict Thiebaut Roy
de Navarre ou à son Lieutenant en Champagne par lesquelles
sur ce que Jean esleu Evêque de Troyes luy auroit fait
le Serment de fidelite le lundy apres la feste S. Martin
d'iver heure de vespres, et en mesme temps l'auroit

inuestij des Regales de Troyes, Il leur mande. que depuis
ledict temps ils luy rendent lesdictes Regales sans aucun
contredict. Et en cas de default leur donne à entendre. auoir
donné charge a Gossequin Son Sergent de rendre. Sans delay
Lesdictes Regales audict Esleu. A Eppay. l'an 1269.

115

Lettres des Prieur et Conuent du Monastere de
Monstier en dioc de Dornay à Eustache Connestable dudit Roy
de Nauarre Comte de Champagne et Brie par lesquelles ils le
requierent de leur donner permission d'eslire un Abbe. l'an
1269.

116

Lettres des Prieur et Conuent du Monastere de
Casi, diocese de Soissons Ordre de S^t Benoit au Roy de
Nauarre, Comte de Champagne et Brie par lesquelles ils le
requierent de leur donner permission d'eslire un Abbe. l'an
1269.

117

Lettres de Hugues de Conflans Marechal de
Champagne, de sa femme et Hugues de Conflans, fils dudit
Marechal par lesquelles ils vendent à Henry Roy de Nauarre
Comte de Champagne et Brie 200 luyres de terres de reuenue
annuel sur les reuenus du Comte de Champagne Roy de Nauarre
que leur auoit donne son Thiebaut Roy de Nauarre. l'an
1271. ouft.

118

Lettres de L'Abbe et Conuent de Nre Dame de
Boulougne par lesquelles ils s'obligent enuers Henry roy de

Nauarre, et Comte de Champagne, et Brie, et la Roïne —
 Blanche, sa femme, lesquels par deuotion et en pelerinage
 auroient visite leur Eglise, et y auroit institue une Chappelle
 de faire celebrer tous les jours une Messe par un de leurs
 Chanoines ou de leurs Chappellains seculiers. l'an 1272.

Lettres de Robert fils aîné du Comte de Flandres,
 Comte de Nevers et Seigneur de Bethune, et de Tenremonde
 par lesquelles il aduoue auoir fait loy et hommage⁺ a Henry
 Roy de Nauarre, et Comte de Champagne, et Brie, au pont
 de Noiselles sous Florentin pour les Chastel et Chastellenie de
 Clamecy et appartenances Et promet de bailler son denombrement⁺
 dans les Octaues de Pasques, l'an 1272. scellées

Lettres du Roy Philippes III. a ses Baillifs et
 Preuosts par lesquelles il leur mande qu'ils ne s'opposent ou
 Impeschent les executeurs du testament de seie, sa soeur Isabelle
 Roïne de Nauarre, et Comte de Champagne, et Brie, pour ce
 qui est des conquests faicts par ladicte Isabelle, pourueu qu'ils
 ne soient mis en main morte. l'an 1272. scellées.

Lettres de Robert Duc de Bourgogne Par
 lesquelles il declare, que combien que Henry Roy de
 Nauarre, et Comte de Champagne, et Brie, luy ait fait loy
 et Hommage de ce qu'il tient de luy a Sexanne, que
 neantmoins ledict roy et ses Successeurs ne sont tenus de luy
 faire hommage l'an 1273 May.

Lettres des Prieur et Conuent de Laigni a la Roïne

de Navarre, Comtesse de Champagne, et Brie, par lesquelles ils
la requierent de leur donner permission d'eslire un Abbe l'an
1274 Seellée. /

123

rente de Lannois et appartenances a Edouard Fils de
Henry roy d'Angleterre, et Comte de Champagne, et Brie par
Erard Sire de Valeri Chambrier de France, et Connestable de
Champagne. l'an 1275 Mars.

124

Lettres du Roy Philippes III. par lesquelles il s'oblige
envers sa Cousine Blanche, Roynne de Navarre, et Comtesse de
Champagne, et Brie, que son Fils aîné fiancera Jeanne fille
de ladicte Blanche heritiere, seule, et unique, desd' Royaume
et Comtez, lors que elle sera en l'age requis. Et lors que elle
sera en age nubile, que il la prendra a femme.

Ladicte Jeanne aura 4000 livres Parisi de rente annuelle
qui luy seront assignées en fond de terre, pour son douaire, et
aduenant que ledict Fils aîné succede au Royaume, il y aura
accroissement de douaire, pour ladicte Jeanne.

Ladicte Roynne Blanche est conseruee au droit de baron
de sa fille, en son douaire, et es conquests que elle doit auoir
esdictes terres A Orleans. l'an 1275 May. Seellée.

125

Lettres de la Prieur et du Conuent de nostre Dame
de Bar proche Chasteauthierry a Blanche Roynne de
Navarre, et Comtesse de Champagne, et Brie, par lesquelles
ils la requierent de leur donner permission d'eslire une
Abbesse. l'an 1275. /

126
Lettres du Roy Philippes à ladicte Roynne Blanche
la Contine, ou au Lieutenant pour elle, par lesquelles sur ce
que Jean Esleu Evesque de Meaux, et confirme de l'auctorite
du Siege Apostolique, par l'Archevesque de Sens et l'Evesque
d'Auxerre, luy auroit fait le serment de fidelite le jour
de Mecredi deuant la Natiuite de Saint Jean Baptiste
avne heure, il leur mande que des le mesme jour et
heure ils ayent à Luy delivrer ses Regales sans aucune
difficulte. Et que autrement il deputa Goffequin son Sergent
pour mettre ledict esleu Evesque de Meaux en possession
desdicts Regalles. A Paris l'an 1275.

Voyez cy dessus nu. 114 L'Evesque de Troyes.

127
Lettres de Guy Evesque de Langres par Lesquelles
il declare que encors que Philippes fils aine du roy de
France, Roy de Navarre et Comte de Champagne et Brie
luy ait fait la foy et hommage pour ce que il doit tenir
enfief de L'Evesque de Langres à cause de sa femme Jeanne
heritiere de Champagne que neantmoins s'il aduient que
ledict Philippes vienne à la succession du Royaume de
France, ledict hommage esvanouyra et sera de nulle force
En sorte que ledict Philippes mettra en son lieu un vassal
qui soit capable et qui tiendra les fiefes feodales et en fera
la foy et hommage à L'Evesque de Langres, ou bien en recompense
en composera le mesme Philippes à l'amiable avec l'Evesque
de Langres. A Paris l'an 1284.

128
Lettres du roy Philippes III Par Lesquelles il declare

que au traite de mariage entre Son Fils aigne Philippes
et Jeanne Roine de Navarre il auroit promis en douaire à la
dicte Jeanne 5000 livres par. à prendre à Paris au Temple
Jusques à ce que il les ait assigne autre part. A Paris l'an
1284 septemb.

129

Semblables Lettres quedessus nu. 127 de Gilon
Archevesque de Sens pource qui est tenu à Loy et hommages
de L'Archevesque de Sens par ledit Philippes Roy de
Navarre à cause de sa femme. A Paris, l'an 1284.

130

Avec Lettres pareilles à celles que dessus nu. 127
et 129 de Pierre Archevesque de Reims pour ce qui est
tenu à Loy et hommage de L'Archevesque de Reims. l'an 1284.

131

Bulle du Pape Gregoire IX. adressant aux Abbes
de Longpont et du val Secret des Ordres de Cisterciens et de
Premonstre diocese de Soissons, et encores à L'Abbe de Saint
Jean des Vignes de Soissons par laquelle il leur mande que
à L'exemple de ses predecesseurs Innocent et Honnorius
Papes il prend sous la protection de Saint Pierre et la
Sienne les personnes et les biens de la Comtesse Blanche
de son Fils Thiebaut Comte de Champagne Avec deffence
que personne ne les puisse excommunier ou jeter sentence
d'interdict en leur terre sans cause manifeste et raisonnable
Et encores que tousjours l'admonition canonique precede
si ce n'est qu'il y ait un tel excec qui ne requiere l'ordre
judiciaire. Et en cas qu'il leur soit fait grief, il leur

Soit loisible d'appeller au Siege Apostolique, Et pource —
 commande auxdicts Abbez, qu'ils ayent a denoncer Les
 Sentences nulles et de nulle valeur qui Seront contraires à
 la presente Bulle. A Anagnin l'an 1. de son Pontificat
 l'an 1227.

Bulle dudict Pape Gregoire IX. a ladicte Comtesse
 Blanche, et audict Comte Thiebaut son fils Contenant la
 grace qu'il leur fait pour L'excommunication et interdiction,
 dont est fait mention cy dessus nu. 131. A Anagnin l'an
 1. de son Pontificat Aoust

Bulle du Pape Innocent III. adressant à Blanche
 Comtesse de Champagne par laquelle il confirme L'Accord
 que ladicte Blanche auroit fait avec le Roy Philippes
 Auguste tant pour la garde de son fils et pour L'hommage
 à rendre par sondict fils audict Roy Philippes que sur
 autres Articles. A Lateran l'an 13 de son Pontificat Aoust

Autre Bulle dudict Pape Innocent III adressant
 a L'uesque et Abbe de Saint Jean des Vignes et au Doyen
 de Soissons, par lesquelles il leur mande que si aucuns de
 ceux qui ont fait la foy et hommage à la Comtesse Blanche
 et à son fils Thiebaut Comte de Troyes veulent s'en departir,
 que apres l'admonition ils les puissent contraindre par censure
 Ecclesiastique nonobstant appellation à demeurer en ladicte
 foy et hommage. A Lateran l'an 18 de son
 Pontificat Fevrier.

135 Autre Bulle dudit Pape Innocent III adressant
à Blanche Comtesse de Troyes par lesquelles il luy confirme le
douaire qui luy auroit esté constitué par son son Mary Thiebaut
Comte de Troyes et Chantemerle, Dons, Nogent, et Mery l'an
1199 comme est remarqué cy dessus A Anagnin l'an 4 de son
Pontificat Decembre.

136 Autre Bulle du mesme Pape Innocent III adressant
à Blanche Comtesse de Champagne par laquelle il luy fait
la mesme grace que dessus son predecesseur Gregoire IX nu. 132
A Anagnin.

137 Bulle du Pape Honore III à L'Abbe de Saint Victor
au Prieur de Sainte Genevieve et au Soubshantre de Paris
par laquelle sur la plainte qui luy auroit esté faite par les
Doyen et Chapitre de Reims Il leur mande qu'ils ayent à
ouyr le different qui est entre lesdits Doyen et Chapitre d'une
part, et la Comtesse de Champagne et quelques uns des doctes
de Reims, Troyes et Chaalons d'autre Touchant certains biens
prez, terres, possessions, debtes, et autres choses Et puis qu'ils
jugent ce mesme different outre et pardessus l'appel En faisant
observer leur Sentence par censure Ecclesiastique. A Lateran
l'an 5. de son Pontificat Avril.

138 Autre Bulle dudit Pape Honore III adressant
à la Comtesse Blanche et à Thiebaut Comte de Champagne
Son fils contenant la mesme grace que dessus nu. 132 et
136. A Lateran l'an 1. de son Pontificat Novembre.

Autre Bulle dudit Pape Honore III aux
 Abbez de Saint Victor de Paris et de Hermieries du
 diocese de Paris, et encores au Chancellier de Paris par laq^{lle}.
 il leur donne commission de Nuidex à L'amiable le different
 qui estoit entre l'Evesque et Chapitre de Troyes d'une part,
 et la Comtesse de Champagne et Thiebaut son fils d'autre.
 Toucant la forteresse de Meri ou bien en faisant sur ce
 pourueoir à L'indemnité de L'Eglise de Troyes. Et en ce qu'ils
 auront ordonne de contraindre par censure Ecclesiastique les
 parties de l'observer. A Viterbe l'an 4 de son Pontificat
 Novembre. /

Bulle du Pape Innocent IV. a L'Abbe de Sainte
 Genevieve au Chantre et à un Chanoine de Paris Par
 laquelle il leur mande de juger le different qui estoit entre
 le Roy de Navarre, Comte de Champagne, d'une part, Et
 L'Archevesque de Sens et quelques Ecclesiastiques des dioceses
 de Sens, Paris, et Troyes, d'autre toucant le greage du Châ.
 de Brai sur Seine, les terres de Bites, et autres Hofes. A
 Lyon l'an 6 de son Pontificat /

lettres du Pape Alexandre IV. au Roy de Navarre
 Comte de Champagne et Brie par lesquelles il luy octroye
 que nul ne puisse excommunier ou interdire les personnes
 et terres dudit roy de Navarre, ou de sa femme, Sans
 en auoir commandement et permission particuliere du
 Siege Apostolique faisant mention pleine et expresse
 de la dicte grace. A Viterbe l'an 3 de son Pontificat octob.
 155

142

Autre Bulle dudict Pape Alexandre IV. à
 l'Evesque de Langres par lesquelles sur la plainte qui luy est
 faite par le roy de Navarre, Comte de Champagne et Artois
 que aucuns Clercs de ses Comtez et Seigneuries bigames et qui
 ont espouse des veufues, et aues. constituez es moindres ordres
 encores qu'ils soyent mariez et qu'ils fassent trafic de pain
 vin et let, laines refusent de supporter les charges et garder
 les Coustumes et Statuts de ses Comtez et Seigneuries comme les
 autres lais. Il mande audict Evesque que apres avoir admonesté
 pour la troisieme fois les Clercs de son Diocese fassans tel
 traffic, que à faulte de ceffer il n'aye à les maintenir à l'exemption
 de leurs biens pource qui est des Statuts et coustumes du pays
 A Viterbe l'an 4 de son Pontificat fevrier /

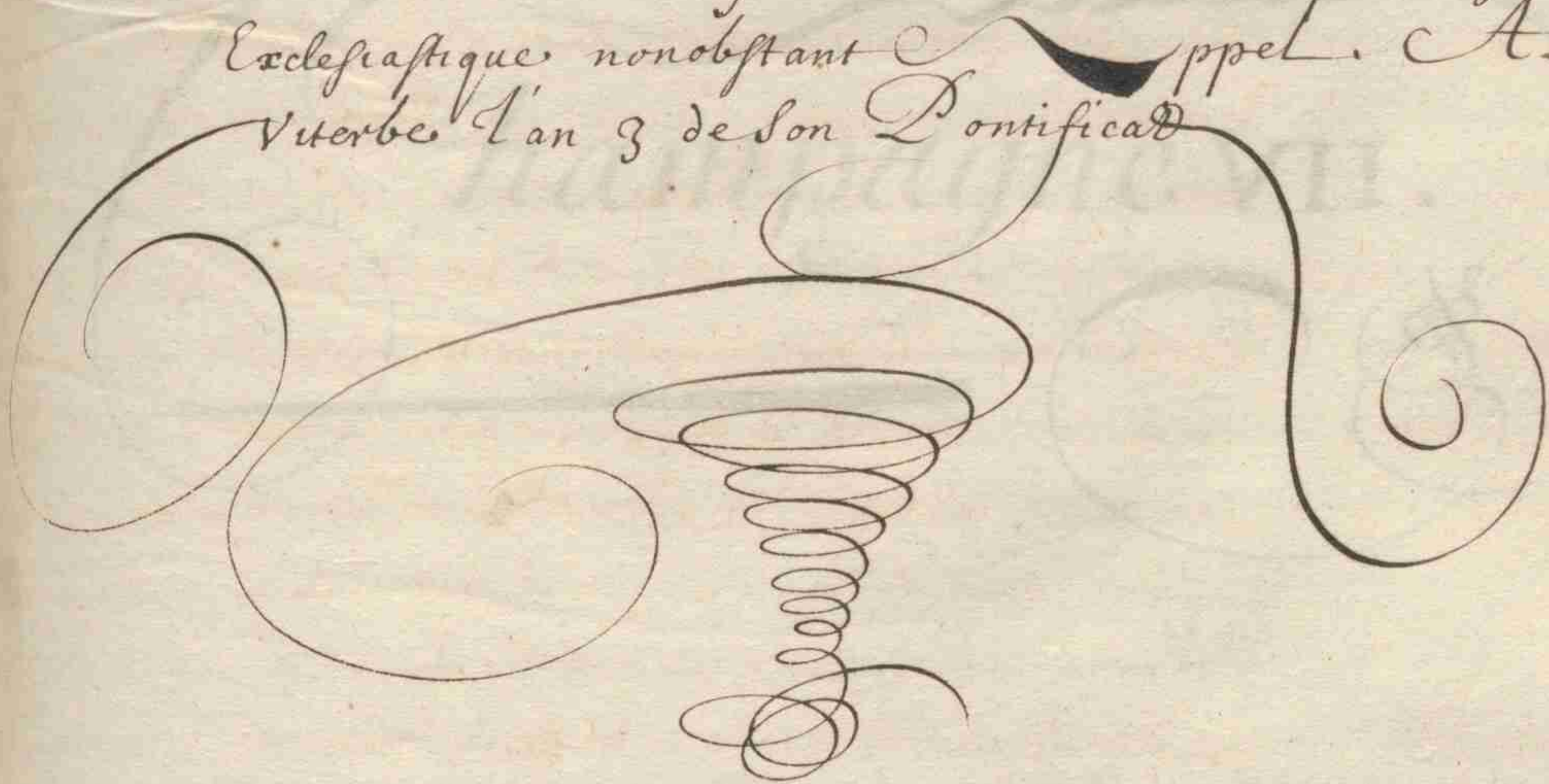
143

Bulle du Pape Clement IV a Thiebaut roy de
 Navarre, par laquelle sur ce quil se seroit croisé contre
 les Argareniens il le prend avec ceux qui le suivront
 leurs Royaumes, Comtez, et Saigneries et generalement
 tous leurs biens sous la protection de Saint Pierre
 et la Sienne. En faisant estroite defense que aucun
 n'aye à l'offenser troubler ou molester, Ains que tout
 luy demeure sans domage et diminution jusques à ce
 quil soit congneu certainement de son retour ou de son
 decez. A Viterbe l'an 7 de son Pontificat Juin.

144

Autre Bulle dudict Pape Clement
 IV. aux Abbez des Monasteres Monstier en Dex Orbes
 ordre de S. Benoit dioceses de Troyes et de Soissons

par laquelle il leur mande avoir octroyé la
 grace que dessus nu. 143. Et que ceux qui y
 contraindront il ayt à les contraindre par censure
 Ecclesiastique nonobstant Appel. A
 Viterbe. L'an 3 de son Pontificat



hampagne VII.

1 **Lettres** du Roy Louis le jeune, par Lesquelles
il aduoie que Gilles de Sully a receu à Soy et hommage
de luy certains aleus qui sont denommez tenus en sa terre
par ses Subjects Paris l'an 1168.

2 **Lettres** de Thiebaut Comte de Troyes Palatin
par lesquelles il fait soy et hommage lige au Roy

Philippe Auguste pour toute la Terre, que le Comte
Henry pere dudit Thiebaut tenoit du Roy Louis le Jeune
pere dudit roy Philippe, et encores pour celle que tenoit
son frere dudit Roy Philippe.

S'obligent pour ledit Comte Thiebaut Guy de
Dampierre, Gaucher de Chastillon, Robert de Milly
Guillaume de Brene, et autres.

Et pareillement pour ledit roy Philippe le Comte
de Nevers, Drogon de Melou, Barthelemy de Roye
Gaucher de Joigny, Philippe de Manteuil, et autres. Doivent
encores s'obliger pour ledit Comte Thiebaut Jean de
Montmirail, Garnier de Traigne, et Ansel de Traigne.

Et aussi pour ledit Roy Philippe le Comte Robert
Geoffroy Comte du Perche, et Guillaume de Barres.

Le mesme Roy Philippe suppose à interdit à
Guillaume Archevesque de Reims oncle dudit Comte
Thiebaut, et aux Evescues de Chaalons et Meaux sa terre
qui est sous lesdicts Archevesques et Evescues, en cas
manquement.

Et au reciproque ledit Comte Thiebaut suppose sa
terre en general aux dicts Archevesque et Evescues s'il default
audit hommage. L'an 1198. Avril. Seellees.

Le Comte Thiebaut Comte de Troyes
Lesquelles il s'oblige envers son oncle le Roy Philippe
Auguste pour le Comte Louis qui celuy ne guerroyera contre
ledit Roy Philippe ny aussi luy defauldra, tandis que ledit
roy Philippe luy fera droit et Justice en sa Cour. L'an
1298. Septemb. Seellees.

4
 Lettre de Blanche Comtesse de Troyes Palatine,
 par lesquelles elle s'oblige envers le Roy Philippes Auguste
 de ne recevoir aucun homme ou femme en ses domaines
 gardes, communes ou villes franchises qui soient des domaines,
 gardes communes, ou villes franchises dudit roy Philippes
 Jusques à ce que son fils Thiebaut ait l'age de vingt et un
 an. A Meleun, l'an 1210 Septembre.

5
 Semblables Lettres que dessus nu. 4 de ladite
 Comtesse Blanche pour ce qui est des subjects des Chapitres
 et Abbayes mouuans dudit roy Philippes. l'an 1210
 Septembre.

6
 Lettres de Thiebaut Comte de Blois et Clermont
 par lesquelles il s'oblige envers le roy Philippes Auguste
 pour Blanche Comtesse de Champagne et son fils Thiebaut
 qu'ils observeront et entretiendront les conuentions et accord
 faicts avec ledit roy Philippes.

Les articles de cest Accord sont que ladite Comtesse
 et son dict fils Thiebaut rendront service audit Roy
 Philippes contre tous

7
 Que ladite Comtesse et ledit Thiebaut son fils ne
 pourront fortifier les villes de Meleun, Laigni, Prouins,
 & Colomiers, si ce n'est du gre' dudit roy Philippes,
 Jusques à ce que ledit Thiebaut ait accompli 21 an. Et
 cependant ledit roy Philippes doit tenir Brai &
 Monstreuil

Ledit roy Philippes ne fera tenu de recevoir à

Soy et hommage. ledict Thiebaut qu'il nait accompli l'age
de vingt et un an /

Doibuent s'obliger a L'entretien de cest Accord Guy de
Dampierre,

Le Comte de Saint Paul, ledict Comte de Blois les
Comtes de Sancerre, Joigni, Grandpre, et Rhetel, les Seigneurs
de Marigni, Traignel, et de Marueil, et les Cheualiers et Subjects de
Meaux, Chasteauthierry, Laigni, Prouins et Colomiers

Enfinement nul ne pourra plaider en la Cour dudit Roy
Philippe contre ledict Thiebaut et la Comtesse sa mere, pour
les terres dont ladicte Comtesse est a present saisie, ny ledict Roy
Philippe n'en donnera audience, jusques a ce que ledict Thiebaut
ait accompli l'age de vingt et un an. A Chartres. l'an 1213
Nouembre. Seellees.

7 Lettres de Guy de Dampierre, par lesquelles il
s'oblige pour ladicte Comtesse Blanche et ledict Thiebaut son
fils a l'entretien des conventions faictes avec ledict Roy Philippe
contenues en la derniere Chartre qui est faicte sur la
deliurance dudit Thiebaut a Compiengne, l'an 1213. Nouembre.
Seellees.

8 Semblables Lettres que dessus nu. 7. De
Henry Comte de Grandpre. A Meaux, l'an 1213 Decembre.
Seellees.

9 Semblables Lettres que dessus nu. 7. et 8. De Guillaume
Comte de Joigni. A Prouins l'an 1213 Decembre. Seellees.

*Semblables Lettres que dessus nu. 7. 8. et 9. de
Jde Dame de Traignel A Prouins. l'an 1213 Decemb. scelees*

*Semblables lettres que dessus nu. 7. 8. 9. et 10.
de Hugues Comte de Rhetel. A Troyes l'an 1212 Decembre*

*Lettres de Thiebaut Comte de Champagne Palatin par
lesquelles il reconnoist auoir accorde audict roy Philippes son
oncle lors que il l'a receu à Loy et hommage pour sa terre. q^r
il ne sortira du bail de sa mere avant que il ait vingt et un
an si ce n'est de la volonte et du consentement de sadite
mere. l'an 1214 Novembre. Scelees.*

*Lettres de Blanche, Comtesse de Troyes, Palatine, par
lesquelles elle reconnoist que à sa priere le roy Philippes
Auguste auroit receu à Loy et hommage pour les Comtez de
Champagne et Brie son fils Thiebaut Comte de Champagne
sauf son douaire. et le Bail de son dict fils pour lesdicts Comtez
que elle doit tenir jusques à ce que son dict fils ait vingt
et un an. l'an 1214 Aoust.*

*Lettres de Eude des Barres, Cheualier, par lesquelles
il s'oblige enuers le roy Philippes Auguste pour Thiebaut
Comte de Champagne au cas que ledict Thiebaut manquast
de luy rendre le service qu'il doit, ou bien ne voulust se
soubmettre au jugement de sa Cour luy voulant faire Justice
par ceulx qui peuvent et doibuent juger iceluy Thiebaut
Avec promesse le cas aduenant d'assister ledict roy Philippes*

contre ledict Thiebaut de tous les fiefs et domaines qu'il tient
dudict Thiebaut l'an 1221 fevrier. Seellees.

15

Seemblables Lettres que dessus nu. 14 de Mathieu
de Tosquin Chevalier. l'an 1221 fevrier.

16

Seemblables Lettres de Robert de Milly Chevalier
l'an 1221 Mars Seellees.

17

Seemblables Lettres de Angeline de Treynet l'an
1221 Mars Seellees.

18

Seemblables Lettres de Hugues de Chastillon
l'an 1221 Mars Seellees.

19

Seemblables Lettres de Henry Comte de Grandpre
l'an 1221 Mars Seellees.

20

Seemblables Lettres de Robert Comte de Dreux
Seigneur de Branc. l'an 1221 Seellees.

21

Seemblables Lettres de Giles de Agy l'an 1221
Mars Seellees.

22

Seemblables Lettres de Hugues de Marueil l'an
1221 Mars Seellees.

23

Seemblables Lettres de Guy de Chastillon. l'an

1221 Mars Seellées.

24 Semblables Lettres de B. Comtesse de Joigni
l'an 1222 feburier. Seellées.

25 Lettres de Thiebaut Comte de Champagne et Brie
Palatin par lesquelles il s'oblige envers le roy Louis VIII.
de ne retenir aucun de ses Juifs ny aussi aucun de ceux qui
appartiennent à ses Barons et Vassaux. Moiegnant aussi
que ledict Roy Louis et ses Barons et Vassaux ne
retiendront les Juifs du Comte de Champagne. A Abbeville,
L'an 1223 Decembre. Seellées.

26 Lettres de Thiebaut Comte de Troyes et Brie
Palatin par lesquelles ils cede et transporte à perpetuite
au roy Louis VIII le droit qu'il pouvoit avoir ou pretendre es
fiefs de Bretueil, Millencey, et Removentin. A Paris l'an
1226 May. Seellées.

27 Lettres d'udict Thiebaut Comte de Champagne et
Brie Palatin par lesquelles il promet au Roy Saint Louis
de ne recevoir en ses villes aucun des hommes bourgeois ou
taillables d'ud' roy Louis des villes et appartenances de Sens,
Villeneuve proce de Sens et Dymon Jusques à ce que il ait
accomply l'age de vingt et un an. Sur ce que ledict roy
Louis luy auroit fait le mesme octroy de ne recevoir pendant
ledict temps esdictes villes de Sens, Villeneuve proce de Sens,
et Dymon aucun des hommes bourgeois et taillables d'udict

Comte. A Saint Germain en Laye. l'an 1228 Avril
Seellees.

28

Lettres du Roy Saint Louis par lesquelles il
delaisse a la femme de Guillaume Bertrandi et a Girard
Bertrandi la moictie des debtes et meubles que auoyent en sa
terre Guillaume Bertrandi et son frere Bertran
Vincennes l'an 1234 Decembre Seellees.

29

Semblables Lettres que dessus nu. 14 et Suivant
de Guillaume de Dampierre l'an 1221 feburier. Seellees.

30

Lettres de Thiebaut roy de Nauarre, et Comte de
Champagne et Brie Palatin par lesquelles il confirme la
volonte et disposition de Giles de Roisi Cheualier que apres
son decez et le decez de sa femme le Chastel en Portion
et les appartenances viennent entierement et sans partage faire
aux enfans de Isabel Dame de Chastel en Portian l'an
1252 Juillet Seellees.

31

Lettres de Henry roy de Nauarre Comte de Champagne
et Brie Palatin par lesquelles il declare que le roy Philippe
III. L'ayant receu a foy et hommage pour ce qu'il tient du
Roy et luy ayant commande que dans 40 jours du temps
de la reception dudit hommage il eust a luy bailler un
denombrement de ladicte teneur. Il luy bailla ledit
denombrement dedans led. temps Reconnoissant de rechef
debuoir tenir dud. Roy Philippe a foy et hommage lige.

les Comtez de Champagne et Brie. A Paris en Plain
Parlement l'an 1271 Juin scelees en cire verte.

Autres Lettres du mesme roy Henry par lesquelles
enuers ledict Roy Philippes III pour la somme de 30000 lb
toursnois à payer en six annees par esgales portions audict roy
Philippes pour le rachat des Comtez de Champagne et Brie
dont il seroit demeure d'accord avec ledict roy Philippes apres
luy en auoir fait soy et hommage lige.

Sont cautions pour ladicte somme. Jean Seigneur de
Chasteauneuil, Jean Seigneur de Gienuille, Seneschal de
Champagne, Erard Seigneur de Valeri, Chambrier de France,
et Connestable de Champagne, Robert de Basochere, &
Renaud de Bar, Cheualiers. A Paris, l'an 1271 Juin
scelees, en cire rouge.

Semblables Lettres que dessus nu. 31 d'Edmond
Comte de Champagne et Brie Palatin par lesquelles il
reconnoist tenir pour raison du bail à soy et hommage lige
du Roy Philippes III les Comtez de Champagne et Brie
A Paris, l'an 1275 Janvier scelees.

Lettres de Blanche, par la grace de Dieu Roync de
Navarre, Comtesse de Champagne et Brie Palatine, par
lesquelles ayant baille la garde et Regence du Royaume de
Navarre à son cousin le Roy Philippes III pour le defendre
contre les Rois de Castille et Arragon Tandis que sa fille Jeanne
heritiere dudict Royaume et des Comtez de Champagne et

et Brie sera sous son Bail pour raison d'edictz Comtez
 et que iceluy roy aura ses deux fils aînez, l'un desquels doit
 Epouser ladicte Jeanne pour le recompenser des frais et despens
 qu'il sera a la defense et conseruation que dessus dudict
 Royaume de Nauarre. Elle luy oblige ledict bail finy la
 Chastellenie de Prouins pour en perceuoir les fraicts jusques
 audict remboursement. Avec cela est conuenu que si ledict
 Roy Philippes perceoit plus dudict Royaume que Les
 despens ne monteront, qu'il sera tenu de rendre le residu.
 A Orleans l'an 1275 May. Seelées.

35

Copie des lettres de Philippes fils aîné dudict roy
 Philippes III par la grace de Dieu Roy de Nauarre
 et Comte de Champagne et Brie Palatin et de Jeanne sa
 femme par leqq la mesme grace Roynne de Nauarre et
 Comtesse Palatine de Champagne et Brie, par lesquelles ledict
 bail de ladicte Roynne Blanche estant finy outre ladicte
 Chastellenie de Prouins ils luy obligent spécialement tous
 leurs biens meubles et jmmuebles pour le recompenser des frais
 qu'il sera a la conseruation et defense dudict Royaume de
 Nauarre. A Paris l'an 1284 Mars.

36

Lettres du Roy Philippes III par lesquelles il confirme
 l'Accord fait entre Jeanne Roynne de Nauarre, et
 Comtesse de Champagne et Brie, d'une part, et Eymon fils
 du roy Henry d'Angleterre et Blanche Roynne de Nauarre
 et Comtesse de Champagne et Brie sa femme mere de
 ladicte Jeanne, d'autre. Sur ce que ladicte Jeanne offroit

audict Roy Philippes le corps et les mains et entrer en son —
 homage pour raison desdicts Comtez de Champagne et Brie —
 et des appartenances, pour ce que elle estoit en aage et son bail —
 finy par les us et par les coustumes de Champagne comme elle —
 disoit. Et au contraire, ledict Ermond et ladicte Blanche —
 sa femme disoient qu'ils debuoient tenir le bail jusques a —
 vingt et un an accomplis par les us et par les coustumes des —
 Pairs et Barons de France et que ladicte Jeanne ne debuoit —
 entrer devant en l'homage d'audict roy Philippes desdicts —
 Comtez et appartenances.

Et encores sur autres differens quy estoient entre —
 lesdictes parties

Par cest Accord le Douaire demeure à l'ad. Blanche —
 en la maniere et en la forme que le Roy Henry luy —
 assigna.

Demeure aussi a ladicte Blanche et audict Ermond —
 son mary la moictie' des conquests que le roy Henry fit —
 durant le mariage entre luy et ladicte Blanche.

Paréllement leur demeurent tous les revenus & —
 profits desd. Comtez jusques au jour d'audict Accord.

Comme encores tous les meubles soient du roy Thiebaut —
 ou du roy Henry, sans les engins arbalestes, carneaux, et —
 les armeures des garnisons des Chasteaux qui demeurent à —
 ladicte Jeanne.

Promect ledict roy Philippes III ausdicts Ermond —
 et Blanche 60000 livres tournois à payer en trois ans —
 Morennant qu'ils luy quictent et delaissent tout le droit —
 qu'ils pouvoient pretendre pour raison d'audict bail & d'icte

Comtez de Champagne et Brie pour le temps aduenir
des le jour du present Accord A Meleun l'an 1284
May. Seellees.

37 Copie des lettres que dessus nu. 36.

38 Lettres de Hugues de Conflans le Jeune. Che-
Seigneur de Pressi, et de Cude, et de Helisende sa femme.
par lesquelles ils cedent et transportent au Roy Philippes le
bel et à la Roynne Jeanne sa femme, et à Leurs successeurs
Comtes de Champagne et Brie, les fiefs et arrierfiefs tenus
et mouuans de la ville de Luning. En recompense de ce que
lesdicts roy et roynne leur auroient donnee permission de
vendre à quelque Eglise la proprieté possession droict de
Domaine qu'ils auoyent en ladite ville de Luning et
appartenances. A Jargueil l'an 1289. Feb. Seellees.

39 Lettres du Roy Philippes le Bel a Guillaume
de Nogaret, Cheualier et a Guillaume de Musi. Par
lesquelles il leur mande qu'ils ayent à informer sur l'usage
des franchises et libertez des habitans de la chastellenie d'Envy
au Baillage de Troyes A Bonneuil l'an 1300.

40 Lettres dudict Roy Philippes le bel aux Baillis
de Bourgogne et de Chaumont par lesquelles il leur mande
qu'ils ayent à mettre à execution. Les sentences donnees par
l'Archidiaque de Lificaux et Simon de Marceiz, Cheualier
A Paris l'an 1300.

Lettres du mesme roy Philippes le Bel
 Guillaume de Nogaret et Simon de Marchez, Cheualiers, et
 a Guillaume de Mussy Panetier, par lesquelles il leur mande
 qu'ils ayent a informer si la riuere de Seine qui n'est nauigeable
 que jusques a Nogent pourroit estre rendue nauigeable jusques
 a Troyes, et encores plus outre deuers la Bourgogne, comme
 aussi si le mesme pourroit estre fait jusques a Provins. Et que
 sur ce ils ayent a en ordonner comme ils le Jugeront estre
 utile au public, Et que en faisant oster les moulins empeschant
 ladicte nauigation, ils ayent a indemniser les proprietaires, En
 faisant le tout faire aux despens des villes et lieux du pays
 et des personnes, lesquelles en tireront euidentement profit
 Desdicts ouurages A Gand. l'an 1301.

Lettres dudict roy Philippes ausdicts de Nogaret
 et Marchez, par lesquelles il leur donne Commission d'informer
 sur le recellement et soustraction des amendes jurisdictions et
 autres droicts qui luy sont deus Et a la Roynne Jeanne sa femme
 es comtez de Champagne et Brie Et pareillement a informer
 touchant les commissions, extorsions et indeues exactions, et tout
 ce qui sera usurpe et soustraict le remectre en la main du
 Roy. A Gand l'an 1301.

Lettres de Jean Comte de Soigni et d'Agnes sa
 femme, par lesquelles ils cedent et transportent en nom d'eschan-
 ge au roy Philippes le Bel et a ses successeurs Comtes de
 Champagne 612 liures de terre que ladicte Agnes auoit de
 son propre heritage prest de Saint fiacre au Comté de

Rampagne, tant en bois estang maison, fief, Justice, que
autrement l'an 1306 sceellées.

44

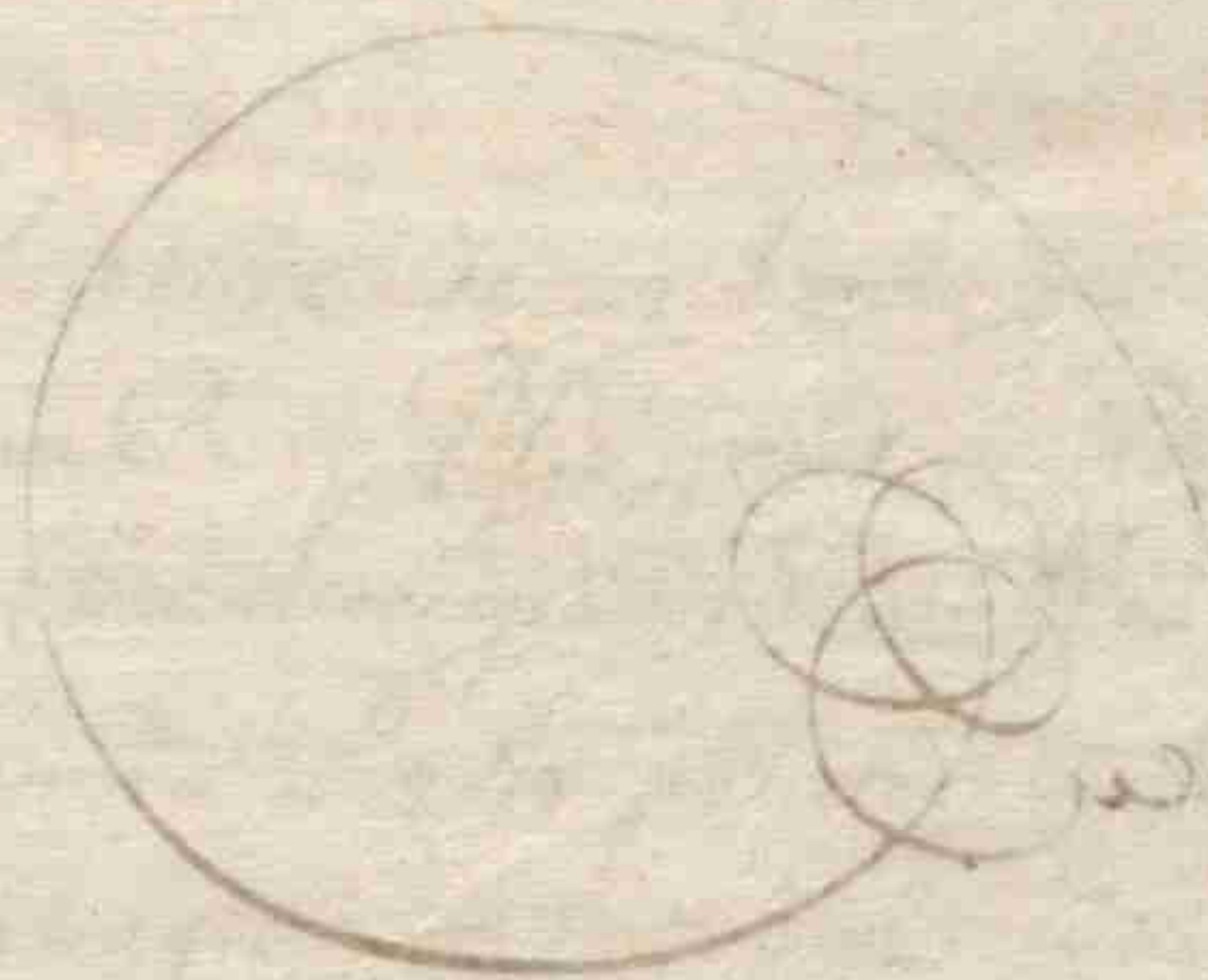
Autres Lettres dudict roy Philippe le Bel
ausdicts de Nogaret de Marchez, et de Muissi, par lesquelles
il leur donne commission qu'ils ayent à affeoir estimer et impo-
ser le droit qu'il a sur les habitations des maisons vins bleds et
autres Marchandises et voictures de la ville de Troyes montans
à 2000 livres tournois petits de revenu annuelle pour et en
recompense de ce qu'il auroit remis aux habitants de ladicte
ville de Troyes 2 deniers pour chascun liure d'immeubles et 6
deniers pour chascun liure de meubles Et avec cela les moulins
et fours bannaux, et les pensions des maisons qui sont louées
es foires. A Gand l'an 1301

45

vidimus des lettres dudict Roy Philippe le
Bel lequel promet de faire estimer deument le Chasteau de
Salon et appartenances qu'il auroit eu en Echange de 834
livres de rente annuelle sur le peage de Troyes des femmes
de Philippe de Channery et d'Estienne de Chantenay, Chevalier
et de leur soeur Elisende A Paris l'an 1306.

Est porté que l'Eglise de Saint Benigne de Dijon a la
garde de ladicte Seigneurie de Salon

banhachus VIII.



clit

*C*ampagne VIII.

en

1.

*L*ettre de L'Abbe' et Conuent de S. Thierry

par lesquelles ils reconnoissent que ayans obtenu permission
du roy Philippes d'acqyter 114 Solds 7 deniers Parisis et
47 Chappons de cens au chasteau d'Atthies que ledict roy
Philippes se seroyent reserve' toute la Justice et tous les
droicts qui luy appartenoit avant ledict acqypt. Avec
promesse qu'ils ne luy en feront aucune moleste, Sans
doute. *Scellees*

2

*L*ettres de Guy. Seigneur de Tilcastel par lesquelles

il aduoc. estre deuenu homme lige de Blanche Comtesse de
Troyes et de son fils Thiebaut Comte de Champagne pour
90 Livres de rente annuelle es foires de Bar que tenoit son
pere des Comtez de Champagne et encorres pour 90 Livres
de son aleud sises à Chasut Saufne. la ligeite deüe a la
Duchesse de Bourgogne, a l'uegue de Langres et au
Comte Estienne d'outre Saosne. Avec promesse d'ayder
ladite Comtesse et ledict Comte son fils contre Erard de
Brene, et contre les filles de feu Henry Comte de
Champagne. l'an 1219 Avril.

Rente de 20 Livres de rente annuelle es foires
de Bar au Roy Philippes le Bel par Jean Sire de
Dunne, Cheualier pardeuant Jean de Brenne, Cheualier
et Gentien de Paris panetier du Roy Gardes des foires
de Champagne et de Brie. l'an 1290 Decembre.

Lettres du roy Philippes le long par lesquelles
il assigne à Marie la petite plusieurs rentes reuenus et
Emolumens en la ville de Auory au bois prisez 64 livres
6 sols et 10 deniers de rente en deduction de 120 livres de
rente annuelle à prendre sur la Juree de Sexane
appartenans à ladite Marie la petite En l'Abbaye
Royale de nostre Dames delez Pontoise. l'an 1320
Juin.

Rente au roy de ladite rente de 120 livres que
dessus nu. 4. par lad' Marie la petite. l'an 1323 Avril.

6. Vente au roy de 22 liures tournois de rente
sur la preuostie de Vernon, par Jean de la ferriere, bourgeois
de Rouen. A Paris l'an 1331.

7. Idem des lettres de Jean de Vincy Grenetier
et controleur pour le roy au Baillage de Meaux, par
lesquelles il adjuge audit nom à Jacques Cogan la maison
du roy seant à Monstret en foule.bonne, appellee la
maison d'Arcis à la charge de 8 Liures de rente annuelle
et de reparer et susterir ladicte maison en bon estat.
Et aussi moiennant que loge ou lon a acoustume tenir
les plais du preuost sera reservee au Roy. l'an 1352.

8. Obligation desdicts Jacques Cogan et sa
femme pour la rente que dessus nu. 7. des 8. dimes
de rente et autres charges. A Moret, l'an 1353.

9. Vente au Roy Charles V. de la ville Preuostie
et appartenances de Sommesfontaine en l'uesche de Troye
pour le pris de 3000 francs d'or par Pierre de Rony
Archidiaque en l'Eglise de Paris et Gilles de Chaumont
Archidiaque de Gastinois en l'Eglise de Sens executeurs
du Testament de Guillaume de Meleun Archeuesque
de Sens. A Paris l'an 1377. Septembre.

Leurent tesmoins audict Testament qui feut
fait l'an 1376 le comte de Brene, et Pierre Doumont
Chevalier

Vente au roy d'une part piece de terre en la ville

de Bourdon, pour traire pierres pour les oeuvres du Roy.
l'an 1332 May.

Obligation de Guillaume Sautnier de Chaumont
Geuzer et de Marie de Montefelaire, sa femme, par laquelle
ils s'obligent au roy pour 13 Sols 10 deniers tournois de rente
sur et tant moins de 13 Livres 6 Sols 8 deniers tournois de
rente due au roy à cause de ses lettres d'admortissement de
40 Livres de terre à tournois, pour la fondation de quelques
Chappelles à Montefelaire. l'an 1408 fevrier.

Cession et transport au roy par lesdicts
Guillaume Sautnier de Chaumont Geuzer, et Marie
de Montefelaire, sa femme, Seigneur et Dame, et
Preuainchieres, et de Villers sur Marne. De 13 livres
6 Sols 8 deniers tournois de rente en rentes et possessions à
Brouseval Andelo et autre part à cause des lettres
d'admortissement de 40 Livres tournois de rente obtenues
du roy pour les fondations et dotations de quelques Chappellenies
à Montefelaire. A Paris. l'an 1408 Mars.

Dimit des lettres du Roy Charles VI par
lesquelles il cede et transporte les Ville et Castellanie
de Beaurain au Bailliage d'Amiens à Jean Seigneur
de Croix et de Renty, Son Conseiller, Chambellan et Grand
Bouteiller de France, pour les tenir du Roy à cause de ses
Castellanie de Monstereuil sur la mer, luy en faire les
seruices qu'il appartient sous sa Souuerainete et ressort

et avec réserve des droicts Royaux.

Ceste cession et transport pour et en recompense
des Castel et Seigneurie de Gandeluz, que le roy rend à
Charles Duc d'Orleans son neveu. A Paris l'an 1412.
28^e Janvier

Est narré que ledit Seigneur de Croi avoit par
deux fois esté fait prisonnier pour le service du Roy.
L'une fois de Charles Duc d'Orleans, ou il avoit esté
traicté si inhumainement que les ongles de ses pieds et
mains luy seroyent chesies. Et l'autre fois que euvroit
esté le Duc de Berry qu'il l'auvoit pris prisonnier
pendant lequel temps ses parents auoyent prins les
enfants de Jean de Bourbon. Et que en recompense des
fraix qu'il auvoit fait pour son service, le roy luy auvoit
donné les Chastel terre, et Seigneurie de Gandeluz, confisque
au roy sur ledit Charles d'Orleans, et ses freres avec les
lieux et appartenances de Mutry, Fontaines, floury et la
Croix en Champagne, Roquincourt, et de fosses Et encores
les terres et Seigneuries que Gaucher de Mutry, Chevalier
Seigneur dudit lieu tenoit à Marueil sur Marne. Et
en outre un Hostel en la ville de Vitry, en la Vicomté de
Paris qui estoit à Robert de Tuillieres. A la charge de
delaisser au roy lesdictes Seigneuries de Gandeluz, et de
Mutry en luy payant par le roy la somme de 15000 livres
tournois. Ledit Vidimus fait par Pierre des Essars Chevalier
Seigneur de Guillerual et de la Motte de Tilly, Conseiller
Chambellan du Roy et Garde de la Prevostie
de Paris.

lettres dudict Jean Seigneur de Croy par lesquelles
il promet rendre au roy lesdictes terres et Seigneuries de
Beaurain et celles qui seurent de Gaucher de Mutry en luy
baillant 15 deniers tournois pour un denier tournois de
rente annuelle que se trouveront lesdictes terres valoir l'an
1412. 17 fevrier. Scellées.

lettres des Prieur et Convent du Priore de
Belroy sur Aube de L'ordre du Val des Escoliers au
diocese de Langres par lesquelles il quictent au roy 100 sols
de rente annuelle qu'ils prenoient en la recepte de Gaumont
pour et en recompense d'une place en la ville de Bar sur
Aube en la rue de la Saunerie qui leur auroit esté delaissee
comme au plus offrans et derniers encherisseurs pour 100
sols de rente annuelle. l'an 1412. 22 Avril

lettres du Prieur de Nre Dame du Val des
Escoliers de L'ordre Saint Augustin diocese de Langres
et du visiteur de L'Eglise de nostre Dame de Belroy proche
de Bar sur Aube par lesquelles ils approuvent et confirment
et confirment le contenu cy dessus. l'an 1412. 26 Avril

lettres du roy Charles VI par lesquelles il
donne audict Seigneur de Croy grand Bouteiller de France
les terres et Seigneuries de Gandelus confisquées sur Charles
Duc d'Orleans et ses freres Et encores Mutry, Fontaines
floury, la Croix en Champagne, Rogaincourt fosses, et
ce que avoit à Mareuil sur Marne Gaucher de Mutry

Chevalier Seigneur dudict lieu et encores un hostel de
appartenances en la ville de Vitry, Vicomte de Paris
le tout recevable de 15000 Livres tournois pour une
fois. A Paris l'an 1412 May. scellees.

Par le Roy en son Grand Conseil, ou estoient
entre autres les Seigneurs d'Amont, et de Linieres, Charles
de Chambly, Bruneau de Saint Cler, le Seigneur de Moy.
Ces lettres sont inserees au Vidimus que dessus nu. 13.

18
1700
1800
1900
2000
2100
2200
2300
2400
2500
2600
2700
2800
2900
3000
3100
3200
3300
3400
3500
3600
3700
3800
3900
4000
4100
4200
4300
4400
4500
4600
4700
4800
4900
5000
5100
5200
5300
5400
5500
5600
5700
5800
5900
6000
6100
6200
6300
6400
6500
6600
6700
6800
6900
7000
7100
7200
7300
7400
7500
7600
7700
7800
7900
8000
8100
8200
8300
8400
8500
8600
8700
8800
8900
9000
9100
9200
9300
9400
9500
9600
9700
9800
9900
10000
10100
10200
10300
10400
10500
10600
10700
10800
10900
11000
11100
11200
11300
11400
11500
11600
11700
11800
11900
12000
12100
12200
12300
12400
12500
12600
12700
12800
12900
13000
13100
13200
13300
13400
13500
13600
13700
13800
13900
14000
14100
14200
14300
14400
14500
14600
14700
14800
14900
15000
15100
15200
15300
15400
15500
15600
15700
15800
15900
16000
16100
16200
16300
16400
16500
16600
16700
16800
16900
17000
17100
17200
17300
17400
17500
17600
17700
17800
17900
18000
18100
18200
18300
18400
18500
18600
18700
18800
18900
19000
19100
19200
19300
19400
19500
19600
19700
19800
19900
20000
20100
20200
20300
20400
20500
20600
20700
20800
20900
21000
21100
21200
21300
21400
21500
21600
21700
21800
21900
22000
22100
22200
22300
22400
22500
22600
22700
22800
22900
23000
23100
23200
23300
23400
23500
23600
23700
23800
23900
24000
24100
24200
24300
24400
24500
24600
24700
24800
24900
25000
25100
25200
25300
25400
25500
25600
25700
25800
25900
26000
26100
26200
26300
26400
26500
26600
26700
26800
26900
27000
27100
27200
27300
27400
27500
27600
27700
27800
27900
28000
28100
28200
28300
28400
28500
28600
28700
28800
28900
29000
29100
29200
29300
29400
29500
29600
29700
29800
29900
30000
30100
30200
30300
30400
30500
30600
30700
30800
30900
31000
31100
31200
31300
31400
31500
31600
31700
31800
31900
32000
32100
32200
32300
32400
32500
32600
32700
32800
32900
33000
33100
33200
33300
33400
33500
33600
33700
33800
33900
34000
34100
34200
34300
34400
34500
34600
34700
34800
34900
35000
35100
35200
35300
35400
35500
35600
35700
35800
35900
36000
36100
36200
36300
36400
36500
36600
36700
36800
36900
37000
37100
37200
37300
37400
37500
37600
37700
37800
37900
38000
38100
38200
38300
38400
38500
38600
38700
38800
38900
39000
39100
39200
39300
39400
39500
39600
39700
39800
39900
40000
40100
40200
40300
40400
40500
40600
40700
40800
40900
41000
41100
41200
41300
41400
41500
41600
41700
41800
41900
42000
42100
42200
42300
42400
42500
42600
42700
42800
42900
43000
43100
43200
43300
43400
43500
43600
43700
43800
43900
44000
44100
44200
44300
44400
44500
44600
44700
44800
44900
45000
45100
45200
45300
45400
45500
45600
45700
45800
45900
46000
46100
46200
46300
46400
46500
46600
46700
46800
46900
47000
47100
47200
47300
47400
47500
47600
47700
47800
47900
48000
48100
48200
48300
48400
48500
48600
48700
48800
48900
49000
49100
49200
49300
49400
49500
49600
49700
49800
49900
50000
50100
50200
50300
50400
50500
50600
50700
50800
50900
51000
51100
51200
51300
51400
51500
51600
51700
51800
51900
52000
52100
52200
52300
52400
52500
52600
52700
52800
52900
53000
53100
53200
53300
53400
53500
53600
53700
53800
53900
54000
54100
54200
54300
54400
54500
54600
54700
54800
54900
55000
55100
55200
55300
55400
55500
55600
55700
55800
55900
56000
56100
56200
56300
56400
56500
56600
56700
56800
56900
57000
57100
57200
57300
57400
57500
57600
57700
57800
57900
58000
58100
58200
58300
58400
58500
58600
58700
58800
58900
59000
59100
59200
59300
59400
59500
59600
59700
59800
59900
60000
60100
60200
60300
60400
60500
60600
60700
60800
60900
61000
61100
61200
61300
61400
61500
61600
61700
61800
61900
62000
62100
62200
62300
62400
62500
62600
62700
62800
62900
63000
63100
63200
63300
63400
63500
63600
63700
63800
63900
64000
64100
64200
64300
64400
64500
64600
64700
64800
64900
65000
65100
65200
65300
65400
65500
65600
65700
65800
65900
66000
66100
66200
66300
66400
66500
66600
66700
66800
66900
67000
67100
67200
67300
67400
67500
67600
67700
67800
67900
68000
68100
68200
68300
68400
68500
68600
68700
68800
68900
69000
69100
69200
69300
69400
69500
69600
69700
69800
69900
70000
70100
70200
70300
70400
70500
70600
70700
70800
70900
71000
71100
71200
71300
71400
71500
71600
71700
71800
71900
72000
72100
72200
72300
72400
72500
72600
72700
72800
72900
73000
73100
73200
73300
73400
73500
73600
73700
73800
73900
74000
74100
74200
74300
74400
74500
74600
74700
74800
74900
75000
75100
75200
75300
75400
75500
75600
75700
75800
75900
76000
76100
76200
76300
76400
76500
76600
76700
76800
76900
77000
77100
77200
77300
77400
77500
77600
77700
77800
77900
78000
78100
78200
78300
78400
78500
78600
78700
78800
78900
79000
79100
79200
79300
79400
79500
79600
79700
79800
79900
80000
80100
80200
80300
80400
80500
80600
80700
80800
80900
81000
81100
81200
81300
81400
81500
81600
81700
81800
81900
82000
82100
82200
82300
82400
82500
82600
82700
82800
82900
83000
83100
83200
83300
83400
83500
83600
83700
83800
83900
84000
84100
84200
84300
84400
84500
84600
84700
84800
84900
85000
85100
85200
85300
85400
85500
85600
85700
85800
85900
86000
86100
86200
86300
86400
86500
86600
86700
86800
86900
87000
87100
87200
87300
87400
87500
87600
87700
87800
87900
88000
88100
88200
88300
88400
88500
88600
88700
88800
88900
89000
89100
89200
89300
89400
89500
89600
89700
89800
89900
90000
90100
90200
90300
90400
90500
90600
90700
90800
90900
91000
91100
91200
91300
91400
91500
91600
91700
91800
91900
92000
92100
92200
92300
92400
92500
92600
92700
92800
92900
93000
93100
93200
93300
93400
93500
93600
93700
93800
93900
94000
94100
94200
94300
94400
94500
94600
94700
94800
94900
95000
95100
95200
95300
95400
95500
95600
95700
95800
95900
96000
96100
96200
96300
96400
96500
96600
96700
96800
96900
97000
97100
97200
97300
97400
97500
97600
97700
97800
97900
98000
98100
98200
98300
98400
98500
98600
98700
98800
98900
99000
99100
99200
99300
99400
99500
99600
99700
99800
99900
100000
100100
100200
100300
100400
100500
100600
100700
100800
100900
101000
101100
101200
101300
101400
101500
101600
101700
101800
101900
102000
102100
102200
102300
102400
102500
102600
102700
102800
102900
103000
103100
103200
103300
103400
103500
103600
103700
103800
103900
104000
104100
104200
104300
104400
104500
104600
104700
104800
104900
105000
105100
105200
105300
105400
105500
105600
105700
105800
105900
106000
106100
106200
106300
106400
106500
106600
106700
106800
106900
107000
107100
107200
107300
107400
107500
107600
107700
107800
107900
108000
108100
108200
108300
108400
108500
108600
108700
108800
108900
109000
109100
109200
109300
109400
109500
109600
109700
109800
109900
110000
110100
110200
110300
110400
110500
110600
110700
110800
110900
111000
111100
111200
111300
111400
111500
111600
111700
111800
111900
112000
112100
112200
112300
112400
112500
112600
112700
112800
112900
113000
113100
113200
113300
113400
113500
113600
113700
113800
113900
114000
114100
114200
114300
114400
114500
114600
114700
114800
114900
115000
115100
115200
115300
115400
115500
115600
115700
115800
115900
116000
116100
116200
116300
116400
116500
116600
116700
116800
116900
117000
117100
117200
117300
117400
117500
117600
117700
117800
117900
118000
118100
118200
118300
118400
118500
118600
118700
118800
118900
119000
119100
119200
119300
119400
119500
119600
119700
119800
119900
120000
120100
120200
120300
120400
120500
120600
120700
120800
120900
121000
121100
121200
121300
121400
121500
121600
121700
121800
121900
122000
122100
122200
122300
122400
122500
122600
122700
122800
122900
123000
123100
123200
123300
123400
123500
123600
123700
123800
123900
124000
124100
124200
124300
124400
124500
124600
124700
124800
124900
125000
125100
125200
125300
125400
125500
125600
125700
125800
125900
126000
126100
126200
126300
126400
126500
126600
126700
126800
126900
127000
127100
127200
127300
127400
127500
127600
127700
127800
127900
128000
128100
128200
128300
128400
128500
128600
128700
128800
128900
129000
129100
129200
129300
129400
129500
129600
129700
129800
129900
130000
130100
130200
130300
130400
130500
130600
130700
130800
130900
131000
131100
131200
131300
131400
131500
131600
131700
131800
131900
132000
132100
132200
132300
132400
132500
132600
132700
132800
132900
133000
133100
133200
133300
133400
133500
133600
133700
133800
133900
134000
134100
134200
134300
134400
134500
134600
134700
134800
134900
135000
135100
135200
135300
135400
135500
135600
135700
135800
135900
136000
136100
136200
136300
136400
136500
136600
136700
136800
136900
137000
137100
137200
137300
137400
137500
137600
137700
137800
137900
138000
138100
138200
138300
138400
138500
138600
138700
138800
138900
139000
139100
139200
139300
139400
139500
139600
139700
139800
139900
140000
140100
140200
140300
140400
140500
140600
140700
140800
140900
141000
141100
141200
141300
141400
141500
141600
141700
141800
141900
142000
142100
142200
142300
142400
142500
142600
142700
142800
142900
143000
143100
143200
143300
143400
143500
143600
143700
143800
143900
144000
144100
144200
144300
144400
144500
144600
144700
144800
144900
145000
145100
145200
145300
145400
145500
145600
145700
145800
145900
146000
146100
146200
146300
146400
146500
146600
146700
146800
146900
147000
147100
147200
147300
147400
147500
147600
147700
147800
147900
148000
148100
148200
148300
148400
148500
148600
148700
148800
148900
149000
149100
149200
149300
149400
149500
149600
149700
149800
149900
150000
150100
150200
150300
150400
150500
150600
150700
150800
150900
151000
151100
151200
151300
151400
151500
151600
151700
151800
151900
152000
152100
152200
152300
152400
152500
152600
152700
152800
152900
153000
153100
153200
153300
153400
153500
153600
153700
153800
153900
154000
154100
154200
154300
154400
154500
154600
154700
154800
154900
155000
155100
155200
155300
155400
155500
155600
155700
155800
155900
156000
156100
156200
156300
156400
156500
156600
156700
156800
156900
157000
157100
157200
157300
157400
157500
157600
157700
157800
157900
158000
158100
158200
158300
158400
158500
158600
158700
158800
158900
159000
159100
159200
159300
159400
159500
159600
159700
159800
159900
160000
160100
160200
160300
160400
160500
160600
160700
160800
160900
161000
161100
161200
161300
161400
161500
161600
161700
161800
161900
162000
162100
162200
162300
162400
162500
162600
162700
162800
162900
163000
163100
163200
163300
163400
163500
163600
163700
163800
163900
164000
164100
164200
164300
164400
164500
164600
164700
164800
164900
165000
165100
165200
165300
165400
165500
165600
165700
165800
165900
166000
166100
166200
166300

à cause de son Comté de Flandres sur la recette de Meaux
sur et tant moings de 560 livres tournois de rentes
constituez a ses predecesseurs Comtes de Flandres, et assignez
sur les gardes des Abbayes de Jorre et de Laigny sur
Marne, et sur la Preuostie de Meaux, et Bruges
l'an 1462 Mars. Seelless 1.

Quittance dudict Radin pour et au nom
dudict Philippe Duc de Bourgogne pour les arrearages
deus audict Duc à cause des 360 livres tournois de
rente que dessus nu. 19. Morennant que tous les
deniers contentieux entre le roy et led. Duc de Bourgogne
à cause des haults passaiges de Saint Quentin en
Vermandois demeureront audict Duc et Paris l'an
1463. 19. Septemb.

Jacques de Villers, Seigneur de Lisle adan Con.
Chambellan du Roy, et Garde de la preuostie de Paris

Edimus de L'Esglise Saint entre Guillau
de Meleun, Archeuesque de Sens, d'une part &
Margueritte de Traynel, Dame de Traynel et
Vaucher et Jean de Chasteauvillain son fils, Cheualier,
Seigneur de Baye, et desdicts lieux de Traynel et de
Vaucher d'autre.

Par cette Echange led. Archeuesque de Sens
delaisse a ladite Margueritte et à son dict fils la
maison et forteresse de Fontaines pres de la ville de
Saligny lez Sens qui furent a Louis de Meleun Cheler

et du conquest dudit Arceuesque, tenuis en fief dudit
Archeuesque, et dont ledit Arceuesque se deffaisit par
la tradition de son anuel

Au reciproque ladicte Marguerite et son
fils delaissent audit Arceuesque la maison et fortresse
de la Motte de Tilly sur la riuere de Seine. Chargees
neantmoins du douaire de Marie de Brebancon Dame
de Traynel sa vie durant

Comme encorres de ce qui leur appartient a
Somme fontaine, dont les Estangs doibuent estre tenuis par
Jean des Effars Abbe de Saint Jean de Sens, sa vie durant
Lesdicts lieux de la Motte de Tilly et de Somme fontaine
tenuis par ladicte Marguerite de son propre heritage a foy
et hommage du Seigneur de Marigny en Champagne et
Chargez de 150 francs d'or du Coing du roy de rentes enuoyes
Pierre de Landes, Changeur du Tresor du roy. A Paris
l'an 1366. 16. May.

Ratification de Marie de Brebancon Dame de
Traynel, mere de ladicte Marguerite de L'Esrange que
dessus Avec renouciation de son douaire assigne sur les
maisons et fortresse de la Motte de Tilly, saulte d'auoir
saict les reparations ausquelles elle estoit tenue. A Paris
l'an 1366. 18. Januier

Ydimees l'an 1377

Hugues Aubriot, Cheualier. Garde de la Preuostie
de Paris

22 / Accord entre le roy Philippes le Bel &

la Roynie Jeanne, Sa femme, Comtesse de Champagne,
D'une part, et les Marchans et changeurs Lombars, Italiens,
et Transmontains frequentans les foires de Champagne,
D'autre,

Par cest accord doibuent estre bailliez au roy 2 deniers
pour liure des Marchandises que lesdicts Marchans
achepteront et vendront esdictes foires de Champagne
et en celles de Nismes et de la Prouince Narbonnoise. Et
hors lesdictes foires 4 deniers

Plus sera paye pour chesque liure de contract de
change vne pite Tournois esdictes foires de Champagne
et es villes de Paris et de Nismes et es autres lieux, un
denier tournois

En contre sont Confirmees auxdicts Marchans leur
libertez et franchises a la charge que lesdicts Marchans
auront leur domicile es lieux ou lesdictes foires de
Champagne ont coustumes d'estre tenues et es villes de
Paris, Bruges, Saint Omer, Nismes, et la Rochelle.

Sont lesdicts Marchans declarees exempts de
toutes tailles, ostises, chevancees, gardes et couruees En quoy
ne sont comprises les charges reelles deues pour les immeubles.

Seront les mesmes Marchans tenus et reputes
comme bourgeois du roy Et seront sous sa garde Et
sauveconduit En sorte que dans deux mois apres la
requisition leur sera faicte restitution par le Roy des
dommages qu'ils auront receu frequentans lesdictes foires.

Est permis ausdicts Marchans de faire des ordonnances
et Statuts entre eulx. A Paris lan 1294

Information faicte l'an 1537.
 en la ville de Maisieres par le Substitut du
 Procureur du roy de L'ordonnance du Duc de Guyse, Per
 de France. Lieutenant general et Gouverneur pour le
 roy en ses pays de Champagne et Brie Sur la mouvance
 des terres de Lumes, ville, Rommery, Vauvaincourt.

1 Nicolas Desflors Geuyer demeurant a Chalan^{drin} Villages
 depose que lesdicts Villages sont censez et reputez francs
 et alliez du Royaume de France
 Jean d'Apremont, Seigneur desdicts Villages.

2

Jean Carmeau Laboureur demeurant a Maisiers
 depose le mesme. Et adjouste que les Habitans desdicts
 lieux se sont tousiours reglez et maintenus comme au
 Comte de Rethel, Lors et excepte qu'ils ne payerent
 jamais aucune taille au roy.

Item que les Habitans desdicts lieux ont toujours
 tenu Monsieur de Lantrec Comte de Rethel estre leur
 Superieur par dessus leur Seigneur Le mesme dict que
 Garlache de Brandebourg Cheualier estoit pere grand
 dudict d'Apremont et qu'estant Seigneur desdicts lieux
 et Busancy il achepta lesdicts Villages de Vauvaincourt
 et de Villes de Robert de la Marche, Seigneur de Sedan
 et de Catherine de Croix sa femme. Et que chascun meynage
 et famille desdicts villages de Villes et Vauvaincourt
 estoient tenus payer annuellement au Comte de Rethel
 certaine quantite d'avoine comme a leur superieur.

aussi que le Comte de Rethel à la Seigneurie directe de la
rivière de Meuse qui passe pardevant Lumes et Rommery.

3 Mesme deposition par Poncet Millart, laboureur
de Maisieres.

4 Pareille deposition par Jean Posier prestre, demeurant
à Mehon, lequel affirme avoir plusieurs fois ouy dire
aux anciens bourgeois de Lumes que ledict Lumes, villes
Et Vuatraincourt estoient de la Chastellenie de Maisieres.
Et encores avoir ouy dire que un demeurant à Lumes ayant
perpetré quelque homicide, auroit obtenu pardon de feu
Monseigneur d'orval lors Seigneur et Comte de Rethelois,
comme Souverain Seigneur de la terre d'Arche.

Le Village de Mehon pretendu de la mouvance
de Luxembourg.

5 Autre Deposition de Jean Husson laboureur
demeurant à Maisieres que les Villages de Villes et
Vuatraincourt sont mouvans et tenus en fief du Sire
de Maisieres.

Plus qu'il a ouy dire, que ledict Rommery estoit
du Baillage de Vitry, et que les Seigneurs de Rommery
estoyent tenus à cause d'udict Rommery de servir le Comte
de Rethel d'un homme en ses guerres.

6 Semblable Deposition de Permet Malaisier de-
meurant au bourg Saint Julian de Maisier.

7

Parcille Deposition de Jean Fauconnier Greffier des
 Echevins de la ville de Maisieres leg. Depose qu'il a vu
 en plusieurs vieux Registres du Baillage de Rethelois que
 que les villages de Lumes, Ville, Quatraincourt, et Rommery
 sont du ressort dudict Maisieres Et qu'il a toujours ouy
 maintenir que les cours de la riviere de Meuse depuis
 Mouson en tirant à Maisieres et au dessous dud' Maisieres
 est du royaume de France. Et a vu quand un bateau estoit
 sur ladicte riviere a l'endroit du Bourg d'Arches qui est
 hors du Royaume, les officiers de ladicte Seigneurie d'Arches
 n'eussent peu arrester ledict bateau ou aucunes personnes
 estans en iceluy. A cause que on tient ladicte riviere du
 Royaume Mais si ledict bateau prenoit terre du costé
 vers ledict Arches hors lesd. officiers de la Seigneurie
 d'Arches eussent peu exploiter et faire ledict arrest, et ainsi
 l'aveu faire par plusieurs fois.

8

Autre Deposition de Robert Bonnet Praticien
 à Maisieres qui dict avoir veu plusieurs fois deux Chartuliers
 du Comte de Rethelois desquels appert que les Seigneuries de
 Lumes, Ville, Quatraincourt et Rommery sont tenues et
 mouvantes du Comte de Rethelois à cause du fief de
 Maisieres

Et soit que les Seigneurs de Sorcy et de Maures
 comme tuteurs et curateurs de Enquerrant et Anthomette
 d'Apremont frere et soeur dudict Jean d'Apremont Seig.
 de Lumes ont pris lettres de souffrance de L'Evesque et
 Coferans tuteur et curateur de Monsieur de Lantrec Comte

Rethelois desdictes terres et Seigneuries de Ville, Vuautrin-
court Rommery et de la Castellanie hereditaire dudict
Maisieres, comme estans tenues dudict Seigneur de Lantrec
à cause dudict Chastel de Maisieres.

Dit aussi que Garlarde de Brandebourg et Jean
d'Aprémont Chevaliers ayeul et pere dudict Jean d'Aprémont
estoyent Seigneurs desdicts lieux de Lumes, Ville, Vuautrin-
court et Rommery qui estoyent Gouverneurs dudict Comte
de Rethelois.

Et qu'il a ouy maintenir aux anciens que lesdictes
terres de Lumes, Ville, Vuautrin-court et Rommery sont
du ressort et jurisdiction de la terre d'Arches.

Item qu'il a tousiours ouy dire que la terre de
Mehon pres de Maisieres est tenue du Duché
Luxembourg à cause d'Arlon.

Autre Deposition de Pasquier d'Anelus esleu
pour le roy en l'Eslection de Rethelois legst. à tousiours ouy
dire q. la terre de Lumes estoit tenue en plain fief dudict
Chasteau de Maisieres Et qu'il a veu un Chartulaire
en parcesmain des fiefs du Comte de Rethelois auquel
lon trouuera ledict Lumes ensemble la terre de Rommery
et celles de Ville & Vuautrin-court estre tenues en plain
fief dudict Chastel de Maisieres. Et si y trouuera
on treize ou quatorze reprises.

Sait encores que la Castellanie hereditaire
dudict Maisieres est tenue en plain fief dudict Chasteau
de Maisieres et que a ladicte Castellanie appartiennent

Champagne IX

Lettre de Thibaut Comte de Troyes Palatin

Où sont declarez les droicts appartenans à la ferte sur
Aube tant au Vicomte que au Comte l'an 1199.

Le Preuost de la ferte sur Aube doit estre
estably par le Comte.

Et pour les profits et reuenus ils seront communs
entre lesdicts Comte et Vicomte.

Lettres d'Estienne Maistre de L'Hospital au

diocese de Langres par lesquelles il donne a Blanche Comtesse de Champagne et a ses hoirs Seigneurs de Champagne la moictie de ce que ledict Hospital auoit a Nouax, et au finage. Ledit Don fait sous certaines conditions. L'an 1207 Janvier.

3

1 Vidimus des lettres d'Alberic Archeueque de Reims par lesquelles il confirme la vente faite par Giles de Germaigne, Cheualier et Basile sa femme au Chapitre de Reims de la Troisieme partie de la Disme qui ceux mariez auoyent a Bouley, Comart, Villammel, et Orisi l'an 1211 May.

4

1 Lettres de l'Abbe et Conuent de Quincy par lesquelles ils accordent a Blanche Comtesse de Champagne de rien acquerir en la Bastellennie de Bar sur Aube sans le consentement de ladicte Blanche et de ses hoirs. Et ce en recompense de ce que ladicte Blanche leur auoit donne Bernard le Bourguignon, et sa femme avec les heritages qu'ils auoyent audict Bar sur Aube l'an 1215 Avril.

5

1 Lettres de Hugues Euesque de Langres par lesquelles il approuue l'Accord fait entre Blanche Comtesse de Troyes et son fils Thiebaut Comte de Champagne d'une part et Guillaume Euesque de Langres d'autre par lequel ils se seroyent associez sous certaines conditions en la ville de Montigny. L'an 1220. Ledit

Accord auoit esté fait l'an 1217 Aoust.

Lettres de Guillaume Evesque de Langres, sur
le different qui estoit entre luy d'une part, et Blanche
Comtesse de Troyes et Thiebaut Comte de Champagne son
fils d'autre, pour ce qu'ils tenoyent à Choigne et Aubepierre
par lesquelles il cede et transportent à ladicte Comtesse et
audict Comte ce qu'il auoit à Choigne moieusement aussi
qu'ils luy cedent ce qu'ils auoyent à Aubepierre. L'an
1217. Aoust.

Lettres de L'Abbe et Conuent Monstier en Der
par lesquelles sur le different qu'ils auoyent avec Blanche
Comtesse de Troyes Palatine touchant les escheortes et
mortemains des habitans de la Pruesche de Meri Ils
accordent que ladicte Comtesse y ait la moictie. L'an
1219. Januier.

Lettre de Renier de Nogent par lesquelles
il baille en esfange a Blanche Comtesse de Champagne
et au Comte Thiebaut son fils la Coline de Andelon
dictes Chasteliens, et encores ce qu'il auoit en domaine
audict Andelon et à Morteau Et avec cela ce qu'il
pretendoit en la garde de L'Abbaye de Sept Fontaines.
Pour et en recompense de ce que ladicte Comtesse et led.
Comte luy baillent ce qu'ils auoyent à Argeuilles et à
Conz à la charge de tenir ledict Conz à foy et hommage
lige du Comte de Champagne. L'an 1219. Octob.

9

Lettres de Arnoul de Cerys par lesquelles il cede et transporte sous certaines conditions, a Blanche Comtesse de Troyes et a son fils le Comte Thiebaut les terres que ledit Arnoul, Gerard de Andelou son homme et autres ses hommes auoyent en la colline d'Andelou et en la plaine de ladicte colline deuers Valroyon Le tout tenu de L'Abbesse et Eglise de Gaubenoist et de l'Abbe et Eglise de Saint Benigne le Dijon l'an 1219 Novembre

10

Lettres de L'Abbe et Conuent de Septfontaines par lesquelles du consentement des Abbez de Premontre et de Belleual Ils asocient sous certaines conditions Blanche Comtesse de Champagne et ses hoirs au territoire de ladicte Abbaye de Septfontaines et en deux Granches nommees Buignemon et Roidon l'an 1220 Avril

11

Lettre de Gaucher de Mantucil par laquelle il reconnoist estre tenu rendre a Blanche Comtesse de Troyes la maison Sorte de Saint Jean huit Jours apres la feste de Saint Jean Baptiste prochain, au mesme estat qu'il l'a receu d'elle l'an 1220 May

12

Lettres de Robert Abbe de Cernaux par lesquelles il confirme L'Accord fait entre Blanche Comtesse de Troyes Palatine du consentement de son Fils Thiebaut Comte de Champagne d'une part et de L'Abbe et Conuent d'Igny d'autre par cest Accord lesdits Abbe et Conuent cedent et transportent a lad. Comtesse

et à son dict fils lusaige qu'ils auoient en la forest de
 Vuaiffi, Et avec cela luy baillent 40 liures En recompense
 de ce que ladicte Comtesse et son dict fils leur donnent
 permission d'effarter en leurs bois de Corremont Milli
 et Montbeton ou ils auoyent la Gruerie jusques à
 180 arpens. l'an 1221.

Idimus des lettres de Thiebaut Comte de
 Champagne et Brie Palatin par lesquelles il confirme
 le Don de 30 liures de rente et foires de Bar faict par
 sa mere Blanche Comtesse de Troyes à Herue
 Seigneur de Saffre pour les tenir par ledict Herue afoy
 et hommage lige dudit Thiebaut sauf toutefois l'hommage
 que ledict Thiebaut auoit auparauant fait au Duc de
 Bourgogne, et au Seigneur de Sombornon. A Rosnay,
 l'an 1222 Septemb.

Lettres de Robert Euesque Langres par lesquelles
 il consent quil soit construit un hospital à Chaumont ou Thiebaut
 roy de Navarre Comte de Champagne et ses hoirs ayent
 l'institution du Maistre, sauf neantmoins aux Euesques de
 Langres le droit diocesain, et la visitaon. dudit lieu avec
 la correction tant dudit M^r que autres personnes. l'an 1234.
 Mars scelees.

Lettres des Doyen et Chapitre de Saint Maheu
 de Bar sur Aube par lesquelles ils se soumettent
 arbitres pour le different qu'ils auoyent avec Thiebaut Roy

De Navarre. et Comte de Champagne pour la dîme que les
Doyen et Chapitre. pretendoient debuoir auoir au lieu de
peage dudit Bar sur Aube, laquelle leur auroit esté
donnée par Henry Comte de Champagne ayeul dudit Thiebaut
l'an 1235 Avril.

16

Double desdictes Lettres que dessus nu. 15.

17

Sente de la ville de Giuri à Thiebaut Roy de
Navarre. et Comte de Champagne par Pierre Seigneur
du Meuil et Approuvé par Gerard frere dudit Pierre
l'an 1237 Decembre.

18

Lettres de Robert Evesque de Langres par lesquelles
en recompense de la ville de Cous Il baille en rffange
Thiebaut roy de Navarre. Comte de Champagne ce qu'il
auoit à Montigni avec la ville de Benecourt, et les fous-
bannaux de friecourt et Leurain et encores ce que le
Chapitre de Langres auoit a Mandres Comme aussi ce
que ledict Evesque auoit a Choigne. le tout approuvé par les
Doyen et Chapitre de Langres. l'an 1239 Juillet.

19

Lettres desdicts Evesque et Chapitre de Langres
par lesquelles ils reconnoissent tenir a Loy et hommage du
roy de France la ville de Choonx et Appartenances pour
et au lieu de Montigny en Bassigny, et de Boncourt et
leurs appartenances qu'il auroit baille comme dict est oy
dessus nu. 18. audit Thiebaut Roy de Navarre.

l'an 1239 Juillet Scellés.

Lettres dudit Thiebaut roy de Navarre, par lesquelles
il se soumet à arbitres touchant le different qu'il avoit avec
l'abbé et Convent de Derue à cause du rachat des creufues des
lots et ventes et Escheottes à Longeuille. l'an 1240.

Reconnoissance de Guillaume de Germaine
Chevalier, par laquelle il declare avoir mis sous la sauvegarde
dudit Thiebaut roy de Navarre, Comte de Champagne et de
ses hoirs Comtes de Champagne la ville de Belleuille qu'il auroit
basti entre Gastillon sur Bar d'une part, & les freres de
la Milice du Temple, d'autre. A la charge que chaque habitant
sera tenu de bailler annuellement audit roy Thiebaut et à ses
hoirs un septier d'avoine. l'an 1240 Mars.

Lettres de Jean de Tonquin, Chevalier, par lesquelles
il vend le terrage qu'il avoit à Lardicourt audit Thiebaut roy
de Navarre, Comte de Champagne. l'an 1248 Juillet Scellés.

Lettres de Regnault Corbeil Archidiaque
Reims, par lesquelles il declare que Roger Seigneur et
Roiet, Chevalier et Alis sa femme ont vendu au Roy
Thiebaut 60 Livres de terre sur le peage de Provins et avec
cela reconnoissent tenir à foy et hommage lige dudit Roy
Thiebaut les Gastel et Chastellenie de Chaumont saufue la
foy et Hommage lige que ledit Roger doit au roy et
France, à L'Evêque de Laon, et à L'Abbé et Saint

Nemis en France. l'an 1249 Juillet.

24

Lettres d'Etienne Abbe' de Perneux et de tout le Couvent du mesme lieu par lesquelles ils promettent audit Thiebaut roy de Navarre de n'acquiescer d'oresnavant aucuns heritages sans son consentement et celui de ses hoirs Et que si quelques immeubles leur sont donnez qu'ils seront tenus de les mettre hors de leurs mains dans l'an et jour, si ce n'est que ledit Roy Thiebaut et ses hoirs consentent qu'ils les retiennent Et avec cela luy rendent les lettres de feu Thiebaut Comte de Blois lequel leur auroit donne pouvoir d'acquiescer en tous ses fiefs et es fiefs de Hugues Comte de Troyes son oncle. l'an 1250 Mars.

25

Lettres de l'Abbe' et Couvent de Maurimont diocese de Soalons, ordre de Saint Benoist Par lesquelles ils asscient sous certaines conditions ledit roy Thiebaut et ses hoirs au ban et domaine de Harricourt proche Repont au diocese de Reims. l'an 1250 May.

26

Autres Lettres desdicts Abbe' et Couvent de Maurimont par lesquelles ils cedent et transportent en eschange audit roy Thiebaut leur peage a Neufuille au pont, leur part qu'ils auoyent es bourgeoisies de ladicte Neufuille et encores les foiaiges qu'ils auoyent en ladicte Ville comme aussi cens qu'ils auoyent a St Menchould et Escleries pour et en recompense du four que le roy avoit a Sainte Manchoud. l'an 1250 May.

L'edict Sour auoit esté acquis par ledict Roy
Thiebaut de Milon des Sorcy Cheualier, et de Beatrix
sa femme.

27 **A**utres Lettres desdicts Abbe et Conuent
de Maurimont par lesquelles ils cedent et transportent en
Echange audict roy Thiebaut plusieurs pieces de prez sises
auec de Viezon en la parroisse de Sainte Manchoud po.
et au lieu d'autres pieces de prez en la parroisse de Maurimont
l'an 1250 May.

28 **V**ente faicte au roy Thiebaut par Poncard de
Marnay Geuxer et Elisabeth sa femme de ce qu'ils auoyent
en la grosse digne de ville. l'an 1252 May.

29 **C**onsentement de Jeanne femme d'Eustace
de Conflans Cheualier a l'Echange Saict par le
dict Eustace avec ledict roy Thiebaut des Gastel Chastellenie et
appartenances de Gondrecourt du propre heritage de ladicte
Jeanne l'an 1250 Juin.

30 **L**ettres des L'Abbe et Conuent de Moleme
par lesquelles ils assoient ledict roy Thiebaut es villes de
Coyfi, et de Si. A la charge que led' roy Thiebaut et ses
hoirs garderont les biens appartenans aux dictes villes
comme les leurs propres. Le tout sous certaines
conditions. l'an 1250 Juillet.

31 **V**idimus des Lettres du roy Thiebaut par lesquelles il

confirme aux freres de Cleruaux les terres reuenus es —
droicts par eux acquis depuis la premiere Confirmation —
qu'il leur auroit octroyé l'an 1231. Et la charge que —
dorefnauant ils ne pourront acquerir aucuns immeubles —
en toute la terre. Si ce n'est de son consentement et de —
celuy de ses hoirs Et s'il leur est donné aucune chose —
ils seront tenus de la mettre hors de leurs mains dans —
l'an et jour, Si ce n'est qu'ils ayent permission dudit —
roy Thiebaut et de ses hoirs de la pouoir retenir l'an —
1250 Mars, voyez cy dessus nu. 24.

32 Vente audict roy Thiebaut par Guyon Rolant
Cheualier de 80 liures de rente. Prouenisiens es foyes et
Bar sur Aube. l'an 1251. Novembre.

33 Vente audict roy Thiebaut par Fortaud et
Paillou Cheualier et Hersande sa femme. de ce qu'ils
auoyent a Bille. l'an 1252 Janvier.

34 Lettres de Symon Sire de Clermont et du Vicomte
de Clermont par lesquelles ils accompagnent et associent le
roy de Navarre Comte de Champagne aux terroiers et
appartenances de Conseignies, Ralemont, et Jolimont. l'an
1252 Avril.

35 Vente audict roy Thiebaut par Thomas de
Janicourt, Cheualier du four que le d. de Janicourt
auoit a Bar sur Aube l'an 1252 Juin.

Consentement a la vente que dessus nu. 35.
par Guillemette de Lanti, femme dudit
Thomas. l'an 1252 Juin.

Lettres de L'Abbesse et Conuent du val des
Vignes procees de Bar sur Aube par lesquelles elles
reconnoissent ne pouoir rien acquerir en la terre du roy
de Nauarre, Comte de Champagne, et de ses hoirs, si
ce n'est de leur consentement. l'an 1252 Juillet

Lettres dudit Thiebaut roy de Nauarre par
lesquelles il admodie a L'uesque de Langres la moictie
de ce qu'il a a Reclancourt l'an 1252 Juillet.

Lettres dudit roy Thiebaut par lesquelles il
confirme a L'Abbesse et Conuent de Saint Dizier de L'ordre
de Cisteaux, ce qu'elles ont acquis es Comtez de Champagne
et Brie jusques au jour qu'il alla outre mer qui fust l'an
1239. l'an 1252 Juillet.

Vente d'un four et appartenances a Bar sur Aube
+ a Margueritte Roine de Nauarre et Comtesse de
Champagne et Brie par Pierre, dict du Col Geux et
Ellis sa femme. l'an 1255.

Obligation de Estienne de Langres enuers le
dict Thiebaut roy de Nauarre et Comte de Champagne
pour la moictie d'un moulin a Reglaitort sous saumont

appartenant audict Thiebaut auquel il promet payer
annuellement 40 bichets de la meilleure mousture, et
avec cela entretenir ledict moulin deüement pour ladicte
moitié. l'an 1252 Juillet

42

Lettres des Doyen et Chapitre de Langres par
lesquelles ils reconnoissent ne pouoir retenir les hommes
de Marguerite Roynes de Nauarre et Comtesse de
Champagne ne du roy Thiebaut son fils des villes de Vy
et de Cussy. l'an 1255 Juillet.

43

Lettres de Jean sire de Choysel Cheualier par
lesquelles il cede et transporte tant pour luy que ses freres
et soeurs à Marguerite Roynes de Nauarre et Comtesse de
Champagne et son fils Thiebaut le droit de garde et autres
droits qui leur pouoient appartenir es villes de Vy &
Cussy. Et avec cela aduoüe tenir du comte de Champagne
le fief de Pooli. l'an 1255 Juillet. Seelles.

44

Vente audict Thiebaut roy de Nauarre et Comte
de Champagne des 5 Eptaux et demy à Bar sur Aube.
l'an 1258 Octobre.

45

Idem des Lettres dudit roy Thiebaut par
lesquelles il delaisse l'usufruit à Marie veufue de
Baudouin de Aourgeois Cheualier de ce que ledict Baudouin
auoit à Aourgies et Longchamp. l'an 1259 Octob.

46

Lettres de Guy Euesque de Langres par lesquelles

il associe et accompagne ledict Thiebaut roy de Navarre
et Comte de Champagne en la ville de Dampierre. l'an
1263.

Ratification de Oudarde Dame de Passavant
de la vente faicte par son mary Guicgard de Passavant
à Thiebaut roy de Navarre et Comte de Champagne de
la ville de Humes et appartenances. l'an 1265.

Lettres dudict Thiebaut roy de Navarre par
lesquelles il confirme la vente faicte par Milet &
Pongi Esuyer à Jean Seigneur de Durnai, seualier de
ce que ledict Milet avoit à Vandœuvre, et en la chastellenie
ladicte vente faicte sous certaines conditions. l'an 1267
Feburier.

Lettres de L'Abbe' et Convent de S. Jean des
Vignes de Soissons. par lesquelles ils baillent par Echange
audict Thiebaut roy de Navarre leur maison de Nonelle
et appartenances pour et au lieu de 68 livres tournois
de rente qui leur sont assignees sur L'Abbe' et Convent de
Rebec l'an 1268 Juin.

Vente par Jean des Barres Esuyer audict
roy Thiebaut d'une grange à Bar sur Aube. l'an
1260 Avril.

Lettres de L'Abbe' et Convent de Molemes.

par lesquelles ils reconnoissent que la Ville de Grancy sur Ouse et ses appartenances sont en la garde dudit Thiebaut roy de Navarre et de ses hoirs Seigneurs et Champagne.

Et avec cela que les Comtes de Champagne ont leur Giste une fois l'an en ladicte Ville de Grancy l'an 1270 Avril.

82

Lettres de Hues fils du Comte de Retest sire de Bore en Champagne et de Ysabeau sa femme par lesquelles ils mendent le chastel & Chastellenie de Belfort au Comte de Ronai à Blanche fille de feu Robert Comte d'Artois Comtesse de Rognai. Et avec cela luy vendent l'heritage que Marie Comtesse de Brienne tient pour raison de son douaire en ladicte Chastellenie de Belfort et Chaalons l'an 1270 Juin. Seellees

Les procureurs de ladicte Blanche sont Berard de Meruail le jeune et Jacques de Docigne Chevaliers

83

Vente de deux maisons a Bar sur Aube à Henry roy de Navarre et Comte de Champagne. l'an mil deux cens soixante et douze Juin.

84

Vente de 4 fiefs en la Ville et fmaige de Turgei au roy de Navarre Comte de Champagne par Hugues de Turgei Chevalier et Margueritte sa femme l'an 1272 Decembre.

85

Vente de 20 Livres de terre au bois de Barbillon

au finage de Mont S. Pere audiet Henry roy de
Navarre par Miles de Mutery Chevalier et flandrine
sa femme. l'an 1272.

Vente de 20 Solds tournois de rente sur une
maison à Bar sur Aube à Henry. Roy de Navarre
et Comte de Champagne par le Prieur et Convent de Sainte
Germaine par du mont proce de Bar sur Aube. l'an
1274. Ladicte rente avoit este leguee a ladicte Eglise
et de la part dudict roy de Navarre avoit este enjoinct
audicts Prieur et Convent de la mettre hors de leurs
mains.

Vente au Henry Roy de Navarre par Gerard de
Preuoincheres Ecuier, et Isabelle sa femme de ce qui leur
appartenoit a Preuoincheres l'an 1274.

Lettres de L'Abbe' et Convent de Derne, par
lesquelles ils reconnoissent que ce qu'ils ont à Montrud est
d'anciennete' sous la garde du Comte de Champagne
l'an 1277.

Vente au roy Charles le Bel par Jean de
Chastillon, Chevalier, sire de Marigny et de la ferte'
en Lonthieu de 57. livres 7. Solds et 7. deniers de terre
de rente annuelle restans à affecter audict Chevalier
de l'eschange de la terre de Creci qui feut au feu Connestable
de France pere du d. Jean. A Paris l'an 1326. 19. Juin

60

lettres de Guillaume des Roches,
 Seneschal d'Angers par lesquelles il declare que quand
 il aduient que vne terre eschet a vne Damoiselle es
 Comtez d'Anjou du Maine et de Touraine que le Roy
 la peut marier avec le consentement de ses parens, et que
 celui qui Espousera lad' Damoiselle luy debura racap-
 peler. //

61

Vidimus des lettres de Hugues Comte de
 Champagne, la Comtesse Alix sa mere, et de Philippe
 Euesque de Chalons son frere par lesquelles ils donnent
 plusieurs heritages a L'Eglise de Saint Eugend et
 Sarmaise. Sans date.

Champagne X.

1. **Lettre** de Henry Comte de Grandpre
par lesquelles il reconnoist estre demeuré d'accord avec
Blanche Comtesse de Troyes touchant le different qui estoit
entre eulx pour le Masseau de Saint Jean lequel est
tenu à foy et hommage lige de ladite Comtesse. l'an
1203 Septembre.

2. **Lettres** de Robert de Coucy par lesquelles il

reconnoist avoir receu de Blanche Comtesse de Troyes
la somme de 260 livres lesquelles et les luy auroit
donné en recompense de ce que ledict Robert luy auroit
fait hommage lige pour Mareuil saufs la ligeie
deüe a son frere Enguerrand de Coucy. l'an 1213 Avril

3.

Lettres de Etubert Seigneur de Darnay par
lesquelles il s'oblige à la Comtesse Blanche et à son fils
Thiebaut Comte de Champagne de les ayder contre Erard
de Brene et Philippe sa femme, et de leur donner
entree en son Chateau de Darnay quand il en sera besoin
l'an 1216 Mars.

4.

Lettres de Henry Comte de Grandpre par
lesquelles il reconnoist tenir à soy et hommage lige de
Blanche Comtesse de Champagne, et de son fils Thiebaut
les Chastellenies de Grandpre, Busenci, Sarnai, &
Autrej Et encores les fiefs que tiennent de luy le Sieg.
de Cornei, et Gilles de Saint Jean. l'an 1216. Septembre
Scellees.

Lettres de Hugues fils aîné du Comte de
Rhetest par lesquelles il reconnoist deüoir foy &
hommage lige a Blanche Comtesse de Troyes et à son
fils Thiebaut Comte de Champagne pour l'escheoir de
la terre qu'il attend. Et ce, de la maniere que son
pere Hugues Comte de Rhetest est leur homme saufs
droict de son dict pere et de ses freres. l'an 1219 Avril

Lettres de Roger Seigneur de Roset en Tierce
par lesquelles il aduoue tenir la Chastellenie de Chaumont
à foy et hommage lige et Blanche Comtesse de Troyes
et Thiebaut Comte de Champagne. Saufue la ligeite qu'il
doibt au Roy de France, a L'Euesque de Laon et a
L'Abbe de Saint Denis.

Est par mesme moyen conuenue que si le fief que
Nicolas frere dudit Roger tient du Seigneur de Malle
eschet audit Roger et a ses hoirs qu'ils pourront receuoir
ledit fief du Seigneur de Malle selon l'usage et custume
de France. l'an 1220 Janvier

Lettres de Guillaume de Dampierre par lesquelles
il aduoue tenir à foy et hommage lige de Thiebaut Comte
de Champagne la forteresse de Sompnis. l'an 1224 May.

Lettres de Philippes de Mantucil par lesquelles
il declare que Robert Comte de Braine et de Dreux
à foy et hommage lige a Thiebaut Comte de
Champagne pour le fief que son pere le Comte Robert
tenoit de Blanche Comtesse de Troyes et dudit Comte
Thiebaut son fils.

Comme aussi ledit Robert a fait le mesme
hommage pour la forteresse de la fere qui luy a este
rendue par son frere Pierre Comte de Bretagne l'an
mil deux cens vingt Cinq.

Semblables que dessus nu. 8. de Ansel

De Poffesse. l'an 1225.

10

Seemblables Lettres de Humbert Seigneur de
Beaujeu l'an 1225.

11

Lettres de Henry Comte de Grandpre Par
lesquelles il promet à Thiebaut Comte de Champagne
l'assister en la guerre qu'il fera au Comte de Bar le
Duc. l'an 1229

12

Lettres de Guillaume Evesque de Chaalons en
Champagne et Comte du Perche et de Hugues Evesque de
Langres par lesquelles ils confirment la cession et trans-
fert par Philippe du consentement de son mary Erard de
Brene à Blanche Comtesse de Troyes et à son fils Thiebaut
Comte de Champagne du droit qui pouvoit appartenir
ladite Philippe et Comtez de Champagne et Brie et
appartenances

Par les Lettres de Ladite Cession Ladite Philippe
promet de n'accepter la cession qui luy pourroit estre faite
par sa soeur la Roynes de Cypre des droicts qui luy
peuvent appartenir esdicts Comtez de Champagne et Brie.

Lesdictes Lettres de Cession l'an 1221 Novembre
Et celles de Confirmation l'an 1221 Decembre.

13

Lettres de Eustache de Conflans par lesquelles
il promet ne point fortifier la Maison de Mareuil
sans la permission de Thiebaut Comte de Champagne

et Brie. l'an 1231. Seellees.

Lettres de Geoffroy Seigneur de Duxley par lesquelles il aduocie tenir à foy et hommage lige à Thiebaut Comte de Champagne le Chasteau de Duxley l'an 1231.

Lettres de Manassier Cheualier frere du Comte de Rheteft par lesquelles il promet à Thiebaut Roy de Nauarre et Comte de Champagne de luy faire foy et hommage lige pour la part de la terre qu'il aura au Comte de Rheteft et es appartenances Comme aussi de ce qui luy aduiendra de la succession de sa mere. l'an 1234 Juillet.

Lettres de Jean de Brene Comte de Mascon par lesquelles il declare que la Soeur Elizabeth de Brene Comtesse de Roucy a recongneu pardeuant luy que la Griuerie de ses bois de Marueil appartient entierement à Thiebaut roy de Nauarre. 1238 Februrier.

Lettres de Jean Comte de Mascon par lesquelles il approuue la cession et transport du poids de Prouuins par la Soeur Isabelle de Brene Comtesse de Roucy à Thiebaut roy de Nauarre, Comte de Champagne. l'an 1238 Juillet. Seellees.

Lettres de Ade Dame de Hans, Comtesse de Soissons à Thiebaut roy de Nauarre et Comte de

Champagne, par lesquelles elle reconnoist luy debvoir foy
et hommage, comme auparavant elle luy auroit faict à
Sainte Manchould. l'an 1238 Decembre.

19

Lettres de Eude de Breux, Seigneur de Soisy
par lesquelles il aduoue ne pouuoir fortifier sa Maison
de la Mote de Chastellon sans la permission de Thiebaut
roy de Nauarre, Comte de Champagne. Et encores
cette maison est rendable et jurable aud. roy Thiebaut
à grande et petite force. l'an 1241 Mars.

20

Lettres de Jacques Euesque de Soissons par
lesquelles il declare que en sa presence Mathieu de
Busenci, Cheualier a reconnu tenir à foy et hommage
lige du Roy de Nauarre, Comte de Champagne le fief
qu'il tient Agnes de Poili dudict Mathieu à Trelou et
autre part. Et encores l'autre fief q. tient Jean de
Margival audict Trelou. l'an 1241 Octobre.

21

Lettres de Henry Comte de Grandpre par
lesquelles il reconnoist que le chasteau quil fera bastir entre
Busanci Et Sathenai sera jurable et rendable à grande
et petite force à Thiebaut roy de Nauarre, Comte de
Champagne, et à ses hoirs. Et à cest effect oblige audit
roy Thiebaut ce qu'il tient de luy à Saint Jean sur
Tourbe. l'an 1242 Janvier.

22

Lettres de Gautier Seigneur de Ardilliers

Par lesquelles il reconnoist tenir à foy et hommage
 Du Comte de Champagne ce qu'il tient à Blaisi proche
 d'Ardilliers. l'an 1243 february

Lettres de Jean Comte de Ruffet par lesquelles
 il aduocie tenir à foy et hommage de Thiebaut roy de
 Navarre et Comte de Champagne Ruffet, Saut, Tuegni,
 Setoune, Maisers, Vilers, Guarnecourt, Nomuian, Ellers,
 Pois, Toucheri, Boure, Machor, Dreiscourt, Mont S.
 Remi, L'effincourt, le fief que son frere tient de luy à
 vie, Bianfort, Pentes, Tanjons. l'an 1245 Septembre.

Vente de 60 liures de terres Prouins faicte.
 Thiebaut roy de Navarre et Comte de Champagne par roger
 Seigneur de Rosey, Cheualier, et Alix sa femme lesquelles
 reconnoissent par mesme moyen tenir à foy et hommage
 dudit roy Thiebaut la Chastellenie de Chaumont l'an 1249
 Juillet

Lettres par lesquelles Estienne dict du Bos bourgeois
 de Reims reconnoist tenir à foy et hommage du Roy
 de Navarre Comte de Champagne ce qu'il a acquis au
 finage d'Aussence. l'an 1249 Aoust

Lettres de Eustage et Hugues de Conflans
 Cheualiers, Freres, par lesquelles ils reconnoissent tenir à
 foy et hommage lige du roy de Navarre, Comte de
 Champagne les villes de Congi et d'Estoige. Sauf l'hommage

que ledit Eustache doit aux Euesques de Chaalons en
Champagne et de Soissons et Encores à Guy de Milly
lan 1249. Septembre.

27. **L**ettres de Eustache et Hugues de Conflans
freres par lesquelles ils reconnoissent auoir receu 1000 livres
de prouins pour et au non de Thiebaut roy de Nauarre et
Comte de Champagne à cause du fief de Congi lan 1249.
Nouembre.

28. **V**ente de la Seigneurie du fief de Duigni faictes
au roy de Nauarre Comte de Champagne par Guillaume
de Lude Ecuier fils de Pierre de Lude Cheualier
auec le consentement de sa mere Margueritte, et promesse
de la faire ratifier icelle vente par les freres et soeurs dudit
Guillaume. lan 1249.

29. **D**ouble de la vente que dessus nu. 24. Scellées.

30. **L**ettres de Guy de Plancy par lesquelles il aduoue
tenir la chastellenie de Gondricort à loy et hommage lige
de Blanche Comtesse de Troyes et de son fils Thiebaut
Comte de Champagne. lan 1220. february.

31. **L**ettres de Guicart de Passavant par lesquelles
il aduoue auoir fait loy et hommage lige à Thiebaut roy
de Nauarre pour raison de 30 livres de rente annuelle
sur les foires de Bar sur Aube, et par mesme moyen luy auoir

quitte. ce qu'il auoit a Montigny en Bassigny.

Et dauantage, luy auoir fait vn autre. hommag e-
lige. pour raison d'autres 30 liures de rente annuelle
esdictes foires qui luy seroyent escheues de par Drogon
de Aspremont sauf L'hommage qu'il doit a Gobert de
Aspremont et Ouges l'an 1230 Mars

Lettres de Hugues Seigneur de Conflans Cheualier
par lesquelles il reconnoist deuoir rachapt au roy
Nauarre Comte de Champagne pour raison de la terre de
la femme Marie Dame de Mantuel l'an 1241 Mars
seellées

Lettres de Mannessier de Rettef, Cheualier,
Sire de Maisieres. par lesquelles il declare que luy estant
present a Pont Sur Seine son frere Gaucier Comte de
Rettef auroit reconnu tenir a soy et hommage lige de
Thiebaut roy de Nauarre, Comte de Champagne ce que
Thomas de Couci, Sire de Veruin tient dudict Comte A
Seauoir Pois, Barbarse, Octobre.

Vente par Guillaume de Rici Escuyer, et
Agnes de floigni, la femme faicte au roy de Nauarre
du bois qu'ils tenoient au finage de floigni. l'an 1258.
Avril.

Lettres de l'official de tout par lesquelles
il declare que en sa presence Joffroy de Varannes Escuyer

fils de Jean de Ruvarannes Chevalier se devoit recongne-
 homme lige de Thiebaut roy de Navarre et Comte de
 Champagne pour 10 liures de rente annuelle à prendre
 à Marcey Sur Vayle. et encores pour autres 10 liures de
 rente audiet Marcey par Ruvarin de Domremy Sur Meuse
 Et Estienne de Brion, Escuyer Saufue la ligeite deüie au
 roy de France. et au Comte de Bar le Duc.
 Et avec cela le mesme Joffroy auroit recongne-
 debvoir garde annuellement audiet Chasteau de Coiffi
 appartenant audiet roy de Navarre. l'an 1259 Mars

96

Lettres de l'Archevesque de Lyon et des
 Doyen et Chapitre de la mesme Eglise par lesquelles ils
 uendent à Thiebaut roy de Navarre et Comte de Champagne
 un fief tenu d'eulx par le Comte de Brene au Comte de
 Brene diocese de Troyes. l'an 1259 scellees.
 Est fait mention de Gautier Comte de Brene.

97

Lettres de Guillaume d'Aaci Chevalier Seigneur
 de Nogent l'Artaut par lesquelles il reconnoist tenir à
 Loy et hommage lige du roy de Navarre Comte de
 Champagne le fief qu'il possede à Gandelus l'an 1261.
 Novembre. scellees.

98

Don de 200 liures de terre fait par Thiebaut
 roy de Navarre et Comte de Champagne à Huc de Conflans
 Marechal de Champagne. l'an 1270 Decembre.

lettres de Eustache de Conflans, Cheualier, Par
 lesquelles il baille en Eschange au roy de Nauarre Comte
 de Champagne ce qui luy appartenoit de par Jeanne sa
 femme en la Chastellenie de Gondricourt pour et au lieu
 de Semerfi, et Bas en Brie. l'an 1250 May.

lettres de Henry Comte de Grandpre, à Henry
 Roy de ~~France~~ Nauarre Comte de Champagne. Par
 lesquelles il le requiert de vouloir consentir que le fief
 de Busancey et la Chastellenie soient tenus à foy &
 hommage du Comte de Bar. l'an 1272 Mars.

lettres de Henry Cheualier Sire dudict Comte de
 Grandpre audict Henry roy de Nauarre à mesme fin
 pour ledict fief de Busancey. l'an 1272 Mars. sceellées.

Reconnoissance de Gautier de Montefelore
 Cheualier par laquelle il reconnoist tenir à foy &
 hommage du roy 1000 Livres de terre. l'an 1329 Juin.

lettres de Philippe Roy de Nauarre,
 Comte de Flandres, de Engoulesme, de Montaign. &
 Longueville, et de sa femme la Roynne Jeanne par
 lesquelles ils cedent et transportent au roy Philippe
 de Vallois et à ses successeurs le droit qui leur pouuoit
 appartenir es Comtez de Champagne et Brie et es
 appartenances. Moyennant les Comtez de Engoulesme
 et de Montaign qui leur sont delaissez avec 10000 livres

de rente, et 6000 livres parisis pour une fois. Aube
de Vincennes l'an 1336 Juillet. Seellées.

A tenir lesdicts Comtez d'Engoulesme, &
Montaing avec lesdicts 10000 livres de rente en Baronnie
et en Pairrie à une foy et hommage du Roy de France
Est fait mention du Roy Jean frere de la
Reine, du Roy Philippes le Long et du Duc de Bourgogne
ses Oncles et de la Duchesse de Bourgogne son ayeule

44 Double des lettres que dessus nu. 43 aussi
Seellées.

En presence de Philippes de Melun, Evêque
de Chaalons, et autres.

45 Denombrement des fiefs de la Castellanie
d'Espernai, Saint Hillier, Chastillon, Ronay, &
Beaufort.

Jean Comte de Rouci, sire de Parropont
Hue de Saignes
Oudart Daunoy, Chevalier
Joffroy Daunoy, Chevalier
Joffroy de Dampierre, Escuyer

46 Denombrement des fiefs de la Castellanie
de Vitry, Sainte Menchout, et Vertu
Guy de Dampierre tient Dampierre et Elise.

47 Denombrement des fiefs d'Espernai.

Denombrement des fiefs de S. Manchoult.
 Manaffier fils du Comte de Rhetst.
 Henry de Lucembourg.
 Comte de Roucy.
 Comte de Grandpre.
 Angel de Dampierre.
 Comte de Rhetst.
 Geoffroy de Bar.
 Eustache et Hugues de Conflans
 Gaucher Comte de Rhetst

Denombrement des fiefs tenus de
 L'Évesque de Langres.

Denombrement d'aucuns fiefs du
 Bailliage de Vitry.

Denombrement des fiefs de Fimco.

Denombrement des fiefs de Sainte
 Manchoud.

Eustache de Dampierre sur Alue.
 Guiot son frere.
 Andre son frere.

Denombrement des fiefs
 de Chasteauthierry.

Rolle des fiefs de Vitry &c

Laricourt aliene

Renard de Dampierre en Estenay,
Guillaume son fils.

ss

Denombrement des fiefs de Virey.
Oger de Anglure.

Joffoy de Dampierre Esuyer

Champagne XI.

Lettre de Henry Comte de Troyes -

Palatin par lesquelles il fait defenses a tous de couper
en la forest de Surdueil si ce n'est qu'ils ayent droit -

De ce faire l'an 1165. Seellees *

Lettres de Thiebaut Comte Palatin de Troyes

par lesquelles il confirme le don de 10 septiers de vin

de vente annuelle, a Sezanne, faict aux Religieuses
de Champbenoist de Prouins l'an 1200 Juin.

IX. Lettres des Doyen et Chapitre de l'Eglise de
Bray par lesquelles ils accordent à Blanche Comtesse
de Troyes que elle et ses hoirs puissent donner Les
personnats de leur Eglise à sçavoir la Thresorerie et la
Chanterie. l'an 1202. Janvier

4 Double des lettres que dessus nu. 3.

5 Lettres de Philippe Evesque de Beauvais
de A. Evesque de Meaux et J. Abbe de S. Genevieve
de Paris par lesquelles ils confirment l'Accord que dessus
nu. 3. et 4. A Paris l'an 1202 Mars

6 Lettres de An. Evesque de Meaux par lesquelles
il declare que Raoul de Moncuichet a vendu à
Blanche Comtesse de Champagne la Gruerie qui luy
appartenoit en la forest de Mant. l'an 1205 Juin.

7 Lettres des Doyen et Chapitre de Saint Ciriac
par lesquelles ils s'accordent avec les taverniers de Prouins
de ne rien exiger d'eux pour le roüage des vins deca la
riviere de Seine, si ce n'est es terrouers de Cables,
Jouigny. l'an 1205 Juillet

8 Lettres des Doyen et Chapitre de Paris par

Lesquelles ils reconnoissent que Blanche Comtesse de
Troyes Palatine leur ayant octroyé d'effarter les bois
appartenans à la Preuostie de Rojay et y bastir des
Villages et maisons que c'est à la charge que à ladicte
Comtesse et à ses hoirs seront conseruez esdicts Villages
et maisons les droicts de garde et autres qui appartenoint
auparauant esdicts bois a ladicte Comtesse et à ses
predecesseurs Comtes de Champagne l'an 1210 Mars

lettres de l'Abbe et Conuent de Saint Jacques de
Prouins par lesquelles ils confirment l'Eschange d'un
moulin à Prouins avec ce moulin de froment de rente
Saint entre Blanche Comtesse de Troyes d'une part, et les
Eglises de Saint Agulphe, du Paraclet, de Domeres, et
de Meze, d'autre, l'an 1214 Decembre.

lettres de Andre de Colons, Precepteur des
Maisons du Temple en France, Par lesquelles il cede
et transporte à titre d'Eschange à Blanche Comtesse de
Troyes Palatine l'usage du bois de St. Medard entre
Barbone et la foletiere, Chantemerle, et Chastillon l'an
1214 Decembre

Rente de certaine quantite de bois proce de
Colommiers Et en la forest de Nuaut Laictes sous
certaines conditions à quelques marchans par Blanche
Comtesse de Troyes, Palatine l'an 1217

lettres de Philippe de Nantueil par

Lesquelles il declare s'estre accordee avec Blanche
Comtesse de Champagne sur le different qu'il auoit au
ladite Comtesse en telle sorte que ladite Comtesse et ses
hoirs auront la garde de ceux de la paroisse de Jore
demeurans à Epcalone. Et au reciproque ledit Philippus
et ses hoirs auront la garde de ceux de ladite paroisse
demeurans à Aicy outre la riuere deuers Valois l'an
1218 Mart

Sentence arbitrale du Doyen de S. Etienne
de Troyes et de L'Archidiaque de Meaux sur le
different qui estoit entre Blanche Comtesse
de Champagne d'une part, et L'Euesque de Meaux d'autre
tant pour la Justice des hommes de L'Euesque tant
marchans que artisans demeurans audict Meaux que
aussi pour la Justice du Clos de Sainte Celine, et
aussi celle de Longi l'an 1218 Mart

14 Lettres de Blanche Comtesse de Troyes
Palatine par lesquelles elle donne du consentement
son fils le Comte Thiebaut à Gaillard de Lard &
Bertrand Jean deux maisons à Drouins proce L'Eglise
nostre Dame l'an 1219 Decemb

15 Lettres de L'Abbe et Conuent de Laigny
par lesquelles ils s'accordent avec Thiebaut Comte de
Champagne de luy payer tous les ans 100 Lires de
Drouins pour le droit de Gifte qu'il pretendoit

Ladicte Eglise Et ce outre autres 100 livres qu'ils doibuent
payer annuellement es foires de Laigny.

Par mesme moyen sont quelques uns de leurs
Officiers et Seruiteurs declarez exempts de toute gencuee
et exaction. l'an 1223.

lettres de Thomas de Coucy, Seigneur de Veruin,
et de Mathilde sa femme par lesquelles il s'obligent
à Thiebaut Comte de Champagne et Brie Pour la seurete
de la vente des revenus de la terre de Tricbardueil, et de
Charintrej faicte pour huit annees durant aux Maire
et Jurez de Meaux. l'an 1223 Septembre.

lettres de Pierre Evesque de Meaux
et de tout le Chapitre par lesquelles ils confirment L'accord
Sainct entre Thiebaut Comte de Champagne d'une part &
le Doyen de Meaux d'autre touchant l'usage que ledict
Doyen pretendoit avoir en la forest de Mante à cause
dudict Doyenne lequel il quicte sous certaines conditions
audict Thiebaut. l'an 1227 february.

lettres de Gautier Archevesque de Sens
par lesquelles il confirme l'Accord Sainct par Thiebaut
Comte de Champagne avec L'Eglise de St Maurice
de Monstereuil Par lequel pour desdommager ladicte
Eglise à cause d'une forteresse bastie par jceluy Comte
il luy donne pour recompense un muil de froment
de vente annuelle à Montigni. l'an 1227 feb.

19

Lettres de Pierre, Evêque de Meaux, par
 lesquelles il ratifie la Sentence arbitrale donnée sur le
 différent qu'il avoit avec Thiebaut Comte de Champagne
 tant pour l'institution d'un Maître en la maison Dieu
 de Meaux, et pour l'usage au bois de ^{Mante} Medonte, que
 aussi pour un pilori et la Justice que ledit Comte
 prétendoit debuoir avoir audict Meaux. Et aussi
 ce que ledit Comte prétendoit que les habitans de Long
 estoient tenus d'aller en son ost et seuauchee l'an
 1227 May

20

Lettres de L'Abbe et Convent de S. Ph
 de Meaux par lesquelles ils cedent et transportent
 Thiebaut Comte de Champagne l'usage qui le appartient
 en la forest de ^{Mante} Medunte. En recompense de ce que ledit
 Comte leur quitte la Gruerie qu'il avoit en leur bois
 en ladicte forest de Mante, aupres de Jemeaux.
 1228 Octobre.

21

Lettres de Thiebaut Comte de Champagne
 Lesquelles il declare vouloir que son Cellier de Sexanne
 delivre annuellement 10 septiers de vin à la maison Dieu de
 pauvres de Prouins l'an 1249 Mars

22

Lettres des Roien et Chapitre de L'Eglise de
 Meaux par lesquelles ils quictent a Thiebaut Comte de
 Champagne 40 Sols de rente annuelle sur le peage
 de Tribardueil qu'ils auoyent pour l'anniversaire de Hain

ayent dudit Thiebaut Ceste cession Saicte moyennant autre
40 Sols de rente annuelle qui leur sont assignez par ledict
Thiebaut sur le peage de Colomniers. l'an 1229 Juin.

23 Lettres de P. Evesque de Meaux audict Thiebaut
Comte de Champagne par lesquelles il le requiert de vouloir
destituer le Maistre de la Maison Dieu de Meaux, de
peur que ladicte Maison ne souffre un plus grand dommage
l'an 1230.

24 Lettres de Thiebaut Comte de Champagne, où sont
declarees les franchises et coustumes de la ville de Prouins
l'an 1230 Septembre.

25 Lettres de l'abbé et Convent de l'Eglise Saint
Jacques de Prouins par lesquelles ils se soumettent à
arbitres touchant le different qu'ils auoyent avec Thiebaut
Comte de Champagne pour pouoir loger les marchans
en leurs maisons sises dans la porte de ladicte Abbaye
et à cause d'icelles en recevoir le louage avec le tonlieu et
autres coustumes pour les marchans. l'an 1231 Avril.

26 Lettres des Abbés de S. Faron et de Nostre
Dame de Luge de Meaux par lesquelles ils declarent
que les M^{rs} et freres de S. Lazare de Meaux ont
quicté à Thiebaut Comte de Champagne l'usage qu'ils
auoyent au bois de ^{Mente} Medunte. l'an 1231 Aoust.

27 Lettres des Doyen et Chapitre de Paris par

lesquelles Sur la permission que Thiebaut Comte de Champagne leur auoit donne d'effarter leurs bois de Vernoy ils s'obligent de luy payer annuellement à Monstreuil 20. liures de Prouins de rente. l'an 1231 Decembre.

28

Lettres des Doyen et Chapitre de Saint Guirace de Prouins par lesquelles ils declarent s'estre accordez avec Thiebaut Comte de Champagne touchant le different qu'ils auoyent avec luy pour la taille de leurs Subjects demeurans en ses terres. l'an 1233 Feb.

29

Autres lettres desdicts Doyen et Chapitre de Saint Guirace de Prouins par lesquelles ils declarent s'estre accordez avec Thiebaut Comte de Champagne sur le different qu'ils auoyent avec luy à cause de quelques Estaux qu'il auoit fait faire de nouveau au Chasteau de Prouins en encores sur quelques autres differens. Et moyennant 14 muids de froment de rente ils luy quictent leurs moulins de Lestang et les reuenus qu'ils auoyent es foires de May et de S. Martin, et encores 5 fours avec quelques estaux. l'an 1233 Septembre.

30

Lettres des Prieur et Conuent de Saint Julian de Sezanne par lesquelles ils s'accordent avec le roy de Nauarre Comte de Champagne pour vne halle au marais de Sezanne qu'il auoit fait faire. Et ce moyennant recompenses que leur faict ledit roy de Nauarre. l'an 1234 Feburier.

Lettres des Doyen et Chapitre de Saint Nicolas de
Sesanne par lesquelles ils s'accordent avec Thiebaut roy de
Navarre, Comte de Champagne, à mesme effect que dessus
nu. 30 l'an 1234 Fevrier.

Lettres dudict Thiebaut roy de Navarre, Par
lesquelles il declare vouloir que l'abbesse et Convent du
Paraclet percoient annuellement au demy muil de froment
es moulins neufs que sa mere auroit fait faire à
Prouins l'an 1235 May.

Lettres de L'Esque de Meaux et de L'Abbe de
Saint Pharon par lesquelles ils declarent que Arnoul
de Montangleaut Chevalier et Marie sa femme ont
vendu à Thiebaut roy de Navarre et Comte de Champagne
la gruerie qu'ils pretendoient au bois de Maant l'an 1235
Juin.

Lettres de Pierre Esque de Meaux Par
lesquelles il se soumet à arbitres touchant le different
qu'il avoit avec Thiebaut roy de Navarre Comte de
Champagne lequel pretendoit que c'estoit à luy de presenter
le Maistre de la leproserie de Meaux apres que la
Communaute de ladite maison l'auroit esleu l'an 1235.

Lettres de L'Abbe de Saint Jacques et du Doyen
de Saint Quiriace de Prouins par lesquelles ils declarent
que Margueritte Dame de Berelle auroit vendu à

Thiebaut roy de Navarre, et Comte de Champagne le
droict que elle avoit au bois entre Quincy et l'Abbaye de
Joui ensemble le fief de Quincy et les appartenances. l'an
1238 Fevrier

36

Lettres de Isabelle de Brene Comtesse de Roubaix
par lesquelles du consentement de ses freres elle quicte a
Thiebaut roy de Navarre et Comte de Champagne le
poids que elle avoit de son heritage a Drouins. l'an
1238 Juillet.

37

Edictus des lettres de Thiebaut roy de
Navarre et Comte de Champagne par lesquelles il
confirme le don fait par feu son pere Thiebaut Comte de
Champagne au Prieure de Fontaines de 28 livres de rente
annuelle sur le peage de Colommiers l'an 1238 Septembre

38

Lettres de L'Abbe et Convent de Jouy ordre de
Citeaux par lesquelles ils quicent au roy de Navarre et
de Champagne l'usage qu'ils avoyent au bois dict le bois
des hoirs Moyennant 12 arpens de bois que le dict roy leur
quicte. Esquels neantmoins il se reserve le droit de
Gruerie l'an 1239 Juin

39

Lettres de Pierre luesque de Meaux par
lesquelles il declare que les Maistre et Freres de la
maison Dieu de Meaux ont quicte a Thiebaut roy
de Navarre et Comte de Champagne l'usage qu'ils avoyent

au bois de Maant l'an 1239 Juin.

Lettres de L'Abbé de Nostre Dame de Saige de Meaux par lesquelles il declare que les Maistre et freres de la maison Dieu de Meaux ont promis de rendre à Thiebaut roy de Navarre et Comte de Champagne leurs lettres de transport de Lysaige qu'ils auoyent au bois de Maant l'an 1239 Juin

Lettres de Adam Euesque de Senlis par lesquelles il declare que Isabelle fille de Miles de Brabant auroit approuue l'accord fait par son mary Guillaume de Braisilue Cheualier avec le roy de Navarre par lequel Accord il auroit quitte audit roy de Navarre 126 arpens en la forest de Sordueil au bois de Braibant Moyennant la Gruerie en 156 arpens audict bois de Brabant que ledict roy de Navarre auroit quitte ausdicts Guillaume et Isabelle l'an 1239 Juillet.

Lettres de ladicte Isabelle par lesquelles elle approuue l'Accord que dessus nu. 41 l'an 1239 Juillet scelees.

Lettres dudit Guillaume de Braisilue Chér, par lesquelles il approuue l'Accord que dessus nu. 41. 42. l'an 1239 Juillet scelees.

Lettres du Roy Saint Louis par lesquelles

il confirme L'Echange fait entre Robert Luesque de
Langres et les Doyen et Chapitre dudict Langres, d'une
part, et Thiebaut roy de Navarre, au Comte de Champagne
d'autre.

Par cest eschange, ledict Thiebaut roy de Navarre
cede et transporte à L'Eglise de Langres ce qu'il avoit
acquis a Cons et es appartenances de Gauthier
Nogent.

Et au reciproque, lesdicts Luesque, Doyen &
Chapitre, cedent audict roy de Navarre, la moictie
de ce qu'ils auoyent à Montigni en Bassigni comme
aussi luy cedent Bonecourt, & les moulins Bannaud
de Friecourt et Leurenai, Plus ce que ledict Chapitre
auoit à Mandre, l'an 1239 Juillet.

45

Lettres de L'abbé et Convent de Reft, de
lesquelles ils vendent au Roy de Navarre, Comte de
Champagne, l'usaige qu'il auoyent en la forest de Mont
l'an 1239 Juillet.

46

Idimus des lettres de Thiebaut Comte de
Champagne, ou sont declarees les franchises libertez
& coutumes des Habitans de Provins l'an 1230

47

Lettres de Isabeau de Braine Comtesse de
Rouci, Vicomtesse de Mareuil par lesquelles elle
reconnoist que le roy de Navarre luy a octroye d'avoir
garenne en sa terre de Pisci l'avee durant seulement

De la dite Isabeau, et a ses la volonte' du dict roy
 Navarre. Lan 1242.

Lettres de l'abbé et Convent de Bonneval par
 lesquelles ils reconnoissent avoir vendu au roy de Navarre
 un four qu'ils auoyent à Drouins dict le four de Bordes
 l'an 1243 Janvier.

Lettres de L'Abbe de Saint Loup et
 L'official de Troyes par lesquelles ils declarent que
 Henry de la riviere Chevalier et sa femme Isabelle
 ont vendu à Thiebaut Roy de Navarre Comte de
 Champagne 60 arpens de bois deffous Chantermerles.
 l'an 1243 May

Vente au roy de Navarre par Thiebaut de Courpalay
 Chevalier et Jeanne sa femme de ce qui leur appartenoit en
 la boucherie de Drouins l'an 1243 Novembre.

Vente a Thiebaut roy de Navarre et Comte de
 Champagne par Pierre de Courpalay, Chevalier, Chastellain
 de Sainte Manchould et Isabelle sa femme de ce qui leur
 appartenoit en la boucherie de Drouins l'an 1243 Decembre.

Lettres par lesquelles Philippes de Claelles Chér.
 cede au roy de Navarre le droit qu'ils auoyent au fief de
 Paiens, vendu audict roy de Navarre par Geoffroy de Chastel
 en Cambresis et Marie de Paiens sa femme l'an

1244. Avril. 1.

53

Lettres des Prieur et Conuent de Laigni à Thiebaut roy de Nauarre, et Comte de Champagne par lesquelles ils requierent de leur donner permission d'eglise. vn Abbe. Lan 1244.

54

Sente de 15 Septiers de vin de reuenu es vinages de Barbonne à Thiebaut roy de Nauarre, et Comte de Champagne par Jean Seigneur Daublois Cheualier de Matilde sa femme. Lan 1245.

55

Lettres de Thiebaut roy de Nauarre, Comte de Champagne par lesquelles il octroye quelques priuileges et franchises aux margans tant romains que Toscans de Lombars et autres qui es foires de Saint Agulphes de Prouuins voudront demeurer en la maison du val de Prouuins. Lan 1245 Septembre.

56

Lettres de L'official de Sens ou sont declarees les Coustumes franchises et priuileges accordez par Heluis Dame de Chaumont et Pierre des Barres son fils Cheualier aux habitans de Villemansche, Villeneuve, La Guyard, et autres lieux. Lan 1247 Mars.

57

Lettres de L'Abbe et Conuent de Barbeel Par lesquelles ils reconnoissent que ce qu'ils ont à Prouuins en marche neuf est en la garde du roy de Nauarre Comte

de Champagne. l'an 1247 Avril

Rente a Thiebaut roy de Navarre Comte de Champagne
de la moictie d'un moulin à Pont benoist en la ruiere sur Vouge
l'an 1247 Novembre

Lettres de Gilon Archevesque de Sens par lesquelles
il confirme L'assignation faicte par Thiebaut roy de Navarre
et Comte de Champagne de 20 solds de rente en la Preuostie de
Monstereuil faicte au cure de saint Maurice de Monstereuil
en recompense des offrandes qui luy estoient faictes par ses
parroissiens à l'autel de sa Chappelle de Monstereuil l'an
1247.

Lettres de Guillaume Evesque de Paris et aues Juges
deleguez par le Pape au Doyen de Crestiente a Prouins par
lesquelles ils luy mandent qu'il aye a citer Giles Archevesque
de Sens pour comparoistre deuant eux à Paris pour respondre
sur l'ancienne coustume pretendue par les habitans de
Prouins que nul lay habitant au Chastel de Prouins puisse
estre tire en cause hors dudict Chastel pardeuant le Juge
Ecclesiastique l'an 1247

Seimbables Lettres que dessus nu. 60.

Lettres de Guillaume Bouteiller, Cheualier, Seigneur
de Braisilue et d'Isabelle sa femme fille de Milon
Brabant par legg^{elles} ils vendent au roy de Navarre 32 arpens
de bois en la forest de Sourdeul l'an 1248. May.

63

Lettres de Jean Britant Chevalier par lesquelles
il ratifie la vente du vicomte de Prouins Saute, a Thiebaut
roy de Navarre, et Comte de Champagne par Guillaume des
Barres, Chevalier et Heloyde sa femme, Soeur dudict Britant
l'an 1248. Juin Seelles.

64

Lettres de Guillaume Seigneur des Barres, Chevalier
et de Heloide sa femme par lesquelles ils vendent le vicomte
de Prouins Comme dessus nu. 63 Ensemble plusieurs cens
et rentes es paroisses voisines. l'an 1248 Juillet.

65

Lettres du Prieur de France, de la maison de L'hospital
de Jerusalem, par lesquelles sur la permission que luy auoit
donne le roy de Navarre, Comte de Champagne de bastir une
Chappelle au marce neuf de Prouins il luy remet et
renonce au privilege qu'il auoit que l'un de ses Subjects
demeurant audict marce fust exempt du droit de vent
et de toutes autres coustumes. l'an 1249 Jec.

66

Vente de plusieurs cens et rentes a Mesothecelin
par Isabelle fille de Gautier de Mesautecalin Geuxer a
Thiebaut roy de Navarre, Comte de Champagne l'an 1252
Aoust

67

Vente audict roy Thiebaut par Baudouin du Plessis
Brabant Cheualier et Sedite sa femme de 3 arpens de
bois proce les bois de Corberon. l'an 1252 Nouemb.

68

Lettres des Doyen et Chapitre de nostre Dame

du val de prouins par lesquelles en recompense de ce que
ledit Thiebaut roy de Navarre leur auroit confirme Les
acquisitions par eux faictes ils luy cedent et transportent
20 liures de terre. l'an 1255 Aoust

Lettres de L'Abbe et Conuent de nostre Dame
de Jouerre par lesquelles elle s'accordent avec leurs Subjects
pour le payement de la taille du conseil de Gilon de Brion
et Robert de Coucheret Gardes de la terre de Champagne.
l'an 1260 Decembre.

Lettres de Guillaume Archevesque de Sens
par lesquelles il reconnoist que la collation des prebendes
de L'Eglise nostre Dame du val de Prouins appartient
alternatiuement à L'Archevesque de Sens et a Thiebaut
roy de Navarre et Comte de Champagne. A Prouins l'an
1261 Mars.

Lettres de Aleaume Euesque de Meaux par
lesquelles il se soumet à arbitres pour le different qu'il
auoit avec le roy de Navarre à cause de quelques estaux à
Meaux et autres. l'an 1261 Juillet.

Autres Lettres dudit Aleaume Euesque de Meaux
par lesquelles est porte qu'il s'est accorde en telle sorte avec
l'Euesque de Meaux que les freres de la Maison de Saint
Lazare de Meaux esliuont leur maistre lequel luy sera
presente. l'an 1261 Septembre.

73

Autres lettres dudit Aleaume, Evesque de Meaux, par lesquelles il reconnoist que Thiebaut roy de Navarre, et Comte de Champagne, a plaine Justice en la halle, qu'il a Saint au marche de Meaux. l'an 1264

74

Autres lettres dudit Aleaume, Evesque de Meaux, par lesquelles il promet audit Thiebaut roy de Navarre ne faire autre halle audit marche de Meaux, outre la halle que dessus. l'an 1264 feburier

75

Lettres des du Doyen de Saint Quirace de Prouins, par lesquelles il consent que le roy de Navarre, Comte de Champagne puisse ordonner de la prebende que ledit Doyen obtient en la Chappelle de nostre Dame, en la Cour de Prouins comme ledit roy peut ordonner des autres prebendes de ladite Chappelle. l'an 1267.

76

Lettres de Amaurrij de la Roche, Commandeur des maisons de la Cheualerie du temple, en France, par lesquelles il reconnoist estre tenu de payer le portage pour la coustume de Prouins s'il amene a Prouins par an plus de 40 tonneaux de vin l'an. 1268 May.

77

Lettres des Maires Eschevains et de la Commune de Prouins par lesquelles ils octroyent a Thiebaut roy de Navarre, et Comte de Champagne, 10 Jurees, la moitie en ayde de son pelerinage et l'autre moitie pour ce que ledit roy leur a oste le cens qu'ils luy devoient assavoir

an s'cauoir 1600 liures. l'an 1260 Aoust.

Lettres du grand Ministre de tout l'ordre de la
Sainte Trinite et des captifs par lesquelles ils reconnoissent
que Thiebaut roy de Nauarre pourra reprendre quand il
luy plaira la tour qu'il leur a baille à posseder situee
proche les murailles de Meaux tout contre le pressoir
de la maison Dieu de Meaux. l'an 1279. Mars.

Vente par pierre et Guillaume d'Ermet freres
Escuyers à Thiebaut roy de Nauarre et Comte de Champagne
de ce qui leur appartenoit à Renel l'an 1269 May.

Lettres de L'Abbe et Conuent de Saint Pierre de
Celles et du Prieur de Saint Aigulphe de Prouins par
lesquelles ils s'obligent enuers Henry roy de Nauarre
Comte de Champagne au payement de 10 liures tournois
de rente annuelle pour le droit que ledit roy Henry
pretendait au tonlieu de leurs haies de Prouins. l'an
1272 Jun

Vente de quelques cens et rentes à Prouins par
Henry de Boisiere et sa femme à L'Abbesse et Conuent
de nostre Dame du mont proche de Prouins de L'ordre
de Cisteaux. l'an 1272 Juillet

Vente au roy de Nauarre par Guillaume
Guiri, Cheualier de la sixiesme partie qui appartenoit

audict de Guiry en la haute Justice de la ville de S.
 Loup de Naud. l'an 1273 May.

83

Vente de 4 muids d'avoine de vente annuelle. A
 Vendere faite au roy de Navarre par Nicolas de la
 Grange Escuyer fils de Jean de la Grange, Chevalier.
 l'an 1273 Novembre.

84

Lettres de Joffrois de Granges et de Villeneuve
 Chevalier par lesquelles il reconnoist debvoir garde à
 Sedan 40 jours pour raison de son heritage de Grange
 à ses propres cousts et despens. l'an 1274 Janvier.

85

Lettres de Jean de Charni, Chevalier, par lesquelles il
 reconnoist debvoir la garde à Meaux trois mois d'ascun an à
 ses propres cousts et despens à cause de la terre de Chasteaucon
 qui luy est aduenue de par sa femme Perronnelle sœur de
 Felippoz de Juilli. l'an 1274 Janvier.

86

Lettres par lesquelles Simon Chastellain de Betzy
 Escuyer reconnoist estre tenu de faire la garde à Meaux
 à ses propres cousts et despens à cause de sa terre de
 Boullenci et de sa part de la maison d'etci l'an 1274 Janvier.

87

Lettres par lesquelles Foulques de Lusenci Escuyer
 reconnoist debvoir garde par trois mois à Meaux en
 cause du fief qu'il tient à etci et encores pour la moictie
 peage de Meaux. l'an 1274.

Lettres de L'Abbe' et Conuent de Saint Pierre
de Laigny. par lesquelles ils aduoient auoir tousiours este
en la garde et Auouerie du roy de Nauarre Comte de
Champagne. Et avec cela promectent de Ester à droit
sur la saisie que ledict roy de Nauarre auroit fait faire
de leur Justice de Laigny. l'an 1274 May.

Estoit lors Garde de Champagne Berard
Meriueil Cheualier.

Lettres par lesquelles Jean de Juri, Escuyer reconnoist
estre tenu de faire garde à ses propres cousts et despens en
la ville de Meaux à cause de ses heritages situez à Meaux
et à quincy en la Chastellenie de Meaux. l'an 1274.

Lettres par lesquelles Pierre de Villars rigault Cheualier
reconnoist estre tenu faire garde à Meaux à ses propres
cousts 40 jours durant, à cause de 13 liures tournois de rente
annuelle sur le peage de Colomniers l'an 1274.

Lettres par lesquelles Pierre de Grandchamps
Cheualier, Gilet de Chantemerle et Guiard de Brien Escuyer
reconnoissent estre tenus chascun deux à cause de quelques
rentes de faire la garde annuellement à leurs propres cousts
et despens 40 Jours durant. l'an 1274.

Lente d'une maison à Monstereuil au Roy de
Nauarre Comte de Champagne l'an 1274.

Lettres de J. Euesque de Meaux par lesquelles

il declare s'estre accorde avec Henry fils de Henry roy
d'Angleterre baillistre de l'heritiere de Champagne touchant
le different qu'ils auoyent ensemble pour la Justice temporelle
de la maison de Saint Lazare de Meaux par cest accord
L'Euesque de Meaux doit auoir la Justice des Conuers
et conueses, et le Comte de Champagne la Justice de toutes
autres personnes. l'an 1274

94

Lettres de Eilon Archeuesque de Sens par lesquelles
il confirme l'eschange fait entre les Maistre et Freres de la
Maison Dieu des pauvres de Prouins, d'une part, &
Mathieu de Meclinges, Cheualier, Seigneur du Plaisois,
Brabant, d'autre de 140 arpens en la forest de Jouy à
Autillaut avec 130 arpens de bois sis es lieux du petit
baignon et le corbier et dont les lettres d'amortissement
en auoyent este octroyees par Philippes fils aine du
roy de France, Roy de Navarre et Comte de Champagne
et Brie, et la Reine Jeanne sa femme. l'an 1289.

95

Lettres de Henry Comte de Troyes Palatin,
par lesquelles il abonnt la ville de Prouins et la Gastellenie
a 600 liures de Taille par an. A Prouins l'an 1190.

96

Lettres au roy des bourgeois de Prouins ou il
representent les griefs qui leur sont faicts par les
Templiers au prejudice de leurs libertez et franchises.

97

Lettres de Henry de Navarre et Comte de

Champagne par lesquelles il confirme L'Accord fait
entre Euerard de Besancon son Chambrier d'une part,
et le Prieur de Saint Aigulphe de Prouuins d'autre sur
le different qui estoit entre eux à cause des issues et reuenus
du minage de Saint Aigulphe de Meaux l'an 1246

Lettres de Simon Euesque de Meaux, Par
lesquelles il reconnoist que le Comte Henry luy ayant
octroyé la part qu'il auoit en la voirie d'estrepilli, ce n'est
que pour en jouir par ledict Euesque tandis qu'il tiendra
ledict Euesce.

Lettres de Thiebaut roy de Nauarre et Comte
de Champagne par lesquelles il ratifie la vente faite
en son nom de la moitié de 20 arpens de bois au bois
de la gastine. Icele vente faite à L'Abbe et Conuent
de Jouy.

Rollle contenant les Doses aliencées
à Meaux sans datte

Enqueste faite par Hugues de Marueil
et Gautier de Laigni Cheualiers où est un denombrement
des usages de la forest de Maant proce de
Colommiers. Icele Enqueste faite du temps
Blanche Comtesse de Troyes.

Lettres des Bourgeois de Prouuins

Sur les griefs qui leur sont Laicts par plusieurs
particuliers

103

Bulle du Pape Innocent IV.
adreffant L'uesque de Paris et autres
Par lesquelles il leur mande de terminer le different
que dessus nu. Co. que les Habitans de Prouins
auoyent avec L'Archeuesque d' Sens & Lyon
lan 3 de son Pontificat

Champagne XII.

Lettres de B. de Landora Egleu de
Compostel à Philippes le long roy ex France et
Navarre, par lesquelles il luy promet dans certain
temps à Paris pour luy donner conseil avec d'autres
sur le different que ledict roy Philippes avoit avec le
Duc de Bourgogne, le comte de Joigni et autres nobles
de Champagne sur la prestation des hommages A.
Paris l'an 1317. 14 octobre sceellées.

2

Lettres de Louis Comte d'Eureux, des Archevesques
de Rouen et Bourges des Evescues de Laon et de Mande
L'esleu confirme de Compostelle, Ame Comte de Savoie
G. Connestable de France. A. Seigneur de Craon H.
Seigneur de Baugi, Guichart Seigneur de Beaujeu
Mile Seigneur de Noiers, Ansel de Giermille Seigneur
de Rinel et Pierre de Chappes Chancelier de France
par lesquelles ils prorogent le temps dont auparavant estoit
convenu pour s'assembler et connoistre du different que le
roy Philippes le long avoit toucant la prestation et
hommages avec lude Duc de Bourgogne, Jean Comte de
Joigni, Erard Seigneur de Nantueil, Dreus Seigneur de
Trainel, Jean Seigneur de Plancy, Jean de Saint florentin
Seigneur de Jauges Jean de Saint florentin, Seigneur de
Veures et Jacin Seigneur de Sarchi tant en leur non que
d'aucuns autres nobles de Champagne et de Brie. A
Lorritz en Gastinois l'an 1317. 13 Novembre scellee

Sont aussi juges de ce different, Charles Comte de
Valois Charles Comte de la Marche, & Hugues de Chaulont
Seigneur de Arlay

3

3 Semblables Lettres que dessus nu. 2.

4

4 Procès verbal de la presentation des Lettres
que dessus nu. 2. et 3 a Erard Seigneur de Nantueil
Chevalier a Paris, lude Duc de Bourgogne a Aisy
a Jean Comte de Joigni. a Bussi a Jean de Garchi,
Chevalier, a Chaulont, a Jean de St. florentin
Seigneur de Veures Chevalier a la mal maison

procès d'Ernj le Chastel et a Jean de Trainet,
Chevalier a Vesines. l'an 1317 Decembre.

Champagne XIII.

Lettres de lude Duc de Bourgogne par lesquelles
il s'oblige pour Jocelin de Aualon Chevalier + lequel
auroit vendu a Blanche Comtesse Palatine de Troyes le fief
sis a Gilencourt que Thiebaut mary de ladicte Comtesse auroit
donne au pere dudit Jocelin. l'an 1210 Janvier.

Lettres de Philippe de Mantueil, Par
lesquelles

Lesquelles il reconnoist tenir à foy et hommage lige
de Thiebaut Comte de Champagne ce qu'il a à Sully
Saufue la ligeite due au Roy de France. l'an 1214
Mars.

3

Lettres de Thomas de Loucy, Seigneur de Veruin par
lesquelles il reconnoist estre homme lige de Blanche
Comtesse de Champagne, et de son fils le Comte Thiebaut
cause de 20 Livreés de rente annuelle es foires de Saint
Aigulphe de Trouvins. Sauvue la ligeite que ledict
Thomas doit à son frere Enguerrand de Loucy Et aussi
Saufue la ligeite qu'il doit au roy de France l'an
1215 Avril

4

Autres Lettres du mesme Thomas de Loucy Sei-
gneur de Veruin par lesquelles il reconnoist estre homme lige
de Thiebaut Comte de Champagne pour raison de ce qu'il
tient à Trie le Bardoul et à Harmantre. En recompen-
se de quoy la Comtesse et ledict Comte Thiebaut son fils
assignent 30 Livreés de rente annuelle es foires de
Aigulphe de Trouvins. Ladicte reconnaissance faicte
par ledict Thomas Sauvue la Ligeite qu'il doit à son
frere Enguerrand, et aussi Sauvue la ligeite qu'il doit au
roy de France. l'an 1215 Aoust.

5

Lettres de Gauczer Seigneur de Mantuel
par lesquelles il reconnoist tenir a foy et hommage
lige de Blanche Comtesse de Champagne et de son

Sils le Comte Thiebaut Sa maison Sorte de Nantueil et ce
qu'il auoit audict Nantueil, et encores Sa maison Sorte de
Suiippe, et ce qu'il auoit audict Suiippe l'an 1215.

Lettres de Guy de Moureal et d'Andre son frere
par lesquelles ils reconnoissent estre Deuenus vassaux &
Subjects de Blanche Comtesse de Troyes et de son fils
le Comte Thiebaut Saufue la Ligeite qu'ils doibuent a
leurs freres au Duc de Bourgogne au Comte Guillaume
& au Seigneur de Sens Moyennant 300 liures &
prouins et 30 liures de rente annuelle es foires de
Bar qui leur sont assignees par la dicte Comtesse et led.
Comte son fils lesquels ils promectent ayder contre la
Roynie de Cypre et ses hoirs et contre les aydans de Erard
de Brene et Philippes sa femme. Et avec cela s'il leur
est commande faire la Guerre a Miles de Noyers l'an
1219 Juillet.

Lettre de Eude Duc de Bourgogne, Jean Comte
de Joigni, Erart Sire de Nantueil, Dreux Sire de
Tramel, Jean Sire de Planoy, Jean de S. florentin, Sire
de Vieuve, Jean de Saint florentin Sire de Jauges, &
de Jean Sire de Garchi par lesquelles ils promectent
n'assister Louys Comte de Neuers, au cas qu'il ne s'excuse
enuers le roy et ne veuille amender les violences et excoz
par luy faicts contre L'Euesque de Neuers, Girart &
Chasteillon et encores les autres violences par luy exercees
es Comtez de Neuers et Retel et Meleun l'an 1317.

Jun Seellees.

Sont nommez entre autres Gaucher Connestable
de France, Amaulry Sire de Craon, Anseau de Gein
Sire de Reynel.

8

Vente de 22 livres 10 Sols tournois de rente
annuelle sur les terres et Seigneuries de Troissy et de
Marregny Icele. Vente faicte a Marie de Paillart
de Montjay par Gaucher de Castillon, Chevalier Seigneur
de Troissy et de Marregny. A Paris l'an 1405. 4
Pardeuant Guillaume, Seigneur de Tignonville, Chevalier
Conseiller, Chambellan du roy, et Garde de la Preuostie
de Paris.

Est porte que la terre de Troissy est tenue &
mouuant en fief du Chastel de Castillon sur Marne
Et la terre de Marregny du Duc d'Orleans à cause
de sa Preuostie de Chasteauthierry.

9

Vente de la rente que dessus nu. 8 de 22 livres 10
Sols tournois de rente faicte par Marie de Paillart
Dame de Torigny & de Lizy sur Orne à son fils Pierre
d'Orgemont Chevalier, Seigneur de Montjay et de Chantilly
A Paris l'an 1410. 8. Avril.

Pardeuant Pierre des Effars, Chevalier Con
M^{re} d'hostel du roy, et garde de la preuostie de Paris.

10

Reuente au roy de la dicte rente que dessus
nu. 8. et 9. faicte par Pierre d'Orgemont, Chevalier

Seigneur de Montjay et de Chantilly A Paris l'an 1413.
15. Septembre.

Pardevant Robert de la Heuze, dict le borgne,
Chevalier, Seigneur des Ventes, Chastellain de Belencombre,
Conseiller Chambellan du Roy, et commis à la garde de
la preuosté de Paris.

Lettres de Thomas de Loucy et de Mathilde sa
femme, par lesquelles ils s'obligent envers Blanche Comtesse
de Troyes et son fils le Comte Thiebaut lesquels leur
auroient garanties envers les Maistres et Jurez de
Meaux, auxquels ledit Thomas et sa femme auroient
vendu pour trois ans les revenus de leurs terres de Trie
et de Charentreij l'an 1220 May

Lettres de Hugues de Chastillon par lesquelles
il reconnoist que Blanche Comtesse de Troyes luy
ayant octroyé et a son frere Guy de pounoir tous les
jours tant qu'il luy plaira prendre en la forest de
Maant deux chartées de mort bois pour brusler en leurs
maisons de Creci que pour cela ils ne peuvent pretendre
aucun droit d'usage en ladite forest. l'an 1221 Mars
Scellées.

Lettres de Geoffroy Doyen de L'Eglise de
Saint Guirace de Drouins par lesquelles il declare
que Thiebaut Comte de Champagne ayant donné
permission pour un temps à la priere de Hugues de

Chastillon à Bernard Chappellain de feu Gaucher Comte
de S. Paul de pouoir effarter 60 arpens de bois à
Maant, que pour cela il ne puisse estre fait aucun
prejudice audit Comte de Champagne. l'an 1222

14

Lettres de Philippes de Nantueil le jeune
par lesquelles il declare que Daniel de Masquelines
Chevalier à Saint Loy et hommages lige en la presence
à Thiebaut Comte de Champagne. En recompense de
livres de rente annuelle sur le peage de Colomniers
ledit Comte luy auroit donne l'an 1227 february

15

Lettres des Mire et Paires de la Communie
de Chamblis au roy Saint Louis et à la Reine Blanche
par lesquelles ils promettent de les servir et de leur obeir
Enuers et contre tous l'an 1228 Octobre

16

Lettres de Thiebaut roy de Navarre et Comte de
Champagne par lesquelles il confirme la disposition faite
Giles de Roisi, Chevalier que apres son decex et celui de
sa femme le Gastel en Portian et les appendances viennent
entierement aux enfans de Isabel Dame de Gastel en Portian
l'an 1252 Juillet

17

Vente de quelques Siefs, terres, prez, bois, cens
rentes à Trebardueil et autre part Icele vente faite
roy de Navarre Comte de Champagne par Marie Vidame
de Trebardueil veufue de Jean Vidame de Trebardueil
l'an 1271 Novembre

lettres de Jean Britaud Seigneur de Nangis —
par lesquelles il se constitue fidejusseur pour Henry de
Villeneuve, Ecuier lequel auroit vendu à Thiebaut roy de
Navarre et Comte de Champagne le fief de Paleix avec
promesse de faire agréer icelle vente par ses freres l'an.
1248 Juillet.

lettres de Jean des Barres, Chevalier par
lesquelles il reconnoist tenir à soy et hommages dudit
roy Thiebaut ce qu'il tenoit auparavant en aleu à Congi
l'an 1238 Decembre.

lettres de par lesquelles Gilles de Chermi, Ecuier
reconnoist debuoir faire garde tous les ans à Meaux à Sec
propres cousts et despens a cause du fief qu'il tient à
Chaucomin. l'an 1274.

lettres de Garnier Euesque de Laon, par lesquelles
toutes fois et quantes qu'il plaira au roy de Navarre Comte
de Champagne il promet de mettre hors de ses mains 38
arpens de terre sis deuers la Broce proce de Prouins
que Anselme Euesque de Laon son predecesseur auoit acquis
de Geoffroy Chevalier Seigneur dudit la Broce. l'an 1246.
Mars.

lettres de L'Abbe de Case, et d'un autre Juges
deleguez du Pape, par lesquelles ils excommunient pierre
Mareschal et autres pour n'auoir comparu deuant eux apres
auoir este citez. l'an 1248.

23

Vente de 4 fiefs en la ville et finage de Cuigy
tenus par Jacques dict Malferas, Cheualier, Guiot de Vanleij
Cheualier, Guiot de Crenej, Escuyer et Girard de Epternay
Ladite vente faicte par Hugues de Vanleij, Cheualier, &
Marguerite sa femme. lan 1272 Novembre.

24

Lettres de Hugues de Chastillon Comte de Saint Paul
et de Blois par lesquelles il conuient avec le roy de Nauarre
Comte de Champagne que moyennant qu'il face faire aucunes
haies de nouveau au marche de Chastillon ceux qui auront
Estaux audict marche luy payeront annuellement 20 livres
de Prouins lan 1236 Mars.

25

Lettres par lesquelles Jean d'ablois Cheualier reconnoit
tenir à soy et hommage et sous la Justice de Thiebaut roy
Nauarre, Comte de Champagne ce qu'il possede à Lecheres
1252 Avril

26

Lettres de Ferri de Poumolin, Cheualier, Sire
d'inej, par lesquelles il reconnoist debuoir la garde a Meau
trois mois, et à Colommiers 40 Jours pour raison des fiefs
de Vinej de Manj, d'Eltrepillj et du quart du fief de Colommiers
lan 1274 Janvier.

27

Lettres de Alain de Jancourt, à Thiebaut Comte
Champagne par lesquelles il declare que ce que tient le Seign
du Tour à D'isj est du fief dudit Comte. Encores que Jean
du Comte de Soissons Seigneur du Tour pretendre qu'il
tenu et mouuant d'Enguerrand de Loucy. Sans datter.

vente d'une piece de bois à Courtaingus à l'Abbé
et Conuent de Saint Nicaise de Reims l'an 1347 —

4. Decembre

Denombrement des fiefs
Mommiers.

Denombrement des fiefs de Prouvins

1249.

Est fait mention de Adam de Meleun, Ecuier

Denombrement des fiefs de Sefanne Chantemelle
Chasteau Thierry, Oucgie.

Est fait mention d'oger d'Anglure

Denombrement des fiefs de Jouy
Monstereuil, Bray.

Denombrement des fief de la Chastellenie
de Meaux

Denombrement des fief de Meaux

Denombrement des fiefs tenus par la
Dame de Traignel

Troyes

1.

Lettre Esquelles sont declarees les Costumes
 franchises et libertez de la ville de Troyes. l'an 1298.

Le Roy Philippe le Bel exempta les habitans
 de Troyes du droit de Juree.

Ne payeront la Troiesme partie du Louage des
 maisons qui seront louees aux Estrangers.

Le Roy remet ausdicts Habitans son droit de
 bannalite en ses moulins es fours bannaux.

Le roy en recompense doit avoir quelque revenu
sur les bleds vins marchandises, et heritages des habitants
de Troyes.

Sont esdicts Lettres les noms de plusieurs habitants
de Troyes.

Lettres de L'Abbe et Convent du Monastere
de Celles de Troyes, Ordre de Saint Benoist par lesquelles
ils requierent L'Evesque de Troyes de vouloir unir a ladite
Abbaye de Celles L'Abbaye d'Oye, dud. Ordre situee au diocese
de Troyes Et que ladite Abbaye soit changee en Priore duquel
la collation appartienne a L'Abbe de Celles L'an 1324
Decembre.

Estimation de la valeur des possessions et rentes que
quelques personnes d'Eglise tiennent au Bailliage de Troyes
A sçavoir a Meaux, Comniers Jouy le Chastel,
Monstereuil au fort d'Yonne, Chantemelle, Sefanne, Merij
sus Seine, Maraye, S. Maart en Othe, Vilemor, Saint
Florentin, Gecj, Bray sus Seine, Prouins, Nogent sus Seine,
Pons sus Seine, Preuostes de Troyes, Chaourse, Erui Courfan,
Vauchereis, Villes.

Lettres de G. Evesque de Troyes a un episcier
Florentin par lesquelles il luy recommande un affaire
contre quelque grande Dame de laquelle il se veut venger.

Lettres patentes du R. Francois I.

ordonne que les 4 Hospitaux de Troyes Seront regis et
 administres par 4 notables bourgeois de ladite ville, se-
 reservant de conferer la maistrise desd. Hospitaux pour
 l'entretienement des maistres qui aura mis. A Paris 1534
 le 13 Juin |

6
 Verification desd. Lettres par la Cour des grandes sommes
 de Troyes 1535. le 28 Septembre

Reine

1
 Lettre du Roy Philippe Auguste Par
 lesquelles il confirme les coustumes et libertez octroyees
 par son oncle Guillaume Archevesque de Reims aux
 bourgeois de Reims demeurans en son ban tant pour
 l'election des Evesques que autrement A Paris l'an 1182

lettres de A. Archevesque de Reims Philippes
 Evêque de Beauvais Estienne Evêque de Noyon G.
 Evêque de Tournay G. Evêque de Nevers et de R.
 Eglise de Laon, par lesquelles ils déclarent que le Chapitre
 de Reims que quand il y aura convocation de ban pour
 la deffense du royaume, ledit Chapitre sera tenu dy contribuer
 comme les autres Chapitres du Royaume. Le roy aussi par
 mesme moyen reconnoist ledit Chapitre franc de tout autre
 Service. A Compiengne l'an 1207 Octobre. Seellées.

lettres de Guillaume Archevesque de Reims
 Legat du Siege Apostolique, sur la despence de 4000 livres
 parisis faicte au couronnement du Roy Louis VIII A
 Paris l'an 1223 Novembre. Seellées.

lettres des Preuosts Roges Chantre et de tout
 le Chapitre de L'Eglise de Reims par lesquelles ils
 s'accordent avec Thiebaut Comte de Champagne sur le
 different qu'ils auoyent tant à cause de Morimont que
 aussi pour raison de Toul et Pons soit a cause de la garde
 des bois de Maurimont ou pour la Justice dud' Maurimont
 soit pour le moulin et vivier de Toul ou pour quelque autre
 Subject que ce soit. l'an 1220 Janvier. Seellées.

lettres de Thomas Archevesque de Reims
 par lesquelles il declare que encores qu'il ayt pris la
 garde de L'Abbaye de S. Remy de Reims le Siege
 dicelle l'ors vacant quil n'entend par là derogier au droit

qui peut appartenir au Roy. l'an 1254 May.

6

Lettres de Thomas Archevesque de Reims et des
Pravost Doyen, Chantre, et de tout le Chapitre de L'Eglise
de Reims par lesquelles ils se soumettent à arbitres
touchant le different qu'ils auoyent avec le roy Saint Louis
touchant la possession et propriété de la garde de L'Eglise
Saint Remy de Reims, Et cependant est conuenue que
lesdicts arbitres tiendront ladicte garde en leurs mains
l'an 1261 scellees

7

Lettres de Pierre Archevesque de Reims au
roy Philippe III par lesquelles il luy donne à entendre
auoir confirmé l'election qui auroit esté faicte de
Miguel Scolastique de Tournay, lequel auroit esté eslu
Euesque de Tournay le Siege vacant par le decez de l'Euesque
Philippe, Et partant le Supplie luy vouloir rendre
les regales de ladicte Eglise lesquels il auroit mis ou sa main
l'an 1283 scellees

8

Lettres de Pierre archevesque de Reims
par lesquelles il reconnoist que quelque restitution que
le roy Philippe le bel ait fait faire des biens de
L'Eglise de Reims que ce soit sans prejudice du droit
qui luy peut appartenir. l'an 1286.

9

Lettres de Jean archevesque de Reims aux
Ecclesiastiques du Diocese de Reims touchant Les

Entreprises

entreprises sur la jurisdiction ecclesiastique de L'Eglise de
Reims Laïques et parroisses de Noix, Raucourt Semoy
et Vautrincourt de la Jurisdiction temporelle du Comte de
Rhetel et plusieurs violences commises par les officiers
dudict Comte. et autres, Il declare lesdits Officiers et leurs
complices excommuniés Et avec cela suppose à interdict
le Comte de Rhetel et autres terres du diocesse de Reims
tenues par led Comte de Rhetel lequel il dict avoir esté
negligent d'y apporter remede convenable, quoy qu'il en
ayt esté requis l'an 1372 Juin.

Jodore de Helluy, Chevalier, estoit Gouverneur
dudict Comte.

Lettres de A. Archevesque de Reims au Roy
Philippe Auguste par lesquelles il luy mande que ses
Subjects de Reims et des Eglises de nostre Dame et de St
Remy luy ont fait le Serment d'assister led Roy Philippe
et le royaume contre L'Empire et autres royaumes. Et
avec cela que led. Subjects luy ont jure qu'ils rendront au
Roy Philippe en deux ans 4000 livres par. que led. Roy
Philippe leur auroit presté pour fortifier la ville de
Reims lesdits Serments faits es presences de L'Archidiaque
de Meaux d'Alain de Roulli et Guy de Betisy.

Ces Lettres sans date mais scellées

Meaux

1.

Copie des Lettres de Henry Comte Palatin de Troyes
ou sont declarees les Coustumes, Franchises et Libertez des
habitans de Meaux. A Troyes 1179.

Est fait mention de la Comtesse Marie femme
dudict Comte Henry Et encores de Henry fils dudict Comte
Henry.

2.

Lettres de G. Evesque de Paris et de P. Evesque
de Meaux par lesquelles ils declarent que le roy Saint Louis
ayant à la requeste du Concile Provincial de Sens donne

main leuee aux Chapitres de Sens, Orleans et Auxerre, des —
biens qu'il auroit fait saisir sur eux à faulte de ne luy auoir
baillies l'ayde qu'il leur demandoit pour son annee et avec cela
auoir mis en souffrance le droit qu'il auoit de demander l'ad.
ayde que cest sans prejudice et avec reserve du droit qui luy
appartient. lan 1237 Seellees

Lettres de L'Abbe et Conuent de Saint Pharon de —
Meaux par lesquelles ils reconnoissent que la Roynie de —
France leur ayant a leur requeste, accorde de Corre des murs —
le bois et pourpris de leur maison de Saint Ouen que cest sans —
prejudice du droit qui peut appartenir a ladicte Roynie. lan
1243 Septembre.

Sentence arbitrale touchant le different qui estoit —
entre le Chapitre de Meaux, d'une part, et Gaucger —
Chastillon, Comte de Saint Paul, et de Blois et Seigneur de —
Crecy d'autre.

Par ceste Sentence est adjugee aud'Comte la Justice —
et aues. droicts sur les hommes dudict Chapitre demeurans a —
Vigneux, Molignon, Montpieget, Champigni, Rus, Martigni,
Moncelles et Gangui lieux dependans de Crecy. lan 1241.
Juillet.

Ladicte Sentence vidimée lan 1320.

Etat des biens trouuez en la maison de Saint —
Lazare de Meaux. lan 1301

Lettres du roy philippes le Bel et de la Roynie

Jeanne sa femme ouest vne plus ample Declaration des
coustumes franchises libertez de la ville de Meaux octroye
cy dessus nu. 1. par le Comte Henry. Sans datte.

7

Information sur les griefs que les gens de l'Eueque
de Meaux ont fait à la maison de Saint Ladre de
Meaux. Sans datte.

8

Griefs des bourgeois du Roy de la ville de Chamber
contre l'Eueque de Meaux qui les vouloit contraindre de
mettre hors de leurs mains les heritages mouuans de luy et
des autres Seigneurs. Sans datte.

9

Copie de l'accord fait entre Thiebaut roy de Navarre
et Comte de Champagne, d'une part et l'Eueque de Meaux
d'autre. Sur l'institution du Maistre de la maison de S. Ladre
de Meaux. l'an 1261 Septembre.

Ensemble vn memoire concernant la mauuaise
administration de ladicte maison et les entreprises faictes
sur icelle par l'Eueque de Meaux. l'an 1301.

10

Articles produits par les freres de Saint
Ladre de Meaux sur les defaults de ladicte maison.
Sans datte.

Prouins

Arrest du Parlement de Paris par
lequel le revenu d'une année de la Chappellenie de la
Maison du roy de Prouins est adjugé aux Maistre &
pauvres de la maison Dieu de Prouins cas aduenant que
le Chappelain de ladicte Chappelle decede. l'an 1291.
Scellée

Ettes de Louis fils de roy de France
Comte d'Eu, Raoul Euesque de Samt Malo, Guillaus.

Lucasque de Mende, Gaucher Connestable de France, Amaury
 sire de Craon, Ansel de Jomville, sire de rinet et Denis de Sens
 Doyen de Sens Procureurs de Philippe le long roy de France
 et de Navarre. Et encores de ludes Duc de Bourgogne, Jean
 Comte de Joigny, Erard sire de Mantueil, Breux sire de Traigne
 Jean sire de Plancy, Jean de S. Florentin, sire de Jauges, Jean
 de Saint Florentin, sire de Veures et Jean Sires de Sareji
 scelees de leurs Seaux. Par lesquelles sur le different que le d'ic
 Roy Philippe avoit avec led' Duc de Bourgogne et les nobles
 des Comtez de Champagne, et Brie, Pour raison des hommages et
 de la maniere de les faire. Ils se soubmettent de part &
 d'autre comme à arbitres à Giles Archevesque de Rouen et
 Renaud Archevesque de Bourges à Robert Lucasque de
 Chartres, et Bertaud Lucasque de Chaalons, à Charles de Valois
 et Charles de la Marche fils de Roys à Ame Comte de
 Sauoye, à Edouart de Sauoye, sire de Baugi, Guichart
 Seigneur de Beaujeu, Hugues de Chaalons, Seigneur de
 Arlay, Henry Seigneur de Seuly, Miles Seigneur de Moyet
 et encores à Berenger grand M^{re} de l'Ordre des Precheurs
 et Pierre de la Palu, du mesme Ordre l'an 1317 Juillet.

3

Letres de Hugues de la Neufuille, Chevalier pour
 lesquelles il reconnoist pardevant Gaucher Seigneur de Chastillon
 et Connestable de Champagne tenir du roy à foy et hommage
 les trois parties d'un moulin au fmage de la Neufuille dont
 il promet ayder le roy excepte contre Guillaume de Tricasse
 et autres. Jean d'ivergy Seig^r de Fromuans et Seneschal de
 Bourgogne est un des Tesmoins. l'an 1294 Aoust

*L*ortian.

*L*ettre du Roy Philippes le long —

par lesquelles il confirme l'Accord Saict entre

Ferry Duc de Lorraine, Marquis, d'une part et Graucher
de Chastillon Comte de Portian, et Connestable de France —
marry de la Duchesse de Lorraine mere dudit Duc Ferry,
d'autre.

Par cest Accord ledit Duc Ferry promet de payer
aud. Connestable la somme de 2600 livres tournois dans
le terme de six annees. Et donne pour pleiges Henry
Comte de Vaudemont, Jean Seigneur de Bourleimont

Huart de Befremont, Seigneur de Bulencuille, Erant
Seigneur de Chasteler, Henry de Gastet Seigneur d'Auigny
et Henry de Neuilly Cheualiers

Sont reservez audit Connestable les Deniers qui luy
sont deus à cause de la terre de Florinnes Et encores 1200 ll.
qui luy sont deus chascun an pour cause du douaire de ladite
Duchesse de Lorraine, sa femme.

Lesdictes Lettres de Confirmation à Paris l'an
1321 Juillet sceellées

2 Lettres du roy Charles le bel, par lesquelles il
confirme l'octroy fait par son frere le roy Louis huitin
à Gaucher de Chastillon, Comte de Portien, Connestable de
France de pouuoir vendre à personnes Ecclesiastiques jusques
à 280 lances de terre de rente annuelle sans quelle puelle
estre contrainte de les mettre hors de leurs mains ou en
payer. A Crecy en Brie l'an 1315 Juillet.

Lesdictes Lettres de Confirmation à Paris
l'an 1325 Nouemb

Mouson.

Lettres ^{copie des} de Guillaume Archevesque de Reims et Cardinal de Sainte Sabine. Par lesquelles Sont
 Declarees les Coustumes et franchises de la ville de Beaumont
 l'an 1182.

Copie des lettres de Louys Comte de Chiny Par
 lesquelles il aduoie tenir à Loy et Hommages de l'Archevesque
 de Reims Porrut delez le bois Porrut on Laire Escombres
 la Grange le ban et le bois de Outreonne, la Ville
 Meffaincourt, la moictie de la ville de Saczy.

Item ce qu'il à en la ville de Retaingne, en
Arolly, et à Araulz entre Moufon et Juoi l'an 1294.

3

Lettres de Arnoul Comte de Los et de Chigni par
lesquelles il s'accorde avec Henry Archevesque de Reims
lequel pretendoit que la maison que Gobert de Nualli Chevalier
tenoit à Sacq; ne pouvoit estre fortifiée. En sorte que ledit
Gobert en fait loy et hommage tant aud' Archevesque
que aud' Comte. l'an 1237 Juillet

4

Lettres de Henry Comte de Barle Duc Esquelles est
declare l'Accord que dessus nu. 2. A Moufon l'an 1237
Juillet.

5

Lettres des Preuosts Doyen et Chapitre de
Sainte Marie Madeleine de Verdun par lesquelles ils
baillent a ferme à Henry Archevesque de Reims la
disme qui leur appartenoit à Villars proce de Moufon
à Autreincourt et à Ruffi. l'an 1238 Mars.

6

Autres Lettres desd' Preuost Doyen et Chapitre
par lesquelles ils vendent audit Henry Archevesque de
Reims ce qui leur appartient à Villars proce de Moufon
l'an 1238 Mars

7

Lettres de R. Evesque de Verdun par lesquelles
il confirme la vente que dessus nu. 5 l'an 1238
Auril.

Lettres de J. Evesque de Soissons et des Abbez
de Saint Remy et Saint Remis de Reims Par
lesquelles ils declarent que. en leur presence. de Chastellain
de Mouson auroit reconnu debvoir relief a l'Archevesque
de Reims pour raison de la Gastellenie. & Mouson
l'an 1238.

Lettres de Symon de Lumbuis, Cheualier, par
lesquelles il s'accorde avec Henry Archevesque de Reims
sur le different qu'ils auoyent à cause de la Justice &
autres droicts à Villars deuant Mouson. l'an 1239 May.

Lettres de Hugues Doyen de Chrestiente
Beaumont par lesquelles il declare que. L'accord que
dessus nu. 8 a este approuue par la femme et enfans dud.
Simon de Lumbuis. l'an 1239. Aoust.

Lettres de Isabelle Comtesse de Grandpre par
lesquelles elle ratiffie la vente faicte par son mary
Henry Comte de Grandpre à Thiebaut roy de Nauarre
et Comte de Champagne de ce qui appartenoit au dict
Henry à Saint Jean Sur Tourbe. l'an 1246 Octobre.

Lettres de Simon de Lumbuis, Cheualier Par
lesquelles il aduoie tenir à foy et hommage de Thomas
Archevesque de Reims 25 fauchees & pres au terrouer
de Vileir deuant Mouson. Et avec cela la moictie de la
terre de Vuaudiment. l'an 1253 Aoust.

13

Lettres de Henry Evêque du Liege Par
 Lesquelles il convient avec Thomas Archevesque de Reims
 que les Villages de Saint Meumes Floins, Flainguel
 Illi, Guyonne, Viler Sarnai, Hauigni, le Moncelle,
 Rubiescourt Lamer-court Batailles, Balans Poirus ^{Mont saint Remy}
 le bois Poirus Mon saint creine, Sedens, Ecombre, Douzy &
 Franceval et autres entre la rivière de Chiers et le bois de
 Bouillon communs entre eux les mesmes aussi s'accordent sur
 autres differens. Furent presens audit Accord entre autres
 Accord Arnoud Comte de Los et de Crey Guillaume de
 Luicelebourg Seigneur de Dombin et autres. A Franceval
 l'an 1289 Seellees

14

Autres Lettres dud. Henry Evêque du
 Liege par lesquelles il s'oblige de ne s'aider des Hommes
 des Villages Specifiez cy dessus nu. 12 contre ledit
 Archevesque de Reims A la charge aussi de s'entresecourir
 mutuellement contre les malfaiteurs desd. lieux. l'an 1289
 Seellees

15

Double des lettres que dessus nu. 12. Seellees.

16

Autres Lettres de Henry Evêque du Liege
 par lesquelles il s'accorde avec Thomas Archevesque de
 Reims que le Village de Douzy ne pourra estre d'auantage
 fortifié par le dict Archevesque. l'an 1289 Juin Seellees.

17

Double des Lettres que dessus nu. 12 et 14 Seellees.

Lettres de Henry Cuesque du Liege par lesquelles auoir
 fait foy et hommage à Jean Archeuesque de Reims par
 deux Cheualiers et un Ecuier es prez de Douzy Et sur ce
 que ledict Archeuesque pretendoit qu'il y en debuioit auoir trois
 au lieu de quatre il s'en soubmet à Arnoul Comte de
 Los comme à arbitre. L'an 1269

Lettres par lesquelles Jean de Neuent Ecuier aduoie
 tenir à foy et Hommage lige de Pierre Archeuesque de
 Reims ce qui luy appartient à Lestan et a Mouson L'an
 1297

Lettres de Thiebaut Cuesque du Liege Par
 lesquelles il aduoie auoir fait foy et Hommage es prez
 de Douzy par un Cheualier et deux Ecuers à Robert
 Archeuesque de Reims et se soubmet à L'arbitrage d'Arnoul
 Comte de Los et de Chimy sur ce que led. Archeuesque
 pretendoit qu'il y en debuioit auoir quatre au lieu des trois
 L'an 1304.

Lettres de procuration des Habitans de Beaumont
 sur le different qu'ils auoyent avec Robert Archeuesque
 de Reims et les moines de Neuaus en la cour de Mouson
 L'an 1314.

Copie d'une Commission du Baillif de Vermandois
 à un sergent pour contraindre L'Archeuesque de Reims
 d'eslargir quelques habitans de Beaumont en Argoonne qu'il

Ville de Vailly au diocèse de Soissons avec les villes de
 Mouzon et de Beaumont en Argonne au diocèse de Reims
 lesquelles estoient d'ancienneté du propre heritage &
 patrimoine de L'Archevesque de Reims. A Paris l'an
 1379. 23 Juin sceellées.

32

Lettres des Preuost Doyen Chapitre et Chantre
 de L'Eglise de Reims par lesquelles ils donnent leur
 consentement à l'Echange que dessus nu. 30 A Reims
 l'an 1379. 6. Juin

33

Lettres du roy Charles V. par lesquelles pour et au
 lieu des villes de Mouzon et de Beaumont en Argonne
 il baille en Echange à Ricard Archevesque de Reims
 la ville de Vailly sur Aisne au diocèse de Soissons avec
 Chauvannes, Paigny, Joy, Aisy, et Fieullains.

Est neantmoins reservee au roy la Souveraineté et
 ressort en son Parlement et les autres droicts Royaux.

Est semblablement convenu que le roy ne prendra
 aucun droict de Regale aud. Vailly, le cas aduenant que
 L'Archevesque de Reims vacque, ains que L'administration
 et recepte des proficts appartiendra à ceux du Chapitre
 de L'Eglise de Reims, comme ils l'auoyent en la ville de
 Mouzon l'Archevesque de Reims vacant, au profict de
 L'Archevesque futur.

A Paris en l'hostel de S. Paul l'an 1379. 16
 Juillet sceellées.

Est porte que lesd. lieux de Mouzon et Beaumont

en Argonne, avec les appartenances sont de L'ancien
Domaine et Heritage propre de l'Eglise et Archevesque
de Reims.

Que Mouzon est tenu noblement et en franc
alleu sans reconnoissance d'aucun souverain en temporel
et est assis sur les marches du royaume au pres de la
frontiers d'iceluy du costé par devers l'Empire.

Et Beaumont en Argonne, es confins du royaume
sur les marches de L'Empire et par devers le pays de
Lorraine.

Advis pour accorder le different qui estoit
entre L'Archevesque de Reims, d'une part, et les habitans
de Beaumont en Argonne, d'autre sans datte.

Memoire concernant L'Accord que dessus
nu. 33.

Griefs proposez de la part des Eschevins de
Mouzon tant contre l'Abbe de Mouzon que autres sans datte.

Denombrement des fiefs du Baillage de
Meaux sans datte.

ou est fait mention du Comte de Dreux de ceux
de Nantueil des Barres de Robert Comte de Dreux,
du Comte de St Pol.

Reponses des Bourgeois de Beaumont sur

Les redevances par eux deües. sans date.

39

Scriptures pour les bourgeois de Beaumont
tenans terres et prez au ban de Lestanne. sans date.

40

Responſes du Procureur de L'Archeuesque de
Reims au Procureur du roy et aux Habitans de
Beaumont en Argonne. sans date.

41

Responſes des Habitans de Beaumont
aux demandes qui leur sont faictes de la part de
L'Archeuesque de Reims. sans date.

42

Les Raipons des Procureurs de L'Archeuesque
de Reims contre les bourgeois de Beaumont qui ont
seruitages à Latangne pour raison des ventes et censives.
sans date.

43

Greffs proposez de la part des Habitans de
Mouſon. sans date.

44

Accord entre L'Archeuesque de Reims, d'une
part et les bourgeois et Habitans de la ville de Beaumont
d'autre. sans date.

45

Lettres des Habitans de la ville de Beaumont
en Argonne à L'Archeuesque de Reims, par lesquelles
comme estans ses Subjects ils s'excuſent de ce qui leur

estoit impute. Sans datte.

Les raisons du Procureur & L'Arcevesque de Reims contre les Habitans de Beaumont qui ont des Heritages à Lestanne. Sans datte.

Requête a meisme fin dud' Procureur l'Escheuin de Lestanne. Sans datte.

Saintes contre ceux de Beaumont Sans datte.

Requête à L'Arcevesque de Reims sur une saisie faicte par l'Abbe' de Moulon à Breuilly Sans datte.

Etat du domaine du Baillage de Vitry aliene' du temps du roy Philippes le Bel, Louis hutin et Philippes le Long.

A Chasteauthierry Raoul de Praelles. A Ducie, A Fymes, A Chastillon. Jean de Chastillon le Sire de Noyers, le Sire de Craon, Guillaume de Mournay A Vertus, A Epernay Jean de Chastillon A Ionchery, Souain, Auberine, Baconne, Miles de Noiers. A Sainte Manchot le Comte de Sallebruche. A Mafrancourt. A S. Jean à Tourbe. A Guarge. Moulins A Passavant. A Vitry. A Jffon. Oger. d'Anglure, Cheualier, Liebaud de Rozieres, Cheualier.

Valery

1

Lettres de Hugues de Valery, Chevalier
 ou est declare le partage quil fait avec son frere Jean
 Seigneur de Valery, pour ce qu'ils auoyent en commun a
 Matreoles. l'an 1235 May sceelés.

2

Vente de L'Etang de Lessaune à Jean de Valery

Cheualier par Ludes de Montregnaud, Cheualier, &
 Isabelle sa femme. l'an 1269 feburier.

Lettres de Jean Seigneur de Valeri, Cheualier par
 lesquelles il recoit de L'Abbe et Conuent de Pruli lesquelles
 de L'ordre de Cisteaux leur grange dite la Vigne de
 Jean, pour en jouyr sa vie durant. l'an 1269 Decembre

Lettres de Erard de Valeri Sire de Saint Valereim
 Cheualier, par lesquelles il reconnoist auoir emprunte et receu
 de certains marchans de Siene, pour et au nom du roy Saint
 Louys avec Guillaume Patriarche de Jerusalem et Legat du
 Siege apostolique et Joffroy de Sergines, Seneschal du royaume
 de Jerusalem la somme de 2400 livres tournois pour
 retenir en la terre sainte les Cheualiers pelerins, & Acre, &
 l'an 1267 Juillet. Seellees

Lettres de L'Abbe et Conuent de Prul ordre de
 Cisteaux par lesquelles ils baillent à Erard Seigneur de Valeri,
 Cheualier leur grange dicta la Vigne de Lan, pour en jouyr
 par ledict de Valeri sa vie durant sous certaines conditions
 l'an 1269 Mars.

Codicille de Erard Sire de Valeri, Connestable de
 Champagne l'an 1270 Juin. Seellees

Sont les executeurs de ce qu'il ordonne Huon de
 Conflant, Mareschal de Champagne, Jean de Reuillon,
 Cheualier et autres

7

Lettres de Pierre sire de la fange, Chevalier par
lesquelles il donne à maison à Erart Seigneur de Valerj, Che
et Connestable de Champagne ce qu'il a a Ceruel, Bolly,
Baire, et autre part pour la somme de 100 livres tournois
qu'il luy doit rendre par chascun an l'an 1270. Seellees

8

Lettres de Jean du Bois, Chevalier par lesquelles il
s'oblige envers Erard sire de Valerj Chambrier de France
et Connestable de Champagne lequel se seroit rendu pleige
pour luy pour la somme de 2000 livres parisis envers son
flament. A Belleual. l'an 1271. Decembre. Seellees

9

Lettres du Prieur et du Chapitre general de L'ordre
du val des Ecoliers par lesquelles en consideration que Erard
Seigneur de Valerj, Chambrier de France, et Connestable de
Champagne auroit donne aux Prieur et Conuent du val
des Ecoliers à Paris son manoir dict la grange de Ville
cheuan avec 200 livres tournois de rente annuelle apres
auoir accepte ladicte collation, ils le font participant de
les biens qu'ils seront Et avec cela s'obligent de celebrier
les ans en toutes leurs maisons l'anniversaire dudict Seigneur
de Valerj, et de sa femme Margueritte. Au val
Ecoliers l'an 1272 May.

10

Lettres de Thiebaut Comte de Bar par lesquelles
il declare que Liebant sire de Beffroimont Chevalier
receu 200 livres de Prouins que Erart de Valerj luy
debuoit l'an 1272 Seellees.

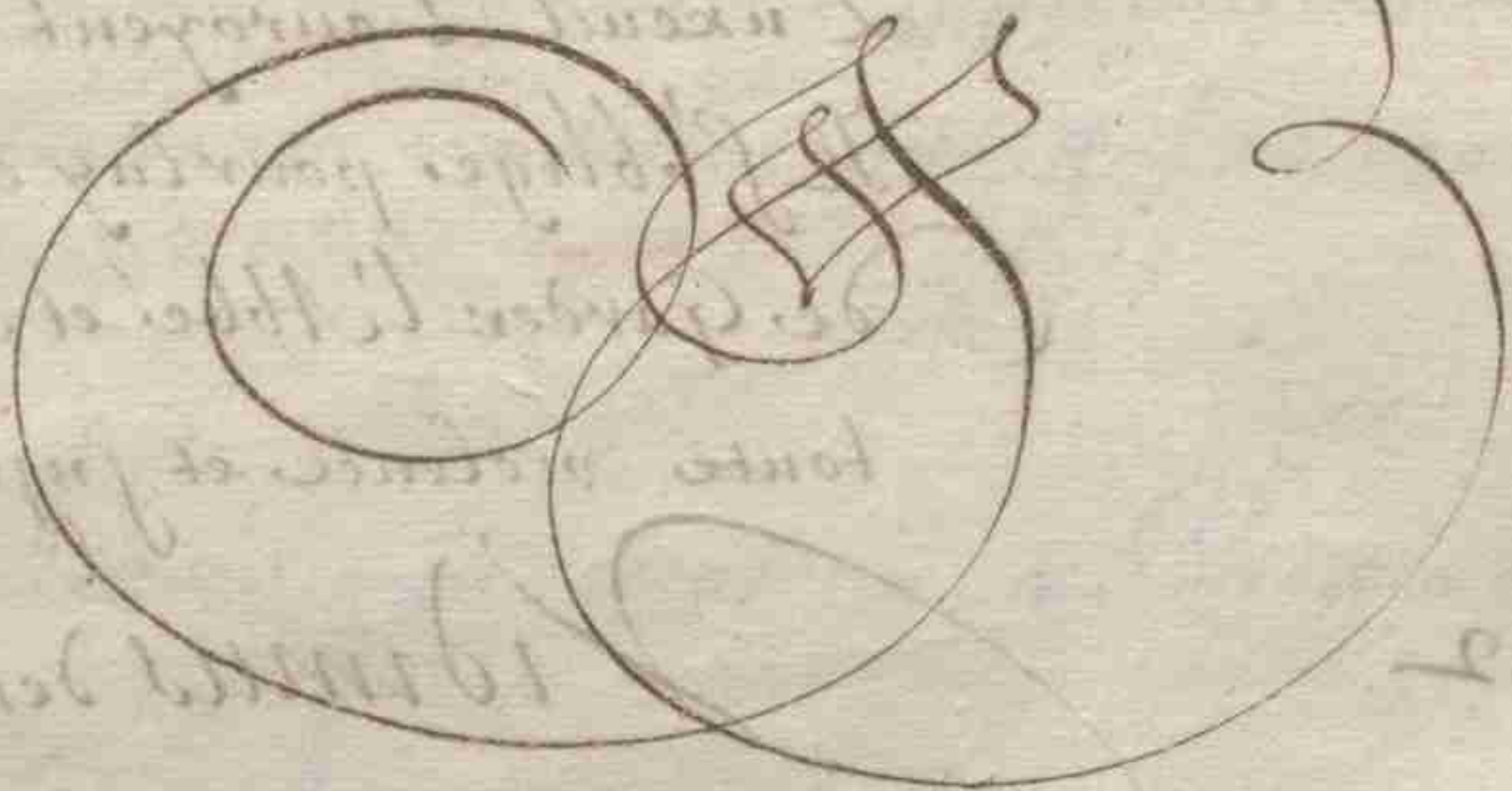
Lettres de Erard Sire de Valerj Chambrier de France, et Connestable de Champagne. par lesquelles il reconnoist debvoir à Pierre de Fontaines 140 livres. l'an 1276 scellées

Lettres du roy Philippe III. par lesquelles il confirme le Testament d'Erard Seigneur de Valerj, Chambrier de France et Connestable de Champagne à Lorris l'an 1276. Aoust.

Testament d'Erard Sire de Valerj par lequel il ordonne pour executeurs dud' Testament Pierre de Barbez, Archevesque de Reims Huon de Conflans, Jean de Ruillon et autres. Paris, l'an 1276. scellées

Par ce Testament est ordonnee certaine somme pour Enuoir au secours de la terre Sainte d'outre mere. Baudouin de Venderes, Jean de Ruillon, Gile de Sotour Jean de Digni Et aues.

Lettres de Erard Sire de Valerj Chambrier de France et Connestable de Champagne par lesquelles il donne pouuoir à Pierre de Bar, Archevesque de Reims, Hue de Connulans, Marschal de Champagne et autres d'esclaircir les doubtes qui pourroient naistre à cause de son Testament A Paris l'an 1277 scellées



Luxeuil.

Lettre de Thiebaut roy de Navarre, et Comte
de Champagne. par lesquelles sur ce. que L'Abbe' et Convent
Luxeuil L'auroient associe' en la moictie' de leurs revenus.
Il s'oblige pour luy et ses Successeurs Comtes de Champagne
de Garder l'Abbe' et Moines dud. Lieu et leurs biens de
toute violence et injure. l'an 1258.

2

Vidimus des lettres de L'Abbe' et Convent de Luxeuil

par lesquelles ils associent sous certaines conditions en la
moitié de leurs revenus le roy de Navarre Comte de
Champagne et ses successeurs Comtes de Champagne l'an
1258.

L'edict vidimus pardevant Jean de Marle, Garde
de la Prevosté de Paris l'an 1291.

Lettres de Thiebaut Abbe de Luxeuil, et du
Convent du mesme lieu par lesquelles ils associent sous
certaines conditions en la jouissance de la moitié de leurs
revenus le roy de Navarre Comte de Champagne et ses
successeurs Comtes de Champagne à la charge qu'ils seront
tenus de deffendre L'Abbe les Moines et les biens dudit lieu
contre tous l'an 1258. Seellées.

Lettres du Roy Philippes le bel et de la Roynne
Jeanne sa femme par lesquelles ils s'obligent
L'entretenement du contenu es Lettres que dessus nu. 1.
Excepté qu'ils ne feront le serment aux dicts Abbe et Convent
ains ce seront leurs Baillifs et aues. Ministre l'an 1300
Marce

Lettres de Thiebaut Abbe de Luxeuil et de tout
le Convent du mesme lieu par lesquelles ils approuve et
ratifient de nouveau L'association que dessus nu. 3. l'an 1301
Seellées.

Vidimus des Lettres que dessus nu. 4. Vidmeis.

L'an 1301 pardevant Guillaume Thiebaut garde de la
Preuosté de Paris sceles.

7

COMMISSION du roy Philippes le Bel
a Guillaume de Nogaret et Simon de Marigny
Cheualiers par laquelle il leur ordonne de Choisir en son
nom un gardien qui ait particulièrement la garde de L'Abbe
de Luxeuil et defende tant les personnes que les biens
A Grand l'an 1301

8

Lettres de Hugues de Bourgongne Cheualier
frere d'othon Comte Palatin de Bourgongne et Seigneur
de Salins par lesquelles il s'accorde avec le roy Philippes
le Bel et L'Abbe et Conuent de Luxeuil de L'ordre de Saint
Benoist, et du diocese de Besancon sur les differens quy
estoyent entre eux Et leur quitte la tierce partie de ce qui
luy appartenoit de son propre heritage a Ambluans, Boulay
et Villere reservez a luy l'usufruit Savie durant es dictes lieux
Avec promesse d'obtenir le consentement tant dudict Roy
Philippes le Bel que dud. Comte de Bourgongne pour
ladicte alienation et sans que les dictes Abbe et Conuent
puissent estre contraincts de mettre hors de leurs mains ce qui
leur est ainsi delaisse. Plus est conuenue que ledict Hugues
aura l'usufruit des villes de Domoy et de Villemansroy
dont la propriete appartient au Roy Philippes le Bel
et aux dictes Abbe et Conuent l'an 1302. sceles.

9

Lettre de L'Abbe et Conuent de Luxeuil Par

lesquelles ils s'obligent à L'entretien de L'Accord que dessus —
l'an 1302

Stat des Habitans de quers et Cesters, Vanroiz
gues Mostaruel, Prouinchières, Vandoncor, Boleynneville,
Fontainnes, Moilleroncourt, Bretoncourt, Corbenay,
Soyeres.

Stat des Habitans et redevances de Vilers,
Abecors, Xureis, Angeus, Agnuille, Briacors, Selemain-
froy, Saimbrecon, et Roueler, Radons, Bauceneis.

Stat des Subiects et reuenus appartenans au roy
et à L'Eglise de Luxeuil, a Luxeuil, Froidescongrs, Sain
Saluors, Ailloncours, Domoy, Selemainfroy, la Chapale,
Baudoncourt, Hans, Velers, Abecors, Briacors, Ahynuale,
Angeus, Bruege, Sainct Vaubers, Narey, Boans, Vilate,
et Amblans, Sainct Brecons, et Rouelers, Ferrieres, Heecys,
Saincte Marie, Amaiges, la Brugere, Brusgate, Radons.

Stat des droicts et reuenus appartenans —
en commun au roy et à L'Abbaye de Luxeuil, Froidecou-
ges, Sainct Sauueur, Brueches, Baudoncourt —
Ailloncourt, la Chapelle, Chicus, Ferrieres, Bouans,
Vilate, quers et Cesters, Sainct Vaubert Vaudoncourt —
Bolaigneville, Prouinchières.

Edimus des Lettres de Charles fils du roy

Depuis par lesquelles sont confirmées les possessions
 priuileges et franchises octroyées à L'abbaye.
 Luxeuil l'an 915.

Ledit Vidimus fait pardeuant Simon
 Morhier, Cheualier Seigneur de Villiers Conseiller
 du roy et garde de la preuosté de Paris Mais les
 dictes Lettres me semblent supposées

Vidimus des Priuileges octroyés
 au Monastere de Luxeuil par le Pape Breve
 a la requeste de L'empereur Henry. Led Monastere
 est exempt de la Jurisdiction de L'uesque diocésain
 puis immédiatement au S. Siege de Rome Indion 1.

Chambeleys

Lettres

du roy Philippes III. par lesquelles
il donne a Pierre des Chambeley son Chambelan tout ce qui
luy appartenoit à Croy, Bleincourt et autres lieux. proce. de
Beaumont Sur Oise, pour tenir le tout à une foy et hommage
à la charge d'une paire d'esperons d'orez par chascun an
à Lureux. l'an 1275 Octobre. Seellees.

Est fait mention de Pierre ayeul dud. Pierre.

Autres Lettres dudict roy Philippes III. par lesquelles —

il assigne à Pierre de Chambley fils dudit Pierre de Chambley Chambelan et à Jeanne sa femme fille de Pierre de Machoul aussi Chambellan du roy 65 livres Parisiens de rente annuelle a prendre sur la Preuostie de Beaumont Oise. A Paris l'an 1277 Septemb. sceellées

Est fait mention de ludes de Machoul Chevalier pere dudit Pierre de Machoul Et encores de deffunct Al de Chailly aussi Chevalier.

3 **A**utres Lettres dudit roy Philippes III. par lesquelles il cede et transporte à Pierre de Chambley Chevalier la Seigneurie et fief de Quatremaars à Normandie que son bisayeul le roy Philippes Auguste auoit donne à Estienne de la Porte, Chevalier, & à ses hoirs masculins.

L'ed. Cession et transport pour en recompense 300 livres tournois de rente lesquelles led. Pierre auoit quicté au roy.

Le Roy renonce au droit de bail qui luy pouvoit appartenir en ladicte terre de Quatremaars et entend que ledict bail appartienne selon la Coustume de France et du Comté de Beaumont au plus prochain parent du Costé de Ligne pendant le bas aage de celui qui aura succédé en ladicte Seigneurie. A Ales en Gascongne l'an 1285 Mars sceellées

Est porté que le Comté de Beaumont appartenoit à Louis fils dudit Philippes.

4

Lettres de Guillaume de Sainte Croix Chevalier et de Jeanne

et de Joanne. La femme par lesquelles le consentement
de Henry et Guillaume. Escuyers leurs fils majeurs de
14 ans Ils vendent à Pierre de Chamblly Cheualier du
roy 220 liures tournois de rente annuelle a prendre es
foires de Bar & de Troyes en Champagne l'an 1286
Janvier Seellees

Lettres du roy Philippes le bel par lesquelles
il delaisse a Pierre de Chamblly Cheualier son Chambellan
pour les Seigneuries de Crox et autres la Seigneurie
Quatremaire en Normandie, pour tenir sous le tiltre
de Baronnie de Portauville A Bertueil l'an 1286
Novembre.

Lettres de Margueritte. Roynne de Jerusalem &
de Sicile par lesquelles elle vend a Pierre de Chamblly Cheualier
& Chambellan du roy Seigneur de Vairmes la terre de Shorigny
et Normandie avec les appartenances l'an 1288 Juin
Seellees

Est fait mention de Oudart de Chamblly, Cheualier, frere
dudict Pierre.

Lettres de Pierre de Chamblly, Cheualier par lesquelles
il cede et transporte au roy 240 liures tournois de rentes a
prendre sur les foires de Troyes et de Bar sur aube &
encores sur le temple a Paris, A Montargis l'an 1288
May.

Est fait que Guillaume de Sainte Croix, Cheualier

est fils de Henry de Peigne, Chevalier.
Est fait mention de Jeanne Comtesse de Blois
et Alençon.

8

Lettres de Pelerin de Chamblé, Vallet du roy et fils
de Pierre de Chamblé, Chevalier du roy par lesquelles il
quitte le roy de 24 livres parisis de rente à prendre sur la
recepte de Senlis. A Paris l'an 1290 sceellées.

L'edict Pelerin avoit vendu lesdictes 24 Livres de
rente à L'Abbe' et Convent de Chaalix.

La femme dud' Pelerin s'appelloit Isabel.

L'edict Pelerin avoit eu par Echange 128 livres
parisis de rente de Hue de Bouville Chambellan du roy
à prendre ladicte rente sur la bourse du roy au temple.

9

Lettres de Pierre Sire de Chamblé, Par lesquelles
il quitte au roy le droict de fief qu'il avoit au bois de
Hupiaumont, que le roy auroit acqy de Guillaume de
Besu, Esuyer A Lyons l'an 1292 Novembre sceellées.

10

Lettres de Pierre Sire de Chamblé, Chevalier &
Chambellan du roy, par lesquelles il donne a son fils Pierre
de Chamblé Seigneur de Guirmes Chevalier, et Chambellan
du roy 83 livres de rente à prendre en L'argenterie de
Chartres, Ladicte rente luy estoit escheue par succession de sa
mere Sebile, laquelle l'auroit acqy d'Jurj, Chevalier, &
Marguerite de Mouret, sa mere. l'an 1293 Juin sceellées.

11

Lettres de Pierre de Chamblé, Sire de Guirmes

Chevalier et Chambellan du Roy par lesquelles il cede & transporte au roy les susdictes 83 livres par. & rente à prendre en L'argenterie de Chartres et encores Cinquante Livres de rente en la Seneschausee de Beaucaire, qu'il auroit acquis de Oudart de Malbuisson, Geuyer, Seigneur de Rivehaute, l'an 1293 Jun. sceellées.

Ladicte Seibile estoit femme de Pierre de Loon Chevalier.

Lettres de Mouge Guy de Florence Vallet du Roy par lesquelles il cede et transporte a Pierre de Chamblj Chambellan & Chevalier du roy 500 livres par. & rente au temple a Paris lesquelles il auroit achetees de Jean Comte de Dreux, l'an 1293. sceellées.

Guillaume de Cressy Coustre de Saint Quentin estoit lors Chancelier de France.

Lettres du roy Philippes le Bel par lesquelles il delaisse a Pierre, sire de Chamblj son Chevalier et Chambellan 700 livres tournois de rente à prendre sur le Viconte de Leauce de Rouen Et ce, pour et en recompense du quart du Courtetaige deu au roy es foires de Champagne, et Brie, dont led. roy Philippes luy auroit fait don des l'an 1298 Octobre. sceellées.

Isabelle de Rony estoit femme dudit Pierre de Chamblj.

Lettres du roy Philippes le bel par

lesquelles il donne, à Pierre de Chamblé le Jeune,
Seigneur de Viirmes Chevalier en recompense des services
qu'il luy auroit rendu au pays de Flandres 500 livres
Paris de rente. Et une maison qui luy seront assignées
au Comte de Flandres par Guy Comte de Saint Paul
Bouteiller de France. A Asnières l'an 1301 Novembre
scellées.

15

Lettres de Pierre de Chamblé, Seigneur de
Viirmes, Chevalier et Chambellan du roy par lesquelles
sur ce que le roy Philippe le bel luy auroit donné une
terre, appelée Guncy pres Provins qui fust à Guillaume
le Latimer, Chevalier d'Angleterre. Il promet au cas
le roy soit tenu de rendre aux Anglois leurs terres forsaictes
qu'il le puisse faire sans que pour ce le roy luy en soit
tenu A Pontoise, l'an 1306 scellées.

16

Autres Lettres dudict Pierre de Chamblé
Viirmes par lesquelles il reconnoist que le roy luy a fait
suffisamment l'assiete de 500 livres de rente au Bailliage
de Caen & à Orléans à laquelle il estoit tenu envers luy
avec cela quicte au roy 24 livres de rente sur la prévostie
d'Orléans. A Loches l'an 1307 10 Jour d'Avril. scellées.

17

Lettres de Jeanne de Macéau, Dame de Viirmes
Pierre de Chamblé, Archidiacre de Therouenne, Philippe,
Marguerite & Marie de Chamblé, enfans de ladicte Dame
par lesquelles en recompense des don grace et Confirmation

que le roy leur fait ils luy quictent le chastel de Lury, —
 Chamblay, Quatremares, le Chastel de Neaufle, Rootot, Le
 Minage d'Andely, Cami, et Caniel & plusieurs droicts l'an
 1326 Octobre. Seellées

Marqueritte de Beaumont, Comtesse d'Aquilasche —
 Feu Jean d'Estouteville.

Certification dudict Arceidiaque &
 Therouene, de Raoul de Clermont, Gouyer, et autres sur la
 verite des Seaulx apposez es Lettres que dessus nu. 17.

Procez verbal de la publication des Testament &
 Codicille de Marie de Chastelluillain Dame d'Arc, &
 femme de Jean de Bourgongne, Seigneur de Montaigne —
 Iceux Testament & codicille faicts en lan 1366.

Vint lors Guillaume du Plaissey Cheualier Bailly —
 de Troyes & de Meaux.

Leurent executeurs dud' Testament Ludes de Grancey,
 Cheualier, sire de Lompnois et de Pierrepont et Simon de
 Latresey, aussi Cheualier, Seigneur de Latresey.

Jeanne de Chastelluillain, Soeur de ladicte Marie &
 son heritiere conuerselle,

Jean de Chastelluillain, frere de ladicte Marie.

Marie, ayeulle de ladicte Marie.

Guy de Brecons, Cheualier.

Le sire de Pierrepont, frere de ladicte Marie.

Jean du Til frere fils de ladicte Jeanne.

Hugues de Grancey, Gouyer.

+ Guillaume de Vienne fils de ladicte Jeanne.

Jean fils de ladicte Marie decede.

Thiebaut Seigneur de Blamont, oncle et lad^e Marie.
Ladicte publication faicte l'an 1367.

20

Procuracion de Jean de Bourgogne Damoisele
Sire de Montaigny & d'Arc, d'ude de Grancey, Sire de
Lompnois et de Pierrepont et Symon Sire de Latrecy en
partie, Chevalier, Exceuteurs du Testament de Marie de
Chasteauvillain, femme dud^e Jean de Bourgogne &
Regnaut Arnoulain d'Orsigne pour vendre la terre de
Chables a Guigart d'Ars, Seigneur de Thaucy, Chevalier Bailli
de Sens pour et au profit du roy et en recevoir les deniers l'an
1367 18 Novembre. sceellée

21

Vente au roy de ladicte terre de Chables pour le
pris de 1000 francs d'or l'an 1368 le Jour de Saint
Philippes et de Saint Jacques.

22

Ratification de ladicte vente de la terre de
Chables nu. 21 par ledict Arnoulain l'an 1368 de mesme
datte.

23

Certification de Guillaume le Bastard, Chevalier
Jean d'arboul, Esuyer & Jean de Chaufour aussy
Esuyer sur la verite des Seaux apposez a la Procuracion
que dessus nu. 20 A Paris l'an 1368.

24

Lettres du roy philippes le bel par lesquelles il
confirme l'Accord fait entre Gabeau de Roony veufue

de Pierre Seigneur de Chamblay son Chevalier et Chambellan —
 d'une part, et Pierrot de Chamblay, fils dudict Pierre, et de la d.
 Ysabeau, & Chambellan de Louis roy de Navarre, fils dudict
 roy Philippes, d'autre.

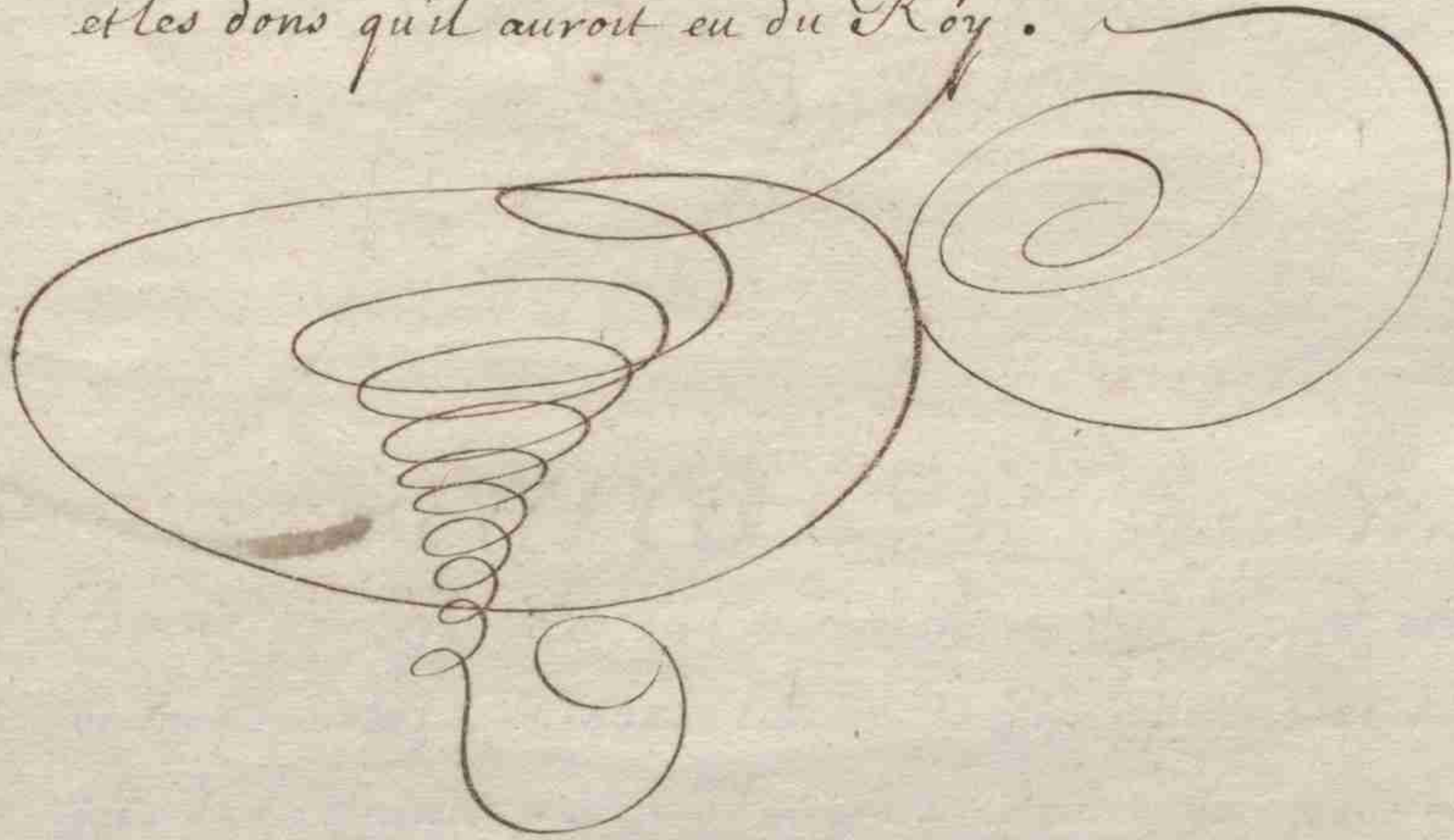
Par cest accord le Manoir de quatremares demeure
 a ladicte Ysabeau.

Philipot de Crequi estoit curateur dudict Pierrot
 A l'Abbaye Royale de Sainte Marie de lez Pontoise, l'an —
 1311 Juin

Minute des lettres que dessus nu. s. touchant
 la Seigneurie de Quatremares.

Memoire contre pierre Odart et Jean de
 Chamblay touchant les acquisitions par eux faictes.

Autre Memoire contre ledict Pierre —
 de Chamblay aussi touchant les acquisitions par luy faictes —
 et les dons qu'il auroit eu du Roy.



Champagne XIII.

1. Erard de Brene,
Philippe, sa femme.
2. Alis Roigne de Cypre.
Renoncent au droict qui leur appartenoit es Comtez
de Champagne, et Brie.

Lettres de Philippe d'Erard et
Brene, par lesquelles du consentement dud' Erard elle, cede
et transporte, à Thiebaut Comte de Champagne et de Brie,
fils de la comtesse de Blance, le droict qui pouvoit appartenir
à ladicte Philippe es Comtez de Champagne & Brie.

Promect aussi ladicte Philippine de n'accepter de sa Soeur la Roynie de Cypre le droit esdicts Comtez qu'elle luy voudroit transporter l'an 1221 Novembre, le lendemain de tous les Saints scelees.

2. Autres Lettres de ladicte Philippine par lesquelles pour l'entretenement des renonciations que dessus nu. 1. elle se soumet aux peines d'excommunication et autrement, l'an 1221 Novembre veille Saint Martin. scelees.

3. Lettres de Alix Duchesse de Bourgogne par lesquelles elle declare que ladicte Philippine auroit accorde en sa presence le contenu es Lettres que dessus nu. 1. et 2. l'an 1221 Decembre scelees.

4. Autres Lettres de ladicte Alix Duchesse de Bourgogne par lesquelles elle declare que Erard de Brene auroit en sa presence fait par les lettres la mesme renonciation pour les Comtez de Champagne et Brie que auroit fait sa femme Philippine. l'an 1221 Decembre scelees.

Ledit Erard promet d'ayder contre tous Blanche Comtesse de Champagne et son fils le Comte Thiebaut excepte contre le Comte de Brene & baron de Marigny.

5. Lettres de Guillaume Luesque de Chalon et Comte du Perche, et de Hugues Luesque de Langres à mesme effect que celles que dessus nu. 3. de Alix Duchesse de Bourgogne l'an 1221 Decembre. scelees.

Lettres de Guillaume Archevesque de Reims &
Legat du Siege Apostolique. à mesme effect que celles que dessus
nu. 5. l'an 1221 dernier Decembre. Seellées.

Lettres d'Erard de Brene par lesquelles du Consentement
de sa femme Philippe il renonce en faueur de Blanche Comtesse
de Champagne et de Brie et de son fils le Comte Thiebaut au droit
qui luy pouuoit appartenir à cause de ladite Philippe esdicts
Comtez Et promet de les ayder contre la Roynie de Cypre et
contre tous excepte contre le Comte de Brene et Garnier &
Marigni. l'an 1227 Juillet.

Voyez cy dessus nu. 1.

Lettres d'Erard de Brene et de Philippe sa
femme par lesquelles ils reconnoissent que Blanche Comtesse
de Champagne et de Brie et son fils le Comte Thiebaut leur
ont fait suffisante assignation de 1200 liures de terre, & sen
tiennent pour contents. ladite assignation leur auoit este
faite suivant le Traicte de Paix fait avec lesdicts Conte
et Comtesse. l'an 1227 Aoust
Pierre de Jancourd

Autres lettres desdicts Erard de Brene et Philippe
sa femme par lesquelles ils quictent à Thiebaut Comte &
Champagne et Brie Hugues de Poileuilain d'Erbee sa
femme et enfans à la charge neantmoins que la Justice le
demeurera es Heritages dudict Poileuilain l'an 1227 septemb.
Seellées du Seel dudict Erard.

10

Lettres de Robert Luesque de Langres où sont
insérées les lettres d'Alis Roine de Cypre par lesquelles elle
renonce en faueur de Thiebaut Comte de Champagne et de Brie
au droict qui luy pouuoit appartenir esdicts Comtez à caude
de son ayeul Henry Comte de Troyes.

Ladicte renonciation faicte moyennant quarante
mille liures tournois qui luy sont payées en argent comptant
et deux mille liures de terre qui luy sont assignées esdicts
Comtez l'an 1234 Septembre.

Alouent de Ville. Cheualier

Margueritte fille d'Archambaud de Bourbon &
femme dudit Comte Thiebaut à son douaire assigné à
Eppernay, Vertus, Sezanne, Chantemerle, Lons, Nogent, &
autres Lieux

11

Lettres de J. Comtesse de Flandres & de Hainaut
où sont contenues les lettres que dessus nu. 10. de la
Roine de Cypre.

12

Lettres que dessus nu. 10 & 11. d'Alis
Roine de Cypre. Seellées.

13

Double des Lettres que dessus nu. 10. 11. et 12.
de ladicte Alis Roine de Cypre. Seellées de deux
seaux de ladicte Alis.

14

Lettres de Thiebaut roy de Nauarre & Comte
de Champagne et Brie et d'Alis roine de Cypre.

Raimond Comte de Toulouse et Hugues Duc de Bourgogne
par lesquelles ils les requierent de vouloir donner tesmoignage
sur les lettres que dessus nu. 10. 11. 12. et 13. de ladicte
Royne de Cypre par lesquelles suivant l'accord fait avec
ledict Thiebaut elle renonce au droit qui luy pouvoit appartenir
es dictz Comtez, et inserer icelles Lettres en celles qu'ils
dresseront à cest effect. l'an 1239. Avril.

Lettres de Raoul Luegque d'Albe Legat du Siege
Apostolique à L'Abbe' du Monastere de Hautvillier diocese
de Reims par lesquelles il luy donne charge de contraindre
les Croisez pour le secours de la terre Sainte qui ne pourroit
faire le voyage de contribuer de leurs moyens en tant qu'en eux
sera, et pour ceux qui pourront faire ledict voyage de se
tenir prests dans le mois de May prochain que le roy Saint
Louis se doit embarquer avec ses fils. A Paris l'an 1269
Juin.

Lettres de Symon Prestre Cardinal de Sainte
Cecile Legat du Siege Apostolique à L'uegque de Troyes par
lesquelles il luy mande qu'il aye à contraindre par censure
Ecclesiastique de payer es Comtez de Champagne et Brie le
centiesme des reuenus Ecclesiastique les legs racapts
Voeux et Subventions pour le secours de la terre Sainte pour
et tout deliurer à Thiebaut roy de Navarre quand il
passera la mer pour le secours que dessus avec le roy
Saint Louis et ses trois fils. A Paris l'an 4 Du
Pontificat du pape Clement IV. Scellées

17

Bulle du Pape Honoré III. aux. Abbez. & val
 Secret et de Saint Jean des Vignes, diocèse de Soissons &
 encoror au Doyen de Soissons, par laquelle il leur mande
 qu'ils ayent à contraindre l'Evesque de Langres par peines
 de suspension de mettre à execution la Sentence d'excommu-
 nication contre Erard de Brene et Philippe sa femme
 Miles de Noyers, Miles de Saint Florentin,
 Symon de Clermont, Symon de Sassefontaine,
 et Renaud de Choisel pour avoir iceux Saicts des bruslemens
 et rapines au Comte de Champagne et n'avoir voulu traiter
 de treues avec Blanche Comtesse de Champagne et son filz
 Thiebaut, Comte de Troyes. A Lateran l'an 2 de son Pontificat
 le 6. des Calendes de fevrier

18

Vidimus des lettres d'Arnault Guillaume
 d'Aigremont par lesquelles il reconnoist estre homme lige de
 Thiebaut roy de Navarre pour le Chasteau d'Aigremont &
 appartenances Et au cas que ledict roy Thiebaut ait guerre
 contre quelqu'un de luy liurer ledict Chasteau pour en faire
 a sa volonte et a la charge qu'il luy sera rendu 40 jours
 apres que la guerre sera finie. l'an 1237 septembre

19

Lettres de Guillaume Evesque de Chalons Comte
 du Perche et de Hugues Evesque de Langres, lesquelles
 sont inferces les lettres que dessus nu. 7 d'Erard de Brene
 lequel auroit fait la renonciation en leur presence du droit
 qui pouvoit appartenir aud Erard a cause de sa femme
 sa Comtesse de Champagne & Brie.

Parville. Lettres que dessus nu. 14 de Thiebaut
 roy de Navarre, et Comte de Champagne, et Als Royne de
 Cypre à J. Comtesse de Flandres et de Hainaut Paire de
 France leur Cousine. l'an 1235 Avril scelees.

Lettres de Guillaume Comte de Joigny par lesquelles
 il declare que Blanche Comtesse de Champagne ayant este
 adjournee en la court du roy par le Duc de Bourgogne
 Mathieu de Montmorency et Guillaume des Barres pour
 respondre à la demande que faisoit Philippe femme d'Erard
 de Brene des Comtez de Champagne, et Brie dont ledict Erard
 offroit faire loy et Hommage, qu'il auroit este juge à
 Meleun par les Pairs de France, et plusieurs Euesques &
 Barons le roy present et confirmant ledict jugement que le
 roy ne debuioit recevoir ledict Hommage, dud. Erard et dud.
 Philippe, veu que ladicte Blanche, et son fils le Comte
 Thiebaut estoient saisis desdicts Comtez et nullement refusans
 d'ester à droict et Meleun l'an 1216 Juillet.

Lettres d'Erard de Brene, par lesquelles du consentement
 de sa femme Philippe il cede et transporte à Blanche Comtesse
 de Champagne, et à son fils le Comte Thiebaut le droict qui luy
 pouvoit appartenir de par ladicte femme, et Comtez de
 Champagne et Brie l'an 1221 Novembre le lendemain de
 la Toussaint.

Autres Lettres dudit Erard de Brene à mesme
 effect que dessus nu. 12 l'an 1221 Novembre

24

Lettres de Guillaume, Evêque de Chalon et Comte
du Perche, et de Hugues Evêque de Langres telles que
dessus nu. 5. l'an 1221 Decembre. Seellées.

25

Lettres de H. Evêque d'Auxerre, a mesme fin
que celles que dessus nu. 24. A Moleme l'an 1222
les octaves de Pasques

26

Lettres de Philippe femme d'Erard de Brene par
lesquelles du consentement de son dict mary elle confirme
derechef et à pour agreable la renonciation par elle faicte
en l'aveur de Blanche Comtesse de Champagne & de son filz
le Comte Thiebaut du droict qui luy pouvoit appartenir en
Comtez de Champagne et Brie l'an 1222 May.

27

Lettres d'Erard de Brene Esquelles est reiterée
la renonciation que dessus du droict qui luy pouvoit apparte-
nir es comtez de Champagne et Brie l'an 1227 Juillet
Seellées.

28

Lettres de Philippe femme du d. Erard a
mesme effect l'an 1227 Juillet Seellées.

29

Double des lettres que dessus nu. 28 de la dicte
Philippe. l'an 1227 Juillet Seellées.

30

Parcilles Lettres que dessus nu. 10 de Hugues
Duc de Bourgogne. l'an 1238 Seellées.

Parvilles Lettres que dessus nu. 10 et 30.
de G. Archevesque de Sens l'an 1235 Seellees.

Double des lettres que dessus d'Alis Roynne
de Cypre, par lesquelles elle renonce au droit qui luy
appartenait es Comtez de Champagne et Brie l'an 1234
septembre Seellees

Lettres de Thiebaut roy de Navarre et Comte
de Champagne et Brie et d'Alis Roynne de Cypre à
G. Archevesque de Sens et aux Evescques de Langres
& d'Auxerre à mesme effect que dessus nu. 14 l'an
1235 Avril.

Lettres d'Alis Roynne de Cypre à son fils le
roy de Cypre, Par lesquelles elle les prie de vouloir approuver
la Transaction et Accord fait à L'amiable avec Thiebaut
Comte de Champagne touchant le droit qui appartenait
à ladicte Alis es Comtez de Champagne et Brie l'an 1235
Avril.

Lettres de L'Archevesque de Reims
mesme effect que dessus nu. 10, 30, et 31, l'an 1235.

Vidimus des lettres que dessus d'Alis Roynne
de Cypre par lesquelles elle renonce au droit qui luy
appartenait es Comtez de Champagne et Brie l'an 1234
septemb. Le d' Vidimus fait en l'an 1249 february

37

Lettres de Raoul Evesque d'Albe Legat du Siege
Apostolique à L'Evesque de Troyes par lesquelles il luy
mande de nommer personnes pour la recepte du centiesme du
revenu des biens Ecclesiastiques des Comtez de Champagne et
Brie et encores pour les Liges legs Saints pour le secours de la
terre sainte. Au Monastere de Froimont l'an 1269 le 16
des Calendes de Mars Seellees

38

Lettres dudict Raoul Evesque d'Albe à L'Abbe
de Hautvillier par lesquelles il le subroge au lieu dudict
Evesque de Troyes decede pour la perception du centiesme du
revenu des biens Ecclesiastiques A ypre l'an 1269 le deuxiesme
des Jdes de May.

39

Lettres de Thomas Abbe de Hautvillier aux
Executeurs du testament de A. Evesque de Troyes à ce
qu'ils ayent de luy mettre en main les lettres de grace octroyes
au roy de Navarre pour L'execution de son voeu l'an 1269 la
veille de la feste Saint Barthelemy.

40

Lettres dudict Thomas Abbe de Hautvillier aux
Archiprestres et Doyens ruraux de Reims, Chalons,
Soissons, Meaux, Paris, Sens, Auxere, Langres, & Troyes
à ce qu'ils ayent à convoquer dans certain jour les Curez
de leurs Doyennex pour leur bailler les noms des Croisez
des Comtez de Champagne et Brie et les contraindre par
Sentence d'excommunication de porter publiquement la Croix
l'an 1269 le Mercredi devant la feste de S. Luc.

Autres Lettres dudict Thomas Abbe' de
Hautuillier à Jean Tresorier de Laigny Collecteur du
Centiesme les rachapts voeux et Legs delaissez + es Comtez
de Champagne et Brie pour le secours de la terre Sainte
par lesquelles il luy mande de rendre compte à Geoffroy de
Montlehery Chanoine de Troyes et Clerc de Thiebaut roy de
Navarre de ce qui aura este par luy receu aud. nom Et à
recevoir fidelement, et mettre en despoit en lieu seur ce qui
reste encorres à recevoir l'an 1269 le Mecredi deuant la
feste de Saint Luc .

Lettres dudict Thomas Abbe' de Hautuilliers aux
Prieurs de L'ordre des freres Prescheurs et aux Gardiens de
L'ordre des freres mineurs par lesquelles il leur mande
d'adjouster foy à ce qu'il leur sera dict de sa part par ledict
Geoffroy de Montlehery touchant le rachapt des voeux A
Reims l'an 1269 la veille de Saint Luc .

Lettres de L'Abbe' et Conuent de Hautuillier
par lesquelles ils assignent 20 Solds pour L'Aniuersaire
de Thiebaut Comte de Champagne

Bulle du Pape Innocent III. à l'uesque de
Soissons à L'Abbe' de Longpont et du Boyen de Soissons
par lesquelles il leur mande de faire un examen à futur sur
la legitimite' des deux filles de feu Henry Comte de
Champagne et Brie lesquelles il auroit eu à ce qu'on
pretendoit hors mariage de la royne de Jerusalem A Lateran

L'an 16 de son Pontificat le deuxiesme des Calendes de Decembre.

Est porte que ledict Henry auroit enjoint a Ses Barons et Cheualiers de faire le Serment de fidelite apres son decez a Son frere Thiebaut comme a Comte de Champagne et Brie.

45

Autre Bulle dudict Pape Innocent III a l'Abbe de Saint Jean des vignes et au Doyen de Soissons par lesquelles il leur mande d'empescher par censure Ecclesiastique en la Prouince de Reims que aucun n'ayde Erard de Brene en la guerre qu'il voudroit mouuoir a Thiebaut Comte de Troyes pour raison de la Succession des Comtes de Champagne et Brie pretendue par ledict Erard a cause de sa femme.

A Lateran l'an 18 de son Pontificat le 2 des Nones de Mars Est dict que la femme dud. Erard estoit nee de conjunction illegitime avec la fille du roy de Jerusalem laquelle auparauant auroit este conjointe par inceste avec Courad Marquis de Montferrat.

Plus que la femme dudict Erard estoit sa cousine et qu'il l'auroit espouse clandestinement, et qu'elle n'estoit point fille ainee de ladicte fille du roy de Jerusalem.

46

Bulle du Pape Honore III aux Abbez de Clugny et de Cîteaux et au prieur de Vergy a mesme fin que dessus nu. 45. pour empescher ceux de la Prouince de Lyon qui voudroient ayder ledict Erard de Brene et sa femme Philippe en la Guerre qu'ils voudroient faire contre Thiebaut Comte de Troyes pour raison des Comtes.

de Champagne et Brie. A Rome, à Saint Pierre, l'an
premier de son Pontificat les Ides de Decembre.

Autre Bulle du Pape Honore. III à
L'Abbe de Saint Jean des vignes et au Doyen de Soissons —
à mesme effect que dessus nu. 46 pour la prouince de Reims —

Bulle du Pape Honore. III aux Abbez de
Val Secret et de Saint Jean des vignes et aux Doyen de
Soissons par laquelle il leur mande de faire publier
la Sentence d'excommunication contre Erard de Brene et
Philippe sa femme Miles de Noyers et leurs aydants —
et fauteurs lesquels auroient fait la guerre es Comtez
de Champagne et Brie au Comte Thiebaut A Lateran l'an
2 de son Pontificat le 4 des Nones de feburier.

Est dict que la mere de ladicte Philippe auoit
encores son mary Legitime viuant lors qu'elle se maria à
Henry Comte de Champagne.

Autre Bulle dudit Pape Honore. III.
aux Archeuesques Auesques Abbez Prieurs Doyens —
Archidiaques et autres Prelatz des Prouinces de Lyon,
Besancon, Sens, Bourges, Tours, Reims, Colongne, &
Trenes pour publier en leurs Prouinces l'excommunications —
que dessus nu. 48. A Lateran l'an 2 de son Pontificat
le 3 des Nones de feburier

Double de la Bulle que dessus nu. 49 de mesme datte.

Bulle du Pape Honore III aux Abbez de Val
Secret et de Saint Jean des vignes et au Doyen de Soissons
par laquelle il leur mande qu'ils ayent a faire publier
deresef la Sentence d'excommunication contre Erard de
Brene et Philippe sa femme Si dans le terme competent
qui leur sera donne ils ne se presente devant le siege
et apostolique en personne ou par Procureur. A Lateran
l'an 3. de son Pontificat le cinquiesme des Jdes
Janvier

Bulle du Pape Honore III a L'Euesque de
Chalon et aux Abbez de Saint Jean des vignes et de
Val secret par laquelle il leur mande qu'ils ayent a
Contraindre par censure Ecclesiastique la Roynne de Cypr
fille illegitime de Henry Comte de Champagne de se
presenter dans le terme competent qui luy sera donne en
personne ou par procureur devant le siege apostolique
sera juge de sa legitimite et cependant defense a elle de faire
guerre ou aucun trouble es Comtez de Champagne et Brene
A Rome l'an 3 de son Pontificat le 8 des Calendes
Februar

Bulle du Pape III a B. Doyen de Chartres,
Girauds de Poitiers, Chanoine et Raoul Prestre frere
de la Milice du Temple par laquelle il leurs mande
d'absoudre sous certaines conditions Erard de Brene
Philippe sa femme et leurs aydants et fauteurs en la
guerre contre le Comte de Champagne, A Viterbe l'an

de son Pontificat le 6. des Jdes d'octobre.

Bulle du Pape Gregoire IX. au roy S. Louis
par laquelle il le prie de ne connoistre de la cause de la
Royne de Cypre qui estoit en debat pour la succession du
Comte de Champagne que premier le Siege Apostolique
n'ait congnu si ladicte Royne est legitime ou non A
Anagnin l'an premier de son Pontificat l'an troiesme des
Calendes de Septembre.

Bulle du Pape Gregoire IX. a l'Archidiaque
de Chalon et aux Chantres de Chalons et de Langres par
laquelle il leur mande qu'ils ayent à enjoindre de sa
part à la Royne de Cypre de comparoistre en personne ou
par procureur deuant le Siege Apostolique dans le terme
competent qui lui sera donnee ou sera declaree. La lad.
Royne est fille legitime ou non de Henry Comte de Champag
ne. Et ce pendant defense à ladicte Royne d'entreprendre
rien par force sur le Comte de Champagne. A Anagnin
l'an premier de son Pontificat le cinquiesme des Calendes
d'octobre.

Bulle du Pape Gregoire IX. à L'ueſque du
Mans par laquelle il luy mande d'empescher par censure
Ecclesiastique que le Comte de Bretagne n'espouse la
Royne de Cypre qui luy est parente au quatriesme
degre de consanguinite. A Peruse l'an 3 de son
Pontificat le 12 des Calendes d'Aoust.

57

Bulle du Pape Gregoire IX aux Abbez de
 Saint Jean des Vignes de Soissons de Chery et de Val
 Secret par laquelle sur la priere a luy faite par
 Thiebaut Comte de Champagne il leur mande qu'ils
 ayent à faire un Examen à futur sur la legitimite
 de la Roynne de Cypre et de sa soeur Philippine femme
 d'Erard de Brene pretendues estre issues de conjonction
 illegitime de la Roynne de Jerusalem avec Henry
 Comte de Champagne et de Brie fils dudit Comte
 Thiebaut A Lateran l'an Septiesme de son Pontificat
 15 des Calendes de May.

58

Bulle du Pape Gregoire IX. au Comte de
 Bar le Duc par laquelle il luy mande que ayant fait
 foy et Hommage à Thiebaut Comte de Champagne pour
 le fief qu'il tient dudit Thiebaut, quil se garde de faire
 ladicte foy et Hommage à autre et nommement à la
 Roynne de Cypre assignee à comparoistre deuant le Saint
 Apostolique ou sera congnu si elle est issue de Loyal
 mariage. Et adjouste Ledict Pape que en cas de
 contravention il a donne charge a certain qu'il nomme
 de contraindre iceluy Comte par censure Ecclesiastique
 A Lateran l'an Septiesme de son Pontificat le Septiesme
 des Calendes de May.

59

Bulle du Pape Gregoire VII. aux Abbez
 de Saint Jean des Vignes de Casi et de Val Secret par
 lesquelles il leur mande qu'ils ayent à citer derechef

Royne de Cypre pour comparoistre dans certain jour —
competant pardeuant le Siege Apostolique ou sera —
declare si ladite Royne de Cypre est issue de Loyal
mariage ou non. A Reate l'an 8 de son Pontificat
le 3 des Nones d'Aoust.

Bulle du Pape Innocent IV à L'uesque de
Meaux par laquelle il luy mande que sur la requeste à —
luy faicte par Thiebaut roy de Nauarre d'estre absous —
du serment qu'il auroit esté contrainct faire aux Estats —
du Royaume à son nouuel aduenement à la couronne —
prejudiciable à la liberte Ecclesiastique et à L'Etat du —
Royaume, Que en ce il aye à faire ce qu'il jugera estre —
expedient pour le Salut de l'ame dud' Roy de la liberte —
Ecclesiastique et de l'utilite dud' Royaume. A Affise
l'an onzieme de son Pontificat le 5 des Calendes de Juin

Lettres de Symon Cardinal de Sainte Cicile Legat
du Siege Apostolique par lesquelles il declare que en l'octroy
faict au roy de Nauarre du centiesme des reuenus Ecclesiastiqs
et Comtez de Champagne et Brie pour le secours de la —
Terre Sainte sont comprises tant les terres qui sont tenues —
mediatement dudict roy de Nauarre, esd' Comtez, ^{que} par celles —
qui sont tenues de luy immediatement, comme aussi celles —
tenues des Monasteres. A Royaumont l'an 4. Du
Pontificat du Pape Clement IV le 16 des Calendes —
d'april.

Le Roy de France a fait par son
commissaire par devant les Juges et
Notaires de la Cour de Parlement
de Paris en son Palais de Justice
le 20 Mars l'an 2 de son Regne
Clement IV

Notre seigneur et Roy de France
Clement IV a fait par son
commissaire par devant les Juges et
Notaires de la Cour de Parlement
de Paris en son Palais de Justice
le 20 Mars l'an 2 de son Regne
Clement IV

Notre seigneur et Roy de France
Clement IV a fait par son
commissaire par devant les Juges et
Notaires de la Cour de Parlement
de Paris en son Palais de Justice
le 20 Mars l'an 2 de son Regne
Clement IV

Notre seigneur et Roy de France
Clement IV a fait par son
commissaire par devant les Juges et
Notaires de la Cour de Parlement
de Paris en son Palais de Justice
le 20 Mars l'an 2 de son Regne
Clement IV

321

316

118

328

320

326

321

327

322

VOL. III

THE LOW